Kanton Bern
Canton de Berne

Propositions du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Budget 2027 et plan intégré mission-financement 2028 à 2030 du canton de Berne



Direction des finances
du canton de Berne

550.013

Photo de couverture: © Play-Time / ARGE BB07

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2027 et plan intégré mission-financement 2028 à 2030 du canton de Berne

Table des matières

Rapport

1 Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique 11
1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification 11
1.2 Résultat financier du budget 2027 13
1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2028 à 2030 13
1.4 Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements 14
1.4.1 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats 14
1.4.2 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des i nvestissements 14
1.5 Évolution de la politique budgétaire depuis août 2025 15
1.6 Conclusion 16

2 Résultat de la planification 18
2.1 Résultats des débats budgétaires de 2025 18
2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification 19
2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification de 2026 19
2.4 Principaux écarts par rapport à la précédente planification 20
2.4.1 Cotisations aux assurances sociales 20
2.4.2 Santé publique 20
2.4.3 Actualisation des prévisions fiscales 21
2.4.4 Réforme de l'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative) 21
2.4.5 Réduction des primes 21
2.4.6 École obligatoire 22
2.4.7 Écoles moyennes et formation professionnelle 22
2.4.8 Péréquation financière nationale (RPT) 23
2.4.9 Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte 23
2.4.10 Amortissements 24
2.4.11 Mesures salariales 24
2.4.12 Programme fédéral d'allégement budgétaire : asile et admissions temporaires 24
2.4.13 Dissolutions de fonds pour financer les besoins d'investissement 25
2.4.14 Subventions cantonales aux hautes écoles 25
2.4.15 Exécution judiciaire 26
2.4.16 Mesures fiscales 26
2.4.17 Aide sociale en faveur des personnes réfugiées ou admises temporairement 26
2.4.18 Rémunération du capital 26
2.4.19 Police cantonale 27
2.4.20 Bons de garde 27
2.4.21 Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation 27
2.4.22 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant 27
2.4.23 Autres écarts par rapport à la précédente planification 28
2.4.24 Récapitulatif des principaux écarts 28
2.5 Politique fiscale 29
2.5.1 Stratégie fiscale 29
2.5.2 Révision 2027 de la loi sur les impôts 29
2.5.3 Changement de système d'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative) 29
2.5.4 Mise en œuvre de la stratégie fiscaledans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 29
2.6 Politique du personnel 31
2.6.1 Mesures salariales de 2027 à 2030 31
2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État 31
2.6.3 Gestion des postes de la magistrature, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données 33
2.7 Politique d'investissement 34
2.7.1 Contexte 34
2.7.2 Plan d'investissement intégré 2027 à 2036 34
2.7.3 Nouvel endettement de 2022 à 2031 35
2.7.4 Investissement net de 2027 à 2030 36
2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2027 à 2030 38
2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2027 à 2029 38
2.8.2 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) 40

2.8.3 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal 40
2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre le processus de planification 2025 et celui de 2026 41
2.10 Évolution du solde de financement entre le processus de planification 2025 et celui de 2026 41

3 Risques et opportunités en matière de politique financière 42
3.1 Environnement conjoncturel 42
3.2 Situation géopolitique 42
3.3 Évolution des rentrées fiscales 42
3.4 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération 43
3.5 Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – Projet « Désenchevêtrement 27 » 43
3.6 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) 43
3.7 Évolution des versements provenant de la péréquation financière fédérale (RPT) 44
3.8 Assainissement des sites pollués aux PFAS 44
3.9 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication 44
3.10 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap,de l'aide sociale et de la santé 45
3.11 Situation financière des prestataires de services indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier 45
3.12 Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine psychiatrique 45
3.13 Report de la réalisation d'une plateforme numérique de santé dans le canton de Berne 45
3.14 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton 46
3.15 Autres opportunités et risques 46

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail 47
4.1 Contexte conjoncturel 47
4.1.1 International 47
4.1.2 Suisse 47
4.1.3 Canton de Berne 47
4.2 Données macroéconomiques des années de planification 2027 à 2030 48
4.3 Données financières des années de planification 2027 à 2030 49
4.4 Compte de résultats 50
4.4.1 Solde du compte de résultats 50
4.4.2 Compte de résultats par groupe de matières 51
4.5 Investissement net 53
4.6 Solde de financement 54
4.6.1 Définition et rôle dusolde de financement 54
4.6.2 Évolution du solde de financement 54
4.7 Bilan prévisionnel 55
4.7.1 Aperçu 55
4.7.2 Patrimoine financier 55
4.7.3 Patrimoine administratif 55
4.7.4 Capital propre et découvert/excédent au bilan 56
4.7.5 Endettement net I 56
4.7.6 Endettement brut 57
4.7.7 Cadre du nouvel endettement en 2027 57
4.8 Indicateurs 58
4.8.1 Degré d'autofinancement 58
4.8.2 Quote-part de l'endettement net 58

5 Propositions 59
5.1 Budget 2027 59
5.2 Plan intégré mission-financement2028 à 2030 59

6 Annexe: Plan cantonal d'investissement 2027 à 2036 60

7 Annexe : Indicateurs financiers 63
7.1 Indicateurs 63
7.1.1 Taux d'endettement net 64
7.1.2 Degré d'autofinancement I 65

7.1.3 Degré d’autofinancement II 66
7.1.4 Part des charges d'intérêts 67
7.1.5 Dette brute par rapport aux revenus 68
7.1.6 Quotité d'investissement 69
7.1.7 Part du service de la dette 70
7.1.8 Dette nette I par habitant·e en CHF 71
7.1.9 Dette nette II par habitant·e en CHF 71
7.1.10 Quotité d'autofinancement 72
7.1.11 Dette brute 73
7.1.12 Dette nette I 73
7.1.13 Dette nette II 74
7.1.14 Quote-part de l'endettement net 74
7.1.15 Quote-part de l'État 75
7.1.16 Quote-part de l'impôt 75
7.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2 76

Compte rendu

1 Ensemble du canton 79
1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2027) 79

2 Autorités (AUT) 81
2.1 Compte de résultats 81
2.2 Compte des investissements 82
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT 82
2.4 Comptes spéciaux 83
2.4.1 Grand Conseil 83
2.4.2 Conseil-exécutif 85

3 Chancellerie d'État (CHA) 87
3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 87
3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 87
3.3 Priorités de développement de la Direction 88
3.4 Compte de résultats 89
3.5 Compte des investissements 90
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 91
3.7 Groupes de produits 92
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 92

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) 97
4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 97
4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 97
4.3 Priorités de développement de la Direction 98
4.4 Compte de résultats 99
4.5 Compte des investissements 100
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE 101
4.7 Groupes de produits 102
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 102
4.7.2 Assurance-chômage 105
4.7.3 Développement et surveillance économique 108
4.7.4 Forêt et dangers naturels 111
4.7.5 Agriculture 114
4.7.6 Nature 117
4.7.7 INFORAMA formation et vulgarisation 120
4.7.8 Environnement et de l'énergie 123
4.7.9 Protection des consommateurs et de l'environnement 126
4.7.10 Service vétérinaire 129
4.8 Financements spéciaux 131
4.8.1 Caisse des épizooties 131
4.9 Fonds 133
4.9.1 Fonds de régénération des eaux 133
4.9.2 Fonds du tourisme 135
4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier 137
4.10 Préfinancements 139
4.10.1 Fonds d'aide investissements 139

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) 141
5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 141
5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 141
5.3 Priorités de développement de la Direction 142
5.4 Compte de résultats 143
5.5 Compte des investissements 144
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI 145
5.7 Groupes de produits 146
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 146
5.7.2 Santé publique 149
5.7.3 Intégration sociale et action sociale 154
5.8 Financements spéciaux 158
5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 158

5.9 Réserve de politique financière 160
5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers 160

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) 163
6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 163
6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 163
6.3 Priorités de développement de la Direction 164
6.4 Compte de résultats 165
6.5 Compte des investissements 166
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ 167
6.7 Groupes de produits 168
6.7.1 Soutien à la direction 168
6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises 171
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration 174
6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales 177
6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant 180
6.7.6 Institutions cantonales 183
6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 186
6.7.8 Préfectures 189
6.7.9 Poursuites et faillites 192
6.7.10 Tenue du registre foncier 195
6.7.11 Registre du commerce 198
6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) 200
6.7.13 Information géographique 203
6.8 Financements spéciaux 206
6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée 206

7 Direction de la sécurité (DSE) 209
7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 209
7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 209
7.3 Priorités de développement de la Direction 210
7.4 Compte de résultats 212
7.5 Compte des investissements 213
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE 214
7.7 Groupes de produits 215
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 215
7.7.2 Police 219
7.7.3 Circulation routière et navigation 223
7.7.4 Exécution judiciaire 227
7.7.5 Population 231
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 235
7.8 Financements spéciaux 239
7.8.1 Constributions de remplacement 239

8 Direction des finances (FIN) 241
8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 241
8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 241
8.3 Priorités de développement de la Direction 242
8.4 Compte de résultats 243
8.5 Compte des investissements 244
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 245
8.7 Groupes de produits 246
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 246
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 249
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 252
8.7.4 Impôts et prestations de services 255
8.7.5 Personnel 259
8.7.6 Informatique et organisation 262
8.8 Financements spéciaux 265
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 265
8.9 Préfinancements 267
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 267
8.10 Réserve de politique financière 269
8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 269

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) 271
9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 271
9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 271
9.3 Priorités de développement de la Direction 272
9.4 Compte de résultats 273
9.5 Compte des investissements 274
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC 275
9.7 Groupes de produits 276
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 276
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 278
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 281
9.7.4 Enseignement supérieur 284
9.7.5 Culture 287
9.7.6 Service centralisés 290

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT) 293
10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 293
10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 293
10.3 Priorités de développement de la Direction 294
10.4 Compte de résultats 295
10.5 Compte des investissements 296
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT 297
10.7 Groupes de produits 298
10.7.1 Soutien à la direction 298
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 301
10.7.3 Infrastructures 303
10.7.4 Transports publics et coordination des transports 306
10.7.5 Gestion des biens immobiliers 309
10.7.6 Eaux et déchets 312
10.8 Financements spéciaux 316
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 316
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 318
10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau 320
10.9 Fonds 322
10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières 322

11 Contrôle des finances (CF) 325
11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 325
11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 325
11.3 Priorités de développement de la Direction 326
11.4 Compte de résultats 327
11.5 Compte des investissements 328
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 329
11.7 Groupes de produits 330
11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière 330

12 Bureau cantonal pour la protection des données (BPD) 333
12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 333
12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 333
12.3 Priorités de développement de la Direction 334
12.4 Compte de résultats 335
12.5 Compte des investissements 336
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 336
12.7 Groupes de produits 337
12.7.1 Protection des données 337

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 341
13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027) 341
13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits 341
13.3 Priorités de développement de la Direction 342
13.4 Compte de résultats 343
13.5 Compte des investissements 344
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 345
13.7 Groupes de produits 346

13.7.1 Direction de la magistrature état-major 346
13.7.2 Juridictions civile et pénale 349
13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration 352
13.7.4 Ministère public 355

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2027 et plan intégré mission-financement 2028 à 2030 du canton de Berne
Rapport

1 Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Voici les valeurs-repères du budget 2027 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2028 à 2030 :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Compte de résultats				
Charges	14 050	14 447	14 631	14 850
Revenus	14 319	14 204	14 289	14 514
Résultat global du compte de résultats	**269**	**–243**	**–342**	**–336**
Investissement net (y compris financements spéciaux)	**659**	**686**	**613**	**607**
Solde de financement (– = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	**–73**	**–608**	**–634**	**–597**
Nouvel endettement total		**–1 912**		
Nouvel endettement annuel		**–478**		
Degré d'autofinancement		**25 %**		
Dissolution de Fonds destinés à financer les besoins d'investissement comprise dans le résultat de la planification	116	0	0	0

Résultat des travaux de planification de cette année

Le budget 2027 table sur un excédent de revenus de quelque CHF 270 millions, tandis que le PIMF 2028 à 2030 prévoit des comptes de résultats déficitaires d'un montant variant entre CHF 240 millions et CHF 340 millions selon l'année. La dette augmente chaque année sur l'ensemble de la période de planification. Au budget 2027, elle se creuse de CHF 73 millions en raison de l'augmentation des besoins d'investissement. Au PIMF 2028 à 2030, sa croissance est estimée à environ CHF 600 millions par an en moyenne, principalement du fait des résultats très déficitaires escomptés.

Le résultat de la planification se détériore nettement à partir de 2028 par rapport à celui de l'an dernier, les écarts les plus importants étant imputables aux domaines suivants :

– cotisations aux assurances sociales (prestations complémentaires),

– santé publique (instauration d'EFAS, le financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations hospitalières),

– réduction des primes (mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes).

Ces dégradations ont toutes un point commun : l'incertitude de leur estimation, notamment en raison d'un manque de données empiriques face aux nouvelles dispositions légales.

Le résultat de la planification est aussi fortement pénalisé à partir de 2029 par la réforme de l'imposition du logement (abolition de la valeur locative) ainsi que par les besoins supplémentaires prévus pour l'école obligatoire et le degré secondaire II. Bien que la planification table une progression des rentrées fiscales, celle-ci ne suffit pas à compenser la forte croissance des charges.

Malgré des perspectives budgétaires nettement dégradées, le résultat de la planification respecte les freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements.

Compte tenu du caractère très incertain des estimations retenues à partir de 2028, le Conseil-exécutif a réalisé la présente planification selon une optique à court terme, focalisée sur le budget 2027. Dans ce cadre, il a pris les décisions politiques suivantes concernant la fiscalité et le personnel.

– Politique fiscale : la présente planification continue résolument d'appliquer la stratégie fiscale adoptée par le Grand Conseil. Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 reflètent le rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt, prévu par la révision 2027 de la loi sur les impôts. Cette mesure, qui allège la fiscalité des revenus modestes, représente CHF 39 millions en 2027 et CHF 134 millions à partir de 2028. Le budget 2027 que le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil comprend en outre une réduction de 0,45 dixième de la quotité utilisée pour le calcul de l'impôt des personnes physiques (ce qui représente un manque à gagner de CHF 80 mio). Au PIMF 2028 à 2029, le Conseil-exécutif propose en outre des baisses supplémentaires des quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques et des personnes morales.

– Politique du personnel : au budget 2027, le Conseil-exécutif consacre 1,5 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements du personnel cantonal et 1,7 pour cent à celle du corps enseignant, dont 0,4 pour cent pour compenser le renchérissement. Au PIMF 2028 à 2030, ces mesures représentent 1,6 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 1,8 pour cent pour le corps enseignant, dont 0,5 pour cent pour compenser le renchérissement.

L'investissement reste très élevé sur l'ensemble de la période de planification. Chiffré à près de CHF 660 millions en 2027, et à quelque CHF 700 millions en 2028, il diminue les deux dernières années, tout en restant élevé, puisqu'il est estimé à plus de CHF 600 millions. Les dernières dissolutions de Fonds servant à financer les besoins d'investissement sont inscrites au budget 2027 (CHF 116 mio).

1.2 Résultat financier du budget 2027

Voici un récapitulatif des résultats des travaux d'élaboration du budget 2027.

- Les charges sont estimées à CHF 14 050 millions et les revenus à CHF 14 319 millions, ce qui représente un solde de +CHF 269 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) est chiffré à CHF 659 millions et l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) à CHF 643 millions. Les dissolutions de Fonds servant à financer les besoins d'investissement s'élèvent à CHF 116 millions. Une fois ce prélèvement opéré, le Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et le Fonds d'investissements hospitaliers seront complètement dissous.
- Le budget prévoit une insuffisance de financement – autrement dit un accroissement de la dette – de CHF 73 millions, entièrement due à l'augmentation des besoins d'investissement attendue.
- Il comporte d'autres mesures de mise en œuvre de la stratégie fiscale : d'une part, une réduction de 0,45 dixième de la quotité utilisée pour calculer l'impôt des personnes physiques (ce qui représente un manque à gagner de CHF 80 mio) ; d'autre part, un premier rééquilibrage de la progressivité de l'impôt pour les revenus faibles à moyens au 1er janvier 2027, en vertu d'une révision de la loi sur les impôts (augmentation de la déduction sociale ; baisse des revenus de CHF 39,2 mio).
- Il comprend une « double part » aux bénéfices distribués par la BNS, d'un montant de CHF 158 millions.
- Il prévoit des versements compensatoires de CHF 1,7 milliard à recevoir au titre de la péréquation financière nationale (RPT), soit quelque CHF 150 millions de plus qu'en 2026.
- Les ressources consacrées à la progression des traitements se chiffrent à 1,5 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal, et à 1,7 pour cent pour le corps enseignant.
- Par rapport à ce qui était prévu au PIMF pour 2027, le budget compte des charges financières supplémentaires dans divers domaines (en particulier pour les prestations complémentaires mais aussi pour l'école obligatoire et le degré secondaire II par exemple). Il table sur une augmentation des revenus résultant surtout de l'actualisation des prévisions fiscales.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification visant à établir le budget et le PIMF ainsi que le rapport de gestion sont publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Celle-ci permet d'afficher les résultats à différents échelons sur une période plus ou moins longue et, par exemple, de comparer les prévisions aux résultats effectifs.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2028 à 2030

Voici un récapitulatif des résultats de la planification concernant le PIMF 2028 à 2030.

- Le compte de résultats est déficitaire de CHF 243 millions en 2028 et de près de CHF 350 millions en 2029 et 2030.
- L'investissement net (financements spéciaux compris) est chiffré à CHF 686 millions en 2028, puis diminue pour s'établir à CHF 607 millions en 2030.
- Chaque année se solde par une insuffisance de financement, soit une augmentation de la dette, de quelque CHF 600 millions.
- Un « double part » aux bénéfices de la BNS, d'un montant de CHF 158 millions, est également prévue chaque année.
- Le PIMF table sur la croissance persistante des versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT, chiffrés à quelque CHF 1,95 milliard en 2030.
- De nouvelles mesures de mise en œuvre de la stratégie fiscale sont prévues : d'une part un deuxième rééquilibrage de la progressivité de l'impôt au 1er janvier 2028 (adaptation des barèmes ; manque à gagner chiffré à CHF 94,5 mio) et, d'autre part, de nouvelles baisses des quotités utilisées pour calculer les impôts des personnes physiques et des personnes morales (cf. chap. 2.5.4). Les objectifs de la stratégie fiscale seront atteints lorsque les mesures fiscales prévues au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030, qui s'ajoutent à celles qui ont déjà été instaurées, auront été mises en œuvre.
- À partir de 2029, le PIMF tient compte de la suppression de la valeur locative avec maintien de la déductibilité fiscale des mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement (baisse de revenus chiffrée à CHF 108 mio).
- La part de la masse salariale que le PIMF prévoit de consacrer à la progression des traitements est chaque année de 1,6 pour cent pour le personnel cantonal et de 1,8 pour cent pour le corps enseignant.
- D'importantes charges supplémentaires sont prévues pour les prestations complémentaires, les réductions de primes et la santé publique. Les estimations sont très incertaines en la matière, notamment en raison du manque de données empiriques face aux nouvelles dispositions légales. Des besoins supplémentaires assez significatifs sont prévus pour l'école obligatoire et le degré secondaire II. L'actualisation des prévisions fiscales dégage des revenus supplémentaires.

1.4 Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements

En adoptant une modification de la Constitution cantonale lors de la votation du 18 juin 2023, le peuple bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement, qui s'applique depuis le 1er janvier 2024. Selon les anciennes dispositions, les éventuelles insuffisances de financement ne devaient être compensées que les années suivantes, tandis que la nouvelle réglementation commande une optique pluriannuelle tenant compte des résultats des comptes des années précédentes.

Le frein à l'endettement relatif au compte de résultats a également été adapté : auparavant, l'adoption d'un budget déficitaire nécessitait systématiquement l'approbation d'au moins trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (96 voix). Depuis l'optimisation du frein, un budget déficitaire est désormais possible s'il est couvert par un excédent au bilan et il suffit alors de la majorité parlementaire simple pour l'adopter.

1.4.1 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) réglementant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les corrections de valeur réalisés sur les placements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour appliquer les alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ces éléments sont retranchés du solde du compte de résultats pour établir l'attestation ci-après. Comme la planification actuelle les chiffre à CHF 0,3 million par an, le solde à utiliser pour l'attestation n'est pas très différent du solde du compte de résultats (cf. tableau ci-dessous ; en raison des arrondis, les montants retranchés ne sont perceptibles que dans le budget 2027).

Le résultat de la planification (excédent de revenus inscrit au budget 2027) respecte les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Résultat global du compte de résultats	**269**	**–243**	**–342**	**–336**
Élimination des gains comptables et de la rectification de la valeur des immobilisations financières conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	0	0	0	0
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	**268**	**–243**	**–342**	**–336**

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

1.4.2 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Concernant le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, la nouvelle Constitution cantonale (art. 101b, al. 2 ConstC) dispose ceci : « si le degré d'autofinancement de l'investissement net inscrit au budget est inférieur à 100 pour cent, il doit être compensé dans le plan intégré mission-financement, dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice du budget. » Autre disposition pertinente : l'article 101b, alinéa 5 ConstC précise qu'un solde de financement négatif ne doit être compensé que si la quote-part de l'endettement net (rapport entre l'endettement net I et le produit intérieur brut cantonal) est supérieure à six pour cent à la fin de l'année précédente.

Après actualisation de l'estimation du produit intérieur brut (PIB), la quote-part de l'endettement net s'élevait à 6,5 pour cent au 31 décembre 2025. Le rapport de gestion 2025 faisait encore état d'une quote-part de l'endettement net de 5,97 pour cent fin 2025, ce qui signifiait que le frein à l'endettement relatif au compte des investissements ne s'appliquait plus. Sa valeur actualisée (6,5 %) s'explique du fait que cette quote-part est fonction du PIB cantonal, lui-même réestimé (cf. encadré).

Comme elle dépasse le seuil de 6,0 pour cent, le frein à l'endettement relatif au compte des investissements s'applique.

Calcul actualisé de la quote-part de l'endettement net

Les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de BAK Economics AG concernant le PIB ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans (calcul combinant valeurs estimées et effectives). L'OFS et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ayant en outre révisé la comptabilité nationale (CN) en 2025, les séries chronologiques historiques des années 1995 à 2023 ont toutes été recalculées. Les données sources utilisées sont nouvelles ou révisées, la méthodologie a été adaptée et les années de référence et de base ont changé. L'OFS devrait publier les nouvelles données relatives au PIB cantonal à l'automne 2026. Les nouvelles prévisions de BAK Economics AG, datant du 15 juillet 2026, montrent que le taux d'endettement communiqué a évolué ces dernières années. Ce phénomène est particulièrement marqué en 2025, la quote-part de l'endettement net ayant augmenté de 0,5 pour cent selon les nouvelles données prévisionnelles, ce qui l'a refait passer au-dessus du seuil de 6,0 %, alors que le taux qui avait été communiqué à l'époque était légèrement inférieur.

Le tableau ci-après indique le solde de financement des exercices 2022 à 2025, des budgets 2026 et 2027 et du PIMF 2028 à 2030.

Signalons que l'année 2023 présente une particularité : le solde de financement de cet exercice s'est révélé négatif de CHF 163 millions. Conformément aux décisions relatives au rapport de gestion 2023 que le Grand Conseil a prises en 2024, lors de sa session d'été, l'attestation du respect du frein à l'endettement est établie comme si le solde de financement de 2023 était nul (CHF 0). L'objectif de cette mesure est d'éviter que la décision du Grand Conseil obligeant à compenser l'insuffisance de financement de 2023 conformément aux anciennes dispositions soit appliquée deux fois, une fois selon les anciennes et une autre selon les nouvelles dispositions. Les insuffisances de financement des comptes de 2023 et 2024 ont été entièrement compensées par le solde de financement de l'exercice 2025.

Compte tenu de cet ajustement en 2023, les cinq années précédant le budget 2027 (c.-à-d. 2022 à 2026) dégagent un excédent de financement de CHF 883 millions, qui compense l'insuffisance de financement de CHF 73 millions inscrit au budget 2027, de sorte que le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est respecté.

La dette augmente de CHF 1,9 milliard sur les quatre années de la planification (2027 à 2030) et de près de CHF 1,0 milliard entre 2022 et 2030.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

	Comptes				Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Solde de financement	327	0[1)]	–157	684	*29*	**–73**	–608	–634	–597
Solde de financement des 5 années précédentes (budget et PIMF)					**883**			**–1 912**	
Solde de financement de 2022 à 2030						**–1 029**			

– = nouvel endettement/insuffisance de financement
+ = réduction de la dette/excédent de financement

[1)] Pour éviter que l'obligation de compenser soit appliquée deux fois, on considère que l'insuffisance de financement de l'exercice 2023, d'un montant de CHF 163 millions, est égale à zéro, conformément à la décision du Grand Conseil relative au rapport de gestion 2023.
Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

1.5 Évolution de la politique budgétaire depuis août 2025

Les principales évolutions budgétaires depuis août 2025 ainsi que les décisions arrêtées depuis lors par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil sont présentées ci-après.

- Le Conseil-exécutif a publié les résultats de l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029 le 22 août 2025. À cette date, il tablait pour 2026 sur un excédent de revenus de CHF 365 millions et un excédent de financement de CHF 10 millions. Le PIMF 2027 à 2029 prévoyait des excédents de revenus d'un montant annuel moyen de près de CHF 300 millions et une réduction de la dette d'environ CHF 200 millions au total sur les quatre années de planification (2026 à 2029).

- Le Grand Conseil a examiné la révision 2027 de la loi sur les impôts en première lecture lors de sa session d'automne 2025, et en seconde lecture durant sa session de printemps 2026. Il a approuvé le projet du Conseil-exécutif sur pratiquement tous les points. Cette révision a surtout pour but de rééquilibrer la progressivité de l'impôt au niveau des revenus faibles à moyens (cf. chap. 2.5.2).

- Lors de la votation du 28 septembre 2025, le peuple suisse a accepté la réforme de l'imposition des logements occupés par leur propriétaire, et donc la suppression de la valeur locative. Cette réforme réduit les revenus de la Confédération, des cantons et des communes (cf. chap. 2.5.3).

- Durant sa session d'hiver 2025, le Grand Conseil a approuvé tant le budget 2026 que le PIMF 2027 à 2029, par 99 voix contre 47 (0 abstention) lors des votes finaux respectifs. Après prise en compte des décisions du Grand Conseil, le budget 2025 tablait sur un excédent de revenus de CHF 385 millions et un excédent de financement de CHF 29 millions. Le Grand Conseil a en particulier réduit la compensation du renchérissement pour le personnel que proposait le Conseil-exécutif, la faisant passer de 0,5 à 0,2 pour cent.

- Le 9 janvier 2026, la BNS a communiqué le résultat provisoire de son exercice 2025 : un bénéfice de près de CHF 26 milliards, qui a valu une distribution de CHF 4 milliards à la Confédération et aux cantons en 2026, soit une part de CHF 316 millions au canton de Berne.

- Le Parlement fédéral a examiné le programme d'allégement budgétaire 2027 (PAB 27) lors de ses sessions d'hiver 2025 et de printemps 2026, et adopté ainsi des mesures ayant une incidence sur les cantons. Ce programme a des répercussions directes sur le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 dans le domaine des personnes réfugiées ou admises temporairement (cf. chap. 2.4.12). Dans d'autres domaines d'activité, il fait aussi planer le risque de charges financières supplémentaires qu'il faudra prendre en

compte lors des prochains processus de planification (cf. chap. 3.4).

– Le peuple suisse a adopté le projet relatif à l'imposition individuelle lors de la votation du 8 mars 2026. Cette réforme diminuera elle aussi les revenus de la Confédération, des cantons et des communes, vraisemblablement au-delà la période de planification 2027 à 2030.

– Le 24 mars 2026, le Conseil-exécutif a présenté les comptes de 2025. Le compte de résultats dégage un excédent de revenus de CHF 873 millions, alors que le budget l'avait estimé à CHF 242 millions. Deux facteurs exceptionnels sont à l'origine de cette nette amélioration : d'une part la dissolution de la provision de CHF 315 millions qui avait été constituée pour l'achèvement du contournement ouest de Bienne, projet qui a été abandonné et, d'autre part, celle de la provision constituée pour les contributions de financement à la Caisse de pension bernoise, d'un montant de CHF 127 millions. À cela est venu s'ajouter la part de CHF 238 millions aux bénéfices de la BNS, qui n'avait pas été budgétée. L'investissement net de 2025 s'est monté à CHF 505 millions et le solde de financement, à plus CHF 684 millions.

– En mai et début juin 2026, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs journées de réflexion consacrées à la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2027 et du PIMF 2028 à 2030 (cf. chap. 2).

1.6 Conclusion

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification en vue de l'établissement du budget 2027 et du PIMF 2028 à 2030.

Quatre principaux facteurs de dégradation des perspectives financières

En un an, le résultat de la planification s'est considérablement détérioré. Dans trois secteurs d'activité, les charges estimées l'année passée ont dû être radicalement revues à la hausse. Les domaines concernés sont les suivants :

1. Prestations complémentaires : divers facteurs, tels que l'évolution démographique et la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPCC ; RS 831.30), qui doit prendre effet le 1er janvier 2028, se traduisent par une progression constante des besoins à partir de 2027.

2. Santé publique : l'instauration d'EFAS devrait augmenter considérablement les besoins à compter de 2028, du fait que le coût des traitements ambulatoires a fortement progressé depuis la conception de la réforme.

3. Réduction des primes : la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes à partir de 2028 est réévaluée à la hausse par rapport à ce qui était prévu initialement, car les frais de santé en général ont beaucoup augmenté depuis l'élaboration de ce contre-projet.

La réforme de l'imposition de la propriété du logement, qui supprime la valeur locative, péjore significativement le résultat de la planification à partir de 2029, d'autant que le Grand Conseil a décidé de maintenir la déductibilité fiscale des mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement.

Ces quatre facteurs, conjugués à la croissance constante des charges, en particulier celles de l'école obligatoire et du degré secondaire II, ont considérablement détérioré le résultat de la planification en peu de temps. Les finances bernoises sont ainsi menacées d'un déficit structurel à partir de 2028.

Estimations très incertaines – adoption d'une optique à court terme

L'évolution des charges dans les trois domaines d'activité mentionnés inquiète le Conseil-exécutif, même si les estimations en la matière sont très incertaines. En effet, il a dû chiffrer les charges de prestations complémentaires, de mise en œuvre d'EFAS et de réduction des primes de manière très approximative, puisque les dispositions légales correspondantes sont nouvelles et qu'il ne disposait d'aucune valeur empirique.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif adopte une optique à court terme, focalisée sur l'exercice budgétaire 2027. En vue de la prochaine législature, le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition analysera de manière approfondie les trois domaines d'activité mentionnés et recherchera des moyens de réduire les coûts. Il fixera l'axe de la politique budgétaire à venir sur la base de ces analyses et en fonction de la situation financière en début de planification.

Pas de programme d'allégement budgétaire pour l'heure – poursuite de la stratégie fiscale

Le résultat de la planification présenté ici contraste avec celui de l'exercice 2025, qui a bouclé sur un excédent de revenus de CHF 873 millions. Selon les prévisions, L'exercice 2026 devrait lui aussi dégager des revenus. Compte tenu des estimations très incertaines réalisées pour la présente planification ainsi que des résultats des exercices 2025 et 2026, et malgré les perspectives financières, le Conseil-exécutif est pour l'heure défavorable à un programme d'allégement budgétaire et partisan de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie fiscale. À moins que les prochains exercices ne dégagent des déficits massifs, il estime qu'un programme d'allégement budgétaire, qui entraînerait des coupes significatives dans les prestations du canton, n'est politiquement pas judicieux.

Pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie fiscale, il propose trois mesures : une baisse de 0,45 dixième de la quotité servant à calculer l'impôt des personnes physiques (budget 2027), le rééquilibrage de la progressivité de l'impôt au niveau des revenus faibles à moyens (révision 2027 de la loi sur les impôts) et de nouvelles réductions des quotités d'impôt applicables au calcul des impôts des personnes physiques et des personnes morales (PIMF 2028-2030). Une fois ces mesures mises en œuvre, et compte tenu de celles qui ont déjà été réalisées, les objectifs fixés dans la stratégie fiscale seront atteints, à savoir l'allégement de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales à concurrence d'un demi-milliard de francs d'ici fin 2030. Face à l'urgence que représente cet allégement, il est impératif de s'en tenir aux mesures fiscales planifiées.

Persistance de forts besoins d'investissement

Comme le budget 2026, celui de 2027 et le PIMF 2028 à 2030 tablent sur des besoins d'investissement élevés. Contrairement à ce que prévoyait la planification de l'an passé, l'investissement diminue peu dans le nouveau PIMF. À moyen et long terme, le canton est donc confronté à un fort volume d'investissements.

Dans le cadre de la priorisation des investissements cantonaux, le Grand Conseil a décidé que le nouvel endettement contracté entre 2022 et 2031 pour financer les besoins croissants en la matière ne doit pas dépasser CHF 500 millions. Le résultat de la présente planification ne respecte pas ce plafond. Si le nouvel endettement inscrit au budget 2027 s'explique par les besoins accrus d'investissement, celui qui figure au PIMF 2028 à 2030 est surtout dû à l'évolution des postes du compte de résultats et secondairement seulement à ces besoins élevés.

Prévenir un déficit structurel : un enjeu majeur

Les chiffres de la planification montrent clairement que le canton de Berne va devoir prendre de nouvelles orientations budgétaires. Ces dernières années, le principal défi consistait à financer des besoins d'investissement en forte hausse. Mais dans les deux à trois prochaines années, il faudra se focaliser sur la stabilisation du compte de résultats. Il est en effet essentiel de prévenir tout déficit structurel et de préserver la marge de manœuvre financière à long terme.

Le canton de Berne ne pourra continuer à financer un niveau d'investissement adapté à ses tâches et à ses besoins sans augmenter sa dette que s'il parvient à équilibrer durablement le compte de résultats et, par là même, à respecter les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra financer sur ses propres ressources les investissements nécessaires dans les infrastructures, la formation, la santé et d'autres tâches publiques essentielles.

2 Résultat de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2025

Durant sa session d'hiver 2025, le Grand Conseil a approuvé tant le budget 2026 que le PIMF 2027 à 2029 par 99 voix contre 47 (0 abstention) lors des votes finaux respectifs.

En vue de l'élaboration du budget 2027 et du PIMF 2028 à 2030, il a notamment adopté les déclarations de planification suivantes :

- maintien des déductions fiscales en faveur des mesures visant à économiser l'énergie et à préserver l'environnement, même après l'abolition de la valeur locative ;
- renoncement à la création de nouveaux postes à durée indéterminée que le Grand Conseil avait rejetée dans le budget 2026 ;
- réduction de 12 pour cent des dépenses pour les prestations de services de tiers imputables à certains groupes de comptes ;
- adaptation éventuelle des bons de garde en crèche après détermination de l'augmentation des tarifs des crèches sur la période de 2019 à 2025 ;
- réorganisation du soutien élargi au sein de l'école obligatoire ainsi que de l'offre spécialisée de l'école obligatoire ;
- présentation à la Commission des finances et à la Commission de la formation d'options permettant de freiner la hausse des coûts dans le domaine des mesures particulières à l'école obligatoire.

Plusieurs déclarations de planification ont été rejetées, notamment celle demandant de renoncer à la baisse prévue des quotités d'impôt et celles exigeant d'augmenter les ressources affectées à la réduction des primes.

Concernant le budget 2026, le Grand Conseil avait décidé de réduire de 0,5 à 0,2 pour cent le taux de la compensation du renchérissement accordée au personnel, afin de l'adapter au renchérissement moyen effectif pour 2025 selon les prévisions communiquées par le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) en octobre 2025.

Budget 2026 / PIMF 2027-2029

Au terme des débats budgétaires de 2025, les chiffres se présentaient comme suit : dans le budget 2026, le compte de résultats affichait un excédent de revenus de CHF 385 millions et un solde de financement positif de CHF 29 millions. Le PIMF 2027 à 2029 prévoyait des excédents de revenus d'un montant annuel moyen de CHF 300 millions en 2027 et 2028, et de quelque CHF 350 millions en 2029. Le résultat de 2026 et 2027 a été impacté par la dissolution de Fonds destinés à financer des besoins accrus d'investissement (CHF 230 mio au budget 2026 et CHF 22 mio au PIMF 2027). La réduction de la dette prévue pour l'ensemble de la période 2026 à 2030 était de CHF 234 millions.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2026	2027	2028	2029
Charges	13 645	13 641	13 742	13 853
Revenus	14 030	13 939	14 036	14 208
Solde du compte de résultats	**385**	**299**	**293**	**355**
Investissement net	**706**	**696**	**632**	**495**
Solde de financement (– = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	**29**	**–42**	**18**	**228**
Réduction totale de la dette		**234**		
Réduction annuelle de la dette		**58**		
Degré d'autofinancement		**109 %**		
Dissolution de Fonds destinés à financer des besoins accrus d'investissement comprise dans le résultat de la planification	230	22	0	0

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

Le Conseil-exécutif a actualisé les bases de la politique financière fin janvier 2026. Il a ainsi pris connaissance des changements annoncés par les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public par rapport aux chiffres du PIMF 2027 à 2029.

Les évolutions communiquées par les Directions dans le cadre de l'actualisation du chiffrage ont montré que des charges supplémentaires allaient grever le budget du canton dans divers domaines et qu'il fallait s'attendre à des baisses de revenus. Des dégradations financières sont donc prévues, en particulier à partir de 2028 et 2029, dans les domaines suivants :

– Santé publique : augmentation des charges notamment liée au financement uniforme des prestations (EFAS) à partir de 2028.

– Réduction des primes : nouvelles augmentations de dépenses allant au-delà de celles déjà prises en compte dans la précédente planification, en lien avec à la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allégement des primes, à compter de 2028.

– Recettes fiscales : abolition de la valeur locative, vraisemblablement à partir de 2029.

Autre élément pertinent pour l'élaboration du budget 2027 et du PIMF 2028 à 2030 : l'ambition politique du Conseil-exécutif de réduire de CHF 500 millions par an jusqu'à 2030 la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales, comme le prévoit la stratégie fiscale. Dans la perspective du nouveau processus de planification, des mesures concrètes ont été prises : la révision 2027 de la loi sur les impôts et les baisses des quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales.

En outre, il est apparu que de forts besoins d'investissement marqueraient encore ces prochaines années.

Autre constat important pour la situation initiale de politique financière au début du processus de planification 2026 : un gros excédent de revenus est prévu dans les comptes de 2025 du fait de deux facteurs exceptionnels, à savoir la dissolution des provisions constituées pour le réseau de l'axe ouest de Bienne, qui n'a pas été réalisé, et celle de la provision pour les cotisations de financement de la CPB. À cela s'ajoute la « triple » distribution de bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2024, d'un montant de CHF 238 millions, qui n'était pas budgétée.

Toujours concernant 2026, un excédent de recettes important s'est profilé en début d'année, la BNS étant en mesure d'effectuer une « quadruple » distribution de bénéfice grâce à son résultat positif de 2025 (CHF 316 millions reviennent au canton de Berne).

Deux évolutions très différentes ont donc marqué la situation initiale de politique financière au début du processus de planification :

– d'une part, l'inscription de forts excédents au compte de résultats en 2025 et 2026, attendus suite aux facteurs exceptionnels mentionnés et aux fonds versés par la BNS au titre de ses bénéfices 2024 et 2025 ;

– d'autre part, la détérioration massive du compte de résultats à partir de 2028 révélée par la première actualisation des prévisions (cf. ci-dessus).

2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification de 2026

Compte tenu de la situation initiale décrite ci-avant, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'une politique financière prudente pour le présent processus de planification, malgré les excédents attendus en 2025 et 2026. Concrètement, il s'est fixé les objectifs suivants pour établir le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 :

1. Élaborer un budget 2027 dégageant un excédent de revenus substantiel et un solde de financement positif.

2. Éviter l'apparition d'un déficit structurel dans le PIMF 2028 à 2030. Tout nouvel endettement doit se limiter aux besoins d'investissement attestés.

Comme l'a montré la suite du processus de planification, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs fixés initialement, les nouvelles dégradations annoncées par la suite étant trop importantes par rapport au PIMF 2027 à 2029 (cf. chap. 1).

2.4 Principaux écarts par rapport à la précédente planification

Les changements suivants intervenus entre décembre 2025 et août 2026 ont influé de manière déterminante sur le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028 à 2030. Ils résultent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs cantonaux ou fédéraux externes sur lesquels il est impossible d'agir, ainsi que de l'évolution des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Cotisations aux assurances sociales

Dans le domaine des prestations complémentaires, le résultat de l'exercice 2025 avait déjà fait apparaître des besoins supplémentaires significatifs (+CHF 63 mio) par rapport à ce qui avait été budgété. La croissance de ces besoins devrait restée élevée dans les prochaines années, et ce, pour les diverses raisons suivantes :

– L'évolution démographique se traduit par une augmentation du nombre d'allocataires de prestations complémentaires.

– Le nombre de personnes percevant des allocations de l'AI et ayant droit à des prestations complémentaires est en forte progression. En outre, le montant des prestations complémentaires individuelles augmente, notamment en raison de la hausse des taxes journalières.

– Les droits des allocataires de prestations complémentaires pouvant prétendre à la réduction maximale des primes d'assurance maladie progressent.

– Enfin, suite à la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (loi sur les prestations complémentaires, LPC ; RS 381.30), qui doit prendre effet le 1er janvier 2028, davantage de prestations d'aide et de soins à domicile seront financées par le biais des prestations complémentaires. Ces coûts seront exclusivement supportés par les cantons.

Par rapport au PIMF 2027 à 2029, les charges supplémentaires prises en compte à ce titre dans la planification actualisée sont comprises entre CHF 124 millions (budget 2027) et CHF 280 millions (PIMF 2030). Leur estimation est très incertaine, d'une part parce qu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse détaillée et, d'autre part, parce les répercussions financières de la révision de la LPC sont très floues.

Les raisons de l'évolution de ces charges supplémentaires seront étudiées de manière approfondie en vue de l'établissement du budget 2028 et du PIMF 2029 à 2031. À cette occasion, le Conseil-exécutif recherchera aussi des mesures de réduction des coûts.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Cotisations aux assurances sociales	–124	–172	–231	–280

2.4.2 Santé publique

Dans le domaine de la santé publique, le principal facteur d'augmentation des besoins est la mise en place d'EFAS (financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations hospitalières). Avec cette réforme, les prestations ambulatoires et hospitalières seront financées de la même manière à partir de 2028, ce qui implique que les cantons devront désormais participer au financement des traitements ambulatoires. À la conception d'EFAS, il avait été estimé sur la base des chiffres de 2016 à 2019 que son instauration n'aurait pas d'incidence sur les coûts cantonaux. De nouveaux calculs montrent au contraire qu'elle les augmentera considérablement, du fait que le coût des traitements ambulatoires a fortement progressé ces dernières années, davantage que celui des prestations hospitalières. À compter de 2028, le canton devra donc participer à ce coût nettement plus élevé qu'au moment de la conception d'EFAS, ce qui, d'après les estimations provisoires, se traduit par des charges supplémentaires significatives comprises en CHF 218 millions (2028) et CHF 247 millions (2030).

Les répercussions financières d'EFAS sont elles aussi très difficiles à planifier. Elles seront étudiées de manière approfondie en vue de l'établissement du budget 2028 et du PIMF 2029 à 2031. À cette occasion, le Conseil-exécutif recherchera aussi des mesures de réduction des coûts.

Des besoins supplémentaires apparaissent également dans les domaines suivants :

– Coût de formation (initiale et continue) aux métiers de la santé non universitaires (augmentation du volume ; CHF 1,5 mio par an)

– Formation postgrade des médecins dans le domaine ambulatoire (hausse du nombre de prestataires de soins et de leur indemnisation ; CHF 2,1 mio par an)

– Augmentation des contributions à l'Institut universitaire de médicine générale : les charges supplémentaires ont été chiffrées à CHF 1,15 million par an sur la base de l'arrêté du Grand Conseil du 6 mai 2026 relatif à l'affaire 2024.GSI.2797 (Programme « Formation postgrade au cabinet médical de premier recours (assistanat au cabinet médical) », BIHAM. Crédit d'engagement pour les années 2027 à 2031), qui va encore plus loin que la proposition du Conseil-exécutif en la matière.

Voici un tableau récapitulatif de l'ensemble des besoins supplémentaires (à mesures salariales égales) pris en compte par rapport à la précédente planification.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Santé publique	–29	–224	–245	–252

2.4.3 Actualisation des prévisions fiscales

Les rentrées fiscales de 2025 se sont révélées supérieures de CHF 225 millions au montant qui avait été budgété. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôt à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) l'a dépassé de CHF 71 millions, et celui des impôts sur le bénéfice et le capital, de CHF 89 millions. L'estimation du produit de l'impôt pour la période de planification de 2027 à 2030 a été actualisée sur cette base, compte tenu en particulier des prévisions de croissance économique et d'inflation, ainsi que d'une extrapolation du produit de la première tranche d'impôt de l'année fiscale 2026. Ces nouvelles estimations tiennent également compte des mesures fiscales déjà chiffrées dans la précédente planification (PIMF 2027-2029). À cela s'ajoutent la réforme de l'imposition de la propriété du logement, qui prendra effet en 2029, et la « réserve » inscrite au PIMF 2030 pour une nouvelle baisse de la quotité d'impôt. Ces deux points sont respectivement exposés aux chapitres 2.4.4 et 2.4.16.

Après actualisation de la planification, les rentrées fiscales augmentent de CHF 140 millions au budget 2027 et dans une fourchette allant de CHF 87 à CHF 252 millions dans le PIMF 2028 à 2030.

Comme d'habitude, des incertitudes et des risques pèsent sur les rentrées fiscales budgétées, les perspectives économiques restant notamment incertaines, en particulier du fait des conflits commerciaux internationaux et des risques géopolitiques.

L'estimation des rentrées fiscales est optimiste, située à l'extrémité supérieure de la fourchette. Elle tient compte du fait que le résultat des comptes de ces dernières années s'est systématiquement révélé supérieur aux chiffres budgétés.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Actualisation des prévisions fiscales	140	87	106	252

2.4.4 Réforme de l'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative)

Lors de la votation du 28 septembre 2025, le peuple suisse a adopté l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, se prononçant ainsi indirectement en faveur d'une réforme de l'imposition de la propriété du logement (abolition de la valeur locative).

Cette réforme implique de fait la suppression de la déductibilité fiscale des frais d'entretien des logements occupés par leur propriétaire. Par contre, le Grand Conseil a décidé de maintenir la déductibilité fiscale des mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement (cf. chap. 2.5). Son maintien ainsi que la disparition de la valeur locative se traduisent, pour le canton de Berne, par un manque à gagner de CHF 107,8 millions :

- Suppression de la valeur locative : CHF 57,8 millions (impôts cantonaux : CHF 50 mio ; part à l'impôt fédéral direct : CHF 7,8 mio) ;
- Maintien des déductions pour les mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement : CHF 50 millions

La réforme de l'imposition de la propriété du logement prendra effet en 2029. Les baisses de revenus exposées ci-avant figurent donc dans la planification actualisée à partir de cet exercice.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Réforme de l'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative)	0	0	–108	–108

2.4.5 Réduction des primes

Le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » lors de la votation du 9 juin 2024. C'est donc le contre-projet indirect du Conseil fédéral qui est mis en œuvre. Lors du processus de planification de 2024, les coûts supplémentaires qui en résultent avaient été inscrits au PIMF 2026 à 2028 à partir de 2027. La date d'entrée en vigueur du contre-projet ayant été reportée d'un an, ces coûts ont été repoussés d'autant lors du processus de planification de l'année passée et ainsi inscrits au PIMF à partir de 2028.

Leur estimation reposait sur des données de l'Office fédéral de la santé publique datant de 2020. Or les frais de santé ont fortement augmenté depuis, ce qui se répercute sur les futures dépenses relatives aux réductions des primes. Compte tenu des contributions fédérales escomptées, les besoins supplémentaires résultant de cette évolution sont chiffrés à environ CHF 60 millions à partir de 2028, sachant qu'on ne dispose encore d'aucune valeur empirique concernant la mise en œuvre du contre-projet indirect. La planification pour les années 2028 et suivantes est en conséquence là encore très incertaine. Ces charges supplémentaires seront étudiées de manière approfondie en vue de l'établissement du budget 2028 et du PIMF 2029 à 2031. À cette occasion, le Conseil-exécutif recherchera en outre des mesures de réduction des coûts.

Compte tenu de l'évolution actuelle et des contributions fédérales escomptées, des charges supplémentaires de CHF 18,5 millions sont inscrites au budget 2027 et d'environ CHF 60 millions par an au PIMF 2028 à 2030.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Réduction des primes	–19	–58	–59	–62

2.4.6 École obligatoire

Dans ce domaine, les différents changements pris en compte par rapport à la planification précédente génèrent CHF 53 millions de besoins supplémentaires au budget 2027 et au PIMF 2028, CHF 43 millions au PIMF 2029 et CHF 35 millions au PIMF 2030 (à mesures salariales égales). Les principaux facteurs à l'origine de ces besoins supplémentaires sont les suivants :

- les 33 classes ouvertes à la rentrée 2025/2026 à l'école ordinaire sont désormais intégrées dans la planification actualisée, qui table parallèlement sur un léger recul du nombre d'élèves à compter de la rentrée 2027/2028. Par rapport à la précédente planification, des besoins supplémentaires de CHF 7,0 millions ont en conséquence été inscrits au budget 2027, tandis que les charges figurant dans le PIMF 2030 sont en baisse de CHF 0,9 million.
- Toujours pour l'école ordinaire, la planification tient compte de ressources financières servant à freiner la croissance des coûts des établissements particuliers de la scolarité obligatoire (p. ex. leçons supplémentaires pour des projets de promotion de l'égalité des chances pour les écoles fortement mises à contribution, logopédie, formation en cours d'emploi pour les enseignantes et enseignants sans qualification adéquate ; CHF 7,6 mio au budget 2027 et CHF 2,9 mio au plus au PIMF, en 2029).
- Besoins supplémentaires de CHF 4,5 millions par an pour les écoles à journée continue.
- En matière d'offre spécialisée de l'école obligatoire, il a fallu augmenter les ressources budgétaires pour tenir compte de l'évolution constatée en 2024 et 2025. À cela s'ajoutent les 15 classes qu'il est prévu d'ouvrir à la rentrée 2026/2027 et de compléter par dix classes de plus à partir de la rentrée suivante. Le nombre d'élèves inscrits dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire devrait légèrement reculer à partir de la rentrée 2028/2029, mais aucune fermeture de classe n'est escomptée avant la rentrée 2030/2031 (prévision : fermeture de 3 classes). Les moyens supplémentaires planifiés pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire sont chiffrés dans une fourchette allant de CHF 29 millions (2030) à CHF 35 millions selon les années.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
École obligatoire	–53	–53	–43	–35

2.4.7 Écoles moyennes et formation professionnelle

Dans les années qui viennent, la situation financière des écoles professionnelles et des écoles moyennes sera marquée par une augmentation du nombre d'apprenties et apprentis du degré secondaire II. On estime que 60 pour cent des jeunes se lanceront dans une formation initiale professionnelle après le degré secondaire I (certificat fédéral de capacité [CFC] ou attestation fédérale de formation professionnelle [AFP]). Dans le canton, le taux de passage au gymnase est passé de 20 à 21,1 pour cent entre 2020 et 2024. Compte tenu de ces évolutions et du fait que les charges de personnel ont été sous-estimées par le passé, des besoins supplémentaires compris entre CHF 29 millions (2027) et CHF 39 millions (2030) apparaissent par rapport à la planification précédente.

À cela s'ajoutent en particulier les coûts d'équipement des nouvelles classes, la mise en place du travail social en milieu scolaire, les ressources supplémentaires pour financer les écoles supérieures et les nouvelles filières de formation de l'école de culture générale NMS Bern (subventions) ainsi que la hausse du coût de la formation initiale professionnelle suite au recul des subventions fédérales. Par rapport à la planification précédente, les besoins supplémentaires pris en compte dans le domaine des écoles moyennes et des écoles professionnelles sont au total compris entre CHF 41 millions en 2027 et CHF 49 millions en 2028 (à mesures salariales égales).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Écoles moyennes et formation professionnelle	–41	–49	–46	–47

2.4.8 Péréquation financière nationale (RPT)

Les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale n'ont cessé de régresser entre 2017 et 2021/2022. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et par la croissance du potentiel de ressources du canton de Berne. Une autre partie de cette baisse s'explique par « l'effet ponctuel » remontant à l'année de calcul 2017, qui a diminué les prestations compensatoires des années 2021 à 2023. Cet effet s'est traduit par une augmentation du potentiel de ressources du canton de Berne, alors que les bénéfices des sociétés pris en compte pour la péréquation financière n'étaient pas imposables selon les dispositions légales alors en vigueur. En conséquence, les prestations compensatoires ont diminué de près de CHF 100 millions en 2021 et de quelque CHF 70 millions en 2022 et 2023.

Elles ont recommencé à augmenter depuis 2023. Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 tablent sur la poursuite de cette tendance. Parallèlement, l'indice des ressources du canton de Berne diminue. Selon les estimations, il devrait passer à 70,1 points en 2030, alors qu'il était encore de 80 points en 2021. Cet infléchissement a diverses origines :

– Le potentiel de ressources du canton de Berne croît moins vite que le potentiel de ressources moyen des autres cantons.

– Depuis 2024, la mise en œuvre de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) produit peu à peu ses effets : la part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises qui étaient auparavant imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne. Vu que depuis 2024, les bénéfices de ces entreprises sont moins pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le potentiel de ressources du canton de Berne diminue. Inversement, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés qui bénéficiaient de l'ancien statut particulier est inférieure à la moyenne. Cela favorise le canton de Berne en ce qui concerne les prestations compensatoires, car ces bénéfices sont davantage pris en compte avec la RFFA.

– Enfin, « l'effet ponctuel » évoqué plus haut n'a plus de répercussion depuis 2024.

Le tableau récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne ci-dessous illustre cette évolution.

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287,3	74,3
2018	1 272,7	75,2
2019	1 187,0	76,6
2020	1 101,2	77,6
2021	916,3	80,0
2022	935,6	79,5
2023	1 076,6	77,7
2024	1 301,8	75,0
2025	1 433,6	73,6
2026	1 549,6	72,4
2027 (prévision)	1 697,1	71,4
2028 (prévision)	1 839,1	70,5
2029 (prévision)	1 902,0	70,2
2030 (prévision)	1 951,1	70,1

Par rapport à la planification précédente, les prestations compensatoires prévues pour les années 2027 à 2030 représentent des revenus supplémentaires d'un montant compris entre CHF 23 millions (en 2027) et CHF 88 millions (en 2030).

L'estimation annuelle des prestations compensatoires pour le budget se sont toujours révélées fiables jusqu'à présent, ce qui n'est pas le cas de celle réalisée pour le PIMF, qui doivent parfois être fortement réactualisées lors des processus de planification suivants. Les versements compensatoires inscrits au PIMF sont donc toujours très incertains.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Péréquation financière nationale	23	31	39	88

2.4.9 Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Sur la base du résultat de l'exercice 2025 des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), la planification table sur une nouvelle augmentation des autres charges d'exploitation ainsi que de l'indemnisation des institutions cantonales et des communes. La progression du nombre de cas, c'est-à-dire la hausse du volume d'affaires, est estimée à 4 pour cent. Les besoins supplémentaires escomptés résultent principalement de la création d'un centre fermé de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au sein du Centre psychiatrique universitaire de Berne SA (UPZ AG ; CHF 2,0 à 4,1 mio par an) et de l'affectation des éducatrices et éducateurs spécialisés à une classe de traitement supérieure (CHF 2,9 mio par an). Au total, la planification actualisée comprend des ressources supplémentaires comprises entre CHF 29 millions (2027) et CHF 48 millions (2030).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	–29	–34	–37	–48

2.4.10 Amortissements

Les amortissements nécessaires sont en net recul par rapport à la précédente planification. Cette évolution, que l'on observe malgré des besoins d'investissement en forte croissance, est principalement imputable au secteur du bâtiment. Les derniers comptes annuels montrent en effet une baisse des amortissements dans ce secteur du fait notamment que la durée d'amortissement de plusieurs installations est arrivée à son terme. En outre, certains ouvrages impliquant des investissements d'envergure ne seront mis en exploitation que dans les prochaines années, repoussant d'autant leur amortissement. Le recul des amortissements dans le secteur du bâtiment est chiffré à CHF 26 millions (2027 et 2028), CHF 33 millions (2029) et CHF 18 millions (2030). De même, les amortissements nécessaires dans le secteur des transports publics diminuent significativement en 2029 et 2030 (environ CHF 5 mio à chaque fois), la mise en exploitation de certains projets ayant été reportée. Enfin, ils baissent aussi dans le secteur du génie civil ainsi que dans le domaine des TIC, où certains projets ont été abandonnés (GELAN, à l'Office de l'agriculture et de la nature et NeVo, au Ministère public).

Le tableau ci-dessous présente le recul total des amortissements nécessaires.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Amortissements	38	36	47	23

2.4.11 Mesures salariales

Les mesures salariales prises en compte au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030 sont exposées en détail au chapitre 2.6. Voici les écarts en la matière par rapport au PIMF 2027 à 2029 établi lors de la précédente planification :

– Les charges annuelles diminuent de CHF 14,5 millions suite à la moindre compensation du renchérissement au 1er janvier 2026 (0,2 % au lieu de 0,5 %), que le Grand Conseil a décidée lors des débats budgétaires de 2025.

– Elles baissent aussi de CHF 5,0 millions par rapport à la précédente planification en raison de la réduction de la compensation du renchérissement inscrite au budget 2027 (0,4 % au lieu de 0,5 %).

– En outre, la part de la masse salariale consacrée à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal ayant été abaissée de 0,2 point à partir de 2027, les charges reculent de CHF 2,6 millions au budget. Cumulée sur l'ensemble de la période de planification, cette diminution se chiffre à CHF 10,4 millions, montant qui est ainsi inscrit au PIMF 2030.

– Les mesures salariales prises en compte pour 2030 entraînent CHF 51,6 millions de charges en plus par rapport à 2029, la dernière année de la planification précédente.

Par rapport à la précédente planification, les charges baissent dans une fourchette comprise entre CHF 22 millions et CHF 27 millions dans le budget 2027 et les années 2028 et 2029 du PIMF. Pour 2030, ce dernier prévoit une augmentation des charges de CHF 22 millions.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Mesures salariales	22	25	27	–22

2.4.12 Programme fédéral d'allégement budgétaire : asile et admissions temporaires

La mesure n° 37 du programme fédéral d'allégement budgétaire (PAB 27) prévoit l'harmonisation de la durée d'indemnisation prévue au titre de la politique d'intégration (5 ans). Un grand nombre des personnes dont la planification a tenu compte jusqu'à présent vont donc désormais relever de la compétence des services sociaux communaux et régionaux, surtout les personnes à protéger ayant fui l'Ukraine en 2022 pour se réfugier en Suisse (première grande vague). Avec l'harmonisation de la durée d'indemnisation, le canton perd des contributions fédérales, ce qui représente un manque à gagner compris entre CHF 14,5 millions (2027) et CHF 25,5 millions (2029). Et comme le Conseil-exécutif prévoit une solution transitoire pour absorber une partie de la charge supplémentaire que vont devoir supporter les services sociaux communaux et régionaux, les charges cantonales augmentent dans une fourchette comprise entre CHF 7,4 millions (2027) et CHF 15,4 millions (2029).

Le tableau ci-dessous récapitule les charges supplémentaires totales inscrites à ce titre au budget 2027 et au PIMF 2028 et 2029.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Programme fédéral d'allégement budgétaire : asile et admissions temporaires	–22	–33	–41	0

2.4.13 Dissolutions de fonds pour financer les besoins d'investissement

En 2022, lors de sa session de printemps, le Grand Conseil a adopté la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif de ce texte est de pouvoir utiliser les ressources superflues de ces deux fonds, d'un montant de CHF 438,9 millions, pour financer les besoins d'investissement en forte croissance dans les années à venir (la somme totale à disposition sur ces deux fonds avait été estimée à CHF 430 millions lors des précédentes planifications. Après financement des derniers projets au moyen du Fonds d'investissements hospitaliers, il apparaît qu'il reste encore CHF 8,9 millions sur ce fonds.)

Voici le mécanisme de dissolution progressive des deux Fonds que définit la loi : si le volume d'investissement des années à venir dépasse les besoins ordinaires annuels, fixés à CHF 450 millions, le surplus est financé jusqu'à fin 2030 au plus en créditant au compte de résultats des ressources prélevées sur ces deux Fonds.

En application de ce mécanisme, CHF 92,6 millions ont été prélevés sur ces fonds de 2023 à 2025, suivis des CHF 230,3 millions inscrits au budget 2026. Il reste ainsi CHF 116,1 millions à disposition au budget 2027, ce qui ne suffit pas à financer l'intégralité des besoins d'investissement estimés pour cette année-là (l'investissement net inscrit au budget 2027 s'élève à CHF 643 mio, hors financements spéciaux ; les besoins d'investissement dépassent donc de CHF 193 mio les besoins ordinaires).

Sur la base de l'investissement net estimé à l'époque, CHF 22,2 millions de prélèvement sur les fonds avaient été inscrits l'année passée au PIMF 2027. Le budget 2027 prévoit en conséquence CHF 93,9 millions de charges en plus par rapport à ce que prévoyait le PIMF 2027 établi l'année passée.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Dissolutions de fonds pour financer les besoins d'investissement	94	0	0	0

2.4.14 Subventions cantonales aux hautes écoles

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 établis par le Conseil-exécutif tiennent compte d'une augmentation des subventions cantonales aux trois hautes écoles, dont le montant est compris entre CHF 15 millions (2027) et CHF 29 millions (2030). Les principaux facteurs à l'origine de cet écart sont les suivants :

- Le Conseil-exécutif a pris des mesures pour réduire les déficits cumulés ou l'amenuisement des réserves des hautes écoles. En 2025, il a ainsi augmenté le plafond annuel des subventions à la Haute école spécialisée bernoise (BFH) de CHF 6,0 millions jusqu'en 2028. Lors de la planification de l'année passée, il a relevé celui des subventions en faveur de la Haute école pédagogique (PHBern) de CHF 3,2 millions sur l'ensemble de la période de planification. Iln'a rien prévu à ce titre pour l'Université. Se fondant sur la situation financière des hautes écoles au début du processus de planification de cette année, le Conseil-exécutif a décidé de prolonger l'augmentation de CHF 6,0 millions du plafond annuel des subventions à la BFH jusqu'à l'année 2030 comprise et d'inscrire au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030 une hausse de CHF 16,8 millions de celui des subventions à l'Université. Le Conseil-exécutif maintient le plafond fixé pour la PHBern, dont l'augmentation avait été prise en compte sur l'ensemble de la période de planification.
- Au PIMF 2028, il tient compte de la hausse de CHF 10 millions de la subvention cantonale en faveur de l'Université qu'il avait déjà inscrite aux budgets 2025 et 2026 ainsi qu'au PIMF 2027. Les raisons de ces besoins supplémentaires sont les suivantes : comme le prévoit la convention de prestations qu'elle a conclue avec Insel Gruppe, l'Université utilise une partie du financement cantonal de base pour indemniser l'hôpital universitaire. Cette indemnité n'a pas été adaptée à hauteur des places de formation créées en médecine humaine ces dernières années. Pour éviter de nuire à la recherche et pour garantir son financement, le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter une nouvelle fois de CHF 10 millions la subvention cantonale de 2028 à l'Université, plus précisément à l'hôpital universitaire. L'opportunité de maintenir cette subvention cantonale à partir de 2029 sera étudiée lors d'un prochain processus de planification, sur la base d'un controlling de l'Université.
- L'année 2030 du PIMF prévoit une croissance ordinaire (1 %) de la subvention cantonale, ce qui correspond à CHF 5,7 millions de charges supplémentaires.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Subventions cantonales aux hautes écoles	–15	–27	–23	–29

2.4.15 Exécution judiciaire

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, le Conseil-exécutif a tenu compte de besoins supplémentaires mais aussi de baisses de revenus par rapport à la planification précédente, qui s'expliquent notamment par les facteurs suivants :

- La croissance des placements dans un autre canton explique une hausse des besoins comprise entre CHF 2,7 et 9,5 millions par an.
- Certains placements dans des établissements d'exécution cantonaux sont à l'origine de charges supplémentaires annuelles allant de CHF 4,8 à 7,7 millions selon les années.
- L'affectation de diverses fonctions de l'exécution judiciaire à une classe de traitement supérieure représente des charges supplémentaires de CHF 2,0 millions.
- Pour tenir compte du crédit-cadre TIC des années 2027 à 2029, des coûts supplémentaires annuels compris entre CHF 2,0 et 2,2 millions ont été inscrits dans la planification actualisée.

Par rapport à la planification précédente, le Conseil-exécutif a prévu un total de CHF 15 à 23 millions supplémentaires par an pour l'Office de l'exécution judiciaire.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Exécution judiciaire	–15	–19	–21	–23

2.4.16 Mesures fiscales

Le chapitre 2.5 présente en détail les mesures fiscales prises en compte dans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030. Elles n'entraînent aucun écart par rapport au chiffrage du PIMF 2027 à 2029. Le Conseil-exécutif a inscrit une réserve de CHF 60 millions au PIMF 2030 pour des baisses de la quotité d'impôt, en faveur soit des personnes physiques, soit des personnes morales.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Mesures fiscales	0	0	0	–60

2.4.17 Aide sociale en faveur des personnes réfugiées ou admises temporairement

Dans le domaine de l'aide sociale en faveur des personnes réfugiées ou admises temporairement, les charges sont réactualisées chaque année en fonction de nombreux paramètres. Les coûts estimés pour les années 2027 à 2030 sont inférieurs à ce que prévoyait la précédente planification (moins CHF 4 mio au PIMF 2028 et moins CHF 17 mio au budget 2027, le plus fort écart sur la période). Ils ont été calculés sur la base des valeurs empiriques à disposition et des coûts moyens ainsi que de l'estimation fédérale des futurs placements de requérantes et requérants d'asile. Compte tenu de la situation géopolitique, il n'est pas exclu que les charges effectives s'écartent nettement de ces estimations, comme ce fut le cas en 2022 notamment avec le début de la guerre en Ukraine.

Le tableau suivant ne tient pas compte des répercussions financières du programme fédéral d'allégement budgétaire, qui sont présentées au chapitre 2.4.12.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Aide sociale en faveur des personnes réfugiées ou admises temporairement	17	4	11	11

2.4.18 Rémunération du capital

Les charges d'intérêts sont toujours actualisées en fonction du niveau des intérêts à court et long terme au moment considéré ainsi que des prévisions relatives à l'évolution de la dette (réduction ou augmentation). Après actualisation, ces charges baissent au budget 2027 (CHF 5 mio) et au PIMF 2028 (CHF 1 mio), mais augmentent au PIMF 2029 (CHF 10 mio) et 2030 (CHF 24 mio), en raison du nouvel endettement escompté.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Rémunération du capital	5	1	–10	–24

2.4.19 Police cantonale

Les besoins augmentent de CHF 3 à 17 millions par an au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030. En voici les principales causes :

- Les charges de personnel sont systématiquement actualisées lors du processus de planification. La présente planification tient compte du renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale (+38 postes) en 2030 ainsi que des postes dédiés au centre de police de Berne, qui ouvrira en 2027 (cf. chap. 2.6.1). Ces évolutions ainsi que l'extrapolation des charges de personnel représentent des besoins supplémentaires compris entre CHF 6 millions (2027 à 2029) et CHF 9 millions (2030) environ.
- Le système actuel de radio Polycom est progressivement remplacé par un nouveau (système de communication mobile de sécurité, CMS ; projet sous la direction de la Confédération). Au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030, le Conseil-exécutif a repris les charges telles que les a réactualisées la Confédération, ce qui se solde par une diminution de CHF 8 millions en 2027 et de CHF 10 millions en 2028.
- Dans le domaine des TIC, les charges augmentent de près de CHF 5 millions par an par rapport à la précédente planification, dont 2,5 millions sont imputables à un transfert de l'OIO vers la POCA (achat direct des licences Microsoft par la POCA).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Police cantonale	–4	–3	–12	–17

2.4.20 Bons de garde

Par rapport à la précédente planification, les charges de financement des bons de garde diminuent de CHF 9 millions par an. Cela s'explique d'une part par le recul de la demande et, d'autre part, du fait que les coûts supplémentaires qui avaient été inscrits au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029 pour mettre en œuvre la motion 152–2023 Patzen (Berne, Les Vert-e-s), intitulée « Élargir l'accès aux bons de garde et décharger les crèches », se sont révélés moins élevés que prévu. Contrairement aux hypothèses de l'époque, le plafond de revenus instauré suite à cette motion n'a pas augmenté les besoins.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Bons de garde	9	9	9	9

2.4.21 Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Lors des débats budgétaires de 2025 relatifs au PIMF 2027 à 2029, le Grand Conseil a adopté la déclaration de planification suivante portant sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation : « Ensemble du canton – prestations de tiers : Il convient de réduire les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes/experts/spécialistes, etc.), 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique) de 12 %. »

Le Conseil-exécutif a mis cette déclaration de planification en œuvre. Cette réduction représente CHF 6,9 millions au budget 2027 et près de CHF 6,3 millions par an dans le PIMF. À la suite de besoins supplémentaires dans le domaine des TIC, la réduction demandée n'a pas pu être entièrement réalisée dans les comptes concernés, en particulier dans le budget 2027 (cf. chap. 2.8.1). Compte tenu de cette moindre diminution ainsi que de la situation financière en début de planification, le Conseil-exécutif a décidé d'abaisser forfaitairement de CHF 10 millions les charges de biens, services et marchandises au budget 2027.

Le tableau suivant présente les réductions nettes des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17	6	6	6

2.4.22 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant

Le nombre d'enfants et d'adolescents très vulnérables nécessitant beaucoup de soutien a fortement progressé dans les années 2024 et 2025, ce qui a alourdi les dépenses en matière de prestations ambulatoires et de placement en famille d'accueil. Surtout, certaines évolutions, comme l'augmentation des troubles psychiques chez les jeunes, impactent les besoins. Les hypothèses de croissance démographique admises jusque-là ne permettaient pas de prévoir cette hausse de cas. Compte tenu de ces éléments, il a fallu inscrire des besoins supplémentaires compris entre CHF 7 et CHF 10 millions par an au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–7	–8	–9	–10

2.4.23 Autres écarts par rapport à la précédente planification

La présente planification comporte de nombreux autres écarts par rapport à la précédente. Selon les années, les charges augmentent de CHF 39 millions (2027) à CHF 62 millions (2030), notamment pour les raisons suivantes :

- Baisse des revenus à l'Office des ponts et chaussées comprise entre CHF 5 millions (2027) et CHF 8 millions (2030) selon les années, imputable au recul du produit de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales ainsi qu'à la diminution des commandes d'ASTRA.
- Augmentation des besoins annuels de l'OIO, chiffrée entre CHF 6 millions (2029) et CHF 9 millions (2027) et induite par les produits « plateforme d'applications BE », « BE-PTC » et « BE-Net ».
- Hausse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation dans la magistrature, allant de CHF 3 millions (2027) à CHF 7 millions (2029) par rapport à la précédente planification (pour les précisions, cf. chap. 2.8.2).
- Croissance de CHF 6 millions du produit de l'impôt sur les mutations (estimation sur la base des valeurs empiriques).
- Augmentation du produit de l'impôt sur les véhicules à moteur et baisse des recettes tirées des contrôles de véhicules, représentant au total un montant compris entre CHF 4 millions (2027) et CHF 8 millions (2029) selon les années (estimation sur la base des valeurs empiriques).
- Prise en compte du coût du projet de numérisation de la justice administrative, d'un montant compris entre CHF 1 million (2027) et CHF 12 millions (2030) selon les années.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Autres écarts par rapport à la précédente planification	–39	–55	–58	–62

2.4.24 Récapitulatif des principaux écarts

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux écarts par rapport au PIMF 2027 à 2029 que le Grand Conseil a adopté le 2 décembre 2025.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Cotisations aux assurances sociales	–124	–172	–231	–280
Santé publique	–29	–224	–245	–252
Actualisation des prévisions fiscales	140	87	106	252
Réforme de l'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative)	0	0	–108	–108
Réduction des primes	–19	–58	–59	–62
École obligatoire	–53	–53	–43	–35
Écoles moyennes et formation professionnelle	–41	–49	–46	–47
Péréquation financière nationale	23	31	39	88
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	–29	–34	–37	–48
Amortissements	38	36	47	23
Mesures salariales	22	25	27	–22
Programme fédéral d'allégement budgétaire : asile et admissions temporaires	–22	–33	–41	0
Dissolutions de fonds pour financer les besoins d'investissement	94	0	0	0
Subventions cantonales aux hautes écoles	–15	–27	–23	–29
Exécution judiciaire	–15	–19	–21	–23
Mesures fiscales	0	0	0	–60
Aide sociale en faveur des personnes réfugiées ou admises temporairement	17	4	11	11
Rémunération du capital	5	1	–10	–24
Police cantonale	–4	–3	–12	–17
Bons de garde	9	9	9	9
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17	6	6	6
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–7	–8	–9	–10
Autres écarts par rapport à la précédente planification	–39	–55	–58	–62
Total des écarts au compte de résultats	**–30**	**–536**	**–697**	**–691**

2.5 Politique fiscale

2.5.1 Stratégie fiscale

Dans la stratégie fiscale, que le Grand Conseil a examinée lors de sa session de printemps 2024, le Conseil-exécutif s'est fixé trois objectifs concrets pour réduire la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales d'ici fin 2030, pour un montant d'un demi-milliard de francs :

1. D'ici 2030, une enveloppe supplémentaire d'environ CHF 200 millions sera affectée à la réduction de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes physiques.

2. D'ici 2027, près de CHF 100 millions seront consacrés à la réduction de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales.

3. La révision 2027 de la loi sur les impôts sera être mise à profit pour réexaminer la progressivité relativement forte de l'impôt bernois au niveau des revenus modestes, qui doit être rééquilibrée à l'échelon cantonal au moyen d'une enveloppe maximale de CHF 200 millions.

Au total, il est donc prévu de consacrer près de CHF 100 millions à l'allègement de la fiscalité des personnes morales, et un maximum de CHF 400 millions à la réduction de celle des personnes physiques. Une première étape a été réalisée en 2024 avec une baisse de 2 dixièmes de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales, chiffrée à CHF 40 millions. Dans une deuxième étape, la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques a été réduite de 0,5 dixième (CHF 79 mio) en 2025.

Sur l'enveloppe globale fixée dans la stratégie fiscale, il reste donc CHF 60 millions à consacrer d'ici 2027 à l'allègement de la fiscalité des personnes morales et quelque CHF 320 millions au maximum, à la baisse des impôts des personnes physiques (une partie d'ici 2027, le reste d'ici 2030).

2.5.2 Révision 2027 de la loi sur les impôts

Le Grand Conseil a examiné la révision 2027 de la loi sur les impôts en première lecture lors de sa session d'automne 2025, et en seconde lecture durant sa session de printemps 2026. Il a approuvé le projet du Conseil-exécutif sur pratiquement tous les points. Certains ont des implications financières :

1. Rééquilibrage de la progressivité de l'impôt visant à alléger les impôts des personnes à revenus faibles et moyens, qui sera opéré de manière échelonnée

   – à partir de 2027 : augmentation de la déduction sociale (diminution des recettes fiscales de CHF 39,2 mio) ;

   – à partir de 2028 : mesures d'ajustement des barèmes (baisse des recettes de CHF 94,5 mio).

2. Suppression de la « pénalisation du mariage » dans le cadre de l'impôt sur la fortune et nouvelle réglementation de l'imposition des rentes viagères à partir de 2027 (manque à gagner d'environ CHF 10 mio au total).

Ces mesures mettent en œuvre le troisième objectif de la stratégie fiscale. Elles sont présentées dans le budget 2027 et PIMF 2028 à 2030 et figuraient déjà dans le PIMF 2027 à 2029.

2.5.3 Changement de système d'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative)

Lors de la votation du 28 septembre 2025, le peuple suisse a accepté l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, se prononçant ainsi indirectement en faveur d'une réforme du système d'imposition du logement (abolition de l'imposition de la valeur locative).

Ce changement entraîne aussi par nature la suppression de la déductibilité fiscale des frais d'entretien des logements occupés par leur propriétaire. Les cantons peuvent toutefois décider en particulier, de maintenir ou non la déductibilité des mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement. Dans le cadre des débats budgétaires de 2025, le Grand Conseil a adopté à ce sujet la déclaration de planification suivante, par 102 voix contre 48 (sans aucune abstention).

> « Les éventuelles pertes fiscales dues aux déductions à maintenir pour les frais d'investissement destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (art. 36, al. 1a à 1c de la loi cantonale sur les impôts) doivent figurer en tant que telles dans le PIMF même après l'abolition de la valeur locative. »

Lors de sa session d'été 2026, le Grand Conseil a en outre adopté la motion 346-2025 PVL (Grosjean, Berne) intitulée « Maintenir l'ampleur actuelle des déductions fiscales pour les mesures destinées à économiser l'énergie et à ménager l'environnement », par 100 voix contre 47 et 6 abstentions.

Le Grand Conseil s'est ainsi prononcé en faveur du maintien de la déductibilité fiscale des mesures d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement. Le maintien de ces déductions et la suppression de la valeur locative se traduisent, pour le canton de Berne, par un manque à gagner de CHF 107,8 millions :

– suppression de la valeur locative : CHF 57,8 millions (impôts cantonaux : CHF 50 mio ; part à l'impôt fédéral direct : CHF 7,8 mio) ;

– maintien des déductions pour les mesures destinées à économiser l'énergie et à préserver l'environnement : CHF 50 millions.

Le changement de système d'imposition de la propriété du logement prendra effet en 2029. Les baisses de rentrées fiscales indiquées ci-avant figurent donc dans la planification actualisée à partir de cet exercice.

2.5.4 Mise en œuvre de la stratégie fiscale dans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030

Le précédent PIMF, établi pour la période de 2027 à 2029, tenait compte des mesures prévues dans la révision 2027 de la loi sur les impôts :

– rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt sur les années 2027 et 2028 (représentant un manque à gagner de CHF 39 mio en 2027 et de CHF 134 mio à partir de 2028),

– suppression de la « pénalisation du mariage » dans l'imposition sur la fortune et nouvelles règles d'imposition des rentes viagères (près de CHF 10 mio à partir de 2027).

En même temps, le PIMF 2027 à 2029 prévoyait pour 2027 et 2028 une baisse en deux étapes de la quotité servant à calculer l'impôt des personnes physiques (CHF 80 mio en 2027 et 40 mio à partir de 2028). Enfin, il comprenait à partir de 2029 une baisse de la quotité applicable à l'impôt des personnes morales, à hauteur de CHF 60 millions.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de maintenir les mesures de politique fiscale qui figuraient déjà dans le PIMF 2027 à 2029 et de « provisionner » CHF 60 millions au PIMF 2030 pour les baisses des quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques ou morales, afin d'exécuter intégralement la stratégie fiscale.

Ainsi que le prévoyait la stratégie fiscale, ces mesures entraînent pour les personnes physiques et les personnes morales des allègements d'impôt de l'ordre de CHF 500 millions au total sur la période de 2024 à 2030 :

	Compte	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Baisse de 2,0 dixièmes de la quotité d'impôt applicable aux **personnes morales** au 1er janvier 2024	40	40	40	40	40	40	40
Baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt applicable aux **personnes physiques** au 1er janvier 2025		79	79	79	79	79	79
Révision 2027 de la loi sur les impôts							
1. Rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt :							
– déduction sociale				39	39	39	39
– adaptation du barème					95	95	95
2. Suppression de la « pénalisation du mariage »							
c/ l'imposition de la fortune / rentes viagères				10	10	10	10
Baisse de la quotité d'impôt **personnes physiques** de 0,45 dixième au 1er janvier 2027				80	80	80	80
Baisse de la quotité d'impôt **personnes physiques**					40	40	40
Baisse de la quotité d'impôt **personnes morales**						60	60
« Provision » pour baisse de la quotité d'impôt (nouveau)							60
Stratégie fiscale : manque à gagner cumulé	**40**	**119**	**119**	**248**	**382**	**442**	**502**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

La nécessité d'alléger la charge fiscale reste pressante, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. C'est pourquoi, malgré la nette détérioration des perspectives financières qui se profile à partir de 2028, le Conseil-exécutif maintient sa décision de mettre en œuvre les mesures prévues pour l'année 2027 dans le cadre de la stratégie fiscale. Outre la mise en œuvre de la première partie de la révision de la loi sur les impôts (augmentation de la déduction sociale entraînant un manque à gagner de CHF 39,2 mio), le budget 2027 prévoit à compter du 1er janvier 2027 une baisse de 0,45 dixième de la quotité applicable à l'imposition des personnes physiques (CHF 80 mio, soit une quotité d'impôt de l'impôt de 2,93 contre 2,975 auparavant).

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales de 2027 à 2030

Les mesures salariales inscrites au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030 sont les suivantes (somme des mesures de compensation du renchérissement et de progression individuelle des traitements, exprimée en pourcentage de la masse salariale) :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
Catégorie de personnel	2027	2028	2029	2030
Personnel cantonal	1,5 %	1,6%	1,6%	1,6%
Corps enseignant	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%
Entreprises subventionnées[1)]	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%

[1)] Hors gains de rotation

Mesures salariales au budget 2027

L'enveloppe budgétée par le Conseil-exécutif au 1er janvier 2027 pour les mesures salariales individuelles et générales se chiffre au total à 1,5 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 1,7 pour cent pour le corps enseignant.

Sur cette enveloppem 1,1 pour cent consacré à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal et 1,3 pour cent à celle du corps enseignant (dont 0,8% proviennent dans les deux cas des gains de rotation). Les observations les plus récentes montrent qu'affecter 1,1 pour cent de la masse salariale à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal suffit à atteindre l'objectif auquel doit répondre le système de rémunération. Pour le corps enseignant, il faut actuellement y consacrer 1,3 pour cent pour rester sur la courbe salariale visée.

Pour évaluer la progression générale des traitements (compensation du renchérissement) à fixer chaque année, le Conseil-exécutif se fonde sur l'inflation prévue par le groupe d'experts de la Confédération (Secrétariat d'État à l'économie SECO). Il se base sur le renchérissement moyen enregistré l'année précédant l'année budgétaire, qui correspond à l'année civile (janvier à décembre). Lors de ses séances de réflexion sur la politique financière (fin mai/début juin), il dispose du pronostic établi en mars. Il tient également compte des conditions régnant sur le marché du travail et de la situation financière du canton. La progression générale des traitements n'est pas acquise de plein droit, et elle n'est pas automatique (cf. art. 74 de la loi sur le personnel, LPers ; RSB 153.01). En ce qui concerne la compensation du renchérissement, le Conseil-exécutif l'a fixée à 0,4 pour cent pour 2027 compte tenu des prévisions concernant l'inflation de 2026 dont il disposait fin mai/début juin, au moment de ses séances de réflexion consacrées à la politique budgétaire (0,4% en moyenne sur l'année selon les prévisions du SECO de mars 2026).

Ces dernières années, la progression des traitements du personnel des entreprises subventionnées a suivi celle du corps enseignant. S'agissant des mesures salariales en faveur du personnel des entreprises subventionnées de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, de la Direction de l'intérieur et de la justice et de la Direction de l'instruction publique et de la culture, 0,9 pour cent de la masse salariale leur est consacré (dont 0,5% pour la progression individuelle et 0,4% pour la compensation de l'inflation, hors gains de rotation).

Mesures salariales inscrites au PIMF 2028 à 2030

Dans le PIMF 2028 à 2030, la masse salariale consacrée chaque année à la progression des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant s'élève respectivement à 1,6 et 1,8 pour cent, dont respectivement 1,1 pour cent et 1,3 pour cent pour les mesures salariales individuelles (gains de rotation de 0,8% compris). Celle affectée à la compensation de l'inflation, qui devrait continuer à augmenter modérément après 2026, se monte chaque année à 0,5 pour cent de la masse salariale sur toute la période du PIMF, comme ce qui avait été décidé lors de la planification de l'année passée.

Sans compter les éventuels gains de rotation, les mesures salariales au profit du personnel des entreprises subventionnées représentent au total 1,0 pour cent de la masse salariale chaque année du PIMF (dont 0,5% pour la progression individuelle et 0,5% pour la compensation du renchérissement).

Arrêté relatif aux mesures salariales de 2027

Comme les années passées, le Conseil-exécutif arrêtera définitivement l'enveloppe prévue en 2027 pour la progression individuelle des traitements et la compensation du renchérissement à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux et des débats budgétaires de 2026 au Grand Conseil, soit en décembre 2026, en tenant compte des dernières prévisions relatives à l'inflation de 2026.

2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État

Aux termes des dispositions régissant la gestion des postes, les Directions et la Chancellerie d'État doivent disposer d'un effectif cible, lequel correspond au nombre de postes autorisés. Elles le gèrent et le répartissent entre leurs offices comme bon leur semble, sachant que la somme des postes à durée indéterminée ne doit pas le dépasser. Chaque membre du Conseil-exécutif, la chancelière ou le chancelier d'État et la Direction de la magistrature peuvent toutefois autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-après montre comment les effectifs cibles (exprimés en équivalents plein temps [EPT]) ont évolué entre 2026 et 2027. Pour une meilleure interprétation des effectifs cibles, il contient également l'effectif réel à la fin de l'année 2025.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2025	Effectif cible en EPT		Écart entre 2026 et 2027 (en EPT)				
		2026	2027	Écart total	*dont refinancé, c.-à-d. sans incidence budgétaire*	*dont arrêté par le Grand Conseil*	*dont non refinancé ou seulement partiellement*	*dont réduction*
CHA	86.8	87.9	88.4	0.5	*0.5*	*0.0*	*0.0*	*–0.04*
DEEE[1)]	791.6	789.6	794.5	4.9	*1.2*	*0.0*	*4.4*	*–0.70*
DSSI	199.8	196.1	201.3	5.2	*0.0*	*5.5*	*0.0*	*–0.31*
DIJ[2)]	940.9	913.8	934.1	20.3	*2.0*	*0.0*	*21.0*	*–2.66*
DSE	4 178.3	4 208.4	4 260.4	52.0	*15.0*	*39.0*	*8.1*	*–10.09*
FIN	1 055.4	1 056.3	1 059.7	3.4	*8.0*	*0.0*	*0.0*	*–4.61*
INC[2)]	1 165.5	1 120.2	1 130.3	10.1	*5.1*	*0.0*	*7.0*	*–1.99*
DTT	802.2	807.2	810.9	3.7	*2.0*	*0.0*	*2.3*	*–0.60*
Total	**9 220.5**	**9 179.6**	**9 279.7**	**100.1**	*33.8*	*44.5*	*42.8*	*–21.00*
					Augmentation totale : 121,1			

1) Sans les postes de l'Office de l'assurance-chômage.
2) Sans les postes des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

L'effectif cible total des Directions et de la Chancellerie d'État pour 2027 augmente en valeur nette de 100,1 EPT par rapport à 2026, pour s'établir à 9279,7 EPT. Il se compose comme suit :

– Lors du processus de planification de 2026, le Conseil-exécutif a autorisé 121,1 EPT, dont 33,8 entièrement refinancés et qui n'ont donc aucune incidence sur les finances cantonales. Lors des débats budgétaires de 2022, le Grand Conseil avait adopté une déclaration de planification relative au PIMF 2024 à 2026, qui a durci la notion de poste refinancé. Depuis, un poste n'est refinancé qu'à la condition que des revenus soient promis de manière contraignante, c'est-à-dire par un engagement contractuel (p. ex. contrat de mise à disposition de ressources entre les communes et la Police cantonale). Dans certains cas, le refinancement n'est pas entièrement assuré au sens où l'entend cette déclaration de planification. Cela est systématiquement précisé ci-après aux postes concernés.

– sur les 121,1 EPT, 44,5 sont directement imputables à un arrêté du Grand Conseil ou à une déclaration de planification, 42,8 autres EPT autorisés ne sont pas refinancés ou seulement partiellement.

– Ces nouveaux postes autorisés sont contrebalancés par la suppression de 21,0 EPT, dont 11,8 suite au transfert de la commune Moutier dans le canton du Jura et 2,6 en raison de l'externalisation de l'agence du personnel de l'État. En outre, la Direction de la sécurité réduit ses effectifs de 2,0 EPT (moins de demande, les communes achetant moins de prestations à la Police cantonale). Enfin, l'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État a été réduit de 4,6 EPT au total en application de la charge dont le Grand Conseil a assorti le crédit-cadre relatif à la 3e étape du projet ERP. La justice biffe aussi 0,4 EPT. Le total de 5,0 EPT a été déplacé à la Direction des finances (Administration des finances) pour développer le CCoE (Customer Center of Expertise) SAP.

Les 121,1 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de 2026 se répartissent comme suit :

– 0,5 EPT ont été créés à la Chancellerie d'État (CHA) pour légaliser les signatures des autorités ainsi que des magistrates et magistrats du canton et des communes. Ces pourcentages de poste sont refinancés par des rentrées supplémentaires, sachant que ce refinancement ne correspond pas aux modalités durcies par le Grand Conseil.

– La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) crée 5,6 postes au total. INFORAMA a besoin de 1,5 EPT pour la formation et l'examen relatif au permis d'utilisation de produits phytosanitaires (partiellement refinancé selon des modalités non conformes à la définition du GC). 0,2 EPT est prévu pour la création du centre de compétences dans le domaine de la culture fruitière et des baies (refinancé). 3,5 EPT sont nécessaires à l'Office des affaires vétérinaires, dont 1,0 pour garantir la bonne exécution de la législation sur les chiens et sur la protection des animaux (partiellement refinancé par la Caisse des épizooties selon des modalités non conformes à la définition du GC), 1,0 pour le bureau de coordination des thèmes de santé publique (« One-Health », non refinancé) et 0,5 dans l'administration, pour la facturation des prestations fournies (partiellement refinancé selon des modalités non conformes à la définition du GC). 0,4 EPT est créé à l'Office de l'économie (non refinancé) pour mettre en œuvre la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu (LPMFJ).

– La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a besoin de 2,0 EPT (non refinancés) pour examiner les demandes de prise en charge du coût des soins médicaux d'urgence irrécouvrables que déposent les hôpitaux et maisons de naissance répertoriés en vertu de la révision totale de la loi sur l'aide sociale (LASoc ; RBS 860.1), dont le Grand Conseil a délibéré en 2026 lors de sa session de printemps. Jusqu'à présent, les services sociaux se chargeaient de cette tâche. En outre, la section Révision de l'aide sociale (REV), créée en vertu de la révision de la LASoc pour s'occuper des nouvelles tâches de contrôle, est dotée de 3,5 EPT (non refinancés).

– La Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) prévoit 23 nouveaux postes au total. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a besoin de 3,0 EPT (non refinancés) pour la 2e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et le travail d'exécution et de contrôle qu'elle implique. Une bonne part est imputable à la forte augmentation des affaires d'approbation légale dans le domaine des plans directeurs et des plans d'affectation communaux ou régionaux, à laquelle sont consacrés 6,0 EPT (non refinancés). Au Secrétariat général, 2,0 EPT (non refinancés) sont prévus pour la professionnalisation de la gestion des données dans l'administration ainsi que de la sécurité de l'information et de la protection des données. L'Office du registre foncier a besoin de 3,0 nouveaux EPT (dont deux refinancés selon des modalités non conformes à la définition du GC) pour mettre sur pied l'activité d'inspection des bureaux du registre foncier ainsi que pour des projets de numérisation. L'Office du registre du commerce est doté de 1,0 EPT supplémentaire (non refinancé) pour mettre en œuvre la nouvelle loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (loi sur la transparence des personnes morales, LTPM). L'Office des mineurs prévoit lui aussi 1,0 EPT (non refinancé) pour le rattrapage des affaires d'adoptions illégales ou irrégulières en attente de règlement ainsi que pour le déploiement du nouveau système de gestion des cas (NFFS). Ce dernier nécessite également la création de 3,0 EPT (non refinancés) à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). En raison de la forte augmentation des cas, les préfectures ont besoin de 3,0 EPT (non refinancés) supplémentaires pour exécuter les expulsions ordonnées par un tribunal. Elles prévoient en outre 1,0 EPT (non refinancé) pour développer une application spécialisée ainsi que pour des travaux de projet dans le système de saisie eBau et pour dématérialiser certains processus.

– Sur les 62,1 EPT créés à la Direction de la sécurité (DSE), 35 sont destinés à la 5e tranche du renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale (réalisation de la motion 138-2016 Wüthrich [Huttwil, PS] « Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale »). 5,0 EPT (non refinancés) sont prévus pour l'exploitation de l'infrastructure du bâtiment du centre de police de Berne. L'application de la loi fédérale sur le traitement des données relatives aux passagers aériens pour la lutte contre les infractions terroristes et les autres infractions pénales graves nécessite 2,0 EPT (non refinancés). Un projet suisse d'achat centralisé des uniformes est à l'origine de 1,0 EPT supplémentaire (refinancé). L'Office de l'exécution judiciaire crée 9,0 EPT pour la prise en charge des personnes exécutant une peine et souffrant de maladie ou de troubles psychiques graves (recettes tirées de la facturation des frais de pension aux autres cantons ; refinancés selon des modalités non conformes à la définition du GC). L'Office de la circulation routière et de la navigation a besoin de 4,0 EPT (refinancés par les recettes tirés des émoluments selon des modalités non conformes à la définition du GC) pour rattraper les contrôles en retard accumulés suite à l'augmentation constante du parc de véhicules. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires crée également 4,0 EPT pour organiser et animer les séances d'information obligatoires prévues par la loi sur la protection de la population, que le Grand Conseil a adoptée en 2024 lors de sa session d'automne (LCPP ; RSB 251.1). Le Secrétariat général a besoin de 1,0 EPT supplémentaire (refinancé) pour traiter l'importante augmentation des affaires liées au Fonds de loterie et au Fonds du sport. Il prévoit également de créer 1,1 EPT (non refinancé) pour faire face à la forte demande de divers groupes cibles, plus précisément à leurs besoins croissants en information et en perfectionnement dans le domaine de la prévention des violences domestiques.

– La Direction des finances (FIN) a besoin de 8,0 EPT pour développer les compétences et les missions du CCoE SAP dans le cadre de l'étape 3 du projet ERP (5,0 postes refinancés par un transfert interne à l'administration et 3,0 pour l'Université de Berne qui prend leur coût à sa charge).

– L'effectif cible de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) est augmenté de 12,1 EPT au total. Sur ce total, 7,0 EPT sont nécessaires pour renforcer le service de traitement des salaires des membres du corps enseignant et des directions d'école du canton de Berne, le nombre des engagements à gérer ayant considérablement augmenté ces dernières années. Ces postes sont déjà pourvus à l'heure actuelle par des engagements à durée déterminée, qui vont donc être transformés en engagements à durée indéterminée (non refinancés, mais les fonds sont déjà inscrits au budget et au PIMF). Les 5,1 EPT restant serviront au développement des services informatiques qu'EDUBERN fournit à la Berner Berufsfachschule für medizinische Assistenzberufe (be-med), aux établissements de l'école obligatoire de Belp et à INFORAMA (refinancé, contrats de prestations signés).

– La Direction des travaux publics et des transports (DTT) prévoit 4,3 EPT supplémentaires. L'Office des ponts et chaussées a besoin de 2,0 EPT pour satisfaire aux exigences plus strictes d'ASTRA en matière de sécurité des technologies opérationnelles (« Operational Technology Security ». Enfin, 2,3 EPT vont au Secrétariat général pour le controlling des achats dont la responsabilité lui a été confiée dans le cadre du projet ERP.

2.6.3 Gestion des postes de la magistrature, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer les effectifs cibles des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS), du Contrôle des finances (CF), des Services parlementaires (PARL) et du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Leurs effectifs cibles augmentent de 4,0 EPT en valeur nette.

Les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS) envisagent de créer un total de 5,0 postes et de supprimer 1,6 poste créé pour une durée déterminée, laquelle est arrivée à son terme. En comptant le transfert du CCoE SAP/FIN (-0,42 EPT), leur effectif cible diminue au final de 2,0 EPT.

Les Services parlementaires créent un poste pour mettre en œuvre la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC).

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2025	Effectif cible en EPT 2026	2027	Évolution 2026/2027
JUS	829,5	872,5	875,5	+3,0
CF	22,7	24,0	24,0	0,0
PARL	20,7	19,8	20,8	+1,0
BPD	7,5	10,7	10,7	0,0

2.7 Politique d'investissement

2.7.1 Contexte

Face aux perspectives de forte croissance des besoins d'investissement, le Conseil-exécutif avait soumis une priorisation des besoins d'investissement cantonaux au Grand Conseil en vue des débats budgétaires de la session d'hiver 2024. Après examen de ce rapport, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification à son sujet, dont voici un résumé.

– Le nouvel endettement contracté entre 2022 et 2031 pour financer les besoins d'investissement ne devra pas dépasser CHF 500 millions. Le Grand Conseil a ainsi entériné la décision qu'il avait arrêtée lors des débats budgétaires de 2021 après avoir examiné la priorisation des investissements dans le bâtiment.

– Pour le cas où un dépassement du plafond de CHF 500 millions se profilerait, le Grand Conseil a en outre chargé le Conseil-exécutif de lui soumettre une nouvelle priorisation des investissements, en guise de bilan intermédiaire, au plus tard en 2027. À défaut, il lui a demandé de lancer ou poursuivre l'élaboration d'un projet de loi prévoyant l'aliénation de participations.

– Le Grand Conseil a approuvé plusieurs abandons et reports de projets de construction. Les projets reportés concernaient par exemple le centre de recherche et de formation en médecine basé sur le site de l'Hôpital de l'Île (ajourné de 3 ans) et la construction d'une école de police (ajournée de 7 ans). Parmi les projets abandonnés figuraient notamment celui du campus de formation à Berthoud et le «Centre Justice et Police» à Reconvilier.

2.7.2 Plan d'investissement intégré 2027 à 2036

Le plan d'investissement intégré (PII), qui est actualisé chaque année dans le cadre du processus de planification, répertorie les projets d'investissement des dix prochaines années.

Publication du PII

Le PII est publié sur le site de la Direction des finances du canton de Berne à l'adresse www.be.ch/fin, rubrique Budget et plan intégré mission-financement.

Il est également accessible sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne : www.finanzviz.apps.be.ch, rubrique Compte des investissements, bouton de commande «i».

Pour tenir compte du plafonnement du nouvel endettement, que le Grand Conseil a fixé à CHF 500 millions pour la période allant de 2022 à 2031, le Conseil-exécutif a demandé aux Directions et à la Chancellerie d'État de veiller, comme lors du précédent processus de planification, à ce que tout besoin supplémentaire inscrit au PII soit compensé sur la période de planification actuelle. Il les a également chargées de lui soumettre à nouveau les projets impossibles à compenser dont le montant dépasse un certain montant (bâtiment : nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 10 mio et modifications de projet d'un montant supérieur ou égal à CHF 5 mio ; autres domaines : nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 1 mio et modifications de projet d'un montant supérieur ou égal à CHF 0,5 mio). Le Conseil-exécutif a ainsi manifesté cette année encore sa détermination à planifier les investissements de manière restrictive.

Le graphique ci-après retrace l'évolution du volume des investissements entre le PII 2026-2035 et le PII 2027-2036. Les principaux écarts sont les suivants :

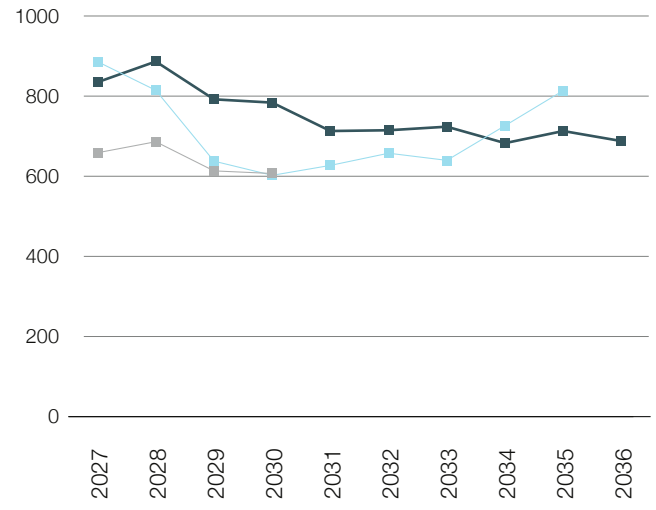
– La précédente planification montrait d'importants besoins dépassant les CHF 800 millions en 2027 et 2028, puis tablait sur une diminution du niveau d'investissement à environ CHF 600 à 650 millions pour la période de 2029 à 2033. À partir de 2034, elle prévoyait une nouvelle augmentation des besoins.

– Dans la planification actualisée de 2027 à 2030, le niveau des investissements reste certes supérieur à CHF 800 millions en 2027 et 2028, mais il ne diminue que très légèrement en 2029 et 2030. À partir de 2031, les besoins d'investissement sont en baisse, tout en demeurant à un niveau élevé avoisinant CHF 700 millions par an.

– Dans le PII 2027 à 2036, les besoins d'investissement connaissent une hausse considérable par rapport à la précédente planification (PII 2026 à 2035), en particulier en 2029 (+ CHF 154 mio) et en 2030 (+ CHF 182 mio). En 2028 et entre 2031 et 2033, les besoins progressent d'environ CHF 60 à 80 millions par an. En 2027, 2034 et 2035, le volume des investissements prévu diminue de quelque CHF 40 à 100 millions.

Graphique 1 : évolution des planifications sectorielles (financements spéciaux compris)

en millions CHF



Les écarts entre les deux planifications s'expliquent en particulier par la prise en compte des besoins supplémentaires suivants dans le PII 2027 à 2036 :

– Gymnase Kirchenfeld, Berne : le PII 2027 à 2036 prévoit des coûts de CHF 95,1 millions pour ce projet, soit une augmentation de CHF 49,1 millions des besoins. L'évaluation actualisée des coûts tient compte non seulement du renchérissement intervenu entre-

temps, mais aussi des coûts liés aux travaux préparatoires, à l'équipement, à l'ensemble des honoraires et frais de planification, des frais annexes de construction ainsi que d'une réserve adaptée à chaque phase du projet En outre, les coûts de rénovation des installations électriques et sanitaires doivent être revus nettement à la hausse.

– Tavannes Machines, Tavannes : l'évaluation actualisée des coûts dans le PII 2027 à 2036 tient compte de la décision du Grand Conseil de renoncer au projet « Centre Justice et Police » à Reconvilier. Par ailleurs, de nouvelles exigences de même que des éléments architecturaux, techniques et statiques des bâtiments ainsi que leur état ont été pris en compte. Les coûts du projet sont désormais budgétés à CHF 97,0 millions (+ CHF 40,2 mio).

– Nouveau site principal de la Direction de l'instruction publique et de la culture (Ringhof), Berne : la précédente estimation reposait sur des données empiriques et des valeurs indicatives qui se sont révélées trop basses. L'évaluation actualisée des coûts tient compte de l'état du bâtiment du Ringhof et se chiffre à CHF 91,0 millions (+ CHF 36,4 mio).

– Centre de formation initiale et continue des services de défense contre le feu, de la protection civile et de la police cantonale (projet Sirius 3), Utzenstorf : initialement, seul le financement des besoins de formation et de perfectionnement de la police cantonale était prévu. Les moyens inscrits dans le PII 2027 à 2036 prennent aussi en compte les besoins d'investissement concernant la protection civile. De plus, la planification actualisée comprend en particulier un nouveau modèle de financement (copropriété du canton). Elle table désormais sur un coût total de l'ordre de CHF 99,8 millions (+ CHF 58,5 mio).

– Avenir de la gare de Berne, projet Installations publiques : les ajournements du projet et la grande complexité du chantier entraînent des coûts supplémentaires considérables. Le coût total à la charge du canton de Berne est maintenant estimé à CHF 210,2 millions (+ CHF 51,7 mio).

Une actualisation de la planification relative notamment au campus BFH de Berne et au nouveau bâtiment dédié à la recherche médicale sur le site de l'Hôpital de l'île a également entraîné l'ajustement des besoins prévus pour les différentes années.

En ce qui concerne le secteur psychiatrique, nous renvoyons au risque lié aux subventions d'investissement qui est exposé au chapitre 3.12.

Il faut savoir que la planification sectorielle reportée dans le PII porte sur plus de 300 projets, si bien que les besoins d'investissement annuels peuvent considérablement évoluer. Les résultats du PII par Direction sont présentés à l'annexe 6.

2.7.3 Nouvel endettement de 2022 à 2031

Suite à la décision du Grand Conseil de plafonner à CHF 500 millions le nouvel endettement autorisé de 2022 à 2031 pour financer les besoins d'investissement, le Conseil-exécutif a systématiquement estimé un « nouvel endettement théorique ». Son calcul se fondait sur de nombreuses hypothèses, car il devait se prononcer sur un nouvel endettement pour lequel aucun chiffre n'était encore disponible dans le budget et le plan financier. En raison de ces incertitudes, l'estimation devait toutefois être relativisée. Avec les comptes annuels de 2022 à 2025, le budget 2026 et la présente planification pour 2027 à 2030, il ne manque plus que les chiffres de la comptabilité ou de la planification pour l'année 2031. Nous renonçons par conséquent à présenter le « nouvel endettement théorique » dans les développements qui suivent, pour exposer uniquement le nouvel endettement fondé sur l'évolution du solde de financement.

Évolution du solde de financement de 2022 à 2031

Le tableau ci-après indique le solde de financement des comptes de 2022 à 2025 et celui qui est prévu aux budgets 2026 et 2027 ainsi qu'au PIMF 2028 à 2030. La planification financière ne prévoyant pas de solde de financement pour l'année 2031, il a fallu formuler des hypothèses (voir tableau). Le solde du compte de résultats et le niveau d'investissement sont aussi indiqués pour référence.

Au vu des résultats des comptes de 2022 à 2025, la dette diminue de CHF 690 millions sur cette période, mais elle augmente de près de CHF 1,2 milliard entre 2022 et 2030, d'où un nouvel endettement de quelque CHF 1,3 milliard sur l'ensemble de la planification décennale (2022 à 2031).

Le solde de financement met en regard deux éléments : l'autofinancement, c'est-à-dire le solde du compte de résultats plus les amortissements, et l'investissement net. L'analyse des comptes annuels et des données de la planification montre que le volume des investissements a une incidence sur le solde de financement. Toutefois, c'est le solde du compte de résultats qui est généralement décisif, car il détermine en grande partie s'il faut réduire la dette ou contracter un nouvel endettement. C'est ce qu'illustrent les exemples suivants :

– Résultats des comptes de 2023 et 2024 : ces deux exercices ont clôturé sur un nouvel endettement de près de CHF 160 millions, alors que les besoins d'investissement supplémentaires étaient entièrement financés par des dissolutions de Fonds. Le nouvel endettement de ces années-là s'explique donc par l'évolution du compte de résultats (en particulier l'absence de distribution de bénéfice de la BNS).

– Résultat des comptes de 2025 : le solde de financement élevé est essentiellement imputable à deux facteurs exceptionnels (dissolution des provisions pour l'axe ouest de Bienne et contributions de financement à la CPB) et à la distribution de bénéfice qui n'était pas prévue au budget ; voir aussi le chapitre 1.5.

– Budget 2027 : contrairement aux deux exemples qui précèdent, ici le solde de financement négatif résulte entièrement des forts besoins d'investissement. Le budget 2027 prévoit en effet CHF 643 millions d'investissement net (hors financements spéciaux). Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitalier, CHF 450 millions sont considérés comme des besoins ordinaires d'investissement. CHF 116 millions peuvent être financés sur les avoirs restants des Fonds. Autrement dit : sur le solde de financement négatif, CHF 77 millions[1] sont imputables aux besoins d'investissements supplémentaires prévus au budget 2027.

[1] Investissement net, financements spéciaux exclus CHF 643 mio
– besoins d'investissement ordinaires CHF 450 mio
– dissolution de Fonds pour financer les besoins d'investissement supplémentaires CHF 116 mio
= besoins d'investissement supplémentaires non financés par la fortune des Fonds CHF 77 mio

– PIMF 2028 à 2030 : l'endettement augmente fortement sous l'effet des excédents de charges enregistrés au compte de résultats, mais aussi des importants besoins d'investissement. Les besoins supplémentaires (c.-à-d. excédant la limite des CHF 450 mio) prévus au PIMF pour 2028, par exemple, s'élèvent ainsi à CHF 221 millions. Ce montant peut être considéré comme un nouvel endettement résultant des investissements. On peut donc globalement conclure que le solde de financement négatif de quelque CHF 600 millions prévu au PIMF pour 2028 est imputable pour près de CHF 200 millions aux besoins d'investissement supplémentaires et pour environ CHF 400 millions aux déficits du compte de résultats.

Nouvel endettement 2022 à 2031 (évolution du solde de financement)

en millions CHF	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	**Total 2022-2025**	Budget 2026	Budget 2027	PIMF 2028	PIMF 2029	PIMF 2030	**Total 2022-2030**	Plan 2031	**Total 2022-2031**
Solde du compte de résultats	358	–13	–11	873		385	269	–243	–342	–336		---	
Investissement net (hors financements spéciaux)	342	470	473	499		680	643	671	598	591		[1] 606	
Solde de financement	**327**	**-163**	**-158**	**684**	**690**	**29**	**-73**	**-608**	**-634**	**-597**	**-1 192**	[2] **–154**	**–1 346**

[1] niveau d'investissement selon PII 2031 après déduction d'un supplément de planification sectorielle de 15 pour cent ; comprend CHF 2 millions d'investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement
[2] hypothèse selon laquelle il est possible de financer les investissements jusqu'à un montant de CHF 450 millions sans nouvel endettement

Conclusions sur le nouvel endettement dans les années 2022 à 2031

Les soldes de financement, positifs ou négatifs, reflètent avant tout les excédents ou les déficits du compte de résultats. Les besoins d'investissement influent aussi sur la réduction de la dette ou le recours à un nouvel endettement, mais dans une moindre mesure. Les déficits prévus entre 2028 et 2030 dépassent déjà à eux seuls CHF 900 millions. Si l'on parvient à les éviter ou à les réduire significativement, le nouvel endettement pourrait être limité aux CHF 500 millions fixés par le Grand Conseil.

L'évolution du nouvel endettement au cours des prochaines années dépendra donc surtout de celle du compte de résultats. Les principaux éléments déterminants à cet égard seront, outre de nombreux autres postes du compte de résultats, l'évolution des trois postes de charges présentant d'importants besoins supplémentaires et dont la planification est très incertaine (EFAS, réductions de primes et prestations complémentaires, voir chapitre 2.4) et celle des recettes fiscales ainsi que les distributions de bénéfice de la BNS.

Lors du prochain processus de planification, le Conseil-exécutif sera en mesure de fournir des indications plus précises quant aux développements futurs dans les trois domaines d'activité mentionnés. Parallèlement, il procédera donc au bilan intermédiaire exigé par le Grand Conseil et présentera des pistes pour améliorer les prévisions relatives au nouvel endettement, si celles-ci devaient se confirmer.

Les présents chiffres de la planification montrent clairement que le canton de Berne est sur le point d'opérer un changement de cap en matière de politique financière. Ces dernières années, le principal défi a consisté à financer des besoins d'investissement en forte hausse. Mais dans les deux ou trois prochaines années, il faudra se focaliser sur la stabilisation du compte de résultats. Il est essentiel d'éviter de sombrer dans un déficit structurel et de préserver la marge de manœuvre financière du canton sur le long terme. Ce n'est qu'en parvenant à équilibrer durablement le compte de résultats que le canton de Berne pourra financer à l'avenir un niveau d'investissement adapté à ses tâches et à ses besoins sans contracter de nouvelles dettes et respecter ainsi les consignes de frein à l'endettement. C'est le seul moyen pour lui de pouvoir continuer d'opérer par ses propres moyens les investissements nécessaires dans les infrastructures, la formation, la santé et d'autres tâches publiques essentielles.

2.7.4 Investissement net de 2027 à 2030

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif avait décidé que la planification financière devait tenir compte des ressources prévues au PII (c.-à-d. dans la planification sectorielle) en les sous-évaluant de 30 pour cent. Cela signifie que la somme des projets d'investissement de la planification sectorielle dépasse les ressources financières inscrites au budget et au PIMF. Les planifications sectorielles sont régulièrement ajustées pour les raisons les plus diverses, comme des recours ou des difficultés de construction. C'est pourquoi le montant de l'investissement net inscrit au budget et au PIMF est systématiquement inférieur à la somme des coûts de projet prévus chaque année dans le PII. Cette méthode permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers sont en principe disponibles. Elle permet également d'améliorer la précision du compte des investissements budgété.

Le Conseil-exécutif a à nouveau maintenu cette approche et l'écart de planification sectorielle de 30 pour cent lors du processus de planification de 2026.

Cependant, aucun écart de planification n'est appliqué pour les investissements suivants :

– investissements couverts par des financements spéciaux,
– investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier Aarwangen et Emmentalwärts),
– inscription à l'actif de droits de superficie,
– transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif,

– contribution de restructuration versée au Centre hospitalier de Bienne SA,
– augmentations de capital dans le domaine de la psychiatrie,
– subventions d'investissement versées aux fondations Rossfeld et BWO,
– nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS).

Le graphique 1 ci-dessus indique l'investissement net correspondant qui est inscrit au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030. Les tableaux ci-après montrent son évolution par rapport à la planification précédente.

Vous trouverez d'autres informations sur l'investissement net au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

Dans le budget 2027, l'investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus) baisse de CHF 30 millions par rapport aux chiffres de la planification précédente. Dans le PIMF 2028 à 2030, il augmente de CHF 60 millions (en 2028) à environ CHF 120 millions (en 2029/2030).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	673	611	476	[1] 476
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	643	671	598	591
Écart par rapport à la planification précédente	–30	60	122	115

[1] Reprise du solde de 2029

Investissement net couvert par des financements spéciaux

L'investissement net couvert par des financements spéciaux diminue de CHF 3 millions (2029/2030) à CHF 8 millions (2027).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	23	21	19	[1] 19
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	15	16	15	15
Écart par rapport à la planification précédente	–8	–5	–3	–3

[1] Reprise du solde de 2029

Investissement net total (financements spéciaux inclus)

Les écarts par rapport à la planification précédente constatés pour l'investissement net total et pour l'investissement ordinaire (c.-à-d. hors financements spéciaux) sont comparables.

Dans le budget 2027, les besoins sont en baisse de CHF 37 millions par rapport aux précédentes prévisions. En revanche, le PIMF 2028 à 2030 prévoit des hausses des besoins de CHF 54 millions en 2028, de CHF 118 millions en 2029 et de CHF 112 millions en 2030.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	696	632	495	[1] 495
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	659	686	613	607
Écart par rapport à la planification précédente	–37	54	118	112

[1] Reprise du solde de 2029

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2027 à 2030

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2027 à 2029

Le Conseil-exécutif rend compte ci-après de la mise en œuvre des déclarations de planification relatives au PIMF 2027 à 2029 que le Grand Conseil a adoptées lors des débats budgétaires de 2025.

– Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) – création de postes :
les 49,3 EPT couvrent pour le moment les besoins en personnel de la JUS, sauf troisième tranche pour le Ministère public (max. 5 EPT). La Direction administrative de la magistrature (JUS) est donc tenue de veiller à ce qu'aucune autre demande de poste ne soit déposée au sein de la JUS pendant la période de planification 2027 à 2029, sauf circonstances exceptionnelles. En outre, les postes et les pourcentages de poste à durée déterminée liés au Bureau d'encaissement des amendes et à Justitia 4.0 devront être supprimés une fois le travail correspondant réalisé (12,4 EPT en tout).

Mise en œuvre :
Position de la JUS : la Direction administrative de la magistrature met cette déclaration de planification en œuvre.

– Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) – création de postes :
La Direction administrative de la magistrature et le Conseil-exécutif fournissent des efforts supplémentaires et appropriés pour attirer l'attention des instances compétentes au niveau fédéral sur les conséquences financières que certains projets législatifs peuvent entraîner pour les cantons.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif et la Direction administrative de la magistrature mettent cette déclaration de planification en œuvre dans le cadre des consultations fédérales concernées. Exemples de prises position du Conseil-exécutif :

  – Loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique des symboles nazis (LISN)
  – Modification de la loi sur la géoinformation — cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière
  – 23.406 n iv. pa. Jost. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées
  – Ordonnance sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques
  – Modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Prestations d'aide et d'assistance à domicile

Par ailleurs, le Service des relations extérieures (SRE) a la responsabilité de défendre les intérêts du Conseil-exécutif auprès de la Confédération et des autorités intercantonales. Le Conseil-exécutif met tout en œuvre auprès de la Confédération, comme des organes de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, pour que les lois et projets soient financièrement supportables et réalisables. Dernier exemple en date : la position qu'il a prise pour défendre les intérêts des cantons face au programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération.

– Rappa, Burgdorf (Le Centre) ; Bühler, Romont (Le Centre) ; Gerber, Schüpfen (Le Centre) ; Jost-Morandi, Herzogenbuchsee (PVL) :
Ensemble du canton – impôts :
Les éventuelles pertes fiscales dues aux déductions à maintenir pour les frais d'investissement destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (art. 36, al. 1a à 1c de la loi cantonale sur les impôts) doivent figurer en tant que telles dans le PIMF même après l'abolition de la valeur locative.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a mis cette déclaration de planification en œuvre dans le PIMF à partir de 2029 (cf. chap. 2.5).

– Bühler, Romont (Le Centre) :
Ensemble du canton – prestations de tiers
Il convient de réduire les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes/experts/spécialistes, etc.), 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique) de 12 %.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a mis cette déclaration de planification en œuvre. Cette réduction représente CHF 6,9 millions dans le budget 2027 et près de CHF 6,3 millions chaque année dans le PIMF. À la suite de coûts supplémentaires imputés aux comptes concernés, la réduction demandée n'a pas pu être entièrement réalisée, en particulier dans le budget 2027. Les écarts annuels par rapport à la consigne sont les suivants :

  – Budget 2027 : CHF 1,7 million
  – PIMF 2028 : CHF 1,1 million
  – PIMF 2029 : CHF 0,1 million
  – PIMF 2030 : CHF 1,4 million

Ce sont essentiellement les coûts supplémentaires en matière de TIC qui ont empêché de réduire les dépenses à la hauteur demandée, ce que reflètent également les crédits-cadres actualisés pour la période 2027 à 2029. Compte tenu de cette moindre réduction ainsi que de la situation financière en début de planification, le Conseil-exécutif a décidé de diminuer les charges de biens, services et marchandises au budget 2027 d'un montant forfaitaire de CHF 10 millions (cf. chap. 2.4.21).

– Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Directions/Chancellerie d'État (DIR/CHA) – créations de postes :
Suppression de 14,6 EPT sur les 58,6 EPT non refinancés proposés par le Conseil-exécutif pour les DIR/CHA.
Le solde du compte de résultats cantonal s'améliore de CHF 1 971 000.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a mis cette déclaration de planification en œuvre, sauf en ce qui concerne les postes à durée déterminée déjà pourvus à l'Office des services centralisés (OSC) de la Direction de l'instruction publique et de la culture : il s'agit de postes consacrés à la gestion des traitements des membres du corps enseignant qui, comme l'avait proposé le Conseil-exécutif dans le budget 2026, auraient dû être transformés en poste à durée indéterminée. Comme ils sont essentiels à la gestion des traitements des membres du corps enseignant, il est impossible d'y renoncer.

– Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) – création de postes :
Le nouveau poste (à 80 %) demandé au sein du BPD pour un spécialiste de la communication est approuvé pour une durée déterminée de douze mois.

Mise en œuvre :
Le BPD a mis cette déclaration de planification en œuvre.

– UDC (Schori, Wiler bei Seedorf) :
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (groupe de produits 3.7.1)
Inscrire au budget la somme de CHF 120 000 pour la mise en œuvre de la motion 099–2025 (Financement subsidiaire des Archives de l'histoire rurale), adoptée par le Grand Conseil.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif a mis cette déclaration de planification en œuvre.

– Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
intégration sociale et action sociale (groupe de produits 5.7.3)
Il convient que le Conseil-exécutif détermine l'augmentation moyenne des tarifs des crèches dans le canton de Berne pour la période 2019 à 2025 et, le cas échéant, qu'il adapte les bons de crèche dans la même proportion afin de préserver leur effet initial tel qu'il avait été défini par le Grand Conseil.

Mise en œuvre :
Depuis l'instauration des bons de garde, l'évolution des tarifs des crèches fait l'objet d'analyses de données et d'études qui permettront de déterminer sur de meilleures bases la manière de mettre en œuvre cette déclaration de planification.

– Commission des finances (majorité), UDC (Freudiger, Langenthal) :
école obligatoire et offres périscolaires (groupe de produits 9.7.2) :
Il convient d'organiser le soutien élargi au sein de l'école obligatoire ainsi que l'offre spécialisée (intégrée et séparée) de l'école obligatoire de la manière suivante : à l'instar de l'ancien pool IMEP, le soutien élargi proposé dans les écoles ordinaires de la scolarité obligatoire est plafonné. Les cours de soutien de l'offre spécialisée (intégrée et séparée) ne sont désormais accordés que sur demande individuelle et après examen spécialisé (comme pour les anciens cours d'appui).

Mise en œuvre :
Cette déclaration de planification a déjà été mise en œuvre et peut donc être classée pour les raisons suivantes :

  – *École ordinaire, mesures ordinaires de pédagogie spécialisée :*
  Les ressources consacrées au soutien élargi sont plafonnées depuis le 1er août 2024. Chaque commune reçoit un pool de leçons qui reste stable jusqu'au 31 juillet 2027. La déclaration de planification a donc déjà été mise en œuvre sur ce point.

  – *École ordinaire, offre spécialisée intégrée de l'école obligatoire :*
  Dans le cadre de la scolarisation intégrée, les mesures renforcées de pédagogie spécialisée consistent en une à six leçons de soutien pédagogique spécialisé par élève, complétées par une leçon supplémentaire au plus pour des mesures pédago-thérapeutiques. Bien que ces leçons soient limitées, les charges globales peuvent augmenter avec le nombre d'enfants éligibles au soutien renforcé. La déclaration de planification a donc déjà été mise en œuvre sur ce point aussi.

  – *Offre spécialisée séparée de l'école obligatoire :*
  Les leçons de soutien sont spécifiques à la scolarisation séparée dans le cadre des mesures renforcées de pédagogie spécialisée. Elles sont attribuées sous forme de forfait constituant un plafond pour l'indemnisation des coûts engendrés par les mesures visant à soutenir ou faciliter l'enseignement dans le cadre de l'offre concernée. Elles servent par exemple à fournir de l'assistance aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux thérapeutes pour que l'enseignement puisse être assuré. La présence de leçons de soutien dans une offre donnée et le cœfficient de calcul de ces leçons sont définis dans la convention de prestations, sur la base d'une estimation spécialisée réalisée entre l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation, d'une part, et l'organisme responsable, d'autre part. Cette estimation repose sur les résultats des évaluations individuelles réalisées par les services spécialisés et les recommandations qui en découlent, sur les rapports spécialisés et sur les rapports du projet pédagogique individualisé. Elle tient compte des éléments contextuels, tels que la taille de la classe, le groupe cible, le nombre d'élèves nécessitant une prise en charge intensive ainsi que d'autres facteurs liés à la situation. Ce forfait permet en outre aux écoles de réagir en cours d'année à des difficultés situationnelles complexes en fonction des besoins. Cela renforce la capacité de résistance et d'action de l'institution, de sorte qu'elle puisse assurer la formation même dans des moments très délicats. Au besoin, le cœfficient de calcul des leçons de soutien peut être adapté chaque année dans le cadre de l'établissement du budget, sur la base de l'examen spécialisé évoqué ci-dessus.

– PVL (Lüthi, Moosseedorf) :
école obligatoire et offres périscolaires (groupe de produits 9.7.2) :
L'INC est chargée de présenter à la CFin et à la CFor, avant la session d'été 2026, des options permettant de freiner la hausse des coûts dans le domaine des « Mesures particulières » à l'école obligatoire grâce à des mesures adaptées.

Mise en œuvre :
Les diverses mesures de réduction des coûts ont été présentées à la CFin et à la CFor dans le rapport du 17 décembre 2025 intitulé « Offre spécialisée de l'école obligatoire (OsEO) dans le canton de Berne » et dans son examen approfondi du 22 avril 2026.

Leur opportunité et la manière de les mettre en œuvre sont à l'étude. Les premières étapes de mise en œuvre sont prévues en 2027.

La réalisation de ces mesures s'articule selon trois axes :

- Premièrement : application résolue de la stratégie de l'offre à moyen terme à l'aide d'un plan de mesures précis et d'une définition claire des responsabilités.
- Deuxièmement : développement, par l'INC, du modèle d'indemnisation, afin de mieux adapter le financement et les mesures incitatives à la stratégie.
- Troisièmement : création, par l'INC, d'un cockpit de pilotage, qui permettra d'identifier rapidement les évolutions et de prendre des décisions fondées.

2.8.2 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tels quels le budget et le PIMF élaborés par la Direction administrative de la magistrature, sur lequel il prend ci-après position.

Concernant le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 de la justice, le Conseil-exécutif relève les évolutions suivantes par rapport à la planification précédente (PIMF 2027-2029) :

- Charges de personnel : dans son budget 2026, la justice avait demandé au Grand Conseil d'augmenter son effectif cible de 56,95 EPT (dont 14,5 postes à durée déterminée) pour faire face à la persistance de la forte charge de travail. Compte tenu notamment des postes à durée déterminée arrivant à leur terme, l'effectif cible de 2026 avait effectivement augmenté de 49,33 EPT. Pour 2027, la justice envisageait d'augmenter encore son effectif cible de 5,0 EPT, prévus pour le Ministère public. Lors des débats budgétaires de 2025, le Grand Conseil a approuvé cette augmentation de 5,0 EPT par le biais d'une déclaration de planification relative au PIMF 2027 à 2029, en exigeant en substance qu'aucune autre demande de création de postes ne soit déposée pour la période de planification 2027 à 2029 (cf. chap. 2.8.1). En proposant que son effectif cible soit augmenté de 5,0 ETP pour 2027, la justice met en œuvre la déclaration de planification ci-dessus. Selon la planification actualisée pour l'établissement du budget 2027 et du PIMF 2028 à 2030, les charges de personnel ne présentent aucun écart résultant d'une évolution des effectifs.

- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : Par rapport à ce qui avait été planifié pour le PIMF 2027 à 2029, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent de CHF 2,8 millions (2027), CHF 6,0 millions (2028), CHF 7,0 millions (2029) et CHF 6,1 millions (2030). Cette hausse s'explique pour l'essentiel par les évolutions suivantes :

  - Progression des honoraires versés aux avocates et avocats commis d'office suite à la révision de l'ordonnance sur la rémunération des avocats et avocates au 1er janvier 2027 (ORA ; RSB 168.711).
  - Augmentation du coût d'exécution des peines et des mesures de protection relatives aux mineurs
  - Hausse de la participation aux coûts versée à la Confédération (Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication [SCPT/DFPJ])
  - Actualisation de l'estimation des coûts des projets informatiques fédéraux HIS (harmonisation de l'informatique dans la justice pénale) et Justitia 4.0 (introduction à l'échelle nationale de la gestion et de l'échange électronique des dossiers)
  - Baisse de coûts suite à l'abandon du projet NeVo (nouveau système de gestion des dossier) au Ministère public

2.8.3 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal

Comme lors des planifications précédentes, un facteur de correction est appliqué au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal.

Pour mémoire, constatant que le budget n'avait pas été totalement utilisé les années précédentes, le Conseil-exécutif avait décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de 2010, afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Portant sur le chiffrage des années 2011 à 2014, le premier correctif représentait la somme de CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices seraient plus importants. Seul le résultat de l'exercice 2020 fait exception, du fait que la crise liée au COVID-19 n'avait pas pu être anticipée lors du processus de planification de 2019.

Comme les années précédentes, le facteur de correction est porté au groupe de matières 48 (revenus extraordinaires) de l'Intendance des impôts.

Le Conseil-exécutif souligne que les revenus supplémentaires résultant de ce facteur de correction ne sont qu'une mesure d'amélioration de l'exactitude du budget.

2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre le processus de planification 2025 et celui de 2026

Voici comment le solde du compte de résultats évolue dans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 par rapport au PIMF 2027 à 2029 compte tenu de l'ensemble des évolutions exposées aux chapitres précédents.

Le processus de planification de l'année passée tablait sur un excédent de revenus d'environ CHF 300 millions en 2027 et 2028, et de CHF 355 millions en 2029

Comme il ressort du chapitre 2.4, l'actualisation de la planification fait apparaître une dégradation de CHF 30 millions au budget 2027, si bien que l'excédent de revenus est désormais estimé à CHF 269 millions cette année-là.

Le solde des comptes de résultats des années 2028 à 2030 se détériore quant à lui en valeur nette dans une fourchette comprise entre CHF 536 millions (2028) et CHF 700 millions (2030), entraînant un excédent de charges de CHF 243 millions en 2028 et d'environ CHF 340 millions en 2029 et 2030.

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Solde du compte de résultats selon PIMF 2027 à 2029	**299**	**293**	**355**	**[1] 355**
Écarts	–30	–536	–697	–691
Solde du compte de résultats selon budget 2027 PIMF 2028-2030	**269**	**–243**	**–342**	**–336**

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

[1] Reprise du solde de 2029

2.10 Évolution du solde de financement entre le processus de planification 2025 et celui de 2026

Voici comment l'estimation du solde de financement des années 2027 à 2030 évolue compte tenu de tous les facteurs exposés aux chapitres précédents.

Jusqu'ici, le PIMF prévoyait un nouvel endettement de CHF 42 millions en 2027 et une réduction de la dette de CHF 433 millions sur toute la période de 2027 à 2030.

Après actualisation des chiffres, on table désormais sur un nouvel endettement de CHF 73 millions en 2027 et sur une réduction de la dette de CHF 1,9 milliard au total sur toute la période de planification (2027 à 2030).

	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2027	2028	2029	2030
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-) selon PIMF 2027-2029	**–42**	**18**	**228**	**[1] 228**
Réduction totale de la dette		**433**		
Évolution du compte de résultats (hors amortissements)	–68	–572	–743	–713
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	37	–54	–118	–112
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-) selon budget 2027 et PIMF 2028 à 2030	**–73**	**–608**	**–634**	**–597**
Augmentation totale de la dette		**–1 912**		

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

[1] Reprise du solde de 2029

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 ne tiennent pas toujours entièrement compte des risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification.

3.1 Environnement conjoncturel

La dynamique conjoncturelle mondiale est marquée par les conséquences des crises géopolitiques. Les incertitudes persistantes en lien avec la guerre en Iran, notamment, devraient peser sensiblement sur la reprise économique mondiale à court terme. Les répercussions du conflit sur les marchés de l'énergie se sont déjà traduites par une importante hausse des prix des matières premières et ont un impact croissant sur la dynamique économique globale. Au premier trimestre 2026, la croissance économique dans la zone euro a été plus faible que prévu. L'inflation a bondi en février 2026, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. L'économie américaine est certes moins touchée par les conséquences du conflit au Proche-Orient, en comparaison internationale, les États-Unis étant un exportateur net de produits énergétiques, mais la pression inflationniste croissante liée à la hausse des prix de l'énergie devrait peser de plus en plus sur la consommation des ménages. La croissance économique de la Chine a connu une évolution dynamique et un peu plus rapide que prévu. Cet essor a surtout été porté par des investissements dans les infrastructures et l'industrie soutenus par l'État chinois (exportations dynamiques dans le secteur de l'électronique), tandis que la consommation des ménages et le secteur de la construction demeuraient modérés.

L'évolution future de la conjoncture économique reste marquée par d'importants risques au plan international, résultant notamment des conflits au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Le cessez-le-feu conclu mi-juin 2026 entre les États-Unis et l'Iran n'a procuré qu'une accalmie de courte durée. Si la menace pesant sur les infrastructures énergétiques et les voies de transport au Moyen-Orient devait se prolonger, elle pourrait entraîner une intensification de longue durée de la pression inflationniste qui rendrait nécessaire une politique monétaire plus restrictive. Un tel scénario grèverait encore davantage l'économie mondiale, et la Suisse devrait elle aussi s'attendre à une baisse de sa croissance et à une hausse de l'inflation.

L'incertitude relative à la politique économique et commerciale au plan international persiste également. Les prévisions reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les droits de douane américains sur les importations resteront globalement à leur niveau actuel. Mais des évolutions des tarifs douaniers américains et l'instauration de droits de douane supplémentaires ne sont pas exclues, par exemple au terme de la réglementation en vigueur aux États-Unis.

Dans un scénario favorable, il existe aussi des opportunités : une désescalade durable des conflits géopolitiques au Proche-Orient pourrait permettre une baisse plus forte que prévu des prix de l'énergie ainsi qu'une accélération des investissements. Ce recul des prix de l'énergie entraînerait une diminution à court terme de l'inflation mondiale, voire l'atténuation à moyen terme de la pression sur les prix grâce à une productivité accrue.

Le taux d'inflation a connu une forte progression dans la zone euro comme aux États-Unis. En juin 2026, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé son taux directeur de 25 points de base, pour le fixer à 2,25 pour cent. Il s'agissait de la première hausse depuis septembre 2023. La Réserve fédérale américaine (FED) maintient son taux directeur inchangé dans une fourchette comprise entre 3,50 et 3,75 pour cent. En Suisse, l'inflation reste à un niveau correspondant à la stabilité des prix, même si elle a légèrement augmenté dernièrement du fait de la hausse des prix de l'énergie. La BNS maintient son taux directeur à 0,0 pour cent afin de contrecarrer l'appréciation du franc suisse.

3.2 Situation géopolitique

Comme indiqué au chapitre 3.1, le conflit au Proche-Orient et la guerre en Ukraine présentent divers risques. Mais la guerre en Ukraine a aussi une incidence directe sur divers postes de charges du canton de Berne, en particulier dans les domaines de la formation, de l'asile et des personnes réfugiées.

Indépendamment des conflits au Proche-Orient et en Ukraine, l'évolution de la situation migratoire est toujours marquée par de grandes incertitudes. Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet d'autres facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration. Selon cette évolution, les charges enregistrées à ce titre au budget et au PIMF pour la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront donc se révéler plus ou moins élevées.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Les rentrées fiscales des comptes des exercices 2013 à 2019 se sont révélées supérieures aux valeurs budgétées. Celles des comptes de 2020 étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions au budget (une évolution qui ne peut pas encore être attribuée aux effets de la pandémie de Covid-19). Avec le recul, on constate que les rentrées fiscales avaient été trop fortement réduites dans les budgets de 2021 et 2022 pour tenir compte des effets de la pandémie, si bien que les montants effectifs de ces deux exercices ont dépassé les valeurs budgétées. Les recettes fiscales des exercices 2023 à 2025 ont elles aussi été supérieures aux prévisions budgétaires.

Les prévisions de rentrées fiscales sur lesquelles tablent le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 tiennent compte du fait que ces dernières années, les chiffres des comptes annuels ont eu tendance à dépasser les montants budgétés. Il s'agit donc d'une évaluation optimiste des rentrées fiscales se situant dans le haut de la fourchette.

Le résultat enregistré en 2020 montre qu'il existe toujours un risque que les valeurs prévues ne soient pas atteintes. Ce risque reste élevé pour la période de planification 2027 à 2030 en raison de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.

3.4 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération

Le Parlement fédéral a examiné le programme d'allégement budgétaire 2027 (PAB 27) lors de ses sessions d'hiver 2025 et de printemps 2026, et adopté des mesures qui ont aussi une incidence sur les cantons. Compte tenu de la mesure n°37 du PAB 27 visant l'harmonisation de la durée d'indemnisation dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le Conseil-exécutif a prévu d'importants besoins supplémentaires dans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030, par rapport à la planification précédente (cf. chapitre 2.4.12).

Pour le canton de Berne, le PAB 27 présente un risque, à savoir qu'il pourrait aussi entraîner une augmentation des besoins lors des futurs processus de planification. Du point de vue de la politique financière, deux mesures se détachent :

– Mesure 26 : augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales

  Dans le cadre du PAB 27, la Confédération va réduire de CHF 60 millions les contributions de base annuelles aux Universités et hautes écoles spécialisées cantonales à partir de 2027, et demande aux cantons de compenser cette baisse par une augmentation des taxes d'études. Les contributions de base étant calculées chaque année selon une clé de répartition, on ignore encore de quel montant seront réduites celles accordées à l'Université de Berne et à la BFH, mais d'après les chiffres des années précédentes, il faut s'attendre à une perte financière d'environ CHF 6 millions. Il faudra donc déterminer comment compenser cette diminution de réserves de base des hautes écoles bernoises. Le Conseil-exécutif peut, de sa propre initiative, augmenter les taxes d'études des hautes écoles cantonales jusqu'à un maximum de CHF 1 000 par semestre (contre CHF 850 actuellement), et ce au plus tôt à partir du semestre d'automne 2027, mais cela ne devrait pas permettre de compenser entièrement le manque à gagner. En même temps, une coordination entre les cantons s'impose dans le cadre des accords de financement de l'enseignement supérieur AIU et AHES, ainsi que, dans la mesure du possible, en ce qui concerne le montant des taxes d'études, afin d'éviter que des réductions des contributions intercantonales ou le départ d'étudiantes et d'étudiants ne viennent annuler la compensation de cette perte.

– Mesure 52 : redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique

  Dans le cadre du PAB 27, il a été décidé de ne pas procéder à la suppression du programme Bâtiments initialement prévue. Toutefois, une nouvelle modalité va amputer d'environ 7 pour cent les fonds fédéraux disponibles en 2027. Les conséquences concrètes de ces coupes pour le canton de Berne n'ont pas pu être évaluées avec certitude lors des séances de réflexion du Conseil-exécutif sur la politique financière (fin mai/début juin 2026). Selon les moyens budgétés par les autres cantons, la diminution des recettes pourrait être conséquente.

  Un nouveau programme Bâtiments commun à la Confédération et aux cantons s'appliquera à partir de 2028. Ses répercussions financières ne pourront être établies qu'après la décision prévue à ce sujet au printemps 2027, mais l'on table actuellement sur une diminution de recettes de quelque CHF 7 millions contre CHF 25 millions initialement attendus dans le cadre du programme PAB 27. Pour élaborer le budget à partir de 2028, il faudra chiffrer plus précisément ces répercussions financières.

D'autres mesures pourraient également avoir des répercussions financières lors des prochains processus de planification :

– Mesure 9 : suspension jusqu'en 2030 des dépenses dans le domaine de la culture
– Mesure 11 : réduction des subventions pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes
– Mesure 29 : abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue
– Mesure 30 : réduction à 50 % du taux des contributions à des projets et à des innovations dans le domaine de la formation professionnelle
– Mesure 31 : suppression du soutien à l'École cantonale de langue française de Berne
– Mesure 47 : suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement »

3.5 Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – Projet « Désenchevêtrement 27 »

Le 21 juin 2024, le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont adopté le mandat du projet « Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons », dans le but de réexaminer entièrement la répartition des tâches dans 21 groupes de tâches et d'élaborer des propositions pour les désenchevêtrer. La première phase du projet s'est achevée fin 2025. Les résultats de ces travaux et une proposition de marche à suivre font l'objet d'un rapport intermédiaire disponible depuis le 23 avril 2026 et d'une ébauche de mandat supplémentaire pour la deuxième phase du projet.

Le Conseil fédéral et la CdC se prononceront sur la suite de la procédure au second semestre 2026 en tenant compte des résultats de la consultation. Le rapport final, attendu fin 2027, concrétisera les variantes retenues dans chaque groupe de tâches et exposera leurs répercussions financières dans un bilan global. Il servira de fondement pour les décisions ultérieures de la Confédération et des cantons, et de base pour un éventuel projet de réorganisation de la répartition des tâches soumis à la consultation.

Selon le mandat du projet « Désenchevêtrement 27 », que le Conseil fédéral et la CdC ont adopté le 21 juin 2024, « les éventuels transferts de charges qu'une modification des compétences peut induire entre la Confédération et les cantons devront être compensés dans le bilan global pour éviter toute incidence sur les finances. En d'autres termes, aucun échelon institutionnel ne doit faire des économies au détriment de l'autre. » Il existe toutefois un risque que les conséquences (financières) varient d'un canton à l'autre.

3.6 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

En janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont conclu une convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS au titre des exercices 2020 à 2025. Cette convention prévoit

les modalités de distribution suivantes selon le bénéfice figurant au bilan de la BNS (qui correspond à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

Bénéfice figurant au bilan de la BNS	Distribution à la Confédération et aux cantons	Part du canton de Berne
≥ CHF 40 mia	CHF 6 mia (« sextuple » part)	CHF 474 mio
de CHF 30 à 40 mia	CHF 5 mia (« quintuple » part)	CHF 395 mio
de CHF 20 à 30 mia	CHF 4 mia (« quadruple » part)	CHF 316 mio
de CHF 10 à 20 mia	CHF 3 mia (« triple » part)	CHF 237 mio
< CHF 10 mia	Bénéfice porté au bilan, dans la limite de CHF 2 mia (max. « double » part)	max. CHF 158 mio
Perte au bilan	Aucune distribution	---

Pour chacun de ses exercices 2020 et 2021, la BNS a versé CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. Le canton de Berne a ainsi reçu à ce titre quelque CHF 480 millions en 2021 et 2022. La BNS ayant présenté une perte historique de CHF 132 milliards en 2022 et une autre de CHF 3 milliards en 2023, la Confédération et les cantons n'ont pas encaissé de distribution de bénéfice en 2023 ni en 2024.

Au titre de son exercice 2024, la BNS a pu distribuer en 2025 CHF 3 milliards de bénéfices à la Confédération et aux cantons.

En 2025, elle a dégagé un bénéfice de CHF 26,1 milliards. Compte tenu de la réserve pour distributions futures de CHF 12,9 milliards disponible fin 2024 et après une dotation de CHF 12,7 milliards aux provisions pour réserves monétaires, l'excédent au bilan s'élevait alors à CHF 26,3 milliards. La BNS a donc été en mesure de distribuer CHF 4 milliards de bénéfice à la Confédération et aux cantons en 2026, le canton de Berne ayant reçu pour sa part un montant de CHF 316 millions. Après cette distribution de bénéfice et le paiement des dividendes, la BNS dispose de CHF 22,3 milliards de réserve pour distributions futures.

Au premier trimestre de 2026, la BNS a accusé une perte de CHF 0,5 milliard. À cette occasion, elle a rappelé comme à l'accoutumée que son résultat dépend principalement de l'évolution du cours de l'or, des devises et des marchés des capitaux, de sorte que de fortes fluctuations sont la règle et qu'il n'est que difficilement possible d'en tirer des conclusions pour le résultat de l'exercice.

Comme indiqué précédemment, l'actuelle convention sur la distribution du bénéfice conclue entre la BNS et le DFF vaut pour les exercices 2020 à 2025. Pour les exercices 2026 et suivants, la BNS et le DFF en concluront une nouvelle qui déterminera les éventuelles distributions de bénéfices à la Confédération et aux cantons à partir de 2027. Cette nouvelle convention sur la distribution du bénéfice de la BNS n'était pas encore disponible lors des séances de réflexion du Conseil-exécutif sur la politique financière (fin mai/début juin). Elle est prévue pour le second semestre de 2026.

En ce qui concerne la budgétisation des distributions de bénéfice, il faut noter qu'au cours des 20 dernières années, la BNS a procédé à 17 distributions au total ; il n'y a que trois exercices où elle n'a rien distribué à la Confédération et aux cantons. Les bénéfices reversés à la Confédération et aux cantons se sont élevés en moyenne à CHF 2,3 milliards sur la période de 2006 à 2025. Compte tenu des 20 dernières années, le Conseil-exécutif a décidé d'inscrire une « double distribution » de bénéfices au budget 2027 et à chaque année du PIMF 2028 à 2030 (c.-à-d. de maintenir les montants prévus au précédent PIMF pour la période 2027-2030) – assurant ainsi la continuité de la budgétisation au niveau de la moyenne historique des distributions de bénéfices. Cela correspond également à la pratique de la Confédération. La prévision d'une « double part de bénéfice » comporte à la fois le risque de ne rien recevoir, et, à l'inverse, l'opportunité de bénéficier d'un versement plus élevé. Néanmoins, le résultat des comptes de 2025 et le résultat intermédiaire au terme du premier trimestre 2026 plaident aussi en faveur du maintien d'une « double distribution » de bénéfice.

3.7 Évolution des versements provenant de la péréquation financière fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.8 expose l'évolution des paiements compensatoires au titre de la RPT au cours de ces dernières années et les prévisions en la matière pour les quatre années de la planification (2027 à 2030). Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget se sont à chaque fois révélées fiables, des incertitudes ont en revanche toujours entouré les projections concernant les années du PIMF. Il y a donc un risque que les revenus soient moins élevés ou une chance qu'ils soient plus importants que ce que prévoit le PIMF 2028 à 2030. Mais comme les prévisions prennent en compte tous les facteurs qui influencent la RPT, il n'y a aucune raison de s'attendre à des écarts dans un sens ou dans l'autre.

En raison de la forte croissance des versements compensatoires en faveur des cantons à faible potentiel de ressources, il existe en outre à moyen ou long terme un risque que leur mode de calcul soit révisé du fait de décisions politiques, ce qui pourrait réduire le montant des versements à recevoir à ce titre.

3.8 Assainissement des sites pollués aux PFAS

Compte tenu de l'évaluation des risques correspondants, une provision de CHF 390 millions a été constituée dans les comptes de 2025, à la charge du Fonds pour la gestion des déchets, en vue de l'assainissement des sites pollués par des substances chimiques persistantes (PFAS). Comme le capital de ce Fonds était déjà négatif auparavant, il conviendra de déterminer à moyen ou long terme si sa compensation financière doit être assurée par le biais d'une redevance ou par des ressources cantonales.

3.9 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication

Il semble que les prix de la construction se stabilisent actuellement à un niveau élevé. La situation mondiale maintient cependant le risque de hausse des prix des matériaux de construction, des produits et de l'énergie. De plus, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est traduite par une baisse des capacités dans le secteur de la construction, ce qui, couplé aux difficultés d'approvisionnement, se

répercute sur les projets. Il est toutefois difficile d'en chiffrer précisément l'impact financier, car celui-ci varie fortement d'un projet à l'autre.

Il peut aussi arriver que des appels d'offres n'aboutissent pas en raison de la hausse des prix. La Direction des travaux publics et des transports constate la persistance d'une situation tendue pour les prix sur le marché des travaux de construction. De nombreuses entreprises de construction ont un carnet de commandes très rempli et transfèrent de plus en plus au canton les risques liés à l'exécution des projets. En conséquence, elles sont moins disposées à répondre aux appels d'offres ou soumettent des offres d'un montant plus élevé. Là encore, il est difficile d'évaluer les coûts supplémentaires.

3.10 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, en raison essentiellement de l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de problèmes psychiques graves et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les charges.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution des soins hospitaliers est liée à l'évolution démographique. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie se traduisent par une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès des techniques médicales génèreront de nouveaux coûts. En outre, le financement uniforme des prestations (EFAS) mis en place en 2028 se traduira par d'importants coûts supplémentaires pour le canton de Berne (voir. chap. 2.4.2).

3.11 Situation financière des prestataires de services indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier

Comme le montre le rapport final en réponse à la motion 192–2019 (CGes, Siegenthaler) d'octobre 2020, intitulé « Le paysage hospitalier bernois en mutation », ce paysage est très dynamique et en plein bouleversement dans le canton de Berne comme ailleurs. Il faut donc s'attendre à ce que le canton doive prendre des engagements financiers pour assumer son obligation de prise en charge. La situation financière des fournisseurs de prestations nécessaires à la couverture des soins hospitaliers dépend de nombreux facteurs très divers. En janvier 2024 déjà, le centre hospitalier régional (CHR) SRO AG s'était vu octroyer un prêt de CHF 4 millions à rembourser fin 2024.

Par arrêté du 4 juin 2024, le Grand Conseil a approuvé un crédit de CHF 100 millions pour assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés. Sur ce total, CHF 52 millions ont été utilisés jusqu'ici pour un prêt aux Services psychiatriques universitaires (SPU SA). SRO AG a demandé une rallonge de CHF 4 millions de ce prêt. Au lieu de cela, il a obtenu un nouveau prêt d'un montant identique, conformément à l'arrêté du Grand Conseil du 4 juin 2024, qui a néanmoins pu être remboursé dès l'été 2025.

Comme l'exigeait le Grand Conseil, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a engagé une modification de la loi sur les soins hospitaliers visant à assurer des liquidités aux hôpitaux répertoriés, en remplacement de l'AGC du 4 juin 2024. La révision devrait entrer en vigueur en 2027.

La DSSI élabore en outre un bilan intermédiaire sur la transformation du système hospitalier bernois (2e rapport sur le paysage hospitalier bernois) tenant compte des développements les plus récents dans le domaine hospitalier, en exécution de la motion 187–2025 (CGes, Müller).

3.12 Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine psychiatrique

Les conditions actuelles mettent la survie économique des fournisseurs de prestations dans ce domaine en péril. De plus, la couverture en soins ne répond pas aux besoins dans la région de Bienne et du Seeland. Des moyens financiers cantonaux sont nécessaires pour procéder à des restructurations et investir dans une offre de soins de base et de prestations universitaires ainsi que dans les infrastructures requises, tant ambulatoires qu'hospitalières. L'évolution des infrastructures, avec le Centre psychiatrique universitaire de Berne SA (UPZ AG) né de la fusion entre les SPU SA et le CPM Centre psychiatrique Münsingen SA, et la réorganisation de la psychiatrie prévue dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois, en particulier, constituent un risque financier à moyen terme pour le canton : les établissements en question pourraient ne pas parvenir à assumer eux-mêmes les investissements nécessaires, obligeant le canton à autoriser les subventions requises pour assurer la couverture en soins. Il est difficile d'estimer à l'heure actuelle quelle serait la charge correspondante pour le canton.

3.13 Report de la réalisation d'une plateforme numérique de santé dans le canton de Berne

Sans une contribution active du canton de Berne, il ne sera pas possible de réaliser la plateforme numérique de santé envisagée pour permettre le raccordement des hôpitaux répertoriés dans le but d'échanger des données et de faciliter leur coopération. Le canton doit non seulement en créer les bases légales, mais aussi procurer des ressources humaines et financières pour poser le cadre requis et mettre en place la plateforme. Les processus stratégiques et politiques influencent la nature de la solution et, par conséquent, l'am-

pleur des moyens nécessaires. À l'heure actuelle, il est impossible de prévoir de quel ordre sera la participation financière du canton.

3.14 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

L'objectif est de réduire autant que possible les écarts entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.15 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques pour les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Grand Conseil : mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil, sécurité dans les locaux du Grand Conseil pendant ses sessions et les réunions de ses organes
- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de COVID-19
- Agriculture et nature : remplacement du système d'information agricole GELAN4
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts ainsi que mesures nécessaires pour écarter les dangers naturels ; fluctuation des prix sur le marché du bois
- Santé publique : accroissement du volume des soins hospitaliers ; évolution des tarifs ; coûts de nouveaux traitements ; pandémie : impact sur les institutions (hôpitaux, EMS et institutions de soins de longue durée) et sur l'administration centrale (mesures de lutte contre la pandémie) ; mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers ; prise en charge du financement résiduel des soins
- Intégration et action sociale : hausse ou baisse des coûts résultant de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2024 de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3) ; mise en œuvre de la Stratégie cantonale d'aide aux victimes
- Registre foncier : révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) dans le domaine des logements destiné à l'usage personnel
- Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant : report de la répartition des tâches pour l'aide alimentaire internationale
- Organisation du territoire et affaires communales : prime de démolition de bâtiments et d'installations
- Mise en œuvre des assurances sociales : augmentation du montant maximal des frais de séjour imputables dans le domaine des prestations complémentaires
- Police : mise à disposition de stands de tir de remplacement ; réalisation d'interfaces avec des systèmes auxiliaires ; violence lors d'interventions ; rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise
- Circulation routière et navigation : transformation et numérisation des prestations, baisse des recettes liée aux véhicules électriques, développement d'un nouveau champ d'activité Conduite autonome
- Population : évolution du coût de l'aide d'urgence, suppression du statut S pour les personnes en quête de protection venant d'Ukraine ; mise en place de l'identité électronique (e-ID) ; contrôle de l'authenticité des documents de voyage étrangers
- Sécurité civile, sport et affaires militaires : instauration d'une journée d'information obligatoire pour les femmes
- Prestations de services finances du groupe : intérêts passifs à long terme servis à la CPB et à la CACEB ; évolution des coûts des dommages du canton de Berne ; effectifs et situation du marché du travail dans l'environnement SAP ; exploitation de composants SAP dans le nuage
- Personnel : assainissement de la CPB ou de la CACEB ; pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Impôts et prestations de services : suppression de la pénalisation du mariage et passage à l'imposition individuelle ; risques liés à l'informatique (changement de technologie) ; fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice ; mise en œuvre de la motion de la CER-N (21.3001) « Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes » ; évaluation générale 2030/2031
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes non planifiées de la clientèle
- Écoles moyennes et formation professionnelle : aménagements locatifs de la Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern (WKS)
- Enseignement supérieur (cf. chap. 2.4.14) : continuité de la hausse de la subvention cantonale à l'hôpital universitaire et suite de la compensation des mesures salariales cantonales
- Culture : mesures d'urgence au Musée des Beaux-Arts de Berne
- Juridictions civile et pénale : risque de recouvrement des frais de procédure suite à la révision du Code de procédure civile ; utilisation de moyens électroniques d'enregistrement audiovisuel dans les procédures civiles

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Contexte conjoncturel

4.1.1 International

Marquée par la grande incertitude liée à l'instabilité au Proche-Orient, l'évolution économique mondiale reste contrastée en 2026. Au premier trimestre, la croissance s'est révélée un peu plus faible que prévu aux États-Unis, en raison d'un infléchissement de la consommation, tandis que le marché du travail reste robuste. Dans la zone Euro, la croissance devrait être modérée, étant donné que la hausse du prix du pétrole et du gaz depuis le début de l'année alourdit les coûts de production et réduit le pouvoir d'achat. Dans les pays industrialisés, l'augmentation du prix de l'énergie a fait grimper l'inflation, qui dépasse les valeurs cibles des banques centrales, tant aux États-Unis que dans l'Union européenne. En Chine, l'économie est stimulée par les exportations, principalement dans le secteur de l'électronique. Comme elle est peu dépendante des importations en matière d'énergie, l'économie chinoise ne devrait pas trop pâtir de la situation au Proche-Orient.

Malgré ces difficultés, le marché du travail se montre résistant dans les pays industrialisés. Les États-Unis sont globalement en situation de plein emploi et, dans la zone euro, le taux de chômage reste proche de sa valeur la plus faible de l'histoire, ce qui est signe de solidité de l'emploi. En 2026, on table sur une croissance économique mondiale de 3,2 pour cent (USA : 2,1 %, zone euro : 0,8 %, Chine : 4,7 %), malgré les tensions géopolitiques et les incertitudes persistantes en matière de commerce international (source : Banque nationale suisse, bulletin trimestriel 2/2026).

4.1.2 Suisse

En 2025, la croissance économique suisse s'est révélée inférieure à la moyenne, pâtissant de la faible demande internationale. L'année a été marquée par d'importantes fluctuations. Le taux de croissance a atteint 1,5 pour cent (corrigé des événements sportifs). À l'annonce de la forte augmentation des droits de douane des États-Unis sur les produits suisses début avril 2025, les entreprises ont anticipé leurs exportations de produits pharmaceutiques et de montres vers cet État. Après l'essor du premier semestre 2025, la croissance économique s'est ainsi infléchie dans la seconde partie de l'année.

La déclaration d'intention du 14 novembre 2025 entre la Suisse et les États-Unis concernant l'abaissement à 15 pour cent au maximum des droits de douane américains sur les produits suisses a constitué un réel soulagement pour les entreprises exportatrices de l'horlogerie et de l'industrie MEM. Un droit de douane forfaitaire supplémentaire de 10 pour cent a été appliqué à partir de février 2026 aux importations en provenance des États-Unis. Il est passé à 12,5 pour cent le 24 juillet 2026. La situation reste néanmoins difficile pour les secteurs exportateurs, notamment en raison du franc, qui demeure fort.

En 2025, le taux de chômage s'est établi à 2,8 pour cent en moyenne annuelle, ce qui représente une progression de 0,4 point par rapport à l'année précédente. Au premier semestre 2026, le nombre de personnes sans emploi a augmenté en raison du faible dynamisme conjoncturel sur le marché du travail. Sur l'année 2026, le taux de chômage devrait s'établir à 3,1 pour cent en moyenne (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2026).

Au premier trimestre 2026, le PIB suisse réel a augmenté modérément par rapport au trimestre précédent (corrigé des événements sportifs : +0,4 %). L'industrie a considérablement soutenu la croissance, malgré un ralentissement dans les secteurs chimique et pharmaceutique. La valeur créée par le secteur de l'industrie a bondi sur cette même période, après plusieurs trimestres de recul ou de stagnation. Dans le secteur tertiaire, la croissance s'est révélée modérée, avec des résultats hétérogènes selon les branches. Avec l'escalade du conflit au Proche-Orient, les perspectives économiques mondiales et suisses sont encore plus incertaines. La guerre en Iran a fait grimper les prix de l'énergie et des denrées alimentaires dans le monde entier et provoqué des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le coût élevé de l'énergie sape l'investissement, tandis que le ralentissement du commerce international et la forte instabilité mondiale freinent les exportations de biens et services. L'industrie exportatrice suisse ne peut pas échapper aux effets du contexte commercial et énergétique mondial. Bien qu'elle souffre de la faible demande mondiale et des coûts élevés, elle est stabilisée par le marché intérieur. Pour 2026, les principaux instituts de recherche conjoncturelle prévoient une croissance du PIB suisse inférieure à la moyenne, comprise entre 0,7 et 0,9 pour cent, ce qui est en dessous de la moyenne historique (1,8 %).

En 2025, l'inflation suisse s'est établie à 0,2 pour cent selon l'indice suisse des prix à la consommation, son plus bas niveau depuis 2020. Elle devrait s'élever à 0,6 pour en 2026 comme en 2027 (SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2026).

4.1.3 Canton de Berne

En 2025, le PIB du canton de Berne a augmenté de 0,9 pour cent en valeur réelle selon les estimations de BAK Economics (2024 : + 0,5 %), soit moins que la moyenne nationale (+ 1,3 %).

Sous l'effet de l'essoufflement conjoncturel mondial, le chômage a progressé en 2025, tout en restant modéré. Après avoir atteint un niveau historiquement bas à l'été 2023, il n'a cessé d'augmenter depuis (décembre 2025 : 2,3 %) et s'est établi au niveau de la moyenne décennale au cours de l'année.

En moyenne annuelle, son taux s'élevait 2,1 pour cent, soit 0,4 point au-dessus de celui de 2024.

Selon BAK Economics, le PIB du canton de Berne devrait augmenter de 0,2 pour cent en 2026 et de 0,7 pour cent en 2027 (prévisions d'avril 2026).

Le ralentissement conjoncturel se ressent sur le marché du travail suisse. En juin 2026, le canton de Berne comptait 12 119 demandeuses et demandeurs d'emploi, ce qui représente un taux de chômage de 2,1 pour cent (CH : 2,9 %) et 1 170 personnes de plus que l'année précédente à la même époque. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage est en légère hausse depuis l'automne 2023 et s'établissait à 2,3 pour cent en juin 2026. Du fait de la structure économique du canton de Berne, son taux de chômage est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques des années de planification 2027 à 2030

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2027	2028	2029	2030
Croissance du PIB suisse[1)]	1,0 à 1,6 %	2,1 %	1,5 %	2,1 %
Croissance du PIB du canton de Berne[2)]	0,7 %	1,3 %	1,1 %	1,2 %
Renchérissement[3)]	0,6 à 0,7 %	0,7 %	0,9 %	1,0 %
Taux d'intérêt à long terme	1,20 %	1,25 %	1,30 %	1,35 %
Taux d'intérêt à court terme	0,45 %	0,60 %	0,70 %	0,80 %

1) 2027 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du SECO, de KOF et de l'UBS ; à partir de 2028, seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (estimations d'avril 2026 pour la croissance économique et de juin 2026 pour le renchérissement).

2) Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (estimations d'avril 2026).

3) 2027 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du SECO, de KOF et de la BNS ; à partir de 2028 : AFF (valeurs clés pour la planification financière)
à partir de 2028 : seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (estimations d'avril 2026 pour la croissance économique et de juin 2026 pour le renchérissement).

Même s'ils sont largement influencés par ces données macroéconomiques, le budget et le PIMF sont surtout le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Leur chiffrage varie principalement en fonction du volume ou de la structure de ces tâches, que ceux-ci aient changé suite à des décisions politiques ou en raison de facteurs externes.

Les recettes fiscales sont estimées sur la base des prévisions d'inflation et de croissance économique réelle – entre autres facteurs. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette ainsi que les charges d'intérêts (seulement pour la conversion [relance d'emprunts arrivés à échéance] et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières des années de planification 2027 à 2030

Voici les chiffres du compte administratif du canton de Berne pour le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030.

	Comptes	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	13 252,3	13 645,2	14 050,0	14 447,2	14 630,5	14 849,8
Revenus	14 125,2	14 030,0	14 318,7	14 204,5	14 288,8	14 514,2
Résultat global du compte de résultats	**873,0**	**384,8**	**268,7**	**–242,7**	**–341,7**	**–335,6**
Compte des investissements						
Dépenses	625,2	814,8	789,5	789,5	712,4	703,2
Recettes	120,5	109,0	130,8	103,2	99,0	96,3
Investissement net	**504,7**	**705,8**	**658,7**	**686,2**	**613,4**	**606,9**
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat global du compte de résultats	873,0	384,8	268,7	–242,7	–341,7	–335,6
Amortissement du patrimoine administratif	316,2	350,2	317,2	320,5	321,4	345,4
Autofinancement[1)]	1 189,1	735,0	585,9	77,8	–20,3	9,7
Investissement net	504,7	705,8	658,7	686,2	613,4	606,9
Solde de financement[2)]	**684,4**	**29,2**	**–72,8**	**–608,4**	**–633,7**	**–597,2**
Degré d'autofinancement en %[3)]	**235,6 %**	**104,1 %**	**88,9 %**	**11,3 %**	**–3,3 %**	**1,6 %**
Endettement brut	**6 591,6**	**6 562,4**	**6 635,2**	**7 243,6**	**7 877,3**	**8 474,5**
Endettement net I	**5 457,9**	**5 668,9**	**5 855,9**	**6 463,0**	**7 095,7**	**7 690,8**
Bilan						
Patrimoine financier	5 579,3	5 325,2	5 198,5	5 187,2	5 175,6	5 165,1
Patrimoine administratif	7 136,6	7 545,6	7 932,8	8 346,7	8 684,4	8 988,4
Total des actifs	**12 715,8**	**12 870,8**	**13 131,2**	**13 533,9**	**13 860,0**	**14 153,5**
Capitaux de tiers	11 323,8	11 334,2	11 440,1	12 084,1	12 750,9	13 377,9
Capital propre	1 392,0	1 536,6	1 691,2	1 449,8	1 109,1	775,6
Total des passifs	**12 715,8**	**12 870,8**	**13 131,2**	**13 533,9**	**13 860,0**	**14 153,5**

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.
Financements spéciaux inclus
[1)] Amortissement du patrimoine administratif plus résultat global du compte de résultats
[2)] Autofinancement moins investissement net
[3)] Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

L'évolution de ces données est exposée dans les parties suivantes de ce chapitre.

4.4 Compte de résultats

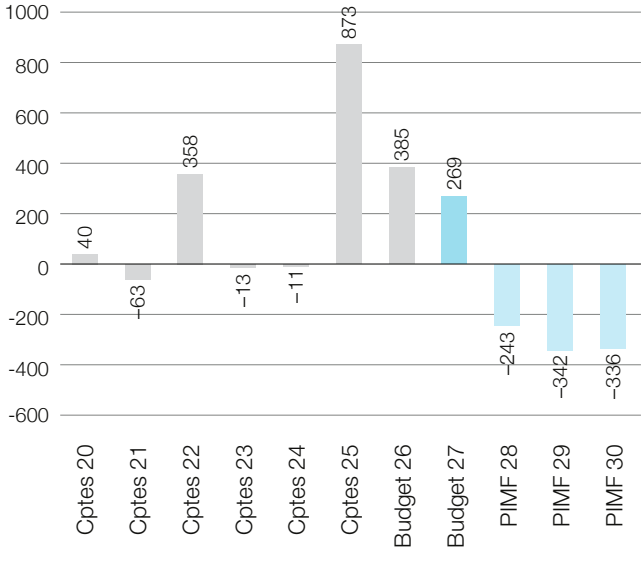
4.4.1 Solde du compte de résultats

Le solde du compte de résultats est égal à la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan, ce qui diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert au bilan, ce qui augmente le capital propre.

Évolution du solde du compte de résultats entre 2020 à 2030 :

Graphique 2: Évolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



L'exercice 2020 a dégagé un excédent de revenus de CHF 40 millions. Impacté par la pandémie de COVID-19, le résultat de 2021 s'est révélé déficitaire de CHF 63 millions. La situation s'est inversée en 2022, avec l'excédent de revenus de CHF 358 millions dégagé par l'exercice. Les résultats de 2023 et 2024 ont été modérément déficitaires, de près de CHF 10 millions chacun. Ces deux années-là, la Confédération et les cantons n'ont pas reçu de versement au titre de la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS).

L'exercice 2025 a dégagé un excédent de revenus de CHF 873 millions, en raison des deux facteurs exceptionnels suivants : la dissolution des provisions constituées d'une part pour l'achèvement du contournement ouest de Bienne (CHF 315 mio) et, d'autre part, pour les contributions de financement à la Caisse de pension bernoise (CPB ; CHF 127 mio). À cela s'ajoutent les CHF 238 millions de part cantonale aux bénéfices de la BNS, qui n'avait pas été budgétés.

Le budget 2026 prévoyait CHF 385 millions d'excédent de revenus.

De même, le budget 2027 table sur un excédent de revenus de CHF 269 millions, tandis que des résultats déficitaires allant de CHF 243 millions (2028) à environ CHF 340 millions (2029 et 2030) sont inscrits au PIMF 2028 à 2030.

4.4.2 Compte de résultats par groupe de matières

Charges

Les charges passent de CHF 14 050 millions en 2027 à CHF 14 850 millions en 2030, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 2,1 pour cent de 2026 à 2030. Le tableau ci-dessous montre leur évolution par groupe de matières.

en millions CHF	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030	2026-2030[1]
3 Charges	**13 252,3**	**13 645,2**	**14 050,0**	**14 447,2**	**14 630,5**	**14 849,8**	
Variation en %		*3,0*	*3,0*	*2,8*	*1,3*	*1,5*	*2,1*
30 Charges de personnel	3 437,0	3 652,5	3 753,7	3 778,8	3 792,9	3 814,6	
Variation en %		*6,3*	*2,8*	*0,7*	*0,4*	*0,6*	*1,1*
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 427,4	1 024,5	1 111,5	1 120,1	1 136,9	1 148,9	
Variation en %		*–28,2*	*8,5*	*0,8*	*1,5*	*1,1*	*2,9*
33 Amortissement du patrimoine administratif	279,8	295,6	271,3	272,9	272,6	294,3	
Variation en %		*5,6*	*–8,2*	*0,6*	*–0,1*	*8,0*	*–0,1*
34 Charges financières	63,0	65,5	61,6	67,9	80,5	94,7	
Variation en %		*4,1*	*–6,0*	*10,2*	*18,6*	*17,5*	*9,6*
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	77,5	60,3	78,6	78,6	78,6	78,7	
Variation en %		*–22,1*	*30,3*	*0,1*	*0,0*	*0,0*	*6,9*
36 Charges de transfert	7 229,2	7 599,4	7 925,1	8 418,6	8 558,9	8 708,6	
Variation en %		*5,1*	*4,3*	*6,2*	*1,7*	*1,7*	*3,5*
37 Subventions redistribuées	574,0	583,0	583,5	583,8	583,1	583,1	
Variation en %		*1,6*	*0,1*	*0,1*	*–0,1*	*0,0*	*0,0*
38 Charges extraordinaires	7,7	20,5	10,6	10,7	10,6	10,8	
Variation en %		*165,6*	*–48,4*	*0,9*	*–0,9*	*2,2*	*–14,8*
39 Imputations internes	156,7	343,9	254,0	115,7	116,4	116,0	
Variation en %		*119,5*	*–26,1*	*–54,5*	*0,6*	*–0,3*	*–23,8*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

Revenus

Les revenus passent de CHF 14 319 millions en 2027 à CHF 14 514 millions en 2030, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 0,9 pour cent de 2026 à 2030. Le tableau ci-dessous retrace leur évolution par groupe de matières.

en millions CHF	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030	2026-2030[1]
4 Revenus	**14 125,2**	**14 030,0**	**14 318,7**	**14 204,5**	**14 288,8**	**14 514,2**	
Variation en %		*–0,7*	*2,1*	*–0,8*	*0,6*	*1,6*	*0,9*
40 Revenus fiscaux	6 465,8	6 505,7	6 629,3	6 571,9	6 552,8	6 629,9	
Variation en %		*0,6*	*1,9*	*–0,9*	*–0,3*	*1,2*	*0,5*
41 Régales et concessions	353,0	60,2	216,5	216,5	216,5	216,5	
Variation en %		*–82,9*	*259,5*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*37,7*
42 Contributions	598,5	546,7	546,8	548,4	549,2	545,9	
Variation en %		*–8,7*	*0,0*	*0,3*	*0,2*	*–0,6*	*–0,0*
43 Revenus divers	11,5	4,8	5,3	5,4	5,0	5,0	
Variation en %		*–57,9*	*8,8*	*2,9*	*–6,9*	*0,0*	*1,0*
44 Revenus financiers	360,8	348,1	347,3	355,6	363,7	364,6	
Variation en %		*–3,5*	*–0,2*	*2,4*	*2,3*	*0,3*	*1,2*
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	488,2	84,1	89,3	89,9	90,2	89,1	
Variation en %		*–82,8*	*6,2*	*0,7*	*0,4*	*–1,2*	*1,5*
46 Revenus de transfert	5 067,0	5 186,9	5 394,3	5 581,0	5 675,6	5 827,5	
Variation en %		*2,4*	*4,0*	*3,5*	*1,7*	*2,7*	*3,0*
47 Subventions à redistribuer	574,0	583,0	583,5	583,8	583,1	583,1	
Variation en %		*1,6*	*0,1*	*0,1*	*–0,1*	*0,0*	*0,0*
48 Revenus extraordinaires	49,8	366,6	252,4	136,3	136,3	136,5	
Variation en %		*635,4*	*–31,1*	*–46,0*	*0,0*	*0,2*	*–21,9*
49 Imputations internes	156,6	343,9	254,0	115,7	116,4	116,0	
Variation en %		*119,5*	*–26,1*	*–54,5*	*0,6*	*–0,3*	*–23,8*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.
Financements spéciaux inclus

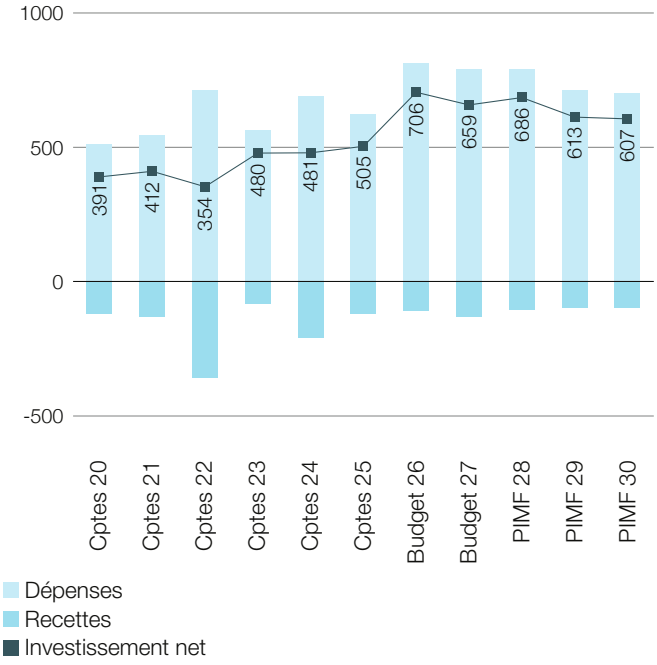
Les principaux facteurs expliquant l'évolution des groupes de matières sont exposés dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net est égal à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Le graphique suivant illustre son évolution entre 2020 et 2030.

Graphique 3: Évolution de l'investissement net

en millions CHF



En 2020 et 2021, l'investissement net est resté relativement constant. Il a diminué en 2022, en particulier suite à la nouvelle forme de financement de certains projets de construction (montants forfaitaires enregistrés au compte de résultats et non plus au compte des investissements), instaurée par la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213 319) et par la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432 210).

Les besoins d'investissement ont augmenté entre 2023 et 2025. D'après les estimations, cette croissance se renforce à partir de 2026, avec un pic en 2028, avant de s'infléchir légèrement à partir de 2029. Pour de plus amples informations sur l'évolution de l'investissement net sur la période de planification 2027 à 2030, voir le chapitre 2.7.

4.6 Solde de financement

4.6.1 Définition et rôle du solde de financement

L'autofinancement est égal à la somme des amortissements et du solde du compte de résultats. Il indique les fonds propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de sa dette.

Le solde de financement est égal l'autofinancement moins l'investissement net. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. À l'inverse, lorsqu'il est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage.

Le solde de financement porte sur l'ensemble des tâches cantonales, tandis que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités d'exploitation ». Il indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Depuis 2001, il constitue le principal paramètre de planification des tâches et des finances. Il est également utilisé pour appliquer le frein à l'endettement relatif au compte des investissements, dont l'optimisation a été acceptée lors de la votation populaire du 18 juin 2023 : à cette date, le peuple suisse a en effet adopté une modification de la Constitution cantonale, qui a pris effet le 1er janvier 2024 et qui optimise les deux freins à l'endettement. Selon les anciennes dispositions, les éventuelles insuffisances de financement ne devaient être compensées que les années suivantes, tandis que les nouvelles commandent une optique pluriannuelle tenant compte des résultats des années précédentes. L'objectif est de garantir la couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement. Le principe reste le même : l'autofinancement et l'investissement net doivent s'équilibrer à moyen terme.

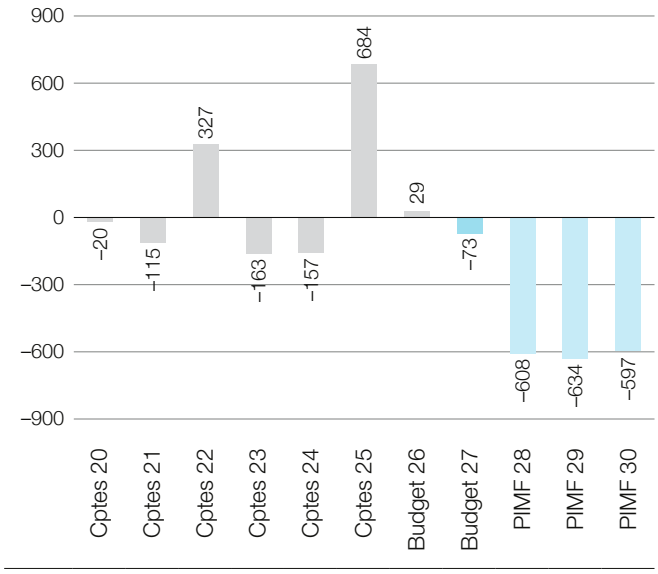
L'évolution de l'endettement (en particulier le solde du compte de résultats et le niveau de l'investissement net) est influencée à la fois par la politique et par des facteurs purement « techniques ». La dette peut ainsi augmenter même si le degré d'autofinancement est supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsqu'il faut engager des dépenses avant d'en recevoir la contrepartie. À l'inverse, elle peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a déjà utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Évolution du solde de financement

Le graphique suivant illustre cette évolution entre 2020 et 2030.

Graphique 4 : Évolution du solde de financement

en millions CHF



Le solde de financement est contrasté sur la période 2020 à 2025. Alors que les comptes de 2022 et de 2025 ont dégagé d'importants excédents de financement, d'un montant compris entre CHF 327 et 684 millions, ceux de 2020, 2021, 2023 et 2024 ont fait apparaître des insuffisances de financement. Celle de 2021, de CHF 115 millions, était en particulier due à la pandémie de COVID, tandis que celles de 2023 (CHF 163 mio) et 2024 (CHF 157 mio) s'expliquent principalement par le fait que la BNS n'a pas distribué de bénéfice ces années-là. L'excédent de financement significatif de 2025 est principalement imputable principalement au facteur exceptionnel exposé au chapitre 4.4.1 ainsi qu'à la part cantonale aux bénéfices de la BNS, qui n'avait pas été budgétée. Celui qui était inscrit au budget 2026 s'élevait à CHF 29 millions.

Le budget 2027 table sur une insuffisance de financement de CHF 73 millions. Au PIMF 2028 à 2030, l'insuffisance de financement annuelle augmente pour s'établir à environ CHF 600 millions. Elle s'expliquent par les importantes charges supplémentaires inscrites au compte de résultats, en particulier à partir de 2028, mais aussi par de forts besoins d'investissement. Le respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est commenté au chapitre 1.4.2.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le tableau suivant indique les valeurs repères du bilan prévisionnel.

en millions CHF	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030	2026-2030[1)]
1 Actif	**12 715,8**	**12 870,8**	**13 131,2**	**13 533,9**	**13 860,0**	**14 153,5**	
Variation en %		*1,2*	*2,0*	*3,1*	*2,4*	*2,1*	*2,4*
10 Patrimoine financier	**5 579,3**	**5 325,2**	**5 198,5**	**5 187,2**	**5 175,6**	**5 165,1**	
Variation en %		*–4,6*	*–2,4*	*–0,2*	*–0,2*	*–0,2*	*–0,8*
14 Patrimoine administratif	**7 136,6**	**7 545,6**	**7 932,8**	**8 346,7**	**8 684,4**	**8 988,4**	
Variation en %		*5,7*	*5,1*	*5,2*	*4,0*	*3,5*	*4,5*
2 Passif	**12 715,8**	**12 870,8**	**13 131,2**	**13 533,9**	**13 860,0**	**14 153,5**	
Variation en %		*1,2*	*2,0*	*3,1*	*2,4*	*2,1*	*2,4*
20 Capitaux de tiers	**11 323,8**	**11 334,2**	**11 440,1**	**12 084,1**	**12 750,9**	**13 377,9**	
Variation en %		*0,1*	*0,9*	*5,6*	*5,5*	*4,9*	*4,2*
29 Capital propre	**1 392,0**	**1 536,6**	**1 691,2**	**1 449,8**	**1 109,1**	**775,6**	
Variation en %		*10,4*	*10,1*	*–14,3*	*–23,5*	*–30,1*	*–14,4*

[1)] Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales. Il s'amoindrit de 0,8 pour cent par an en moyenne entre 2026 et 2030.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales ; il progresse de 4,5 pour cent par an en moyenne entre 2026 et 2030. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

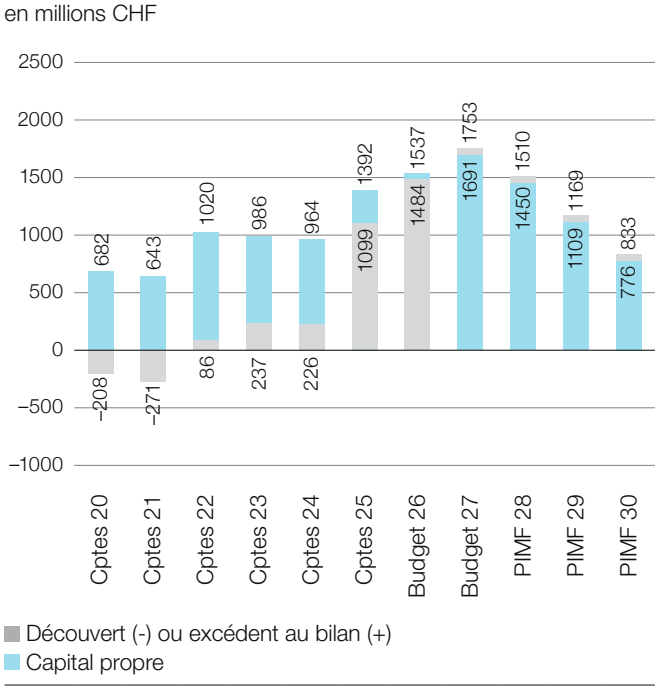
4.7.4 Capital propre et découvert/excédent au bilan

Le capital propre se compose de différents éléments, notamment du découvert ou de l'excédent au bilan, mais aussi des Fonds ainsi que des engagements et avances envers les financements spéciaux constituant du capital propre. Il varie donc avec ces éléments.

Le découvert ou l'excédent au bilan fluctue chaque année essentiellement à concurrence du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert ou augmentent l'excédent au bilan et inversement pour les résultats déficitaires.

Le graphique suivant illustre l'évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan entre 2020 et 2030.

Graphique 5 : Évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan



Évolution du découvert ou de l'excédent au bilan

Grâce au résultat de l'exercice 2022, le bilan a de nouveau affiché un excédent (CHF 86 mio) pour la première fois depuis 1990.

Au 1er janvier 2023, cet excédent avait encore augmenté de CHF 164 millions, pour s'établir à CHF 250 millions suite à l'abandon des normes IPSAS après l'adoption de la nouvelle loi sur les finances (LFin ; RSB 620.0), entrée en vigueur le 1er janvier 2023, qui prévoit la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier et son inscription au capital propre. Le résultat de l'exercice 2025 a porté l'excédent au bilan à CHF 1,1 milliard.

Les budgets 2026 et 2027 tablent sur une nouvelle augmentation de cet excédent qui, selon les hypothèses retenues, devrait s'établir aux environs de CHF 1,75 milliard fin 2027. Par contre, les résultats déficitaires inscrits au PIMF 2028 à 2030 le diminuent, si bien que son montant fin 2030 est estimé à CHF 833 millions.

Évolution du capital propre

Le capital propre, qui s'établissait à CHF 643 millions fin 2021, a augmenté pour atteindre quelque CHF 1,0 milliard au 31 décembre 2022, en particulier grâce à l'excédent de revenus de cette année-là. Il a encore significativement progressé grâce à celui qu'a dégagé l'exercice 2025, qui l'a porté à près de CHF 1,4 milliard. En 2025, son augmentation a été freinée par la provision de CHF 390 millions constituée au Fonds pour la gestion des déchets en vue de l'assainissement des sites pollués aux PFAS.

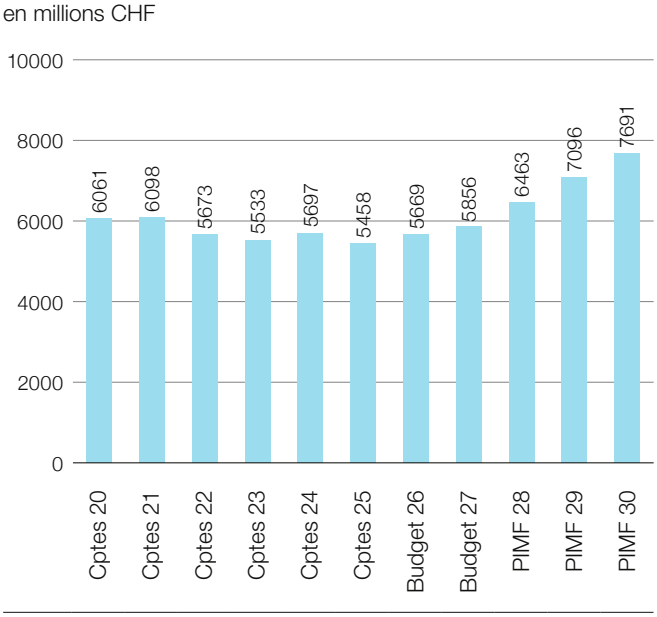
Selon les hypothèses retenues pour établir les budgets 2026 et 2027, le capital propre peut encore progresser jusqu'à fin 2027 pour atteindre près de CHF 1,7 milliard. Par contre, les résultats déficitaires inscrits au PIMF 2028 à 2030 l'amoindrissent, pour le porter à CHF 776 millions fin 2030.

4.7.5 Endettement net I

L'endettement net I est égal aux capitaux de tiers (sans les subventions d'investissement inscrites au passif) moins le patrimoine financier. Le solde de financement ne reflète que la tendance évolutive de l'endettement (non seulement de l'endettement net I, mais aussi de l'endettement brut). Cela s'explique par le fait qu'à la date de clôture du bilan, certaines opérations sont comptées dans les liquidités mais pas dans le résultat, tandis que d'autres sont à l'inverse comptabilisées dans le résultat mais pas encore dans les liquidités.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'endettement net I entre 2020 et 2030.

Graphique 6 : Évolution de l'endettement net I



Fin 2019, l'endettement net I se montait à près de CHF 6,1 milliards, contre CHF 5,7 milliards à la clôture des comptes de 2022. Il a baissé en 2022, essentiellement grâce à l'excédent de revenus dégagé par l'exercice, puis à nouveau en 2023 – quoique dans une moindre mesure. Il a ensuite réaugmenté en 2024, pour retrouver à peu près son niveau de 2022.

Si la réduction de l'endettement net en 2025 n'est pas aussi importante que ce à quoi l'on pouvait s'attendre compte tenu de l'excédent de financement enregistré (CHF 684,4 mio), c'est essentiellement en raison de la provision de CHF 390,0 millions constituée au Fonds pour la gestion des déchets en vue de l'assainissement des sites pollués aux PFAS.

La planification actuelle (2027 à 2030) table sur une nette progression de l'endettement I en raison des insuffisances de financement escomptées. L'endettement net I est chiffré à CHF 7,7 milliards fin 2030.

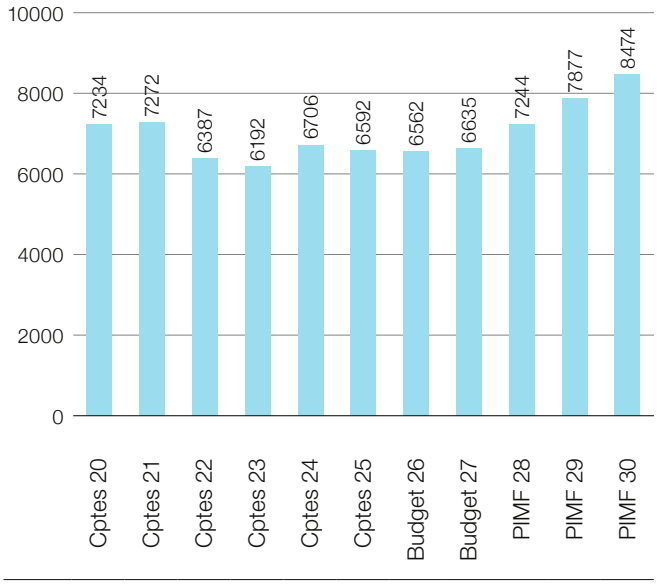
4.7.6 Endettement brut

L'endettement brut englobe les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et à long terme. Ce n'est pas un indicateur adapté au pilotage de la politique budgétaire, car il est contrebalancé par d'importants actifs générateurs de revenus.

Le graphique ci-dessous illustre son évolution entre 2020 et 2030.

Graphique 7 : Évolution de l'endettement brut

en millions CHF



L'endettement brut a diminué en 2022 pour s'établir à un peu moins de CHF 6,4 milliards, essentiellement grâce à l'excédent de revenus dégagé par l'exercice et à une demande de remboursement d'un avoir d'impôt anticipé auprès de la Confédération. Comme l'endettement net I, il a enregistré un nouveau recul en 2023.

En revanche, il a augmenté de CHF 514 millions en 2024, principalement en raison de la planification et de l'acquisition de liquidités. En recul en 2025, il s'est établi à CHF 6,6 milliards, grâce à la diminution des engagements courants et des engagements financiers à long terme, à concurrence de CHF 114,3 millions.

La planification actuelle (2027 à 2030) table sur une croissance de la dette en raison des insuffisances de financement escomptées.

4.7.7 Cadre du nouvel endettement en 2027

Aux termes de l'article 76 de la Constitution cantonale (ConstC ; RSB 101.1) et de l'article 69, alinéa 1, lettre a de la loi sur les finances (LFin ; RSB 620.0), le Grand Conseil fixe le cadre de tout nouvel endettement. Ce cadre sert à garantir la capacité de paiement permanente du canton. Conçu comme une limite de crédit, il est représentatif de la dette de trésorerie, qui recouvre les prêts et emprunts de trésorerie à court, moyen et long terme. Il délimite les ressources financières que le Conseil-exécutif est chargé de mettre à disposition conformément à l'article 89, alinéa 4 ConstC. Il fixe aussi un plafond aux emprunts que la Direction des finances est chargée de contracter et dont elle doit définir les conditions (art. 71, al. 1, lit. f LFin).

D'après les calculs de l'Administration des finances, un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 973 millions est nécessaire pour garantir la capacité de paiement du canton en 2027. Ce montant tient compte des éléments suivants :

- Insuffisance de financement prévue au budget 2027, soit une augmentation de la dette de CHF 73 millions.
- Réserve de CHF 900 millions destinée à garantir la capacité de paiement du canton. Elle ne sera utilisée qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes envers les fournisseurs, utilisation des provisions, investissements couverts par des financements spéciaux et par le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

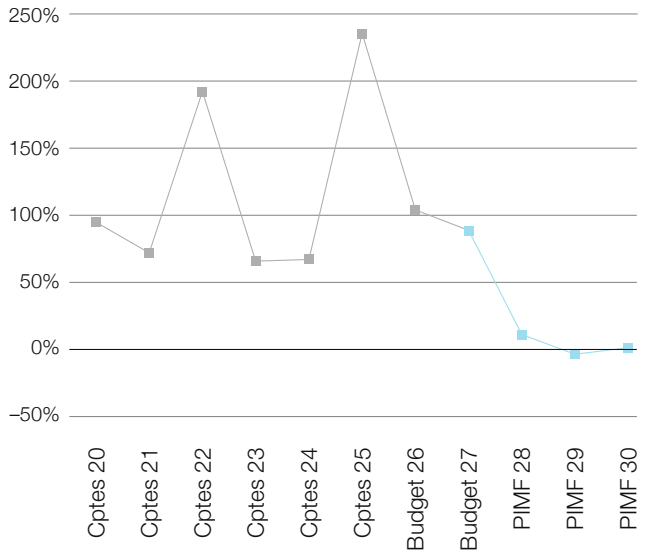
Ce chapitre expose l'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve à l'annexe 7.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime le ratio entre l'autofinancement (cf. chap. 4.6) et l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, il faut recourir à l'emprunt, c.-à-d. augmenter la dette, pour financer au moins en partie l'investissement net ; s'il est supérieur à 100 pour cent, cela signifie que les fonds propres sont non seulement suffisants pour financer l'investissement net, mais qu'ils permettent en plus de réduire la dette.

Le graphique suivant illustre son évolution entre 2020 et 2030.

Graphique 8 : Évolution du degré d'autofinancement



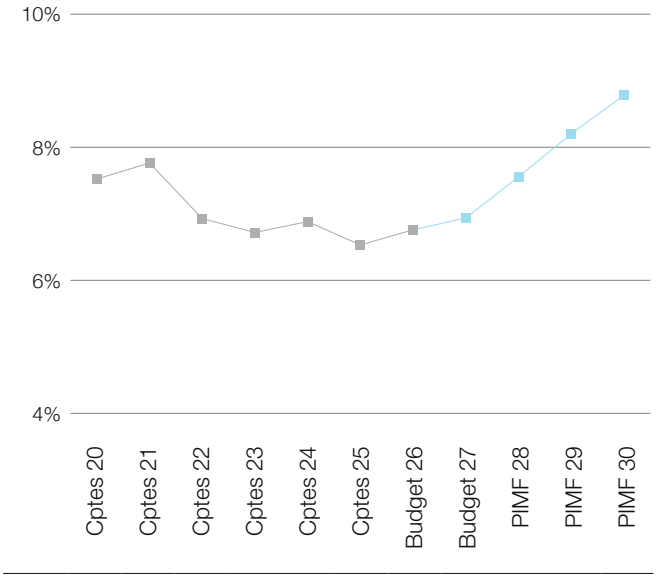
Suite aux résultats déficitaires enregistrés en 2020, 2021, 2023 et 2024, le degré d'autofinancement est passé en dessous de la barre des 100 pour cent. Celui qui est inscrit au budget 2027 est également inférieur à 100 pour cent. Dans le PIMF 2028 à 2030, il tombe à près de 0 pour cent en moyenne. De 2022 et 2025, le degré d'autofinancement était élevé (respectivement 192 % et 236 %).

4.8.2 Quote-part de l'endettement net

La quote-part de l'endettement net est égale à l'endettement net I exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Depuis sa révision (adoptée en votation populaire le 6.6.2023), le frein à l'endettement relatif au compte des investissements s'applique dès que la quote-part de l'endettement net dépasse 6,0 pour cent (cf. chap. 1.4).

Le graphique suivant illustre son évolution entre 2020 et 2030.

Graphique 9 : Évolution de la quote-part de l'endettement net



De 7,5 pour cent en 2020 et 7,8 pour cent en 2021, la quote-part de l'endettement net a suivi une légère tendance à la baisse les années suivantes, pour s'établir à 6,5 pour cent fin 2025. Si le rapport de gestion 2025 faisait encore état d'une quote-part de l'endettement net de 5,97 pour cent fin 2025, c'est qu'elle peut varier en fonction de l'actualisation des estimations du PIB cantonal (cf. encadré au chap. 1.4.2).

Avec une quote-part de l'endettement net de 6,5 pour cent fin 2025, les consignes constitutionnelles de frein à l'endettement relatif au compte des investissements s'appliquent.

D'après les estimations du PIB des prochaines années et de l'endettement net I (cf. prévisions exposées au chap. 4.7.5 ci-avant), la quote-part de l'endettement net devrait augmenter pour s'établir à 8,8 pour cent fin 2030, c'est-à-dire au-dessus du seuil de 6,0 pour cent fixé lors de l'optimisation de ce frein.

5 Propositions

5.1 Budget 2027

Le Conseil-exécutif
du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif
N° d'ACE 837/2026
Le 19 août 2026

Budget 2027

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2027 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 268,7 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 658,7 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement négatif de CHF 72,8 millions,
- quotité d'impôt de 2,93 pour les personnes physiques (2,975 jusqu'à présent),
- quotité d'impôt de 2,62 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 973 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1).

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

5.2 Plan intégré mission-financement 2028 à 2030

Le Conseil-exécutif
du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif
N° d'ACE 837/2026
Le 19 août 2026

Plan intégré mission-financement 2028 à 2030

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2028 à 2030.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

6 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2027 à 2036

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	1.9	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total planification financière	1.5	1.1	0.1	0.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.4	0.3	0.0	0.0						

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	13.8	17.6	17.0	15.1	15.1	14.6	15.1	14.6	15.1	15.1
Total planification financière	11.8	14.7	14.2	12.7						
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.0	2.9	2.8	2.3						

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	62.7	37.7	6.0	5.7	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Total planification financière	61.5	29.7	5.1	4.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.2	7.9	0.9	1.0						

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	6.6	11.7	9.3	8.3	4.2	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6
Total planification financière	5.1	9.0	7.2	6.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.5	2.7	2.2	1.9						

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	65.7	36.8	28.4	59.5	57.0	63.4	47.7	29.5	34.2	32.6
Total planification financière	50.2	28.3	21.8	45.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	15.5	8.5	6.6	13.7						

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	9.3	10.4	8.6	6.0	6.0	6.0	6.0	4.8	4.8	4.8
Total planification fnancière	7.1	8.0	6.6	4.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.1	2.4	2.0	1.4						

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	18.6	29.9	29.6	20.3	20.8	33.3	28.3	15.4	6.0	6.0
Total planification financière	14.3	23.0	22.8	15.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.3	6.9	6.8	4.7						

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	655.6	740.4	692.2	668.3	605.1	588.9	618.2	610.0	644.4	620.9
Total planification financière	506.7	572.0	534.9	516.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	148.9	168.4	157.3	151.8						

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	0.5	0.5	0.8	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total planification financière	0.4	0.5	0.7	0.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.1	0.1	0.1	0.1						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Total planification sectorielle	834.8	886.4	792.0	783.8	712.9	714.8	723.7	682.7	712.9	687.8
Total planification financière	658.7	686.2	613.4	606.9						
Différence (supplément de planification sectorielle)	176.0	200.2	178.6	176.9						

7 Annexe : Indicateurs financiers

7.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre de l'harmonisation du modèle de compte pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
Indicateurs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux d'endettement net	84.4 %	87.1 %	88.3 %	98.3 %	108.3 %	116.0 %
Degré d'autofinancement I	235.6 %	104.1 %	88.9 %	11.3 %	–3.3 %	1.6 %
Degré d'autofinancement II	144.3 %	48.8 %	49.0 %	–10.2 %	–27.4 %	–22.6 %
Part des charges d'intérêts	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %	0.4 %
Dette brute par rapport aux revenus	50.9 %	51.6 %	50.2 %	54.2 %	58.6 %	62.0 %
Quotité d'investissement	4.6 %	6.1 %	5.7 %	5.5 %	4.9 %	4.8 %
Part du service de la dette	2.6 %	2.8 %	2.5 %	2.5 %	2.6 %	2.8 %
Dette nette I par habitant e en francs[1)]	5 059	5 216	5 350	5 862	6 390	6 876
Dette nette II par habitant e en francs[1)]	3 885	4 047	4 192	4 687	5 221	5 711
Quotité d'autofinancement	5.6 %	2.7 %	2.4 %	–0.5 %	–1.3 %	–1.0 %
Dette brute (en mio CHF)	6 592	6 562	6 635	7 244	7 877	8 474
Dette nette I (en mio CHF)	5 458	5 669	5 856	6 463	7 096	7 691
Dette nette II (en mio CHF)	4 192	4 398	4 589	5 167	5 798	6 388
Quote-part d'endettement	6.5 %	6.8 %	6.9 %	7.6 %	8.2 %	8.8 %
Produit intérieur brut (PIB) cantonal[2)] (en mio CHF)	83 566	83 858	84 412	85 532	86 492	87 559
Quote-part de l'État[2)]	15.2 %	15.6 %	16.1 %	16.5 %	16.4 %	16.5 %
Quote-part de l'impôt[2)]	6.8 %	6.9 %	7.0 %	6.9 %	6.8 %	6.8 %

Sources :

[1)] Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne jusqu'en 2024

[2)] BAK Economics AG : estimations à partir de 2025 en raison de la révision la comptabilité national (CN) en 2025

7.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Taux d'endettement net	84.4 %	87.1 %	88.3 %	98.3 %	108.3 %	116.0 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I / Revenus fiscaux
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux : 40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, et plus précisément sur le nombre d'années de revenus fiscaux qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.

7.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Degré d'autofinancement I	235.6 %	104.1 %	88.9 %	11.3 %	–3.3 %	1.6 %

Méthode de calcul canton de Berne	Autofinancement[1] x 100 Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissement + 3899 Compensation du déficit de l'année précédente - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* 60 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

[1] **Explications concernant le calcul de l'autofinancement**
Avec l'investissement net, l'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée pour mettre en œuvre le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Selon le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement et d'après le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement correspond essentiellement à la somme du solde du compte de résultats et des besoins d'amortissement. Par ailleurs, le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements couverts par des financements spéciaux devaient être intégralement amortis en un an (« amortissements immédiats ». Enfin, dans l'éventualité d'un déficit à compenser, l'autofinancement tient compte de cette compensation. En conséquence, l'autofinancement se calcule de la manière suivante :

		Solde du compte de résultats
+	33	Amortissements du patrimoine administratif
+	366	Amortissements des subventions d'investissement
+	383	Amortissements supplémentaires
+	387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
+	3899	Compensation du déficit de l'année précédente
-	466	Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
-	487	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
=		**Autofinancement**

En revanche, le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 (cf. degré d'autofinancement II) inclut aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. S'il était appliqué, les financements spéciaux actuellement classés dans le capital propre n'auraient plus l'effet politique escompté quant au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement selon le tableau ci-dessus soit maintenue.

L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

7.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Degré d'autofinancement II	144.3 %	48.8 %	49.0 %	–10.2 %	–27.4 %	–22.6 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* 60 Transferts d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

7.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Part des charges d'intérêts	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %	0.4 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nettes x 100 Revenus courants
	Charges d'intérêts nettes : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

7.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette brute par rapport aux revenus	50.9 %	51.6 %	50.2 %	54.2 %	58.6 %	62.0 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100 Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de l'endettement et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus encaissés.

7.1.6 Quotité d'investissement

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Quotité d'investissement	4.6 %	6.1 %	5.7 %	5.5 %	4.9 %	4.8 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100 Dépenses totales
	Investissements bruts : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Rectifications de valeur sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transfert - 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif - 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transfert extraordinaires + *Investissement brut* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement.

7.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Part du service de la dette	2.6 %	2.8 %	2.5 %	2.5 %	2.6 %	2.8 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100 Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % faible 5 % – 15 % acceptable > 15 % forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids du coût du capital dans le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, plus la marge de manœuvre financière est restreinte.

7.1.8 Dette nette I par habitant·e en CHF

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette nette I par habitant·e en CHF	5 059	5 216	5 350	5 862	6 390	6 876

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I Population résidante permanente
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant·e·s que de leur nombre.

7.1.9 Dette nette II par habitant·e en CHF

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette nette II par habitant·e en CHF	3 885	4 047	4 192	4 687	5 221	5 711

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II Population résidante permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations et capital social
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives[1)]	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant·e·s que de leur nombre.

1) Ces valeurs indicatives s'appliquent à la dette nette I par habitant. Elles s'appliquent aux cantons comme aux communes pour autant que les dépenses soient réparties entre les deux échelons dans un rapport d'environ 50 % / 50 %. Si la répartition des dépenses entre canton et communes est différente, ces valeurs doivent être adaptées en conséquence.

7.1.10 Quotité d'autofinancement

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Quotité d'autofinancement	5.6 %	2.7 %	2.4 %	–0.5 %	–1.3 %	–1.0 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 Revenus courants
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur des prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. La quotité d'autofinancement devient négative dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les revenus disponibles ne suffisent donc pas à financer les investissements.

7.1.11 Dette brute

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette brute (en mio CHF)	6 592	6 562	6 635	7 244	7 877	8 474

Méthode de calcul MCH2	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cet indicateur sert à de nombreuses réflexions de fond, en particulier pour la statistique financière de la Confédération. Par contre, il n'est pas adapté au pilotage des finances, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs générateurs de revenus.

7.1.12 Dette nette I

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette nette I (en mio CHF)	5 458	5 669	5 856	6 463	7 096	7 691

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Dans cette définition, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux). Indice «classique» d'évaluation de l'endettement ou du patrimoine d'une collectivité, il renseigne entre autres sur la rapidité avec laquelle celle-ci est susceptible de réagir aux fluctuations des taux d'intérêts.

7.1.13 Dette nette II

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Dette nette II (en mio CHF)	4 192	4 398	4 589	5 167	5 798	6 388

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations et capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Concernant les risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, mais ils constituent un certain risque. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux).

7.1.14 Quote-part de l'endettement net

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Quote-part de l'endettement net	6.5 %	6.8 %	6.9 %	7.6 %	8.2 %	8.8 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I Produit intérieur brut (PIB) cantonal Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	La quote-part de l'endettement net correspond à la dette nette I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient dès lors que la quote-part de l'endettement net atteint 6 pour cent, conformément au chiffre 5 de l'article 101b ConstC.
Signification	Conformément aux articles 101a (frein à l'endettement appliqué au compte de résultats) et 101b (frein à l'endettement appliqué au compte des investissements) ConstC, il faut maintenir les finances cantonales à l'équilibre. Les finances sont équilibrées lorsque le déficit éventuel du compte de résultats ne dépasse pas l'excédent du bilan et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres. En cas de déficit de financement, les nouvelles dispositions relatives aux freins à l'endettement (cf. votation populaire cantonale du 18 juin 2023 sur la révision de la Constitution cantonale visant l'optimisation des freins à l'endettement) prévoient l'application d'une optique pluriannuelle : un solde de financement négatif doit ainsi être compensé dans un délai de cinq ans dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice comptable considéré.

7.1.15 Quote-part de l'État

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Quote-part de l'État	15.2 %	15.6 %	16.1 %	16.5 %	16.4 %	16.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dépenses totales Produit intérieur brut (PIB)
	Dépenses totales : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Rectification de valeur sur créances (ducroire) + 34 Charges financières - 344 Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transfert - 364 Rectification de valeur de prêts du patrimoine administratif - 365 Rectification de valeur de participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transfert extraordinaires + *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

7.1.16 Quote-part de l'impôt

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Quote-part de l'impôt	6.8 %	6.9 %	7.0 %	6.9 %	6.8 %	6.8 %

Méthode de calcul MCH2	Impôts directs Produit intérieur brut (PIB) cantonal
	Impôts directs : 400 Impôts directs des personnes physiques + 401 Impôts directs des personnes morales
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique le produit des impôts directs en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

7.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	13 182	13 559	13 978	14 369	14 539	14 744
Revenus d'exploitation	13 715	13 315	13 719	13 713	13 789	14 013
Résultat d'exploitation	**533**	**–244**	**–259**	**–656**	**–751**	**–731**
Charges financières	63	66	62	68	81	95
Revenus financiers	361	348	347	356	364	365
Résultat financier	**298**	**283**	**286**	**288**	**283**	**270**
Résultat opérationnel	**831**	**39**	**27**	**–368**	**–467**	**–461**
Charges extraordinaires	8	21	11	11	11	11
Revenus extraordinaires	50	367	252	136	136	137
Résultat extraordinaire	**42**	**346**	**242**	**126**	**126**	**126**
Résultat global du compte de résultats	**873**	**385**	**269**	**–243**	**–342**	**–336**
Investissements nets	**505**	**706**	**659**	**686**	**613**	**607**
Solde de financement	**684**	**29**	**–73**	**–608**	**–634**	**–597**
– = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Nouvel endettement totale 2027 – 2030				**–1 912**		
Nouvel endettement par année 2027 – 2030				**–478**		
Degré d'autofinancement 2027 – 2030				**25 %**		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat d'exploitation
Ce résultat correspond aux revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transfert, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat financier
Ce résultat correspond aux revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus financiers des entreprises publiques, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les charges financières (Charges d'intérêts, Pertes sur les cours réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel
Ce résultat est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Résultat extraordinaire
Ce résultat correspond aux revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de réévaluation du MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les charges extraordinaires.

Résultat global du compte de résultats
Ce résultat est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2027 et plan intégré mission-financement 2028 à 2030 du canton de Berne

Résultat de la planification et compte rendu des différents domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	–15.4	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	–30.0	1.4
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	–957.3	720.1
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	–3 256.2	582.7
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	–2 394.2	1 382.5
Direction de la sécurité (DSE)	–984.4	673.0
Direction des finances (FIN)	–896.3	9 362.0
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	–4 047.0	959.6
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	–1 216.5	560.4
Contrôle des finances (CF)	–4.8	0.6
Bureau cantonal pour la protection des données (BPD)	–2.1	0.8
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–245.8	75.7
Ensemble du canton	**–14 050.0**	**14 318.8**

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–13 949 493**	**–15 346 845**	**–15 350 362**	**–15 110 517**	**–15 102 614**	**–15 130 148**
Écart	0.0 %	–10.0 %	0.0 %	1.6 %	0.1 %	–0.2 %
Revenus	**129 502**	**105 000**	**45 000**	**45 000**	**45 000**	**45 000**
Écart	0.0 %	–18.9 %	–57.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–13 819 991**	**–15 241 845**	**–15 305 362**	**–15 065 517**	**–15 057 614**	**–15 085 148**
Écart	0.0 %	–10.3 %	–0.4 %	1.6 %	0.1 %	–0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–11 118 642	–11 917 345	–11 587 362	–11 647 517	–11 661 614	–11 717 148
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 084 927	–1 667 000	–1 999 000	–1 699 000	–1 677 000	–1 649 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 543 652	–1 562 000	–1 564 000	–1 564 000	–1 564 000	–1 564 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–202 271	–200 500	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	117 531	104 000	45 000	45 000	45 000	45 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	11 971	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	1 000	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

La rubrique « AUT » inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
27.2	28.0	27.6	27.7	26.8	27.8

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014.

La hausse de l'effectif autorisé est destinée à la mise en œuvre des exigences de sécurité imposées par la loi sur l'information et la cybersécurité (LSIC). Cette loi devrait entrer en vigueur le 1er novembre 2026. En outre, un équivalent plein temps au sein des Services parlementaires viendra compléter les effectifs autorisés à partir de 2027.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–10 430 767**	**–11 136 505**	**–11 488 099**	**–11 354 259**	**–11 401 059**	**–11 408 499**
Écart	0.0 %	6.3 %	3.1 %	–1.2 %	0.4 %	0.1 %
Revenus	**4 458**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart	0.0 %	–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–10 426 309**	**–11 136 505**	**–11 488 099**	**–11 354 259**	**–11 401 059**	**–11 408 499**
Écart	0.0 %	6.4 %	3.1 %	–1.2 %	0.4 %	0.1 %
Charges						
300 Traitements Autorités/ commissions/juges	–4 423 001	0	0	0	0	0
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	–3 247 943	–7 868 873	–7 920 321	–7 941 475	–7 965 213	–7 994 700
305 Cotisations de l'employeur	–922 727	–1 069 132	–1 077 778	–1 082 783	–1 087 845	–1 093 799
309 Autres charges de personnel	–45 137	–35 000	–55 000	–45 000	–35 000	–35 000
310 Charges de matériel et de marchandises	–8 572	–20 000	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–177	–15 000	–4 000	–4 000	–4 000	–4 000
313 Prestations de service et honoraires	–417 163	–720 000	–766 000	–766 000	–766 000	–766 000
316 Loyers/locations/fermages/ taxes d'utilisation	–85 349	–100 000	–120 000	–120 000	–120 000	–120 000
317 Dédommagements	–153 641	–156 000	–156 000	–156 000	–156 000	–156 000
319 Charges d'exploitation diverses	–155 286	–182 000	–377 000	–227 000	–255 000	–227 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–759 500	–760 000	–760 000	–760 000	–760 000	–760 000
369 Charges de transfert diverses	–10 000	–10 000	–12 000	–12 000	–12 000	–12 000
390 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	0	–500	0	0	0	0
391 Imputation interne : prestations de service	–202 271	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenus						
425 Recettes de ventes	1 247	0	0	0	0	0
463 Subventions des collec. publ. et des tiers	3 211	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Outre quelques modifications de moindre ampleur dues aux résultats des années précédentes, un plus gros poste a été ajouté au budget (CHF 0,1 million). Organisée pour la première fois à Berne, la Journée des Parlements est orchestrée par le Grand Conseil du canton de Berne, la Conférence législative intercantonale (CLI) et la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP). Elle aura lieu les 5 et 6 novembre 2027.

Priorités de développement

Aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Si le Grand Conseil décide d'une solution de prévoyance pour les membres du Grand Conseil, les moyens financiers correspondants devront être inscrits dans les budgets à venir.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–3 518 725**	**–4 210 340**	**–3 862 263**	**–3 756 259**	**–3 701 555**	**–3 721 649**
Écart	0.0 %	16.4 %	–9.0 %	–2.8 %	–1.5 %	0.5 %
Revenus	**125 044**	**105 000**	**45 000**	**45 000**	**45 000**	**45 000**
Écart	0.0 %	–19.1 %	–133.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–3 393 682**	**–4 105 340**	**–3 817 263**	**–3 711 259**	**–3 656 555**	**–3 676 649**
Écart	0.0 %	17.3 %	–7.5 %	–2.9 %	–1.5 %	0.5 %
Charges						
300 Salaires autorités/commissions/juges	–2 023 785	0	0	0	0	0
301 Salaires du personnel administrat. et d'exploitation	0	–2 053 942	–2 043 699	–2 082 429	–2 076 499	–2 093 095
305 Cotisations de l'employeur	–480 972	–490 398	–490 565	–495 829	–497 056	–500 554
306 Prestations de l'employeur	29 099	–400 000	0	0	0	0
309 Autres charges de personnel	–4 177	0	0	0	0	0
310 Charges de matériel et de marchandises	0	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
317 Dédommagements	–106 546	–103 000	–115 000	–115 000	–115 000	–115 000
319 Charges d'exploitation diverses	–158 193	–370 000	–420 000	–270 000	–220 000	–220 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
369 Charges de transfert diverses	–772 152	–790 000	–790 000	–790 000	–790 000	–790 000
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et taxes prestations services	110 281	100 000	40 000	40 000	40 000	40 000
425 Recettes de ventes	6 003	4 000	5 000	5 000	5 000	5 000
461 Dédommagements de collectivités publiques	8 760	0	0	0	0	0
490 Imputation interne : approv. matériel et marchand.	0	1 000	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

De nouvelles dépenses ont été inscrites au budget pour les années 2027 et 2028 (CHF 0,1 million) en vue de la préparation et de la tenue des festivités célébrant les 500 ans de la Réforme dans le canton de Berne en 2028.

En outre, en raison de changements de personnel au sein du Conseil-exécutif, une adaptation des indemnités pour les rémunérations relevant des mandats au sein de conseils d'administration est nécessaire (GM 42 Rémunérations).

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–30.0	1.4

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–23.4	–22.9	–28.6	–25.0	–24.9	–25.7
Total	**–23.4**	**–22.9**	**–28.6**	**–25.0**	**–24.9**	**–25.7**

3.3 Priorités de développement de la Direction

La nouvelle stratégie 2026-2030 « Administration numérique et TIC » est entrée en vigueur à la mi-2026. L'axe « Utiliser l'intelligence artificielle » a pour objectif de poursuivre l'exploitation des avantages de l'IA pour l'administration cantonale. Outre l'élaboration d'une stratégie en matière d'IA et le développement des compétences en IA des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des cadres, il est prévu de mettre en service une infrastructure de base et de permettre aux offices de poursuivre le développement des applications spécialisées et des applications de groupe en y ajoutant des éléments d'IA dans un environnement sûr et protégé. Le Secrétariat à l'administration numérique (SAN) assume l'encadrement de cet axe.

Les Archives de l'État travaillent à la mise en œuvre de l'archivage numérique à long terme des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes en collaboration avec l'Association des Communes Bernoises. Conformément aux bases légales adoptées, les trois projets pilotes suivants devraient en particulier être réalisés en 2027 : avec la commune de Moosseedorf pour tester le versement depuis CMI, avec celle de Köniz pour réaliser un versement à partir de OneGovGEVER et avec l'application spécialisée eBau afin de prendre en charge les données de la première application DCC.

En adoptant la motion 116–2025 « Campagne de sensibilisation dans les transports publics », le Grand Conseil s'est montré favorable à une demande du Parlement des jeunes cantonal. Conformément à la demande de la motion, le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme prévoit la mise en œuvre de cette motion en 2027. L'idée qui prévaut est de lancer une campagne dans les transports publics assortie de mesures d'accompagnement, comme la promotion du courage civique et des informations sur les offres de soutien.

Le canton bilingue de Berne travaille au quotidien dans les deux langues officielles, avec de nombreux travaux de traduction gérés par ses spécialistes linguistiques. Elles et ils s'appuient depuis des années sur des outils informatiques d'aide à la traduction, dont certains sont aussi à la disposition de toute l'administration cantonale. La CHA examine la mise en place d'ici 2028 de nouveaux outils, toujours plus performants, dont certains pourraient aussi s'appuyer sur l'intelligence artificielle. L'acquisition ou le développement de tels logiciels doit se faire dans le respect de plusieurs normes, dont la terminologie cantonale et la protection des données.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–24 811 295**	**–24 034 852**	**–30 018 002**	**–27 866 400**	**–27 779 685**	**–28 558 549**
Écart		3.1 %	–24.9 %	7.2 %	0.3 %	–2.8 %
Revenus	**1 400 203**	**1 179 300**	**1 378 300**	**2 825 800**	**2 878 300**	**2 878 300**
Écart		–15.8 %	16.9 %	105.0 %	1.9 %	0.0 %
Solde	**–23 411 092**	**–22 855 552**	**–28 639 702**	**–25 040 600**	**–24 901 385**	**–25 680 249**
Écart		2.4 %	–25.3 %	12.6 %	0.6 %	–3.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–15 306 801	–15 650 499	–15 799 107	–15 854 227	–15 976 919	–16 068 065
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 201 949	–4 089 000	–8 763 000	–6 447 000	–6 197 000	–6 852 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–718 630	–538 353	–604 395	–713 673	–754 266	–786 984
34 Charges financières	–1 382	0	–3 500	–3 500	–3 500	–3 500
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–4 547 827	–3 746 000	–4 836 000	–4 836 000	–4 836 000	–4 836 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–34 706	–7 500	–12 000	–12 000	–12 000	–12 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	585 475	451 500	622 500	2 070 000	2 122 500	2 122 500
43 Revenus divers	10 309	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	85 061	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	284 000	250 000	280 000	280 000	280 000	280 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	435 357	411 800	409 800	409 800	409 800	409 800

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–780 397**	**–1 453 000**	**–1 487 000**	**–1 109 000**	**–77 000**	**–77 000**
Écart		–86.2 %	–2.3 %	25.4 %	93.1 %	0.0 %
Recettes	**21 025**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–759 372**	**–1 453 000**	**–1 487 000**	**–1 109 000**	**–77 000**	**–77 000**
Écart		–91.3 %	–2.3 %	25.4 %	93.1 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–133 345	–61 000	–616 000	–231 000	–77 000	–77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–647 052	–1 392 000	–871 000	–878 000	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	21 025	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Conformément aux dispositions régissant les marchés publics, l'application pour les élections et votations fédérales et cantonales devrait être remplacée au plus tard au bout de 10 ans. En prenant en considération le délai de préavis et le temps de préparation nécessaire, il est prévu de lancer la mise au concours publique pour le remplacement du logiciel pour les élections et les votations en 2027. Le déploiement du nouveau logiciel aura lieu en 2028. Ce logiciel devra répondre à des exigences plus strictes (sécurité, procès-verbal numérique des élections et votations, liste de candidatures numérique, lien vers VoteInfo pour les objets communaux, dépouillement des bulletins, interfaces avec le vote électronique).

Le système d'archivage de l'information scopeArchiv, introduit il y a plus de 20 ans, devra être remplacé au cours des prochaines années pour des raisons liées à la technique et à la sécurité. Jusqu'à récemment, il n'existait aucun produit approprié sur le marché en mesure de satisfaire à toutes les exigences des Archives de l'État. Le marché ayant évolué au cours des deux dernières années, il est désormais prévu, en 2026, de remplacer dans un premier temps le module permettant au public d'accéder aux archives par une salle de lecture numérique moderne. Dès que celle-ci sera en service, une mise au concours publique pourra être lancée pour le système d'archivage de l'information. Par conséquent, le montant nécessaire est reporté à l'année suivante.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

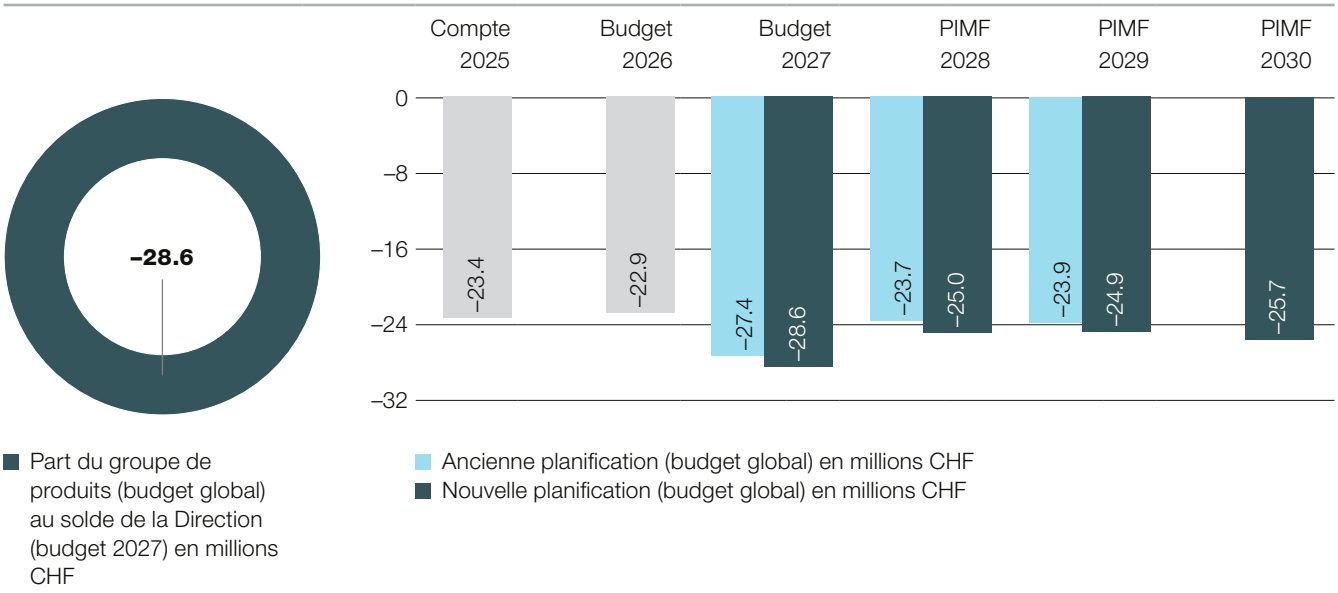
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
80.3	79.7	83.2	86.8	87.9	88.4

Commentaire

L'effectif autorisé pour la CHA est augmenté de 0,5 équivalent plein temps au 1er janvier 2027. Ces dernières années, le nombre de légalisations n'a cessé de croître fortement. Afin d'y faire face, des ressources supplémentaires sont indispensables au sein de l'Office du soutien au gouvernement et des droits politiques (OGDP).

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF

Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'État (CHA) [OO CHA ; RSB 152.211 ; état au 01.01.2024]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle est responsable pour l'ensemble du canton des activités d'information et de communication envers le public et le personnel de l'administration cantonale ;
- elle est responsable de l'aide aux médias, ainsi que de la promotion des compétences médiatiques et de la formation politique ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC ; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'article 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'article 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'article 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211) ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries ;
- elle nomme la représentante ou le représentant du canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–24 809 913**	**–24 031 352**	**–30 014 502**	**–27 862 900**	**–27 776 185**	**–28 555 049**
30 Charges de personnel	–15 306 801	–15 650 499	–15 799 107	–15 854 227	–15 976 919	–16 068 065
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 201 949	–4 089 000	–8 763 000	–6 447 000	–6 197 000	–6 852 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–718 630	–538 353	–604 395	–713 673	–754 266	–786 984
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–4 547 827	–3 746 000	–4 836 000	–4 836 000	–4 836 000	–4 836 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–34 706	–7 500	–12 000	–12 000	–12 000	–12 000
Revenus d'exploitation	**1 315 142**	**1 113 300**	**1 312 300**	**2 759 800**	**2 812 300**	**2 812 300**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	585 475	451 500	622 500	2 070 000	2 122 500	2 122 500
43 Revenus divers	10 309	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	284 000	250 000	280 000	280 000	280 000	280 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	435 357	411 800	409 800	409 800	409 800	409 800
Résultat des activités d'exploitation	**–23 494 771**	**–22 918 052**	**–28 702 202**	**–25 103 100**	**–24 963 885**	**–25 742 749**
34 Charges financières	–1 382	–3 500	–3 500	–3 500	–3 500	–3 500
44 Revenus financiers	85 061	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat des activités de financement	**83 679**	**62 500**	**62 500**	**62 500**	**62 500**	**62 500**
Résultat opérationnel	**–23 411 092**	**–22 855 552**	**–28 639 702**	**–25 040 600**	**–24 901 385**	**–25 680 249**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–23 411 092**	**–22 855 552**	**–28 639 702**	**–25 040 600**	**–24 901 385**	**–25 680 249**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Communication et relations extérieures	–4 232 030	–4 047 065	**–4 064 888**	–4 052 329	–4 073 112	–4 133 593
Archives	–4 189 224	–4 437 276	**–7 611 067**	–4 592 591	–4 464 646	–4 477 012
Egalité	–695 228	–799 511	**–1 036 616**	–849 857	–857 603	–856 418
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	–2 984 846	–3 116 891	**–3 836 145**	–4 002 152	–4 196 948	–4 596 821
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	–9 047 966	–7 232 413	**–7 452 490**	–7 113 617	–6 977 445	–7 363 191
Administration numérique	–2 261 798	–3 222 396	**–4 638 496**	–4 430 053	–4 331 631	–4 253 214

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les modifications apportées au groupe de produits de la CHA résultent en grande partie de la poursuite des travaux dans le domaine de la numérisation et des projets TIC. Le solde du compte de résultats augmente et passe à CHF 28,6 millions dans le budget 2027. Le fait que l'intelligence artificielle (IA) a été hissée au rang d'axe stratégique dans la nouvelle stratégie AN et TIC 2026-2030 y est pour beaucoup. Les coûts inscrits au budget s'élèvent à environ un million de francs par an.

S'y ajoutent une hausse des coûts due à la modification des licences pour l'outil de traduction assisté par l'IA ainsi que des charges en lien avec le développement ou l'acquisition parallèle d'une nouvelle application de traduction alimentée par les ressources linguistiques cantonales, en vue d'une utilisation future pour l'ensemble du canton.

En ce qui concerne les biens et services et autres charges d'exploitation, les prestations de tiers subiront en 2027 des réductions de près de 12 % en vertu de décisions politiques (CHF -0,5 million).

Les Archives de l'État devront supporter des coûts supplémentaires (CHF 0,5 million) pour le conditionnement des archives des Services psychiatriques universitaires (SPU), afin de prendre en charge les anciens dossiers des SPU et de la Waldau, l'institution qui les a précédés, dossiers qui remontent à une époque très lointaine et qui ont une grande valeur historique. Ce vaste fonds d'archives est indispensable au travail de mémoire sur les mesures de cœrcition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Il est donc particulièrement important pour le public que ce fonds soit conditionné dans les règles de l'art et conservé durablement pour les générations à venir.

En outre, il faut prendre en considération les coûts pour le soutien aux Archives de l'histoire rurale (AHR) ainsi que pour la promotion des compétences médiatiques.

Au niveau des rémunérations (GM 42), une modification est apportée sur la base des résultats de l'année précédente ainsi qu'en raison de recettes supplémentaires perçues grâce à un mandat externe.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

Par ACE 57/2025 du 29 janvier 2025, le Conseil-exécutif a donné son feu vert à une démarche échelonnée dans le domaine de la numérisation des droits politiques : dans un premier temps, la CHA a été chargée de créer un registre électoral central pour le canton de Berne. En outre, le Conseil-exécutif a indiqué qu'il envisageait de décider à une date ultérieure et compte tenu des développements à l'échelon fédéral s'il souhaitait demander au Grand Conseil d'introduire en priorité le vote électronique ou la récolte électronique de signatures (cf. communiqué de presse du 13. 03. 2025).

Le montant inscrit au budget 2027 et au PIMF 2028-2030 permet de créer un registre électoral harmonisé. Les coûts pour la numérisation dans le domaine des droits politiques, à savoir le volet vote électronique ou récolte électronique de signatures, ne sont quant à eux pas inscrits au budget et dépendent des décisions que prendront les autorités politiques responsables.

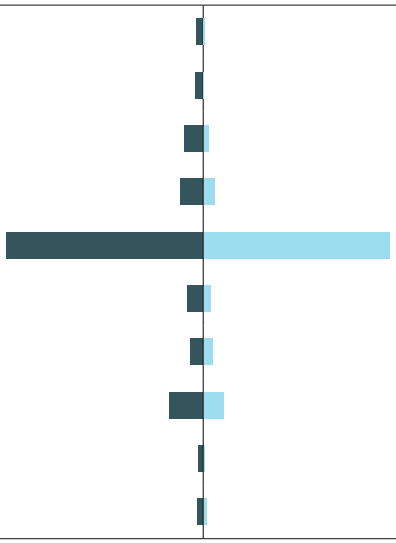
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	1 943	2 014	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	212	–	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	270	–	constant
Nombre de légalisations	16 619	18 875	chancelant
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	1 678 892	1 761 078	constant
Nombre de communiqués de presse	385	363	chancelant
Nombre de conférences de presse	25	38	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch	565 785	1 897 808	chancelant
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	2 185	1 440	constant
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	762 043	1 368 772	constant
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	152	133	chancelant
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	72	138	constant
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	84	96	constant
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 671	2 313	constant
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	203 500	212 985	constant
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	164 680	309 210	croissant
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	101 218	91 939	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 422	1 636	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires adoptées à l'attention du Grand Conseil (motions, motions financières, postulats, interpellations)	–	325	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil adoptées (hors interventions parlementaires)	–	145	chancelant

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–17.9	4.1
Assurance-chômage	–22.3	1.3
Développement et surveillance économique	–55.3	14.2
Forêt et dangers naturels	–66.1	31.9
Agriculture	–586.0	554.2
Nature	–45.5	19.6
INFORAMA formation et vulgarisation	–37.2	26.1
Environnement et de l'énergie	–98.7	58.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	–12.1	1.8
Service vétérinaire	–16.3	8.6



4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction	–11.8	–14.6	–13.8	–14.0	–14.9	–15.8
Assurance-chômage	–19.5	–19.9	–21.0	–21.1	–21.6	–21.6
Développement et surveillance économique	–28.8	–42.0	–41.0	–41.3	–41.4	–42.6
Forêt et dangers naturels	–30.7	–33.4	–34.2	–34.8	–34.9	–34.7
Agriculture	–35.4	–40.3	–31.8	–30.9	–31.2	–30.7
Nature	–24.7	–24.3	–25.9	–26.3	–26.2	–26.0
INFORAMA formation et vulgarisation	0.0	0.0	–11.1	–11.2	–10.9	–11.0
Environnement et de l'énergie	–35.1	–40.8	–40.4	–39.9	–39.9	–39.3
Protection des consommateurs et de l'environnement	–9.8	–10.4	–10.3	–11.2	–10.3	–10.3
Service vétérinaire	–7.2	–6.5	–7.7	–7.8	–7.9	–8.0
Total	**–202.8**	**–232.3**	**–237.2**	**–238.6**	**–239.2**	**–240.0**

Encadré
À partir du 1er janvier 2027, le produit « INFORAMA formation et vulgarisation » deviendra un groupe de produits à part entière et ne fera plus partie du groupe de produits « Agriculture ».

4.3 Priorités de développement de la Direction

Le Conseil-exécutif veut créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. À cet effet, il met en place de nouveaux centres de recherche et de développement, placés pour bon nombre d'entre eux sous la houlette de la DEEE. En poursuivant le développement du campus de l'Île, le canton de Berne devrait s'établir en tant que site médical jouant un rôle de leader en Suisse et disposant d'un rayonnement international. La loi du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI ; RSB 901.6) permet de soutenir des projets tels que le Centre national de compétences en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (sitem insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, le Swiss Center for Design and Health (SCDH) ainsi que le Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM AG), et de renforcer le site de l'EMPA à Thoune. La Wyss Academy for Nature bénéficie d'un soutien en vertu d'autres bases juridiques afin d'augmenter son impact. La promotion économique ainsi que les politiques régionale, agricole et forestière prévoient, elles aussi, l'encouragement de nombreux projets d'innovation dans les régions rurales. L'article constitutionnel sur la protection du climat approuvé par le vote populaire vise la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le canton rédigera une stratégie et un plan d'action. À la faveur de la révision de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1), les propriétaires de logement dans le canton de Berne pourront désormais choisir, lors du remplacement d'un chauffage alimenté au mazout ou au gaz, entre la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ou l'installation d'un chauffage alimenté aux énergies renouvelables. La Direction s'attache à allouer aux mesures entraînant une réduction significative des émissions de CO_2 les moyens financiers, revus à la hausse par le Grand Conseil, destinés aux contributions relevant du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–909 551 757**	**–964 085 589**	**–957 324 033**	**–952 519 882**	**–953 932 787**	**–950 169 011**
Écart		–6.0 %	0.7 %	0.5 %	–0.1 %	0.4 %
Revenus	**706 716 170**	**731 798 648**	**720 083 177**	**713 941 281**	**714 771 332**	**710 204 169**
Écart		3.5 %	–1.6 %	–0.9 %	0.1 %	–0.6 %
Solde	**–202 835 587**	**–232 286 941**	**–237 240 857**	**–238 578 601**	**–239 161 455**	**–239 964 842**
Écart		–14.5 %	–2.1 %	–0.6 %	–0.2 %	–0.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	–124 211 628	–126 723 885	–129 987 191	–130 964 724	–131 436 201	–129 721 940
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–45 591 590	–43 329 389	–48 038 143	–48 824 725	–48 563 825	–49 073 825
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 999 922	–3 882 924	–3 481 445	–3 761 040	–4 142 739	–4 404 961
34 Charges financières	–831 808	–31 900	–9 800	–9 800	–9 800	–9 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–177 076	–355 620	–357 620	–357 620	–359 620	–361 620
36 Charges de transfert	–184 248 130	–227 069 288	–212 335 970	–205 326 163	–205 635 163	–203 821 163
37 Subventions redistribuées	–544 542 403	–553 650 000	–553 650 000	–553 650 000	–553 650 000	–553 650 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–6 949 201	–9 042 583	–9 463 864	–9 625 811	–10 135 440	–9 125 702
Revenus						
40 Revenus fiscaux	353 596	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	4 445 206	4 707 500	4 567 500	4 567 500	4 567 500	4 567 500
42 Contributions	35 803 012	32 785 197	32 955 197	33 305 197	33 305 197	29 386 891
43 Revenus divers	1 390 256	410 872	697 940	910 872	895 753	895 753
44 Revenus financiers	877 455	438 000	692 000	692 000	692 000	692 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 048 090	3 259 643	3 382 127	3 890 050	4 375 593	3 361 574
46 Revenus de transfert	88 391 340	109 816 747	95 045 351	88 105 351	88 275 351	88 435 351
47 Subventions à redistribuer	544 542 403	553 650 000	553 650 000	553 650 000	553 650 000	553 650 000
48 Revenus extraordinaires	534 683	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	27 330 130	25 915 089	28 277 461	28 004 711	28 194 337	28 399 499

Evolution du compte de résultats

Comparé au budget 2026, le solde du budget 2027 présente une détérioration de CHF 5,0 millions. Les charges de personnel augmentent de CHF 3,3 millions suite essentiellement à l'ajout de 4,9 EPT à l'effectif et à la hausse de la compensation du renchérissement. Le budget 2027 applique la consigne d'économie donnée par le Conseil-exécutif en réduisant de CHF 2,1 millions l'enveloppe accordée aux frais matériels et d'exploitation. Les frais matériels et d'exploitation sont toutefois en hausse de CHF 4,7 millions en raison d'éléments ayant une incidence sur les coûts.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–17 303 089**	**–31 929 955**	**–31 190 934**	**–34 220 340**	**–33 751 775**	**–32 282 544**
Écart		–84.5 %	2.3 %	–9.7 %	1.4 %	4.4 %
Recettes	**13 174 033**	**19 560 231**	**19 394 255**	**19 560 231**	**19 544 533**	**19 544 533**
Écart		48.5 %	–0.8 %	0.9 %	–0.1 %	0.0 %
Solde	**–4 129 056**	**–12 369 725**	**–11 796 679**	**–14 660 109**	**–14 207 242**	**–12 738 011**
Écart		–199.6 %	4.6 %	–24.3 %	3.1 %	10.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–1 819 161	–2 022 866	–2 420 943	–2 144 020	–2 413 250	–2 028 635
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–431 956	–2 833 333	–1 696 235	–2 387 179	–2 033 999	–2 103 230
54 Prêts	–9 963 253	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–5 088 719	–4 573 756	–4 573 756	–7 189 141	–6 804 525	–5 650 679
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	5 193	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	964 796	2 060 231	1 894 255	2 060 231	2 044 533	2 044 533
64 Remboursement de prêts	12 204 044	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2027 diminuent légèrement, d'environ CHF 0,6 million, par rapport à 2026.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

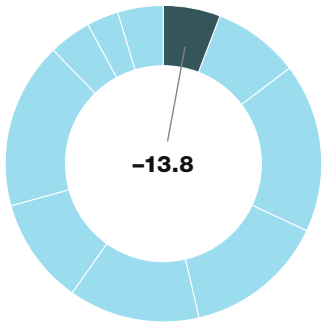
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
772.6	780.9	787.0	791.6	789.6	794.5

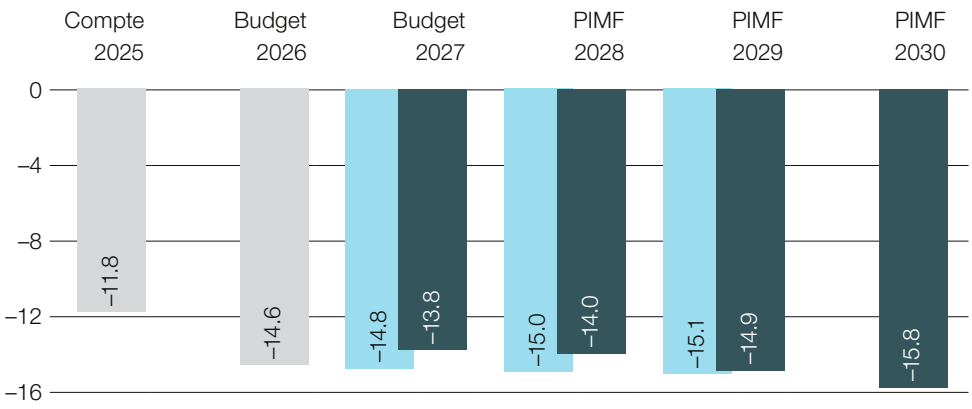
Commentaire

La DEEE (hors Office de l'assurance-chômage) présente une hausse d'effectif de 4,9 EPT (+0,6 %) par rapport à l'an passé. L'Office de l'économie (OEC) a en effet besoin de 0,4 EPT supplémentaire pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ). À l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), 0,2 EPT supplémentaire sera consacré à des tâches en lien avec les cultures fruitières (fruits et baies) et 1,5 EPT à la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux contrôles en la matière. L'Office des affaires vétérinaires (OVET) se voit allouer à partir de 2027 trois nouveaux postes à plein temps, chacun destiné à l'une des activités suivantes : protection des animaux, One Health et lutte contre les épizooties. Les signalements, contrôles et autorisations à délivrer ayant significativement augmenté, l'OVET a besoin de 0,5 EPT supplémentaire. En vertu de la motion financière concernant SAP, la Direction cède à la FIN 0,4 EPT. Elle renonce également à 0,3 EPT du fait du changement d'appartenance cantonale de Moutier.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–16 475 617**	**–18 147 259**	**–17 878 024**	**–18 123 632**	**–19 011 997**	**–19 858 565**
30 Charges de personnel	–12 831 899	–13 569 461	–13 769 967	–13 865 925	–13 965 060	–14 093 112
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–838 120	–1 136 675	–1 172 157	–1 313 971	–2 093 971	–2 803 971
33 Amortissements du patrimoine administratif	–33 506	–41 123	–35 900	–43 736	–52 966	–61 482
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 754 347	–3 400 000	–2 900 000	–2 900 000	–2 900 000	–2 900 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–17 745	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**4 718 455**	**3 574 486**	**4 077 468**	**4 077 468**	**4 077 468**	**4 077 468**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	104 504	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
43 Revenus divers	817 174	0	500 000	500 000	500 000	500 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 796 777	3 528 486	3 531 468	3 531 468	3 531 468	3 531 468
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–11 757 162**	**–14 572 773**	**–13 800 556**	**–14 046 164**	**–14 934 529**	**–15 781 097**
34 Charges financières	–3 317	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–3 315**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–11 760 477**	**–14 572 773**	**–13 800 556**	**–14 046 164**	**–14 934 529**	**–15 781 097**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–11 760 477**	**–14 572 773**	**–13 800 556**	**–14 046 164**	**–14 934 529**	**–15 781 097**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien à la direction	–9 407 003	–12 190 573	**–12 018 356**	–12 263 964	–13 152 329	–13 998 897
Prestations de services juridiques	0	0	**0**	0	0	0
Prestations de services informatiques	–29 429	0	**0**	0	0	0
Assurance immobilière Berne	–2 324 046	–2 382 200	**–1 782 200**	–1 782 200	–1 782 200	–1 782 200

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde global du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction » budgété pour 2027 présente une amélioration de CHF 1,0 million par rapport à la planification précédente. Les modifications résultant des réductions imposées au niveau des charges de biens et services ainsi que les moyens supplémentaires demandés pour le projet de numérisation de la justice administrative s'équilibrent globalement. Cette amélioration s'explique par un ajustement technique au niveau des autres recettes et par la réduction prévue de CHF 0,6 million des contributions versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB). Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel lui sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse renforcer si possible son solide positionnement.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne ou le Swiss Center for Design and Health).

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétariat général (SG) de la DEEE.

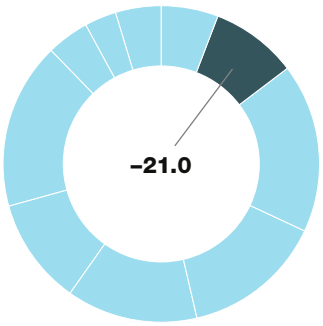
Chances et risques

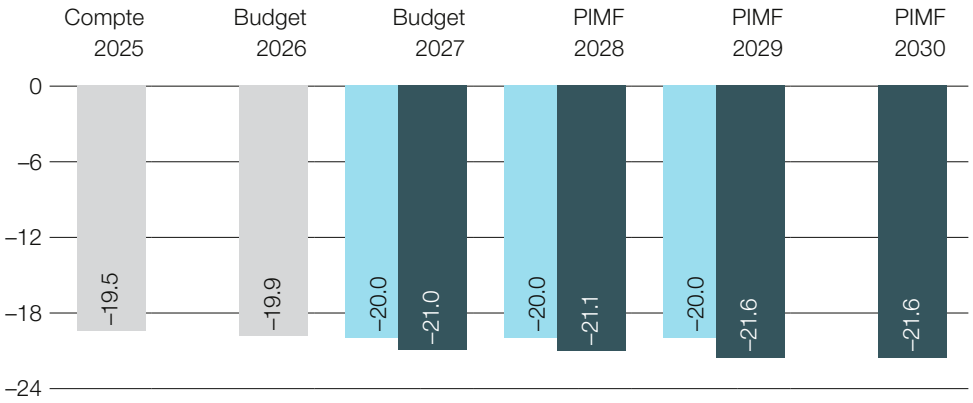
Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	115	131	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	13	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	33	45	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	265	250	chancelant
Nombre de recours déposés à la DEEE	98	111	constant
Nombre de recours réglés de la DEEE	78	124	constant
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2	constant
Nombre d'applications fédérales et spécialisées			croissant

4.7.2 Assurance-chômage





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE ; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour la division Office régional de placement et une autre pour la Caisse de chômage.

La division Office régional de placement est chargée de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Elle soutient ces derniers dans leurs recherches et mène avec eux des entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeuses et demandeurs d'emploi est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. La division Office régional de placement est chargée d'acquérir et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, etc.) et elle veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits « Office régional de placement » et « Caisse de chômage du canton de Berne » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–21 522 009**	**–21 237 874**	**–22 312 860**	**–22 417 280**	**–22 917 280**	**–22 917 280**
30 Charges de personnel	11 596	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–35 613	–87 874	–162 860	–167 280	–167 280	–167 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–21 018 175	–21 150 000	–22 150 000	–22 250 000	–22 750 000	–22 750 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–479 816	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**2 057 537**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**	**1 300 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	471 288	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 586 249	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités d'exploitation	**–19 464 472**	**–19 937 874**	**–21 012 860**	**–21 117 280**	**–21 617 280**	**–21 617 280**
34 Charges financières	–22	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–22**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–19 464 494**	**–19 937 874**	**–21 012 860**	**–21 117 280**	**–21 617 280**	**–21 617 280**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–19 464 494**	**–19 937 874**	**–21 012 860**	**–21 117 280**	**–21 617 280**	**–21 617 280**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Service d'emploi (ORP)	370 139	0	**0**	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	107 317	0	**0**	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	–19 941 950	–19 937 874	**–21 012 860**	–21 117 280	–21 617 280	–21 617 280

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la contribution cantonale au financement du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions subies par le marché du travail. C'est pourquoi le budget et le PIMF ont été adaptés conformément aux ACE 1121/2025 (Durchführung öffentliche Arbeitsvermittlung ; participation du canton aux coûts du service public de l'emploi) et 1122/2025 (Arbeitsmarktrechtliche Massnahmen ; mesures relevant du droit du marché du travail) en vigueur. Les contributions destinées aux SwissSkills pour les exercices budgétaires 2028 à 2030 ont été supprimées, car les SwissSkills auront lieu à Saint-Gallen 2029.

Priorités de développement

Dans le cadre d'un processus qui s'étalera sur plusieurs années, l'OAC s'adapte à l'évolution constante du comportement de sa clientèle. Outre les adaptations au niveau de l'organisation structurelle, des services en ligne, des services SMS et le recours à l'IA pour les prestations de conseil ORP seront progressivement introduits. Par ailleurs, un nouveau système de décompte et de versement sera mis en place à la Caisse de chômage.

La légère progression du chômage a entraîné une hausse modérée des effectifs de personnel.

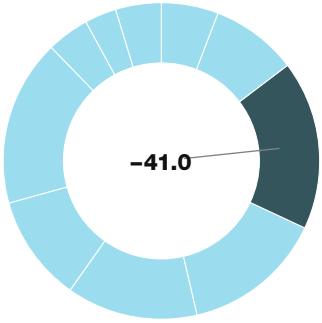
Chances et risques

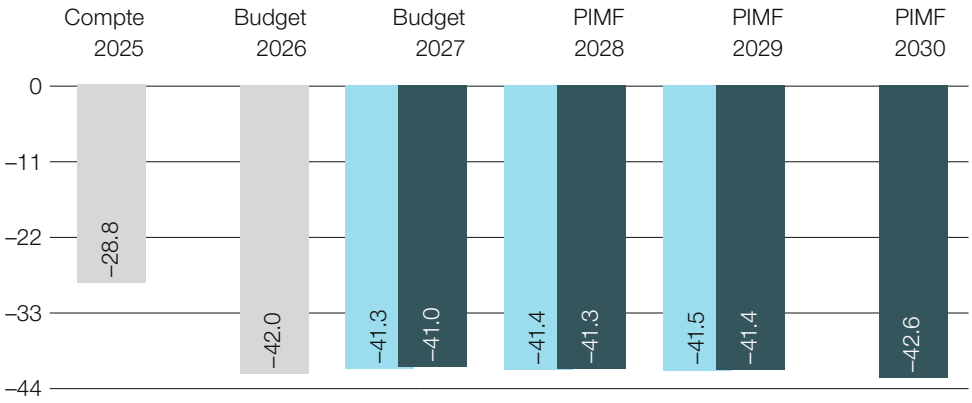
Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	16 278	18 994	chancelant
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	124 094	129 247	chancelant
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	323 902	503 750	chancelant
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	309	354	chancelant

4.7.3 Développement et surveillance économique





■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

■ Ancienne planification (budget global) en millions CHF
■ Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–45 043 505**	**–56 223 505**	**–55 252 308**	**–55 547 295**	**–55 610 725**	**–52 916 676**
30 Charges de personnel	–14 610 819	–15 670 340	–15 765 526	–15 852 261	–15 936 183	–13 264 220
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 796 503	–4 993 458	–6 043 539	–6 207 568	–6 207 568	–6 207 568
33 Amortissements du patrimoine administratif	–288 013	–460 257	–418 593	–462 816	–440 325	–436 238
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–177 076	–203 000	–205 000	–205 000	–207 000	–209 000
36 Charges de transfert	–22 009 108	–32 521 450	–30 424 650	–30 424 650	–30 424 650	–30 424 650
37 Subventions redistribuées	–32 736	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
39 Imputations internes	–2 129 251	–2 175 000	–2 195 000	–2 195 000	–2 195 000	–2 175 000
Revenus d'exploitation	**15 397 361**	**13 568 451**	**13 497 451**	**13 497 451**	**13 499 451**	**9 583 145**
40 Revenus fiscaux	353 596	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 612 668	5 530 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097	1 611 791
43 Revenus divers	564 828	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 769 503	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354
47 Subventions à redistribuer	32 736	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	2 064 030	2 121 000	2 050 000	2 050 000	2 052 000	2 054 000
Résultat des activités d'exploitation	**–29 646 145**	**–42 655 054**	**–41 754 857**	**–42 049 844**	**–42 111 274**	**–43 333 531**
34 Charges financières	–3 042	–9 800	–9 800	–9 800	–9 800	–9 800

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	346 670	308 000	408 000	408 000	408 000	408 000
Résultat des activités de financement	**343 629**	**298 200**	**398 200**	**398 200**	**398 200**	**398 200**
Résultat opérationnel	**–29 302 516**	**–42 356 854**	**–41 356 657**	**–41 651 644**	**–41 713 074**	**–42 935 331**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	534 683	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat extraordinaire	**534 683**	**315 600**	**315 600**	**315 600**	**315 600**	**315 600**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–28 767 833**	**–42 041 254**	**–41 041 057**	**–41 336 044**	**–41 397 474**	**–42 619 731**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Promotion économique	–14 727 725	–27 942 929	**–28 226 525**	–28 356 590	–28 407 748	–28 499 216
Tourisme et développement régional	–10 484 218	–9 625 931	**–8 176 161**	–8 198 957	–8 209 469	–8 225 991
Surveillance du travail et du marché	–4 482 947	–4 843 776	**–4 894 468**	–5 011 020	–5 043 717	–5 145 565
Contrôle des chronomètres	927 057	371 382	**256 097**	230 524	263 460	–748 959

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultat est quasiment inchangé par rapport à la budgétisation précédente. L'amélioration du résultat est due à une économie de CHF 0,2 million réalisée en 2027 au titre des charges de biens et de services et autres charges d'exploitation.

La clôture de l'exercice 2025 présente des écarts entre certains groupes de matières en raison de l'application correcte de la présentation des comptes. Afin d'adapter la budgétisation à la pratique comptable effective, des moyens ont été transférés du groupe de matières « Charges de transfert » au groupe de matières « Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ». Cette adaptation n'a pas de répercussions sur le solde ni sur le résultat.

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et les projets visant à augmenter l'attrait du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement demeurent les priorités du présent groupe de produits. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs économiques. La Promotion économique du canton de Berne soutient par des subventions et des offres de conseil les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. Le service spécialisé Économie circulaire et innovation nouvellement créé doit lui aussi contribuer aux efforts allant dans ce sens. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne et d'autres régions complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

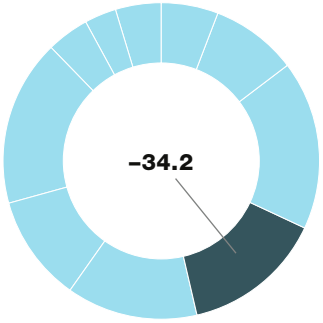
Freinée par la faiblesse conjoncturelle au niveau mondial, la croissance de l'économie devrait rester minime en 2026, aussi bien au niveau national que cantonal. Les incertitudes relatives à la politique économique et commerciale internationale, et notamment la réintroduction des droits de douane sur les produits industriels destinés à l'exportation, pèsent fortement sur l'économie exportatrice suisse (et, dans certains secteurs, également sur l'économie bernoise). La demande intérieure devrait constituer l'un des piliers de la croissance. Tant les investissements dans la construction que la consommation publique et privée affichent une évolution solide, malgré une inflation en légère hausse due aux bouleversements géopolitiques au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Une reprise progressive est actuellement attendue au cours de l'année 2027.

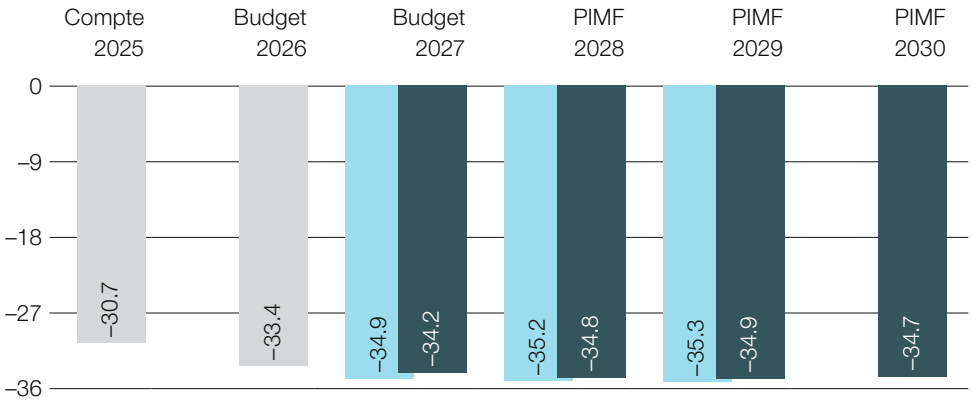
L'essoufflement du marché de l'emploi semble vouloir perdurer, avec une timide progression de l'emploi et un taux de chômage encore en légère hausse.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	131	120	constant
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 171	2 671	constant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	544	532	constant
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)	48 857	44 900	chancelant
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 685	4 661	constant
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 333 493	1 346 321	baisser

4.7.4 Forêt et dangers naturels





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion de son développement durable permettent de garantir les intérêts publics liés à la forêt. La gestion de la forêt contribue à la stabilité de l'écosystème forestier et permet de répondre aux attentes de la société à l'égard des fonctions que remplit la forêt. Le canton créée les conditions générales correspondantes et encourage le développement stratégique et structurel de l'économie forestière.

Des mesures d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et techniques sont mises en place pour protéger la population, les animaux et les biens d'une valeur notable contre les dangers naturels tels que les avalanches, chutes de pierres et de glace, éboulements, glissements de terrain et érosion.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–67 279 381**	**–64 860 099**	**–66 093 527**	**–66 735 720**	**–66 995 487**	**–67 011 989**
30 Charges de personnel	–19 907 870	–19 939 036	–19 953 222	–20 096 409	–20 239 176	–20 435 756
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–11 710 629	–9 800 321	–10 123 235	–10 280 500	–10 280 500	–10 280 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–543 930	–879 082	–919 927	–801 476	–801 476	–778 399
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–34 222 699	–32 950 661	–34 283 143	–34 743 335	–34 860 335	–34 703 335
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–894 253	–1 291 000	–814 000	–814 000	–814 000	–814 000
Revenus d'exploitation	**36 507 341**	**31 357 626**	**31 772 626**	**31 832 626**	**32 002 626**	**32 162 626**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	12 777 877	9 775 800	9 725 800	9 725 800	9 725 800	9 725 800
43 Revenus divers	8 008	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	21 696 718	19 580 826	20 045 826	20 105 826	20 275 826	20 435 826
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 024 738	2 001 000	2 001 000	2 001 000	2 001 000	2 001 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–30 772 039**	**–33 502 473**	**–34 320 900**	**–34 903 094**	**–34 992 860**	**–34 849 363**
34 Charges financières	–71 101	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	143 869	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat des activités de financement	**72 768**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**	**130 000**
Résultat opérationnel	**–30 699 272**	**–33 372 473**	**–34 190 900**	**–34 773 094**	**–34 862 860**	**–34 719 363**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–30 699 272**	**–33 372 473**	**–34 190 900**	**–34 773 094**	**–34 862 860**	**–34 719 363**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Forêt	–26 786 801	–28 163 903	**–28 902 332**	–29 527 323	–29 753 392	–30 005 046
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–5 454 515	–5 356 087	**–5 953 926**	–5 925 560	–5 781 215	–5 400 544
Entreprise Forêts domaniales	1 542 044	147 516	**665 359**	679 789	671 747	686 227

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Contrairement à l'augmentation du solde global de CHF 2,0 millions initialement demandée, les adaptations se traduisent par une amélioration du solde global de CHF 0,7 million. Cette amélioration est principalement due aux éléments suivants. Les dépenses supplémentaires liées aux mesures sylvo-cynégétiques (CHF 1,2 million) sont contrebalancées par des consignes de réduction des charges de biens et services (CHF -0,35 million), une consigne de réduction forfaitaire (CHF -1,0 million), le fait que certaines demandes de subventionnement des soins aux jeunes forêts et d'entretien des routes forestières ont été refusées (CHF -0,8 million), ainsi que d'autres réductions.

Priorités de développement

La gestion de la forêt incombe à ses propriétaires. Le pilotage du développement de la forêt assuré par l'État s'effectue dans le cadre légal par le biais de travaux de planification, de conseil et de promotion. Les exigences de la société envers la forêt augmentent et sont de plus en plus souvent contradictoires. La forêt doit à la fois être adaptée au changement climatique et contribuer à la protection du climat au niveau local mais aussi à grande échelle. Les risques que les événements météorologiques extrêmes et les organismes nuisibles représentent pour la forêt augmentent également.

Au cours des prochaines années, chacune des divisions forestières procèdera par étapes à la refonte des plans forestiers régionaux (PFR) destinés à préserver et gérer les intérêts publics en forêt.

Les programmes d'encouragement seront poursuivis de manière à soutenir le développement et la gestion de la forêt dans les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable.

La Stratégie forêt-gibier-habitat servira de base pour assurer à l'avenir un rajeunissement diversifié et sûr de la forêt. Elle sera mise en œuvre durant les années à venir et intégrée aux programmes d'encouragement.

L'évolution du mouvement de terrain au « Spitze Stei », sur les hauteurs de Kandersteg, continue d'être étroitement surveillée. D'une manière générale, il ressort que la gestion des risques liés aux dangers naturels est fortement concernée par les conséquences attendues du changement climatique. 2025 a connu peu d'événements naturels. Des étapes importantes ont pu être franchies dans la gestion des risques liés aux dangers naturels avec l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, la refonte de la Stratégie de mise en œuvre relative à la gestion des risques liés aux dangers naturels gravitationnels et l'achèvement du projet pilote visant à utiliser des modélisations probabilistes des dangers pour l'établissement des cartes des dangers.

L'Entreprise Forêts domaniales continue de gérer les forêts domaniales selon des standards élevés. Elle promeut la biodiversité en forêt et intensifie les échanges avec les parties prenantes et la population. Elle continue en outre de contribuer au développement de l'économie forestière, à la formation de personnel spécialisé ainsi que, grâce aux cours destinés aux tiers, à l'amélioration globale de la sécurité du personnel travaillant en forêt.

Chances et risques

Le changement climatique fait augmenter le risque d'événements extrêmes tels que des tempêtes, des précipitations intenses ou des périodes de sécheresse. Des mesures proactives peuvent favoriser le rajeunissement des forêts en temps utile et améliorer ainsi leur capacité d'adaptation. La plantation d'essences adaptées au climat et la création de peuplements riches en structures peuvent augmenter la résilience de la forêt. De plus, une économie forestière performante doit permettre de conserver la forêt et ses prestations moyennant des fonds publics supportables, et ce malgré le changement climatique et les événements extrêmes. Le canton y contribue notamment en subventionnant les projets d'optimisation de l'exploitation et en numérisant les procédures.

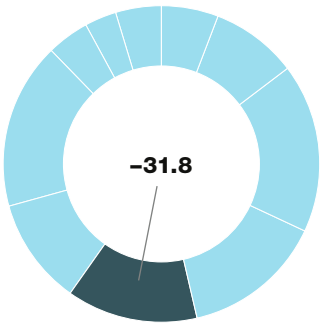
Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt mais aussi sur l'ensemble de la région alpine au gré d'événements naturels extraordinaires, dont les répercussions se font ressentir de plus en plus jusque dans les vallées.

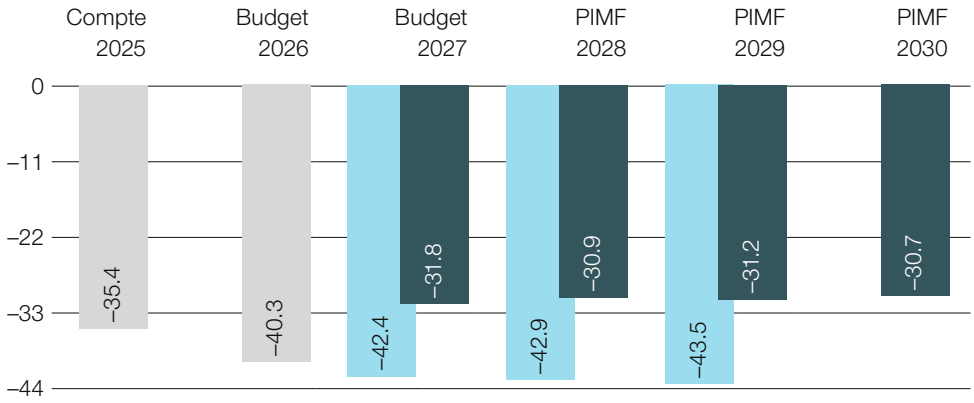
L'Entreprise Forêts domaniales poursuit son développement en vue de gérer efficacement et de manière exemplaire les forêts domaniales, de garantir les prestations forestières, de réduire les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 100	186 300	constant
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 000	3 460	chancelant
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	2 846	3 350	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	750	675	chancelant
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 000	934	constant
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	constant

4.7.5 Agriculture





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–605 006 098**	**–618 249 490**	**–585 974 330**	**–585 304 558**	**–585 555 172**	**–585 144 234**
30 Charges de personnel	–37 599 280	–37 117 413	–10 858 840	–10 920 325	–10 915 907	–11 021 575
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–8 325 322	–10 891 802	–6 265 644	–5 545 487	–5 545 488	–5 545 489
33 Amortissements du patrimoine administratif	–974 320	–1 056 273	–546 344	–790 243	–1 145 276	–1 453 669
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–14 624 797	–16 730 250	–16 472 000	–16 217 000	–16 117 000	–15 292 000
37 Subventions redistribuées	–542 738 062	–551 800 000	–551 750 000	–551 750 000	–551 750 000	–551 750 000
39 Imputations internes	–744 316	–653 750	–81 500	–81 500	–81 500	–81 500
Revenus d'exploitation	**570 020 486**	**577 917 202**	**554 066 139**	**554 260 619**	**554 246 075**	**554 246 203**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 871 711	8 883 800	388 000	388 000	388 000	388 000
43 Revenus divers	–492	394 872	181 940	394 872	379 753	379 753
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 046 392	3 051 810	1 531 810	1 531 810	1 531 810	1 531 810
47 Subventions à redistribuer	542 738 062	551 800 000	551 750 000	551 750 000	551 750 000	551 750 000
49 Imputations internes	15 364 813	13 786 720	214 389	195 937	196 512	196 640
Résultat des activités d'exploitation	**–34 985 612**	**–40 332 288**	**–31 908 191**	**–31 043 939**	**–31 309 098**	**–30 898 031**
34 Charges financières	–720 032	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	289 541	0	154 000	154 000	154 000	154 000
Résultat des activités de financement	**–430 491**	**0**	**154 000**	**154 000**	**154 000**	**154 000**
Résultat opérationnel	**–35 416 102**	**–40 332 288**	**–31 754 191**	**–30 889 939**	**–31 155 098**	**–30 744 031**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–35 416 102**	**–40 332 288**	**–31 754 191**	**–30 889 939**	**–31 155 098**	**–30 744 031**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Paiements directs	–6 359 411	–6 800 031	**–7 177 965**	–6 478 187	–6 795 407	–7 146 229
Améliorations structurelles et de la production	–20 598 097	–23 075 590	**–24 576 226**	–24 411 752	–24 359 690	–23 597 802
INFORAMA formation et vulgarisation (valable jusqu'au 31. 12. 2026)	–8 458 594	–10 456 667	**0**	0	0	0

Encadré
À partir du 1er janvier 2027, le produit « INFORAMA formation et vulgarisation » deviendra un groupe de produits à part entière et ne fera plus partie du groupe de produits « Agriculture ».

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits « Agriculture » s'élève à CHF 31,7 millions, dépassant ainsi d'environ CHF 0,7 million le montant prévu jusqu'ici dans la planification financière (voir Encadré). Les amortissements sont inférieurs de CHF 0,7 million et les prestations propres activables sont inférieures de CHF 0,2 million en raison de la baisse des dépenses d'investissement consécutive à l'abandon du projet « Nouveau système d'information agricole ». En outre, les contributions cantonales pour le projet Wyss Academy for Nature ont augmenté de CHF 0,4 million. Sur l'ensemble du budget de l'Office de l'agriculture et de la nature, le Conseil-exécutif a décidé une correction budgétaire générale de CHF 2,0 millions (contre CHF 3,0 millions l'année précédente), dont CHF 1,5 million concerne le groupe de produits Agriculture (contre CHF 2,0 millions l'année précédente). Cette correction a été effectuée au niveau des contributions cantonales.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2027-2030, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030 et des prescriptions fédérales de la politique agricole constitue la priorité du présent groupe de produits. Exemples de mesures : encouragement et suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes ; projets de valorisation des données pédologiques ; développement du bureau de coordination sur les néobiotes et lutte contre les organismes nuisibles ; prolongation de la durée de vie du système d'information agricole GELAN au-delà de 2030 et concrétisation d'une solution de raccordement facile à mettre en œuvre.

Chances et risques

Les tensions géopolitiques persistantes et les perturbations mondiales des chaînes d'approvisionnement placent davantage la sécurité d'approvisionnement au centre des préoccupations, tant sur le plan politique que social. Cela comporte d'une part des risques pour l'agriculture locale en tant qu'acquéreuse de consommations intermédiaires (par exemple, des barrières commerciales supplémentaires et une hausse des coûts de production pour les semences, les engrais et l'énergie). D'autre part, ces incertitudes peuvent également susciter une demande accrue de la part de la population suisse pour des denrées alimentaires régionales, de haute qualité et issues d'une production durable, ce qui ouvre des perspectives en termes de création de valeur. La numérisation croissante (par exemple, agriculture de précision, gestion des données) peut améliorer l'efficacité et la durabilité des exploitations.

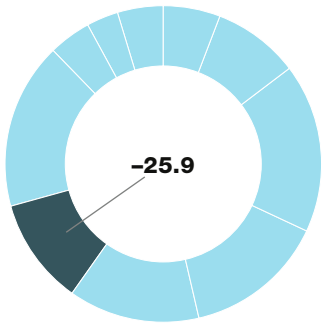
L'évolution complexe et dynamique des réformes agricoles au niveau fédéral complique la planification à long terme (mot-clé « Politique agricole 2030+ »). Les directives fédérales devront de plus en plus souvent être mises en œuvre dans l'urgence et avec une marge de manœuvre limitée pour leur application au niveau cantonal et pour les exploitations concernées. La charge administrative et la dépendance aux décisions politiques sont de plus en plus perçues comme un fardeau par le secteur agricole. Les mesures d'économie supplémentaires au niveau fédéral et le possible désenchevêtrement des tâches fédérales comportent des risques pour le financement et l'organisation de la mise en œuvre cantonale de la politique agricole.

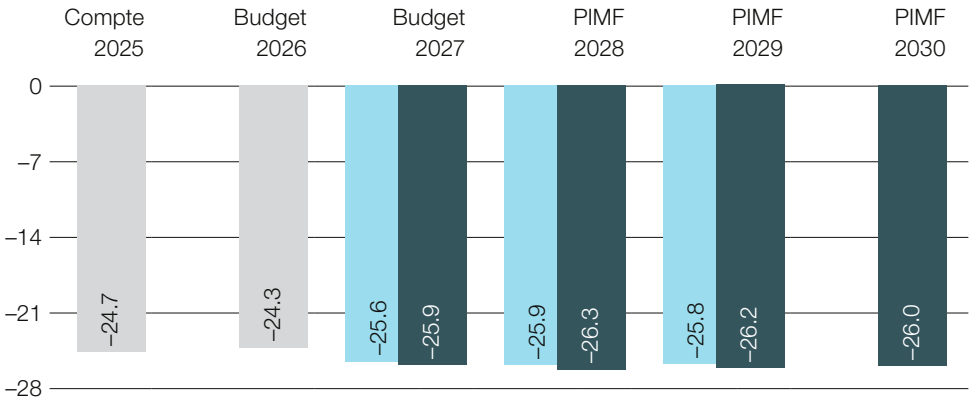
L'agriculture est de plus en plus touchée par les risques climatiques, notamment par les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, fortes pluies) et leurs conséquences, par exemple en matière de gestion de l'eau, d'érosion des sols, de stabilité des rendements, de protection des végétaux et de santé animale. La pression en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par exemple grâce à des méthodes de production respectueuses du climat) ne faiblit pas. De plus, l'accumulation de polluants dans l'environnement et la propagation d'espèces envahissantes menacent les bases de la production.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	221	254	croissant
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	72	105	croissant
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	541	543	constant
Part d'exploitations bio (en %)	16	16	croissant
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15	croissant

4.7.6 Nature





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il créée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–43 547 721**	**–44 132 497**	**–45 473 676**	**–46 391 097**	**–46 814 405**	**–45 571 115**
30 Charges de personnel	–13 220 988	–13 774 810	–14 245 105	–14 298 860	–14 390 215	–14 378 203
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–10 801 531	–9 619 533	–10 136 139	–10 424 327	–10 424 327	–10 424 327
33 Amortissements du patrimoine administratif	–324 711	–330 856	–318 184	–343 662	–373 615	–344 336
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	–152 620	–152 620	–152 620	–152 620	–152 620
36 Charges de transfert	–17 943 610	–17 247 428	–17 619 928	–17 669 928	–17 471 928	–17 269 928
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 256 880	–3 007 250	–3 001 700	–3 501 700	–4 001 700	–3 001 700
Revenus d'exploitation	**18 828 931**	**19 849 521**	**19 617 988**	**20 117 988**	**20 617 988**	**19 617 988**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	4 436 056	4 692 500	4 492 500	4 492 500	4 492 500	4 492 500
42 Contributions	582 557	615 500	535 500	535 500	535 500	535 500
43 Revenus divers	46	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 704 296	2 151 316	2 198 364	2 698 364	3 176 364	2 154 364
46 Revenus de transfert	7 461 385	7 728 805	7 789 427	7 789 427	7 789 427	7 789 427
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 644 590	4 661 400	4 602 197	4 602 197	4 624 197	4 646 197
Résultat des activités d'exploitation	**–24 718 790**	**–24 282 976**	**–25 855 688**	**–26 273 109**	**–26 196 417**	**–25 953 126**
34 Charges financières	–30 381	–18 000	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	43 718	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**13 337**	**–18 000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–24 705 453**	**–24 300 976**	**–25 855 688**	**–26 273 109**	**–26 196 417**	**–25 953 126**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–24 705 453**	**–24 300 976**	**–25 855 688**	**–26 273 109**	**–26 196 417**	**–25 953 126**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pêche	–2 692 577	–2 649 078	**–2 750 130**	–2 878 444	–2 705 022	–2 519 971
Chasse	–5 143 422	–5 356 923	**–5 723 103**	–5 747 694	–5 796 696	–5 846 594
Protection et promotion de la nature	–16 869 454	–16 294 974	**–17 382 455**	–17 646 972	–17 694 698	–17 586 561

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits « Nature » s'élève à CHF 25,9 millions, dépassant ainsi d'environ CHF 0,3 million le montant prévu jusqu'ici dans la planification financière. Les recettes issues de la vente de patentes de pêche et de chasse sont inférieures de CHF 0,2 million. Les prestations de tiers sont inférieures de CHF 0,5 million à cause des coupes budgétaires imposées par le Grand Conseil. Sur l'ensemble du budget de l'Office de l'agriculture et de la nature, le Conseil-exécutif a décidé une correction budgétaire générale de CHF 2,0 millions (contre CHF 3,0 millions l'année précédente), dont CHF 0,5 million (contre CHF 1,0 million l'année précédente) concerne le groupe de produits « Nature ». Cette correction porte sur les contributions cantonales.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2027-2030, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030, du plan sectoriel cantonal Biodiversité et des conventions-programmes passées avec la Confédération pour 2025-2028 constitue la priorité du présent groupe de produits. Dans ce contexte, il s'agit notamment de promouvoir la biodiversité, fortement menacée, via une utilisation adaptée des habitats, ainsi que par des mesures de protection et de valorisation de ces derniers. Exemples : mise en œuvre des mesures liées au plan sectoriel cantonal Biodiversité, promotion de la biodiversité en milieu bâti, concrétisation de la planification technique de l'infrastructure écologique. Afin d'augmenter la résilience des eaux et des biotopes sensibles, les efforts fournis jusqu'ici pour régénérer des tronçons de cours d'eaux importants sont intensifiés et de nouvelles mesures sont réalisées. Les possibilités offertes par les projets de la Wyss Academy for Nature sont activement mises à profit à cet effet.

Le recours à des procédures participatives et l'exécution à bon escient des législations sur la chasse et la pêche s'ajoutent à la collaboration sur une base partenariale et aux efforts d'information ciblés pour désamorcer les conflits concernant les prédateurs et prévenir autant que possible les dégâts dus à la faune sauvage. Y contribuent aussi une planification judicieuse de la chasse et une application raisonnée de la législation révisée sur la chasse.

Chances et risques

Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes et les écosystèmes. Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols et l'eau continuent à prendre de l'ampleur. La Stratégie de biodiversité du canton de Berne est remaniée. Elle définit comment la stratégie et le plan d'action Biodiversité Suisse de la Confédération doivent être mis en œuvre en vue d'améliorer la biodiversité de la faune et de la flore. Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. À l'inverse, des échecs peuvent être craints au niveau de l'acceptation par la société des mesures requises par la biodiversité, des conflits d'intérêts de toute nature, du financement par la Confédération et le canton (moyens restreints) ainsi que des projets complexes et chronophages. Il y a lieu d'intensifier les mesures de régénération afin de relier les refuges pour la faune et de renforcer la résilience des cours d'eau. Un soutien financier supplémentaire de la Confédération est nécessaire pour ce faire. D'autres mesures d'économie de la Confédération et le projet de

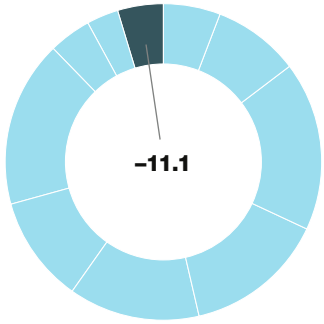
désenchevêtrement présentent des risques d'ordre financier et organisationnel pour le canton.

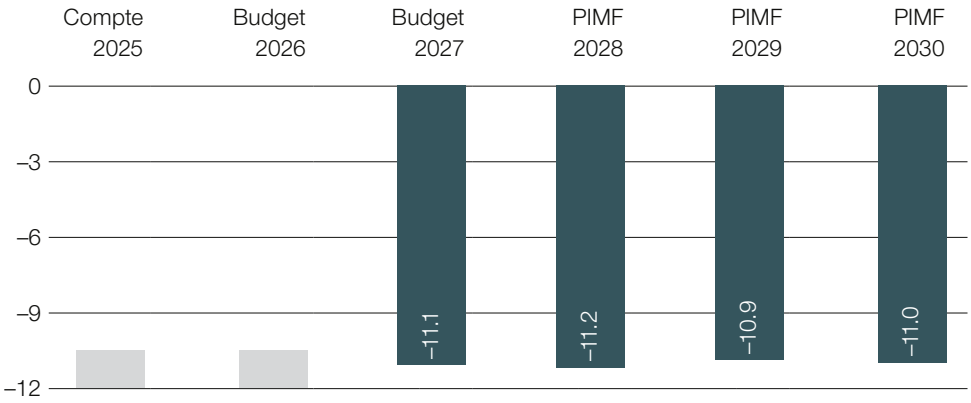
Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par les apports et l'accumulation de polluants. Ces apports ont des origines nombreuses. Une agriculture durable peut participer à la réduction des risques. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. Les néobiotes envahissants sont synonymes de nombreux risques, notamment pour nos écosystèmes et la santé humaine comme animale.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2	constant
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2	constant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	877	909	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	550	632	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 347	1 460	croissant
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	4	6	croissant
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	138	138	constant

4.7.7 INFORAMA formation et vulgarisation





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « INFORAMA formation et vulgarisation » est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**0**	**0**	**–37 246 142**	**–37 402 893**	**–37 275 664**	**–37 556 528**
30 Charges de personnel	0	0	–28 053 163	–28 415 495	–28 283 341	–28 555 940
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	–6 296 111	–6 413 602	–6 412 702	–6 412 702
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–123 718	–131 846	–132 770	–135 936
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	–1 264 750	–1 264 750	–1 264 750	–1 264 750
37 Subventions redistribuées	0	0	–50 000	–50 000	–50 000	–50 000
39 Imputations internes	0	0	–1 458 400	–1 127 200	–1 132 100	–1 137 200
Revenus d'exploitation	**0**	**0**	**26 119 800**	**26 203 903**	**26 352 800**	**26 516 800**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	8 795 800	9 145 800	9 145 800	9 145 800
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	1 220 000	1 220 000	1 220 000	1 220 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
49 Imputations internes	0	0	16 054 000	15 788 103	15 937 000	16 101 000
Résultat des activités d'exploitation	**0**	**0**	**–11 126 342**	**–11 198 990**	**–10 922 864**	**–11 039 728**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**0**	**0**	**–11 126 342**	**–11 198 990**	**–10 922 864**	**–11 039 728**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**0**	**0**	**–11 126 342**	**–11 198 990**	**–10 922 864**	**–11 039 728**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Formation	0	0	**171 501**	87 141	283 790	267 020
Vulgarisation	0	0	**–10 073 339**	–10 061 392	–9 998 479	–10 093 377
Restauration et location de salles	0	0	**–1 224 504**	–1 224 739	–1 208 175	–1 213 371
Fonds de l'Inforama	0	0	**0**	0	0	0

Encadré
À partir du 1er janvier 2027, le produit « INFORAMA formation et vulgarisation » deviendra un groupe de produits à part entière et ne fera plus partie du groupe de produits « Agriculture ».

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits INFORAMA formation et vulgarisation s'élève, au total, à CHF 11,1 millions, soit environ CHF 0,5 million de plus qu'auparavant (voir encadré). Ce budget plus élevé est notamment dû aux dépenses pour la lutte contre le frelon asiatique, à hauteur de CHF 0,5 million. Les charges de personnel plus élevées, de CHF 1,2 million, dues à l'augmentation des cours et aux mesures de politique de la formation (introduction de la fonction de maître ou de maîtresse de classe) sont facturées à l'INC et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat de l'INFORAMA. Sur les charges internes supplémentaires du canton, de CHF 0,8 million, liées à l'introduction d'une infrastructure informatique plus adaptée à la formation (EDUBERN), l'INC prend en charge les deux tiers.

Priorités de développement

Les priorités du groupe de produits INFORAMA formation et vulgarisation résident dans la mise en œuvre des directives en matière de politique de la formation et des évolutions de la stratégie en matière de numérisation pour les écoles du degré secondaire II, des prescriptions fédérales de la politique agricole, du programme gouvernemental de législature 2027-2030, de la stratégie OAN 2030 ainsi que de la stratégie INFORAMA. L'accent est mis sur l'adaptation de l'offre de formation et de conseil à un environnement en constante évolution, ainsi que sur l'approfondissement et la concrétisation de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA approuvée par le Grand Conseil. La mise en réseau et la mise en commun des compétences existantes dans le canton en matière de recherche, de formation et d'économie permettent de soutenir la création et le développement de centres de compétences et de stations d'essais nationaux.

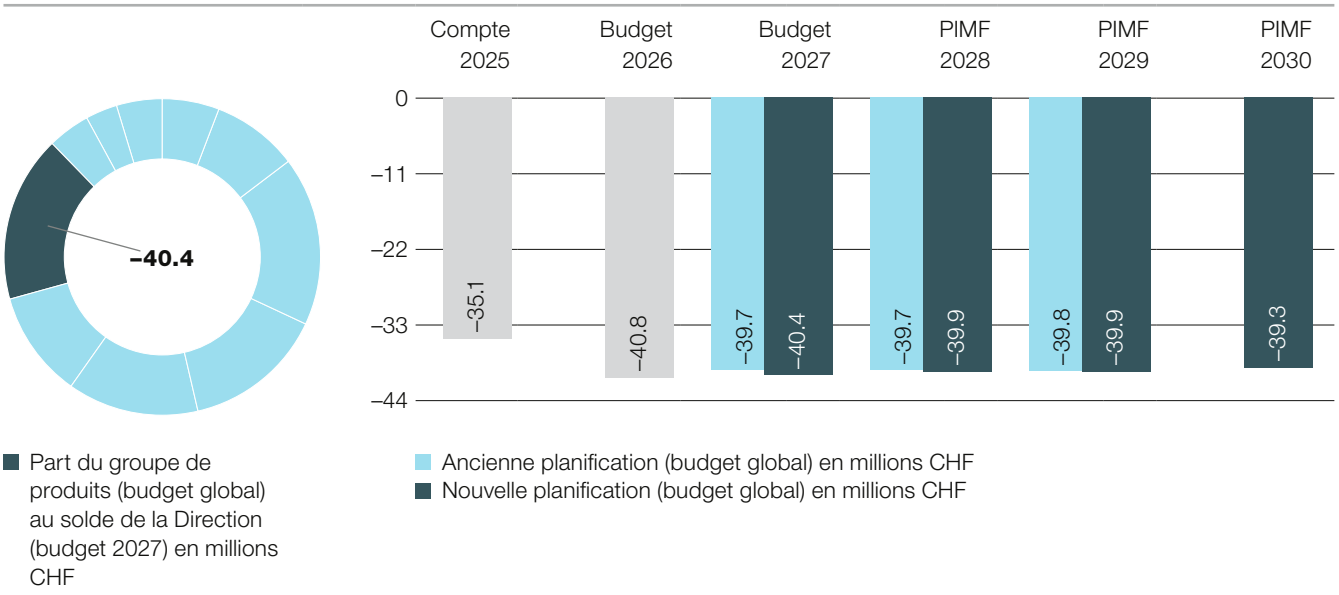
Chances et risques

Des thèmes tels que la convergence entre les politiques alimentaire et agricole, l'enjeu croissant de la sécurité d'approvisionnement en denrées alimentaires produites de manière durable, ainsi que les politiques énergétique et climatique occupent une place importante dans le domaine de la formation et du conseil dans le secteur agricole. La future politique agricole exigera des agricultrices et agriculteurs qu'ils agissent de manière plus entrepreneuriale et assument davantage de responsabilités individuelles dans la réalisation des objectifs de cette politique. La vulgarisation et la formation continue, ciblées et adaptées aux besoins, revêtent ainsi une importance croissante. Dans le domaine de la formation, les besoins en forte hausse en matière de compensation des désavantages et de soutien social, le numérique et les évolutions démographiques posent des défis particuliers.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09.)	96	98	croissant
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 141	3 343	chancelant
Nombre d'élèves	1 788	1 808	croissant

4.7.8 Environnement et de l'énergie



Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour

- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
- promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'auprès de la population,
- planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
- exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
- participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
- évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
- coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
- encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
- exécuter les tâches cantonales liées :
  1. à la protection de l'air et
  2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
- les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–82 310 074**	**–114 072 876**	**–98 665 701**	**–91 142 203**	**–91 149 343**	**–90 497 299**
30 Charges de personnel	–9 022 125	–9 068 951	–9 111 964	–9 161 254	–9 232 784	–9 328 434
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 996 063	–2 225 258	–2 619 225	–2 354 314	–2 294 314	–2 154 314
33 Amortissements du patrimoine administratif	–103 936	–345 668	–335 512	–392 635	–398 245	–420 551
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–71 021 210	–102 317 000	–86 469 000	–79 104 000	–79 094 000	–78 464 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–166 739	–116 000	–130 000	–130 000	–130 000	–130 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Revenus d'exploitation	**47 221 142**	**73 240 466**	**58 240 466**	**51 240 466**	**51 240 466**	**51 240 466**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 784 238	2 249 000	2 249 000	2 249 000	2 249 000	2 249 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	45 121 276	70 718 466	55 718 466	48 718 466	48 718 466	48 718 466
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	315 628	273 000	273 000	273 000	273 000	273 000
Résultat des activités d'exploitation	**–35 088 932**	**–40 832 410**	**–40 425 235**	**–39 901 737**	**–39 908 877**	**–39 256 833**
34 Charges financières	–2	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 388	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**1 386**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–35 087 546**	**–40 832 410**	**–40 425 235**	**–39 901 737**	**–39 908 877**	**–39 256 833**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–35 087 546**	**–40 832 410**	**–40 425 235**	**–39 901 737**	**–39 908 877**	**–39 256 833**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Coordination environnement et développement durable	–1 572 579	–1 805 826	**–1 801 788**	–1 783 245	–1 783 139	–1 781 666
Energie	–4 629 943	–5 605 830	**–5 873 793**	–5 454 046	–5 440 641	–4 798 429
Encouragement et gèodonnèes	–25 461 776	–31 013 343	**–29 996 796**	–29 937 214	–29 942 156	–29 934 264
Protection contre les Emmissions	–3 423 248	–2 407 411	**–2 752 858**	–2 727 232	–2 742 942	–2 742 474

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les valeurs de planification correspondent majoritairement à celles de la planification précédente, excepté pour les points suivants :

Afin de rendre la budgétisation plus réaliste et d'améliorer la lisibilité du compte de résultat, la part de la Confédération dans les charges de transfert et dans les revenus de transfert a été réduite de CHF 15 millions dans chaque cas, sans incidence sur le solde.

Du fait de la décision rendue par le Parlement à propos du programme d'allègement 2027 de la Confédération, la part fédérale devrait diminuer de CHF 7 millions à partir de 2028 au lieu des CHF 25 millions initialement prévus.

L'évaluation des projets d'applications spécialisées prévus a montré que, compte tenu de la présentation des comptes, certaines dépenses sont transférées du compte des investissements au compte de résultats. Cela entraîne une augmentation des charges de biens et services, tandis que les amortissements futurs sont supprimés. L'allègement du compte des investissements du canton est globalement supérieur à la charge nette pesant sur le compte de résultat.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. Par ailleurs, l'objectif « zéro émission nette 2050 » est déjà inscrit dans la Constitution cantonale. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au réchauffement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, économie circulaire/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030 et l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050).

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a été chargé, en vertu de l'article constitutionnel sur la protection du climat, d'élaborer des stratégies visant l'adaptation au changement climatique

et la protection susmentionnée ainsi que de présenter un plan d'action global pour le canton de Berne (« Green New Deal »).
L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est mise en place à titre d'aide.

De nouveaux centres de compétences d'envergure nationale consacrés à l'utilisation durable des ressources voient le jour dans le canton de Berne. Un réseau « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » interne à l'administration sert à favoriser la concrétisation des objectifs du développement durable (ODD).

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches exécutives permanentes d'importance. En outre, le plan de mesures de protection de l'air doit être réévalué et actualisé le cas échéant.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une refonte de l'organisation centralisée responsable de l'exécution et une accélération de la transition numérique dans ce dernier domaine.

Chances et risques

La transition climatique actuelle multiplie les risques contre lesquels le canton doit se prémunir. Dans le même temps, les mesures requises offrent de nouvelles opportunités économiques sur le terrain de l'innovation.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent aussi bien des emplois que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Toutefois, les projets énergétiques se heurtant à une opposition de plus en plus forte, le développement nécessaire ne progresse que très lentement.

La législation sur les contributions globales et, désormais, le programme d'impulsion (lié à la loi sur le climat et l'innovation) de la Confédération ainsi que la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encouragement entraînent d'importantes réductions de ces contributions et peuvent ainsi conduire à des écarts budgétaires notables. Le programme d'allègement 2027 apporte des incertitudes supplémentaires.

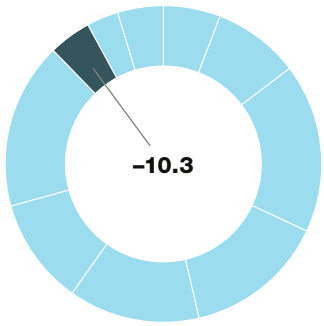
La guerre en Ukraine a fait bondir durablement la demande en conseils et en mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie et du climat, notamment aussi de la part des communes.

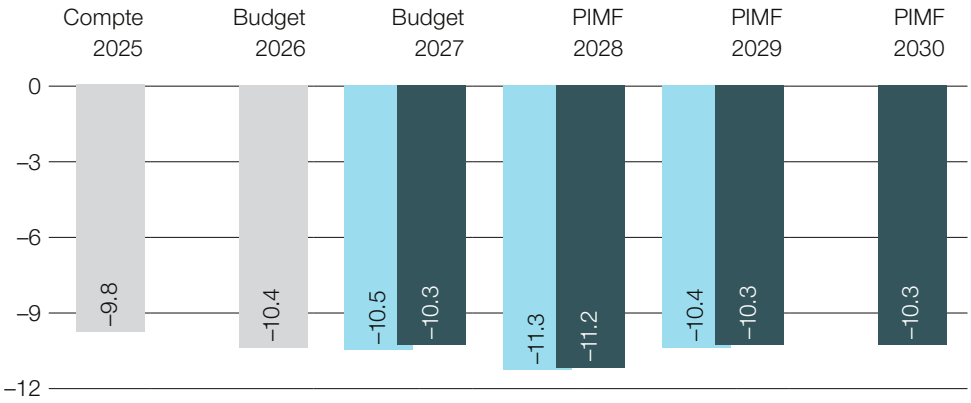
Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données entraîne une hausse de l'efficacité et améliore l'utilité de ces opérations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Procédures d'autorisation coordonnées : Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)	156	236	croissant
Rapports techniques : Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions	3 215	3 989	constant
Affaires politiques : Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE	27	25	constant
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures) : Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions/plainte par la suite	17 575	40 694	constant
Information et formation continue : Nombre de conférences/séances d'information/formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)	57	71	constant
Encouragement dans le domaine de l'énergie : Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4 860	6 400	constant
Procédures de recours : Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)	53	39	constant

4.7.9 Protection des consommateurs et de l'environnement





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes.

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneuses et baigneurs.

Exécuter la législation sur les produits du tabac ainsi que l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés aux rayonnements non ionisants et au son, dans la mesure où l'exécution relève de la compétence du Laboratoire cantonal.

Informer les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–11 937 888**	**–12 117 717**	**–12 135 000**	**–13 001 740**	**–12 080 415**	**–12 079 146**
30 Charges de personnel	–9 425 487	–9 678 734	–9 729 883	–9 805 800	–9 876 420	–9 973 898
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 783 448	–1 682 000	–1 637 555	–2 432 000	–1 452 000	–1 392 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–717 361	–745 983	–755 563	–751 941	–739 995	–701 247
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–11 591	–11 000	–12 000	–12 000	–12 000	–12 000
Revenus d'exploitation	**2 121 279**	**1 758 000**	**1 800 000**	**1 800 000**	**1 800 000**	**1 800 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 955 872	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000
43 Revenus divers	–1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
46 Revenus de transfert	18 501	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	146 906	59 000	101 000	101 000	101 000	101 000
Résultat des activités d'exploitation	**–9 816 608**	**–10 359 717**	**–10 335 000**	**–11 201 740**	**–10 280 415**	**–10 279 146**
34 Charges financières	36	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	52 266	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**52 302**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–9 764 306**	**–10 359 717**	**–10 335 000**	**–11 201 740**	**–10 280 415**	**–10 279 146**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–9 764 306**	**–10 359 717**	**–10 335 000**	**–11 201 740**	**–10 280 415**	**–10 279 146**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–8 163 897	–8 618 072	**–8 728 655**	–9 505 680	–8 574 697	–8 530 758
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 600 409	–1 741 645	**–1 606 346**	–1 696 061	–1 705 718	–1 748 387

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'amélioration du résultat est due à une économie de CHF 0,05 million réalisée en 2027 au titre des charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Pour le reste, le compte de résultat du groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement reste quasiment inchangé par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : les activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence et de centre de compétences pour la mesure de la radioactivité dans les denrées alimentaires doivent être étendues et la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler doit être approfondie.

Sécurité de l'environnement : la division a connu de nombreux changements au sein du personnel. Après s'être familiarisés avec leurs missions, les nouveaux membres du personnel peuvent se consacrer davantage aux inspections. Les consignes politiques et les stratégies cantonales peuvent rendre indispensables des tâches relevant de la législation sur les produits chimiques, le rayonnement et la protection de l'environnement.

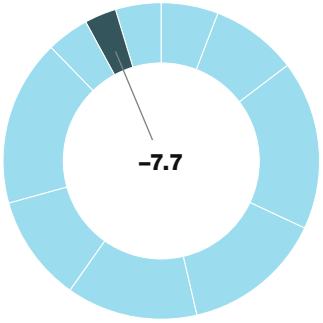
Chances et risques

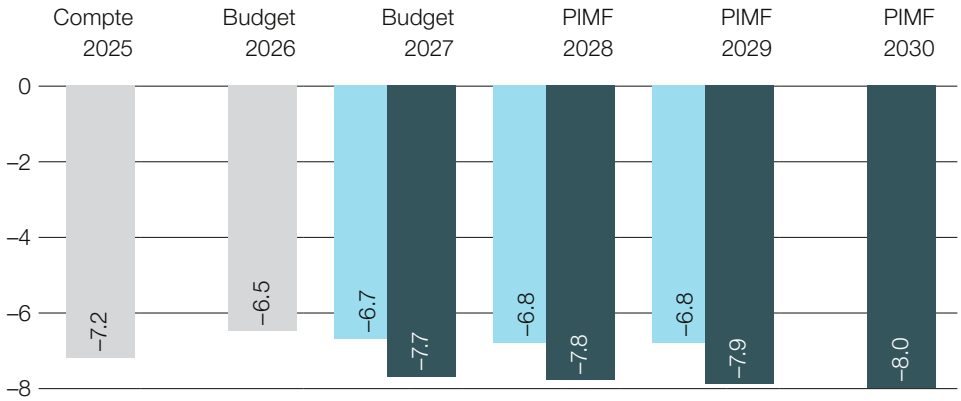
En raison des investissements à réaliser à moyen terme, requis par des changements importants dans les locaux utilisés actuellement, le laboratoire doit être installé dans de nouveaux locaux. D'après le calendrier actuel et après l'approbation du crédit-cadre par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2024, il est prévu que les travaux correspondants soient réalisés sur le site de Bernapark à Stettlen jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 589	8 429	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 629	11 299	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	85	86	constant
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0	constant

4.7.10 Service vétérinaire





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–15 597 658**	**–15 012 372**	**–16 282 665**	**–16 443 663**	**–16 512 499**	**–16 606 379**
30 Charges de personnel	–7 604 755	–7 905 141	–8 499 520	–8 548 394	–8 597 116	–8 670 802
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 304 361	–2 892 467	–3 581 676	–3 685 672	–3 685 672	–3 685 672
33 Amortissements du patrimoine administratif	–14 145	–23 681	–27 704	–42 686	–58 071	–73 103
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–654 184	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500
37 Subventions redistribuées	–1 771 605	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000	–1 650 000
39 Imputations internes	–1 248 608	–1 788 583	–1 771 264	–1 764 411	–1 769 140	–1 774 302
Revenus d'exploitation	**8 431 502**	**8 479 296**	**8 583 639**	**8 603 160**	**8 626 858**	**8 651 873**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	9 150	15 000	75 000	75 000	75 000	75 000
42 Contributions	4 113 584	3 993 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000
43 Revenus divers	693	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 343 794	1 108 327	1 183 764	1 191 687	1 199 229	1 207 211
46 Revenus de transfert	9 500	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	1 771 605	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
49 Imputations internes	1 183 175	1 712 969	1 681 875	1 693 474	1 709 628	1 726 662
Résultat des activités d'exploitation	**–7 166 156**	**–6 533 076**	**–7 699 026**	**–7 840 503**	**–7 885 641**	**–7 954 506**
34 Charges financières	–3 947	–4 100	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–3 947**	**–4 100**	**0**	**0**	**0**	**0**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat opérationnel	**–7 170 103**	**–6 537 176**	**–7 699 026**	**–7 840 503**	**–7 885 641**	**–7 954 506**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–7 170 103**	**–6 537 176**	**–7 699 026**	**–7 840 503**	**–7 885 641**	**–7 954 506**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Service vétérinaire	–7 170 103	–7 047 270	**–7 699 026**	–7 840 503	–7 885 641	–7 954 506
Caisse des épizooties	0	510 094	**0**	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Affaires vétérinaires présente une détérioration d'environ CHF 1,16 million par rapport au budget 2026. Ce résultat s'explique par l'augmentation des charges de personnel avec 3,5 équivalents plein temps supplémentaires ainsi que par la hausse des charges de matériel et d'autres charges d'exploitation pour l'augmentation générale des coûts et l'approche One Health.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application de la loi cantonale sur les chiens et de la législation fédérale sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que sur les médicaments vétérinaires.
Outre la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à la filière agroalimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs sont poursuivis notamment par l'organisation régulière d'exercices de simulation d'une épizootie, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR) et par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'ASAN, une application métier commune aux cantons et à la Confédération, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Dans le respect du principe One Health, la collaboration entre Directions sera renforcée dans les domaines des zoonoses, des résistances aux antibiotiques, des substances écotoxiques et des maladies vectorielles.

Chances et risques

Le risque de déclenchement d'une crise de peste porcine africaine en Suisse reste prononcé. Ce même risque augmente aussi pour d'autres maladies à transmission vectorielle (nouveaux sérotypes de la maladie de la langue bleue, maladie épizootique hémorragique). Le développement de la nouvelle application métier ASAN, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer l'administration numérique. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents. La maladie de la langue bleue, en particulier, pourrait aussi entraîner des dépenses l'année prochaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2024**	**Compte 2025**	**Évolution attendue**
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 986	2 399	constant
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	999	1 306	chancelant

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

Description

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–4 492 259**	**–3 958 233**	**–4 603 764**	**–4 611 687**	**–4 631 229**	**–4 651 211**
Écart		11.9 %	–16.3 %	–0.2 %	–0.4 %	–0.4 %
Revenus	**4 492 259**	**4 468 327**	**4 603 764**	**4 611 687**	**4 631 229**	**4 651 211**
Écart		–0.5 %	3.0 %	0.2 %	0.4 %	0.4 %
Solde	**0**	**510 094**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–892 594	–908 983	–1 097 539	–1 104 623	–1 111 744	–1 118 871
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 399 417	–1 548 629	–2 020 922	–2 020 922	–2 020 922	–2 020 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	–11 538	–11 538	–19 231	–26 923	–34 615
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–644 758	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500	–752 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–555 490	–736 583	–721 264	–714 411	–719 140	–724 302
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	9 150	15 000	75 000	75 000	75 000	75 000
42 Contributions	2 428 308	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	–3	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 343 794	1 108 327	1 183 764	1 191 687	1 199 229	1 207 211
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	711 009	1 080 000	1 080 000	1 080 000	1 092 000	1 104 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**	**–38 462**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	–38 462	–38 462	–38 462	–38 462	–38 462
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–11 854 282	–10 740 692	–9 402 163	–8 218 399	–7 026 712	–5 827 483
Etat au 31.12.	–10 510 489	–9 632 366	–8 218 399	–7 026 712	–5 827 483	–4 620 272
Évolution	1 343 794	1 108 326	**1 183 764**	1 191 687	1 199 229	1 207 211

Commentaire

La Caisse des épizooties est rattachée au groupe de produits Affaires vétérinaires. Elle sert à financer la mise en œuvre de la législation sur la lutte contre les épizooties.

Les moyens tirés de ce financement spécial sont notamment utilisés pour des indemnités compensant la perte d'animaux, des mesures de lutte contre les épizooties, des programmes de surveillance et de dépistage précoce de ces dernières ainsi que pour des mesures de prévention.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

Description

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén ; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–6 027 604**	**–6 898 616**	**–6 917 561**	**–7 417 561**	**–7 917 561**	**–6 917 561**
Écart		–14.5 %	–0.3 %	–7.2 %	–6.7 %	12.6 %
Revenus	**6 027 604**	**6 898 616**	**6 917 561**	**7 417 561**	**7 917 561**	**6 917 561**
Écart		14.5 %	0.3 %	7.2 %	6.7 %	–12.6 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–254 161	–255 116	–255 116	–255 116	–255 116	–255 116
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 329 627	–251 500	–270 745	–270 745	–270 745	–270 745
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 264 501	–3 390 000	–3 390 000	–3 390 000	–3 390 000	–3 390 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 179 315	–3 002 000	–3 001 700	–3 501 700	–4 001 700	–3 001 700
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 554 724	2 151 316	2 198 364	2 698 364	3 176 364	2 154 364
46 Revenus de transfert	110 002	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 362 878	4 447 300	4 419 197	4 419 197	4 441 197	4 463 197

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–20 016 342	–18 461 619	–16 310 303	–14 111 939	–11 413 575	–8 237 211
Etat au 31.12.	–18 461 619	–16 310 303	–14 111 939	–11 413 575	–8 237 211	–6 082 848
Évolution	1 554 724	2 151 316	**2 198 364**	2 698 364	3 176 364	2 154 364

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits Nature. Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

Description

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–357 076**	**–503 000**	**–505 000**	**–505 000**	**–507 000**	**–509 000**
Écart		–40.9 %	–0.4 %	0.0 %	–0.4 %	–0.4 %
Revenus	**357 076**	**503 000**	**505 000**	**505 000**	**507 000**	**509 000**
Écart		40.9 %	0.4 %	0.0 %	0.4 %	0.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–177 076	–203 000	–205 000	–205 000	–207 000	–209 000
36 Charges de transfert	–180 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	353 596	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 480	3 000	5 000	5 000	7 000	9 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–1 454 392	–1 502 892	–1 834 467	–2 039 467	–2 244 467	–2 451 467
Etat au 31.12.	–1 631 467	–1 705 892	–2 039 467	–2 244 467	–2 451 467	–2 660 467
Évolution	–177 076	–203 000	**–205 000**	–205 000	–207 000	–209 000

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi sur le développement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

Description

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS ; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–517 422**	**–431 800**	**–431 800**	**–431 800**	**–431 800**	**–431 800**
Écart		16.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**517 422**	**431 800**	**431 800**	**431 800**	**431 800**	**431 800**
Écart		–16.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–25 107	–19 180	–19 180	–19 180	–19 180	–19 180
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–43 923	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	–152 620	–152 620	–152 620	–152 620	–152 620
36 Charges de transfert	–448 393	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	50	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	149 572	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	367 800	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–438 666	–289 093	–441 713	–594 333	–746 953	–899 573
Etat au 31.12.	–289 093	–441 713	–594 333	–746 953	–899 573	–1 052 194
Évolution	149 572	–152 620	**–152 620**	–152 620	–152 620	–152 620

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.
Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Nature.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Description

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–6 162 009**	**–4 993 600**	**–5 093 600**	**–5 093 600**	**–5 093 600**	**–5 093 600**
Écart		19.0 %	–2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 162 009**	**4 993 600**	**5 093 600**	**5 093 600**	**5 093 600**	**5 093 600**
Écart		–19.0 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	–198 600	–198 600	–198 600	–198 600	–198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 162 009	–4 720 000	–4 820 000	–4 820 000	–4 820 000	–4 820 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–75 000	–75 000	–75 000	–75 000	–75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	–8 966	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	335 691	308 000	408 000	408 000	408 000	408 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 400 601	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	534 683	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–9 652 320**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**	**–22 500 000**
Écart		–133.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**11 893 111**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**	**17 500 000**
Écart		47.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**2 240 791**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**	**–5 000 000**
Écart		–323.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	–9 652 320	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000	–22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	11 893 111	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

– Patrimoine net positif / *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–44 242 789	–43 927 189	–43 392 506	–43 076 906	–42 761 306	–42 445 706
Etat au 31.12.	–43 708 106	–43 611 589	–43 076 906	–42 761 306	–42 445 706	–42 130 106
Évolution	534 683	315 600	**315 600**	315 600	315 600	315 600

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–29.2	0.0
Santé publique	–2 061.3	267.5
Intégration sociale et action sociale	–1 165.6	315.2



5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–25.8	–30.0	–29.2	–30.8	–31.0	–31.0
Santé publique	–1 893.7	–1 721.0	–1 793.9	–2 115.9	–2 141.8	–2 165.4
Intégration sociale et action sociale	–769.5	–825.1	–850.4	–872.8	–883.3	–856.4
Total	**–2 689.0**	**–2 576.1**	**–2 673.5**	**–3 019.5**	**–3 056.2**	**–3 052.8**

5.3 Priorités de développement de la Direction

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

En faveur des adultes en situation de handicap, la priorité reste la réalisation du plan stratégique du canton de Berne : ces travaux mettent l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs tant résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement, dont la mise en œuvre sera contrôlée régulièrement à l'aide d'un système de suivi, seront définies par voie d'ordonnance.

Les bases légales de l'aide sociale matérielle (loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale [LASoc ; RSB 860.1], ordonnance du 24 octobre 2022 sur l'aide sociale [OASoc ; RSB 860.111]) ont fait l'objet d'une révision totale.

S'agissant de la couverture en soins, la plupart des partenaires tarifaires du domaine des soins aigus somatiques ont réussi à s'entendre rétroactivement sur des tarifs majorés et adaptés au renchérissement à compter du 1er janvier 2023, après de longues négociations. Si l'introduction des nouvelles structures tarifaires TARDOC et des nouveaux forfaits ambulatoires à compter de 2026 soulève des incertitudes (p. ex. risque d'illiquidité), elle constitue une opportunité d'encourager la médecine ambulatoire en permettant une indemnisation davantage adaptée aux prestations.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–3 132 464 019**	**–3 334 289 596**	**–3 256 161 546**	**–3 327 350 755**	**–3 342 778 991**	**–3 381 106 484**
Écart		–6.4 %	2.3 %	–2.2 %	–0.5 %	–1.1 %
Revenus	**443 478 030**	**758 172 783**	**582 677 961**	**307 860 285**	**286 620 001**	**328 297 113**
Écart		71.0 %	–23.1 %	–47.2 %	–6.9 %	14.5 %
Solde	**–2 688 985 988**	**–2 576 116 814**	**–2 673 483 584**	**–3 019 490 470**	**–3 056 158 991**	**–3 052 809 371**
Écart		4.2 %	–3.8 %	–12.9 %	–1.2 %	0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–35 965 353	–36 851 623	–38 060 011	–38 117 698	–38 190 540	–38 452 477
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–17 606 041	–23 590 461	–21 581 234	–22 155 870	–21 319 279	–20 908 403
33 Amortissements du patrimoine administratif	–7 614 162	–4 161 990	–4 553 540	–5 803 415	–6 833 832	–8 795 400
34 Charges financières	–2 553 127	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–195 937	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 061 748 386	–3 105 542 520	–3 047 502 730	–3 255 064 773	–3 270 226 340	–3 306 741 204
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–6 781 012	–164 143 001	–144 464 030	–6 209 000	–6 209 000	–6 209 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 571 716	5 635 620	5 685 620	5 685 620	5 685 620	5 700 620
43 Revenus divers	7 335	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 020 621	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	13 490	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	434 669 264	435 629 423	320 893 647	300 400 492	279 156 555	320 814 995
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	157 818 096	116 073 126	0	0	0
49 Imputations internes	2 195 605	158 793 644	139 729 568	1 478 173	1 481 826	1 485 498

Evolution du compte de résultats

Des variations allant de CHF –67,8 millions pour 2027 à CHF 262,6 millions pour 2030 ont été enregistrées par rapport à la planification précédente. En 2027, le prélèvement sur le Fonds d'investissements hospitaliers donnera lieu à une amélioration. A défaut, on enregistrerait des coûts supplémentaires de CHF 17,2 millions. A cet égard, les facteurs suivants sont notamment en jeu.

Dans les soins aigus somatiques, la psychiatrie et la réadaptation, les chiffres plus élevés de la planification découlent avant tout de coûts supplémentaires en lien avec la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) à compter de 2028 et de l'accroissement du volume (de CHF 218 mio en 2028 à CHF 247 mio en 2030).

Dans l'aide sociale matérielle, les chiffres de la planification ont été rehaussés de près de CHF 5 millions par an en raison de coûts supplémentaires dans l'aide matérielle destinée aux enfants par suite de la révision de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) ainsi que de l'évolution des primes de caisses-maladie. En matière d'accueil extrafamilial (bons de garde), des diminutions de coûts (de CHF 9 mio par an) sont planifiées en raison du recul des besoins et de l'actualisation des chiffres initialement projetés.

Concernant l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées, le budget a été désormais adapté compte tenu des frais de prise en charge des personnes en quête de protection venues d'Ukraine (d'env. CHF 17,1 mio en 2027 à CHF 11 mio en 2030) et des moyens supplémentaires alloués pour les mesures transitoires relatives au programme fédéral d'allègement budgétaire 2027 (d'env. CHF 20 mio en 2027 à CHF 30 mio en 2030). En ce qui concerne les offres destinées aux adultes en situation de handicap, des diminutions de coûts (CHF 5 mio en 2027) découlent des retards dans la mise en œuvre de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3).

L'adaptation des mesures salariales au sein du personnel cantonal et des institutions subventionnées entraîne une diminution des dépenses de quelque CHF 1,5 million par an.

Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), le prélèvement de moyens provenant du FIH conduira à un allègement de CHF 93,9 millions pour 2027 par rapport à l'ancienne planification.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–15 989 481**	**–51 859 000**	**–91 547 000**	**–29 728 923**	**–5 063 000**	**–4 765 000**
Écart		–224.3 %	–76.5 %	67.5 %	83.0 %	5.9 %
Recettes	**5 231 693**	**4 000 000**	**30 000 000**	**0**	**0**	**0**
Écart		–23.5 %	650.0 %	–100.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–10 757 789**	**–47 859 000**	**–61 547 000**	**–29 728 923**	**–5 063 000**	**–4 765 000**
Écart		–344.9 %	–28.6 %	51.7 %	83.0 %	5.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–14 894	–96 000	–31 000	–31 000	–85 000	–27 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–10 256 444	–9 532 000	–8 285 000	–6 390 000	–4 778 000	–4 738 000
54 Prêts	–5 710 000	–2 000 000	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	–20 000 000	–23 076 923	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–8 143	–40 231 000	–63 231 000	–231 000	–200 000	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	5 001 833	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	229 860	4 000 000	30 000 000	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Il convient de signaler les variations ci-après par rapport à la planification précédente.

La Fondation Rossfeld prévoit de réaliser un projet de construction indispensable à la couverture des besoins qui ne peut être réalisé qu'avec le soutien du canton (prêt et subventions de CHF 25 mio).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
316.1	210.7	201.8	199.8	196.1	201.3

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2026. Les écarts d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

– transfert au 1er janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) ;

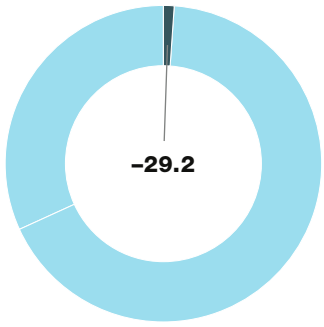
– création au 1er janvier 2024 de deux postes en raison de la mise en œuvre du système NFFS pour les services sociaux, ainsi que d'un poste dans le cadre de l'application de la LPHand ;

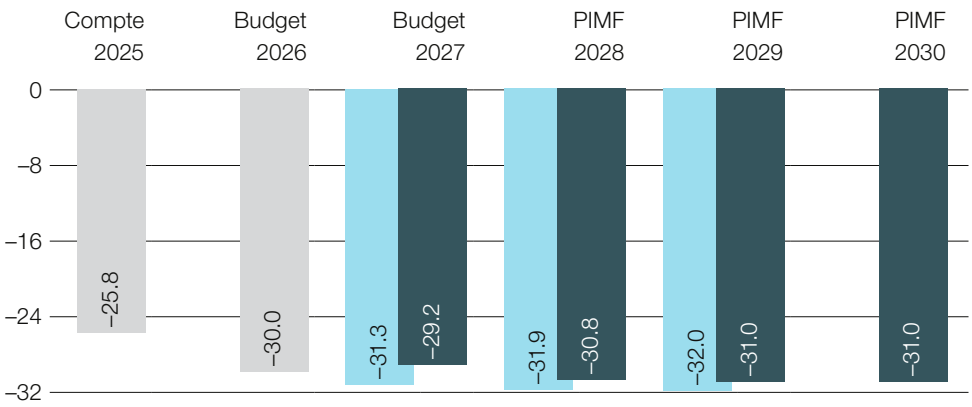
– création au 1er janvier 2025 de deux postes, notamment pour soutenir les communes et les crèches dans le cadre de l'émission des bons de garde ;

– à compter du 1er janvier 2027, trois postes et demi seront créés au sein du domaine spécialisé Surveillance et révision de l'aide sociale, et deux autres pour assurer le contrôle de la prise en charge des frais des soins médicaux d'urgence, en vertu de la nouvelle compétence cantonale.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–26 028 165**	**–30 166 059**	**–29 240 021**	**–30 780 662**	**–31 059 592**	**–31 078 510**
30 Charges de personnel	–10 056 322	–10 462 447	–10 649 722	–10 679 426	–10 724 010	–10 801 297
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–8 153 832	–15 335 378	–12 999 986	–13 260 775	–12 470 338	–11 994 462
33 Amortissements du patrimoine administratif	–6 751 953	–3 281 233	–4 510 312	–5 760 461	–6 785 244	–7 202 751
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–955 619	–1 010 000	–1 010 000	–1 010 000	–1 010 000	–1 010 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–110 438	–77 000	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000
Revenus d'exploitation	**237 025**	**145 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**	**30 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	227 278	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	9 747	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	115 000	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–25 791 140**	**–30 021 059**	**–29 210 021**	**–30 750 662**	**–31 029 592**	**–31 048 510**
34 Charges financières	–14	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	11	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–25 791 143**	**–30 021 059**	**–29 210 021**	**–30 750 662**	**–31 029 592**	**–31 048 510**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–25 791 143**	**–30 021 059**	**–29 210 021**	**–30 750 662**	**–31 029 592**	**–31 048 510**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction	–2 899 249	–2 536 145	**–2 562 363**	–2 566 522	–2 572 763	–2 583 584
Prestations pour les offices/les tiers	–21 127 825	–26 378 658	**–25 525 255**	–27 058 768	–27 326 998	–27 327 367
Prestations juristiques	–1 764 068	–1 106 256	**–1 122 402**	–1 125 373	–1 129 831	–1 137 560

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Des retards dans l'introduction du Nouveau système de gestion des cas (NFFS) destiné aux services sociaux entraînent une diminution des coûts dans le compte de résultat de l'ordre de CHF 1,3 à CHF 1,9 million par rapport à la planification précédente pour les années 2027 à 2030.

La planification concernant le crédit-cadre pour les applications TIC spécialisées a été révisée pour les raisons suivantes : retards dans des modifications apportées à l'application, arrêt anticipé de l'exploitation d'applications, transfert de la responsabilité d'applications, y c. des coûts, à l'Office d'informatique et d'organisation (coûts inférieurs de CHF 0,7 à CHF 1,3 mio).

La décision du Conseil-exécutif de réduire les charges de biens et services à partir de 2027 entraîne des coûts inférieurs se situant entre CHF 0,3 et CHF 0,4 million par an.

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours :

- examen des bases juridiques dans le domaine des soins hospitaliers, notamment en ce qui concerne la garantie des liquidités des hôpitaux (d'ici début 2027) et inscription dans la législation de l'utilisation de la plateforme numérique de santé (d'ici début 2029)
- révision des bases légales cantonales pour la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (EFAS) au 1er janvier 2028 (étape 1) et au 1er janvier 2032 (étape 2) : loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2) et loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM ; RSB 842.11)
- ajustement des dispositions d'ordonnance après l'introduction du financement par sujet : ordonnance sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand ; RSB 860.31)

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

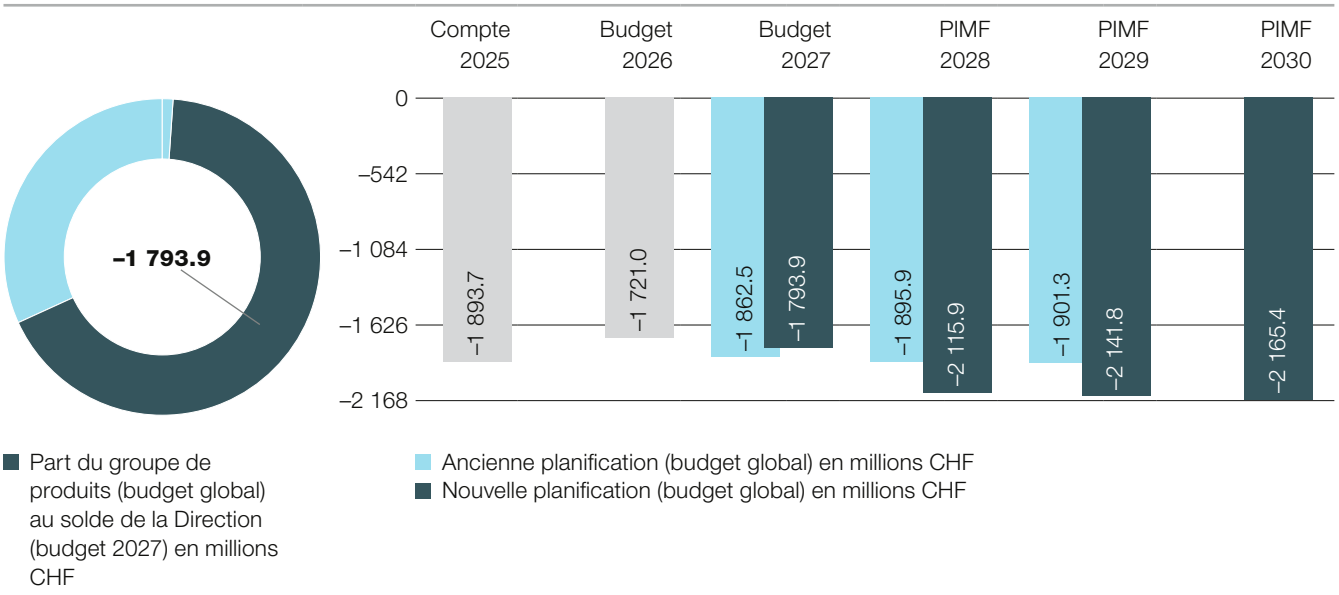
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	180	193	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	3	6	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	55	51	chancelant
Nombre de projets législatifs	13	21	croissant
Nombre de conseils juridiques	422	362	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	201	189	chancelant
Nombre de recours déposés à la DSSI	58	92	croissant
Nombre de recours réglés de la DSSI	70	87	croissant

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage). Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–1 908 797 347**	**–2 051 409 632**	**–2 061 316 638**	**–2 131 818 352**	**–2 156 814 453**	**–2 180 733 521**
30 Charges de personnel	–11 956 107	–12 099 709	–12 432 626	–12 393 886	–12 489 786	–12 581 667
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 726 770	–4 181 771	–4 395 704	–4 627 344	–4 578 984	–4 643 984
33 Amortissements du patrimoine administratif	–35 520	–54 069	–43 228	–42 953	–48 588	–1 592 649
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 893 008 301	–1 877 255 988	–1 906 190 050	–2 114 754 169	–2 139 697 095	–2 161 915 221
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–70 649	–157 818 096	–138 255 030	0	0	0
Revenus d'exploitation	**14 131 668**	**172 578 804**	**151 382 518**	**15 905 575**	**15 022 339**	**15 328 517**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 369 792	3 354 000	3 404 000	3 404 000	3 404 000	3 419 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	13 490	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	8 785 996	11 326 708	9 043 488	11 821 575	10 938 339	11 229 517
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
49 Imputations internes	962 390	157 898 096	138 935 030	680 000	680 000	680 000
Résultat des activités d'exploitation	**–1 894 665 679**	**–1 878 830 828**	**–1 909 934 120**	**–2 115 912 777**	**–2 141 792 114**	**–2 165 405 004**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	995 067	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**995 067**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 893 670 612**	**–1 878 830 828**	**–1 909 934 120**	**–2 115 912 777**	**–2 141 792 114**	**–2 165 405 004**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	157 818 096	116 073 126	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**157 818 096**	**116 073 126**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 893 670 612**	**–1 721 012 732**	**–1 793 860 994**	**–2 115 912 777**	**–2 141 792 114**	**–2 165 405 004**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soins aigus somatiques	–1 035 968 576	–866 910 997	**–906 458 392**	–1 363 538 017	–1 375 398 899	–1 384 942 873
Réadaptation	–87 874 695	–78 967 328	**–97 486 016**	–45 488 161	–46 493 038	–46 497 632
Formation pratique et perfectionnement	–62 456 270	–70 194 041	**–75 427 204**	–72 730 207	–73 737 035	–73 743 466
Sauvetage	–20 114 048	–28 933 744	**–28 952 432**	–28 954 577	–28 959 454	–28 964 048
Psychiatrie	–225 888 324	–210 695 284	**–214 013 972**	–122 316 117	–122 486 378	–124 221 741
Promotion de la santé	–2 439 651	–3 648 099	**–3 750 806**	–3 831 466	–3 954 083	–4 250 774
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–447 322 724	–447 794 386	**–452 039 236**	–463 144 384	–474 856 088	–486 767 114
Contrôle et sécurité des médicaments	–1 634 925	–1 662 629	**–1 820 951**	–1 977 111	–1 947 376	–1 966 758
Maladies transmissibles et non transmissibles	–6 145 084	–7 906 860	**–9 509 185**	–9 515 191	–9 528 847	–9 541 710
Gestion des catastrophes	–1 628 447	–1 828 240	**–1 853 190**	–1 858 927	–1 851 813	–1 910 488
Autorisation et surveillance	–2 197 869	–2 471 124	**–2 549 612**	–2 558 621	–2 579 105	–2 598 400

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Pour les années 2028 à 2030, il a été tenu compte des répercussions financières probables de la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (EFAS) dans les soins aigus somatiques, la psychiatrie et la réadaptation.

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente :

Soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie y compris prestations ambulatoires (soins exceptés) à compter de 2028 : par rapport aux chiffres planifiés jusqu'alors, la mise en œuvre d'EFAS dans le canton de Berne conduira à des surcoûts pronostiqués à CHF 218 millions en 2028, qui atteindront CHF 247 millions en 2030. Il s'agit là d'une estimation qui repose sur une extrapolation des informations de l'année 2024 tablant sur une croissance constante. Toute variation de cette croissance a des incidences directes sur les prévisions.

Pour 2028, il est prévu que le canton prenne en charge une contribution minimale aux frais de 25 % et pour 2029 à 2031, de 24,5 % chaque année (hors prestations de soins et EMS). Ces taux figurent dans les dispositions transitoires de la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). En 2028, le cofinancement du secteur hospitalier diminuera ainsi de CHF 680 millions en comparaison avec le régime appliqué jusque-là, alors que l'extension au domaine ambulatoire provoquera une hausse des frais de CHF 900 millions, en vertu de la loi. À compter de 2032, la contribution des cantons aux coûts nets passera à 26,9 % au moins.

Dans le domaine du 3e âge et du long séjour, l'adaptation des mesures salariales du secteur des soins à la progression salariale du personnel cantonal induira des économies de près CHF 1 million par an.

La prise en charge du financement résiduel des soins pour les personnes domiciliées à Moutier vivant dans un EMS bernois engendre des surcoûts, lesquels diminueront cependant au fil des ans, passant de CHF 1,2 million en 2028 à CHF 0,3 million en 2030.

Pour la formation postgrade en médecine et en pharmacie, le financement de prestations supplémentaires dans le secteur ambulatoire se traduira par une hausse annuelle des coûts de CHF 2,1 millions de francs. Des diminutions de recettes de CHF 1,7 million sont prévues en 2027 dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur le financement de la formation postgrade (CFFP). Les contributions versées en vertu de cette dernière peuvent subir des variations annuelles en raison de la situation dans d'autres cantons, sur laquelle il n'est pas possible d'influer.

Des surcoûts annuels de CHF 1,5 million sont planifiés pour financer des prestations supplémentaires dans le domaine de la formation et du perfectionnement non universitaires.

Dans celui des maladies transmissibles et non transmissibles, des moyens annuels de CHF 1,15 million sont nécessaires en sus pour rehausser les contributions à l'Institut universitaire de médecine générale de Berne (BIHAM).

La planification prévoit en outre des moyens supplémentaires de CHF 0,4 million par an en raison de contributions plus faibles des caisses-maladie au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie.

Les réductions décidées par le Conseil-exécutif entraînent une diminution annuelle de CHF 0,2 à 0,3 million des frais de matériel.

Enfin, la planification de la dissolution du Fonds d'investissements hospitaliers a été adaptée (amélioration de CHF 85 mio en 2027).

Priorités de développement

Hormis pour les maisons de naissance, dont les prix applicables depuis 2023 font l'objet de procédure de fixation toujours en cours, des tarifs sont entrés en force pour l'année 2025 dans tous les domaines hospitaliers.

Les partenaires tarifaires ont pour la plupart réussi à s'entendre pour 2026 également, à quelques exceptions près où les négociations se poursuivent. Concernant le groupe de l'Île, le litige avec la communauté d'achat HSK SA a donné lieu à une procédure de recours encore pendant devant le Tribunal administratif fédéral pour les tarifs des années 2022 et 2023 relevant du domaine universitaire. La planification des années 2027 à 2030 se fonde sur un niveau tarifaire constant.

Par ailleurs, une procédure de recours portant sur la valeur du point tarifaire TARMED applicable depuis 2021 aux prestations ambulatoires en milieu hospitalier oppose l'association diespitäler.be et les sociétés tarifsuisse sa (désormais santéservices sa) ainsi que CSS Assurance-maladie SA.

L'introduction des nouvelles structures tarifaires (TARDOC et forfaits ambulatoires) à compter de 2026 n'est pas seulement synonyme de grands changements et d'incertitudes pour les fournisseurs de prestations (risque de manque de liquidités notamment). Elle constitue également une chance : l'indemnisation sera mieux adaptée aux prestations et favorisera le virage ambulatoire visé. L'avenir dira si l'introduction d'EFAS en 2028 incitera à fournir davantage de prestations ambulatoires. Le risque systémique persistant lié à des tarifs ne couvrant pas les coûts dans le secteur ambulatoire pourrait 'entraver ou ralentir ledit virage. La neutralité des coûts imposée pour le transfert des tarifs actuels dans le nouveau système peut renforcer cet effet.

Divers projets et programmes se poursuivent : les programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée, la promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques, la numérisation et l'optimisation du système d'annonce et de suivi des cas de maladies transmissibles soumises à déclaration (traçage des contacts) et la collaboration à la mise en œuvre d'un plan canicule cantonal. Le programme d'assistanat au cabinet médical se poursuivra lui aussi (2027-2031).

Contrôle et sécurité des médicaments : les contrôles prescrits par l'ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux dans le domaine de la maintenance et du retraitement ont été lancés en 2026 dans le cadre d'une action ciblée de Swissmedic au sein de cabinets médicaux sélectionnés. Il est prévu qu'elle se poursuive à partir de 2027.

Le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a lancé un projet visant à introduire un système de gestion de l'information du laboratoire.

Chances et risques

Compte tenu des normes légales et de facteurs non influençables tels que la hausse des besoins, l'évolution démographique et les nouvelles formes de thérapie, un pilotage par le canton du volume des prestations fournies serait certes en partie possible, mais pas judicieux. Vu le volume considérable du groupe de produits, des écarts minimes en pourcents peuvent déjà induire des variations de montants se chiffrant en millions voire en dizaines de millions de francs.
L'augmentation des tarifs et divers programmes d'assainissement chez les prestataires ont permis au système hospitalier bernois et suisse de compenser en partie la détérioration de la structure financière et des liquidités causée par les charges de personnel élevées dues à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le canton répondant de la couverture en soins de la population bernoise, la situation financière des hôpitaux répertoriés indispensables, qui reste tendue, continue de représenter un risque.

L'introduction d'EFAS vise en principe à ce que, depuis 2028, le financement n'influence plus le choix entre un traitement en milieu hospitalier ou en mode ambulatoire. Des tarifs trop bas dans le domaine ambulatoire peuvent toutefois freiner le transfert vers ce dernier. La mise en œuvre d'EFAS est en outre liée à des surcoûts élevés pour le canton à compter de 2028 et jusqu'à la mise en œuvre dans le domaine des soins également, en raison de l'évolution des coûts depuis la fixation de leur répartition.

Il n'est pas exclu que le canton de Berne doive participer de manière accrue aux coûts élevés de restructuration de la psychiatrie dans le Grand Berne et la région de Bienne-Seeland et Jura bernois, afin d'assurer la couverture des besoins dans ce domaine.

Dans le secteur du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins ainsi que les besoins et,

partant, les coûts continueront de s'accroître ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique et la hausse du nombre de personnes âgées et très âgées tributaires de soins.

La pénurie croissante de personnel qualifié, en soins infirmiers notamment, constitue un risque. Inscrite dans la loi depuis 2012, l'obligation de formation permet d'exploiter chaque année tout le potentiel formateur disponible dans le canton. Les établissements de tous les domaines de soins mettent en place de nouvelles possibilités pour rendre la formation pratique plus attrayante dans le cursus en soins infirmiers. L'offensive en matière de formation menée dans le cadre de l'initiative sur les soins infirmier vise à mettre en œuvre d'autres mesures innovantes et durables entre 2024 et 2032. Il faut aussi agir pour faire face à la pénurie de médecins. Depuis le 1er janvier 2023, tous les hôpitaux répertoriés du canton de Berne sont tenus de proposer des prestations de formation postgrade aux médecins-assistantes et médecins-assistants. L'indemnisation, versée de manière différenciée, a passé de CHF 15 000 à CHF 30 000 par équivalent plein temps le 1er janvier 2025. Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation doivent s'acquitter d'un versement compensatoire affecté à la promotion des disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. En médecine de premier recours, le programme d'assistanat en cabinet sera poursuivi et complété par des mesures d'encouragement complémentaires.

La pénurie de généralistes surcharge le service d'urgence assuré par les médecins de premier recours, au risque que celui-ci ne puisse pas être garanti sur tout le territoire cantonal. Des projets pilotes subventionnés par le canton ont été lancés pour soutenir ce service.

Le manque de médecins scolaires, qui tend à s'accentuer, représente un autre risque. L'entrée en vigueur prochaine de la révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS ; RSB 430.41) vise à contrer cette tendance.

La propagation de maladies transmissibles constitue aussi un risque difficile à cerner avec précision. Si elles se répandent rapidement, ces dernières peuvent tout de suite peser très lourdement sur les finances du système de santé.

L'introduction du nouveau système tarifaire TARDOC au 1er janvier 2026 a eu lieu en même temps que la baisse de la rémunération des mammographies, jetant l'incertitude sur le financement des programmes cantonaux successifs de dépistage du cancer du sein. La suite dira si la contribution cantonale suffit à reconduire l'actuel programme ou si le canton doit accorder plus de moyens à cet effet.

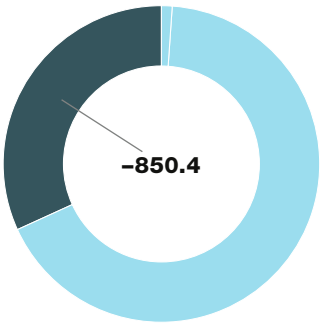
La division Surveillance et autorisations doit faire face à un surcroît de travail en raison de la révision des actes législatifs fédéraux suivants concernant la régulation des admissions à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie : loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy ; RS 935.81), loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan ; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée, LPMA ; RS 810.11) et LAMal. Quant à la numérisation en cours, elle mobilise certes à moyen terme davantage de ressources en personnel, mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

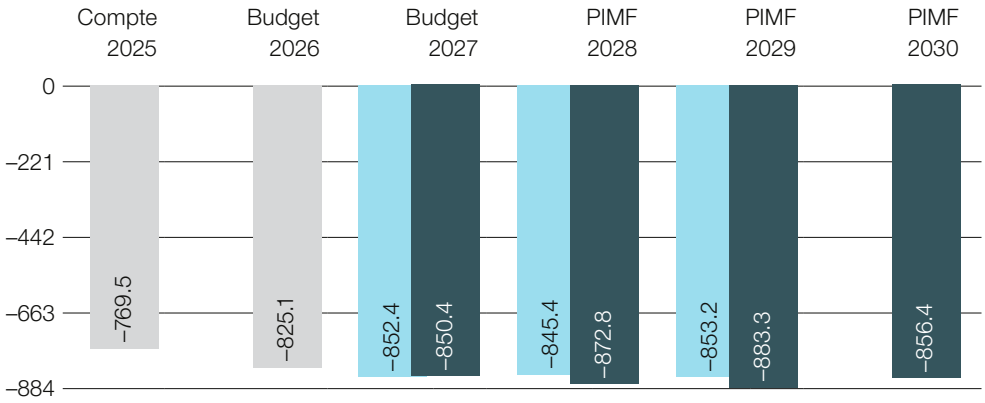
Dans le domaine des produits thérapeutiques, d'autres travaux dont la portée ne peut pas être évaluée pour l'heure sont susceptibles de devoir être menés en raison des révisions en cours et à venir de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTh ; RS 812.21) et de ses ordonnances d'exécution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 817	144 677	croissant
Case Mix (CM) ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	154 379	159 733	croissant
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	187 085	189 035	croissant
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	132 204	135 437	constant
Nombre d'interventions de sauvetage	56 096	63 666	croissant
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%) : Règlement concernant le délai de réponse 80/30 (Planification des soins)	96	98	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%) : Règlement concernant le délai de réponse 90/15 (IAS)	70	84	constant
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 545	1 780	croissant
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie : somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021 ; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	354 486	372 450	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 106	14 906	constant
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 661	12 781	constant
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	56 421	59 105	croissant
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.67	6.75	croissant
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 619	2 563	constant
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi féderale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)	3 208	2 820	constant
Lutte contre les maladies transmissibles : nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	12 176	11 133	baisser
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	600	578	constant
Nombre d'inspections des établissements (voir ci-dessus)	200	194	constant
Nombre d'analyses de laboratoire	2 199	2 409	constant
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	13 530	10 967	chancelant
Nombre de procédures de surveillance	107	108	constant
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique, psychologie, pharmacie et droguerie	2 140	2 237	constant
Day mix (DM) en psychiatrie : somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	359 273	383 516	croissant
Nombre de points tarifaires ambulatoires TARMED des bernoises et des bernois	0	0	Non affecté
Nombre de journées de soins en clinique de jour des bernoises et des bernois	74 400	78 500	croissant

5.7.3 Intégration sociale et action sociale





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Action sociale :
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale :
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).
Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés :
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance :
Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–1 195 085 380**	**–1 252 713 905**	**–1 165 604 887**	**–1 164 751 741**	**–1 154 904 946**	**–1 169 294 452**
30 Charges de personnel	–13 952 924	–14 289 467	–14 977 663	–15 044 386	–14 976 744	–15 069 513
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 725 440	–4 073 312	–4 185 544	–4 267 751	–4 269 957	–4 269 957
33 Amortissements du patrimoine administratif	–826 688	–826 688	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–195 937	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 167 784 465	–1 227 276 533	–1 140 302 681	–1 139 300 604	–1 129 519 245	–1 143 815 983
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–6 599 925	–6 247 905	–6 139 000	–6 139 000	–6 139 000	–6 139 000
Revenus d'exploitation	**428 088 717**	**427 630 883**	**315 192 317**	**291 924 711**	**271 567 662**	**312 938 596**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	974 646	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620
43 Revenus divers	–2 412	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	425 883 268	424 302 715	311 850 159	288 578 918	268 218 216	309 585 478
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 233 215	780 548	794 538	798 173	801 826	805 498
Résultat des activités d'exploitation	**–766 996 663**	**–825 083 022**	**–850 412 570**	**–872 827 030**	**–883 337 284**	**–856 355 856**
34 Charges financières	–2 553 113	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	25 543	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–2 527 569**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–769 524 233**	**–825 083 022**	**–850 412 570**	**–872 827 030**	**–883 337 284**	**–856 355 856**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–769 524 233**	**–825 083 022**	**–850 412 570**	**–872 827 030**	**–883 337 284**	**–856 355 856**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action sociale	–332 901 963	–344 619 815	**–350 020 280**	–351 780 804	–352 622 181	–353 510 347
Intégration sociale	–14 429 691	–23 455 159	**–21 668 087**	–21 844 963	–22 008 972	–22 168 505
Aide sociale dans le domaine de l'asile	–22 832 034	–25 354 402	**–39 802 134**	–49 784 668	–50 573 973	–9 694 382
Institutions sociales et assistance	–399 360 544	–431 653 646	**–438 922 068**	–449 416 594	–458 132 159	–470 982 623

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a notamment été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente :

- Dans le produit Action sociale, le budget est réduit d'environ CHF 1,4 million. Le plus grand écart par rapport à la planification précédente s'observe dans le domaine des bons de garde : il s'explique par la demande en recul et se traduit par des coûts inférieurs de près de CHF 8,9 millions. Ce montant tient compte des effets financiers des motions 152/2023 Patzen (Berne, Les VERT-E-S) et 213–2022 Köpfli (Wohlen bei Bern, PVL). En revanche, des surcoûts sont prévus à partir de 2027 pour les adaptations à venir dans l'aide sociale dans le canton de Berne, lesquelles font suite à la révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1). Estimés à quelque CHF 5,2 millions par an (après compensation des charges), ils sont avant tout destinés à l'encouragement de la participation sociale des enfants et des jeunes, à des prestations supplémentaires en lien avec la famille et la santé, à des subventions plus élevées en faveur de l'exercice du droit de visite ainsi qu'au supplément d'intégration. Les surcoûts restants (env. CHF 2,3 mio) concernent les domaines de l'aide aux victimes et de la famille.
- Dans le produit Asile, le budget a été réduit de quelque CHF 16,3 millions dans le cadre de la planification en raison de l'adaptation du modèle de calcul pour le crédit 2026 du projet NA-BE. Une diminution des recettes est aussi attendue dans le cadre du budget 2027 (env. CHF 21, 9 mio). Les années suivantes, des baisses (env. CHF 32,8 mio pour 2028 et env. CHF 40,9 mio pour 2029) sont planifiées. Elles résultent de la mise en œuvre de la mesure 37 du programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération, qui prévoit d'harmoniser

la durée du versement des forfaits globaux en la limitant à cinq ans.

– Dans le produit Intégration, le budget 2027 total est réduit d'environ CHF 1,5 million : le poste de l'insertion professionnelle diminue de près de CHF 2,3 millions et des coûts supplémentaires de près de CHF 0,8 million sont prévus dans le cadre du PIC.

– S'agissant du produit Institutions sociales et assistance, le budget 2027 présente une diminution des charges de quelque CHF 3 millions par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement dû au fait que les moyens issus de l'aide sociale transférés dans le processus de planification 2025 ne sont pas encore entièrement utilisés. Des coûts supplémentaires sont prévus compte tenu du nouveau calcul des modèles et des options de calcul visant à financer les prestations d'aide (« scénarios LPHand » ; loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap [LPHand ; RSB 860.3]) et la nouvelle offre de dépistage des drogues dans le domaine de l'addiction. L'ouverture de nouveaux centres entraîne une augmentation des autorisations d'admission dans le domaine de l'hébergement des sans-abri.

– Pour les mesures salariales des entreprises subventionnées par le canton, les réductions arrêtées par le Conseil-exécutif se traduisent par une diminution des charges (env. CHF 0,4 mio) dans le budget 2027.

– La décision du Conseil-exécutif de diminuer en 2027 les charges de biens et services a pour corollaire une réduction d'environ CHF 0,4 million.

Priorités de développement

Ces dernières années, de nouvelles bases légales ont été créées en faveur du système social très diversifié du canton de Berne. La révision totale de la LASoc, qui a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2026 et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027, marque la fin de l'actualisation des bases légales. Cette nouvelle mouture mettra l'accent sur une gestion axée sur les résultats. Ainsi, les adaptations apportées à l'aide sociale individuelle, à l'organisation et aux responsabilités visent à garantir que les prestations sont fournies de manière efficace et rentable.

L'objectif principal de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE) mise en œuvre en 2020 est le renforcement de l'intégration, notamment au niveau des compétences linguistiques, de la formation et de l'activité lucrative.

Durant la période 2025-2026, les quatre axes du projet NA-BE seront examinés au regard des quatre dimensions suivantes : intégration, rapport coût-efficacité, pilotage, contrôle de gestion et surveillance ainsi qu'adaptabilité et résilience face aux crises. Celles-ci servent de base au développement du système.

La LPHand prévoit le passage du financement par objet au financement par sujet, lequel vise à renforcer l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine du logement, au moyen d'un budget individuel. Lors de la période de transition (2024-2027), toutes les personnes en situation de handicap voient leurs besoins de soutien évalués au moyen du plan d'aide individuel (IHP). Elles décident elles-mêmes vers quel fournisseur de prestations se tourner.

L'approche choisie dans la LPHand est unique en Suisse et implique de nombreuses interfaces avec le système actuel. Les prestations supplémentaires et la forte augmentation du nombre de bénéficiaires rendent difficiles les estimations de coûts. Les premiers résultats indiquent que les besoins individuels sont en moyenne plus élevés que prévu.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des crises imprévues (pandémie de COVID-19 ou guerre en Ukraine, p. ex.) peuvent perturber la conjoncture et détériorer ultérieurement la situation sur le marché de l'emploi, conduisant à une augmentation du nombre de bénéficiaires. La suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), les changements structurels ainsi que l'augmentation du nombre de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés reconnus peuvent également engendrer des dépenses supplémentaires, dont l'ampleur et les effets ne peuvent guère être pronostiqués.

En raison du nombre élevé de personnes réfugiées ukrainiennes qui séjournent actuellement en Suisse, il faut s'attendre à une augmentation des coûts de l'aide sociale ces prochaines années. L'ampleur des dépenses dépendra de la durée de la guerre et du délai dans lequel les Ukrainiennes et les Ukrainiens retourneront au pays. Les mesures prises au niveau fédéral dans le domaine de l'asile et de la migration sont aussi susceptibles d'entraîner une hausse considérable des coûts pour les cantons (cf. programme d'allègement budgétaire 2027).

Depuis 2017, les frais de traitement du personnel des services sociaux sont compensés par des forfaits. L'accueil extrafamilial est quant à lui subventionné depuis le 1er avril 2019 par des bons de garde dans les communes. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins continuera de croître ces prochaines années, de même que leurs besoins et les coûts, principalement en raison de l'évolution démographique ainsi que des progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent toutefois être évalués qu'approximativement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes en situation de handicap montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage efficaces, dont les bases légales sont définies dans la LPHand.

Etant donné que l'instrument d'évaluation IHP est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences recueillies par d'autres utilisatrices et utilisateurs peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre. La décision de recourir à cet outil a fait ses preuves.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	40 400	38 790	baisser
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; en %)	4	4	baisser
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	0	0	croissant
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 100	baisser
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	7 000	7 100	constant
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 550	1 300	baisser
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	3 900	constant
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 775	7 775	constant
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279	constant
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	7 594	5 228	constant
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	543	342	constant

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

Description

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc ; RS 680)
- part « prévention » de la redevance annuelle selon l'article 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA ; RSB 945.4–1)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520).

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–5 877 508**	**–6 336 000**	**–6 268 500**	**–6 268 500**	**–6 268 500**	**–6 268 500**
Écart		–7.8 %	1.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**5 877 508**	**6 336 000**	**6 336 000**	**6 336 000**	**6 336 000**	**6 336 000**
Écart		7.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**67 500**	**67 500**	**67 500**	**67 500**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–2 030	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–41	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–195 937	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–5 640 000	–6 168 500	–6 168 500	–6 168 500	–6 168 500	–6 168 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–39 500	–67 500	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	5 877 508	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif / *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–3 306 875	–3 556 813	–3 260 813	–2 964 813	–2 668 813	–2 372 813
Etat au 31.12.	–3 556 813	–3 260 813	–2 964 813	–2 668 813	–2 372 813	–2 076 813
Évolution	–249 937	296 000	**296 000**	296 000	296 000	296 000

Commentaire

Les dépenses et les recettes budgétées n'ont subi aucune modification.

5.9 Réserve de politique financière

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Description

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Le dernier versement au Réseau de l'Arc SA (anciennement Hôpital du Jura bernois SA) a eu lieu en 2026.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–13 490**	**–157 818 096**	**–116 073 126**	**0**	**0**	**0**
Écart		–1 169 767.8 %	26.5 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**13 490**	**157 818 096**	**116 073 126**	**0**	**0**	**0**
Écart		1 169 767.8 %	–26.5 %	–100.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–13 490	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–157 818 096	–116 073 126	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	13 490	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	157 818 096	116 073 126	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–188 965 219	–188 958 519	–116 073 126	0	0	0
Etat au 31.12.	–188 958 519	–116 073 126	0	0		
Évolution	6 700	72 885 393	**116 073 126**	0	0	0

Commentaire

Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, le fonds sera dissous par étapes. Le prélèvement est effectué chaque année à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il est coordonné avec ceux opérés sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. La planification actuelle prévoit un prélèvement d'environ CHF 157,8 millions en 2026 et d'environ 116,1 millions en 2027.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien à la direction	–29.3	0.0
Relations entre l'Etat et les Eglises	–75.1	0.0
Justice administrative interne à l'administration	–2.4	0.1
Organisation du territoire et affaires communales	–26.0	4.9
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–171.5	87.1
Institutions cantonales	–45.8	46.0
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 700.5	1 021.0
Préfectures	–29.5	15.0
Poursuites et faillites	–45.3	57.5
Tenue du registre foncier	–18.1	116.8
Registre du commerce	–3.7	4.0
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	–231.5	23.6
Information géographique	–15.6	6.5

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien à la direction	–26.6	–29.1	–29.3	–29.8	–30.7	–33.0
Relations entre l'Etat et les Eglises	–74.1	–74.5	–75.1	–75.7	–76.5	–77.2
Justice administrative interne à l'administration	–1.9	–2.1	–2.3	–2.3	–2.3	–2.3
Organisation du territoire et affaires communales	–17.3	–19.9	–21.1	–21.0	–21.0	–21.0
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–76.7	–75.2	–84.4	–86.1	–88.1	–89.6
Institutions cantonales	–3.0	0.5	0.2	0.0	–0.2	–0.4
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–595.7	–537.3	–679.5	–854.2	–922.2	–975.5
Préfectures	–12.5	–14.3	–14.5	–14.5	–14.7	–14.9
Poursuites et faillites	15.9	11.5	12.3	12.1	11.8	11.6
Tenue du registre foncier	113.2	92.6	98.7	98.6	98.5	98.4
Registre du commerce	1.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	–176.3	–172.3	–207.9	–220.3	–231.0	–242.2
Information géographique	–7.7	–9.2	–9.1	–9.1	–9.1	–9.2
Total	**–861.6**	**–828.9**	**–1 011.7**	**–1 202.0**	**–1 285.1**	**–1 355.1**

6.3 Priorités de développement de la Direction

La Direction entend avant tout développer de manière conséquente les processus et les services, investir profitablement dans l'infrastructure numérique et mettre en œuvre différents projets législatifs. Parmi les tâches d'exécution, on retrouve divers projets d'envergure (p. ex. remaniement total du plan directeur, planification de l'offre au sens de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants [LPEP]), qui s'ajoutent au volume considérable des affaires courantes.

Sur le plan de la numérisation, la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) tire profit d'un développement continu, tandis que commence le déploiement de la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan). Un apport majeur à la transition numérique est par ailleurs prévu dans les processus de l'Office des assurances sociales, dont l'application spécialisée pour la mise en œuvre de la réduction des primes doit être remplacée. Le Bureau cantonal du registre foncier va continuer d'appliquer sa stratégie de numérisation. Les préfectures, l'Office des mineurs, l'Office du registre du commerce, l'Office de l'information géographique et les offices des poursuites et des faillites mèneront également à bien des démarches vouées à transformer leurs processus, leurs offres et leurs formulaires. Pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, c'est l'introduction du nouveau système de gestion des cas (NFFS) qui sera déterminante. Il convient aussi de noter que le projet de numérisation de la justice administrative (NJA) à l'échelle cantonale a atteint sa phase de conception. À chaque fois, il s'agit de fournir des prestations efficaces et conviviales, en toute transparence, à la population et au monde économique : un objectif d'ordre supérieur qui sert sans faille de boussole.

La révision totale du plan directeur cantonal d'ici fin 2028 est un chantier important du domaine de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, la révision du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), commencée en 2026, doit s'achever en 2028. L'aménagement contribue aussi à soutenir l'extension de la production d'énergies renouvelables et, au rang des éléments de premier ordre, se trouvent également une nouvelle fois les travaux d'exécution des planifications locales et régionales ainsi que les démarches nécessaires dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir. L'élaboration d'un plan global pour les lacs du canton de Berne, telle que demandée par le Grand Conseil avec l'adoption de la motion 118–2024, restera en outre inscrite à l'ordre du jour. Dans le domaine communal, la poursuite des travaux relatifs à la révision totale de la loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo) a la priorité. En parallèle, il s'agira de faire avancer les démarches visant à améliorer la collaboration intercommunale par un meilleur soutien et des conseils ciblés en ce qui concerne les administrations régionales des constructions.

Eu égard aux projets législatifs, certains, déjà lancés, suivront leur cours, dont la révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations ou la révision de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurancevieillesse et survivants (LiLAVS), qui vise une concentration des compétences des agences communales, ou encore la modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS) au sujet des terrains sans maître. Le projet NJA impose par ailleurs une adaptation de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. Le domaine de la réduction des primes également connaîtra des changements dans son cadre légal. À l'heure actuelle, les travaux de mise en œuvre du contre-projet indirect de la Confédération à l'initiative d'allègement des primes, rejetée, ont débuté. De plus, la loi sur les constructions sera modifiée. Il s'agira d'y transposer les différentes prescriptions fédérales en matière de construction hors de la zone à bâtir (LAT2) ainsi que d'y inscrire de nouvelles normes découlant des interventions parlementaires adoptées (comme la motion 026–2024 « Plan directeur cantonal : la voix du Parlement doit peser davantage »). À cela s'ajoute encore la mise en œuvre de la loi cantonale sur la protection des données.

Le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) analysera les résultats de l'évaluation des processus liés au compte rendu des prestations d'intérêt général fournies par les Églises nationales et à leur subventionnement. Les développements envisageables feront l'objet de propositions. Le BAER continuera de soutenir également les Églises nationales et les autres communautés religieuses ainsi que les autorités et les institutions cantonales dans toutes les questions d'actualité qui s'inscrivent à l'intersection entre la religion et l'État, par exemple pour ce qui concerne les funérailles ou la sécurité.

En décembre 2025, le Conseil-exécutif a adopté le premier rapport sur la planification de l'offre et des coûts au sens de la LPEP. Ce rapport expose les objectifs et mesures pour le cycle de planification 2026 à 2029. L'Office des mineurs se chargera de leur mise en œuvre dans les années à venir. La LPEP sera en outre évaluée en 2027 avec le concours des différents groupes concernés.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–2 190 701 207**	**–2 128 481 303**	**–2 394 157 031**	**–2 631 350 346**	**–2 769 645 794**	**–2 891 371 115**
Écart		2.8 %	–12.5 %	–9.9 %	–5.3 %	–4.4 %
Revenus	**1 329 068 149**	**1 299 588 571**	**1 382 492 969**	**1 429 352 120**	**1 484 500 620**	**1 536 255 120**
Écart		–2.2 %	6.4 %	3.4 %	3.9 %	3.5 %
Solde	**–861 633 058**	**–828 892 732**	**–1 011 664 063**	**–1 201 998 226**	**–1 285 145 174**	**–1 355 115 995**
Écart		3.8 %	–22.1 %	–18.8 %	–6.9 %	–5.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	–169 627 072	–176 556 735	–182 047 333	–182 793 772	–183 837 136	–185 035 269
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–134 032 987	–127 433 982	–155 134 216	–163 829 496	–170 890 018	–177 888 160
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 903 112	–3 059 713	–2 628 040	–2 379 388	–3 391 669	–5 083 153
34 Charges financières	–280 972	–309 010	–322 860	–322 860	–322 860	–322 860
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–902 827	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000
36 Charges de transfert	–1 851 598 410	–1 781 547 004	–2 018 187 119	–2 246 183 731	–2 375 359 359	–2 487 193 248
37 Subventions redistribuées	–11 963 177	–11 673 480	–11 673 480	–11 673 480	–11 673 480	–11 673 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–19 392 649	–27 101 378	–23 363 984	–23 367 619	–23 371 272	–23 374 944
Revenus						
40 Revenus fiscaux	116 045 773	96 707 415	103 000 000	103 000 000	103 000 000	103 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	130 748 308	124 559 737	125 780 005	125 792 808	125 792 808	125 800 308
43 Revenus divers	1 755 587	415 500	445 500	445 500	445 500	445 500
44 Revenus financiers	427 796	267 300	276 700	276 700	276 700	276 700
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 037 195 605	1 023 910 106	1 101 613 667	1 148 460 015	1 203 608 515	1 255 355 515
47 Subventions à redistribuer	11 963 177	11 673 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	30 931 902	42 055 032	39 703 617	39 703 617	39 703 617	39 703 617

Evolution du compte de résultats

Le budget atteste d'un excédent de charges de CHF 1011,7 millions. Le résultat global du compte de résultats est de CHF 169,9 millions moins bon que celui de la planification précédente.

D'importantes charges de transfert en sont la cause principale. Elles concernent surtout la mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales ; le domaine est influencé par une croissance rapide des coûts liés aux prestations complémentaires (PC), par l'adaptation de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (respect de la quote-part minimale définie pour la réduction des primes) ainsi que par les frais accrus découlant des actes de défaut de biens des caisses-maladie. Les charges s'alourdissent également du fait de l'augmentation des cas traités dans le cadre de la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que du pilotage et de la surveillance de la protection de l'enfant, mais aussi à cause des coûts des mesures qui vont croissant et de la demande accrue concernant les prestations particulières d'encouragement et de protection.

Les ressources sont majorées pour des projets de numérisation, pour la numérisation de la justice administrative, pour l'exécution des prescriptions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (2e étape) ainsi que pour les expulsions. Elles le sont également pour contrebalancer l'accroissement de la charge de travail. Des revenus de transfert revus à la hausse ont un effet d'atténuation, renforcé par des recettes en progression s'agissant de l'impôt sur les mutations, une hausse du produit des émoluments ainsi que des coupes réalisées en application des arrêtés du Conseil-exécutif 79/2026 et 648/2026.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–1 902 232**	**–3 022 467**	**–5 091 818**	**–9 009 078**	**–7 192 139**	**–6 361 682**
Écart		–58.9 %	–68.5 %	–76.9 %	20.2 %	11.5 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–1 902 232**	**–3 022 467**	**–5 091 818**	**–9 009 078**	**–7 192 139**	**–6 361 682**
Écart		–58.9 %	–68.5 %	–76.9 %	20.2 %	11.5 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–44 001	–317 308	–328 846	–262 846	–262 846	–262 846
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–1 858 230	–2 705 159	–4 762 972	–8 746 233	–6 929 293	–6 098 836
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le projet cantonal NJA requiert des investissements considérables jusqu'en 2030. Le budget prévoit un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 1,2 million à cet effet. D'autres besoins additionnels découlent d'éléments à disposition depuis peu, notamment les offres soumises en vue du remplacement de l'application spécialisée EVOK (mise en œuvre informatisée de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) ainsi que de l'actualisation du calendrier. Pour 2027, le montant de ces besoins s'établit à CHF 0,8 million.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

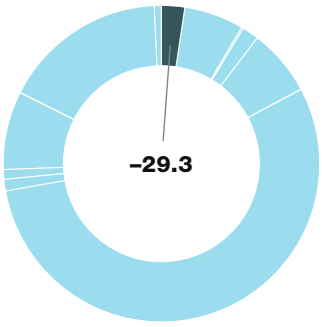
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
931.9	891.5	911.7	940.9	913.8	934.1

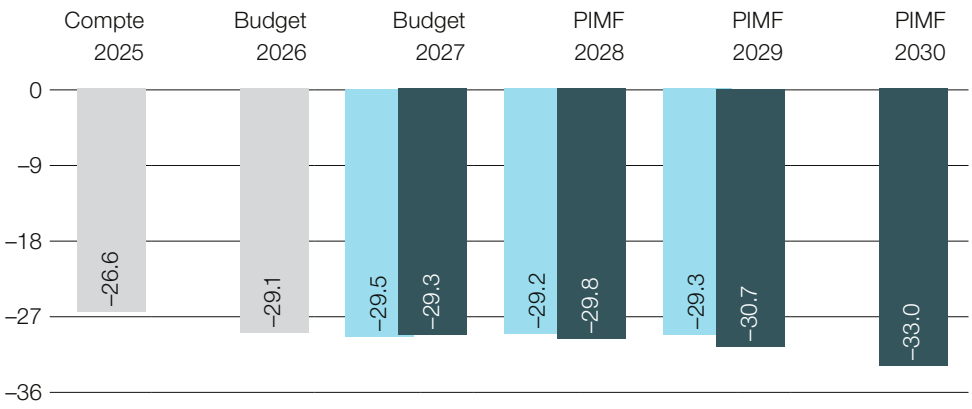
Commentaire

Les effectifs 2027 progressent de 20,34 équivalents plein temps (EPT) par rapport à 2026. Les postes supplémentaires sont avant tout attribués à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, en raison de la LAT2 et d'un volume extensif des tâches relevant de l'aménagement local et régional, au Service de la gestion numérique pour les projets de numérisation et ceux concernant la protection des données ainsi qu'au Bureau du registre foncier, qui fait face à une charge de travail importante. L'Office du registre du commerce voit aussi son personnel augmenter compte tenu des nouvelles prescriptions fédérales en matière de registre de transparence. C'est aussi le cas de l'Office des mineurs et des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, afin qu'ils puissent introduire le programme NFFS. Des ressources supplémentaires sont aussi accordées aux préfectures pour le bon fonctionnement des procédures d'expulsion. En parallèle, une réduction des postes résulte du transfert de Moutier et de l'adoption de la motion financière 005–2023 « Mise en œuvre du projet ERP, 2e étape – Compensation des besoins en ressources supplémentaires au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice ».

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

– Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
– Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–26 634 967**	**–29 151 538**	**–29 336 535**	**–29 823 574**	**–30 726 325**	**–32 998 228**
30 Charges de personnel	–10 618 593	–11 746 173	–12 697 967	–12 879 960	–12 929 450	–12 986 579
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–12 817 160	–14 137 099	–13 792 778	–14 597 122	–15 459 297	–16 009 691
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 842 349	–2 923 900	–2 510 790	–2 051 493	–2 072 579	–3 736 958
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–218 374	–150 000	–200 000	–160 000	–130 000	–130 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–138 491	–194 365	–135 000	–135 000	–135 000	–135 000
Revenus d'exploitation	**66 972**	**62 000**	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**2 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	22 937	62 000	2 000	2 000	2 000	2 000
43 Revenus divers	44 036	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–26 567 995**	**–29 089 538**	**–29 334 535**	**–29 821 574**	**–30 724 325**	**–32 996 228**
34 Charges financières	913	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**913**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–26 567 082**	**–29 089 538**	**–29 334 535**	**–29 821 574**	**–30 724 325**	**–32 996 228**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–26 567 082**	**–29 089 538**	**–29 334 535**	**–29 821 574**	**–30 724 325**	**–32 996 228**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien à la direction	–26 567 082	–29 089 538	**–29 334 535**	–29 821 574	–30 724 325	–32 996 228

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel augmentent pour plusieurs raisons. Le Conseil-exécutif a octroyé 2,0 équivalents plein temps (EPT) au domaine de la gestion numérique. L'un est destiné aux tâches additionnelles relevant de la protection des données et l'autre à la gestion des données. Par ailleurs, le projet de numérisation de la justice administrative (NJA) bénéficiera pour une durée déterminée de 0,8 EPT supplémentaire. Enfin, des postes ont été transférés au sein de la Direction.

Les coupes requises par l'ACE 79/2026 et l'ACE 648/2026 ont été réalisées, comme le montre le poste des charges de biens et services et autres charges d'exploitation du budget 2027 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2028 à 2030. Selon toute vraisemblance, la réalisation du projet NJA augmentera les charges, ce dont le PIMF devrait tenir compte dès 2028.

Ce projet implique aussi un accroissement des investissements nécessaires (PIMF 2030) qui succède à un recul des charges d'amortissement inscrites au budget 2027 et au PIMF pour 2028 et 2029.

La hausse des charges de transfert résulte d'un transfert budgétaire sans incidence sur le solde des. charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Priorités de développement

Le projet visant à instaurer la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal se poursuivra. À l'issue de la phase de lancement, la phase de conception a commencé début 2026 et son terme est prévu à fin 2027.

D'autres priorités seront traitées par le Secrétariat général : le suivi législatif de l'introduction de la deuxième étape de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT2) concernant la construction hors de la zone à bâtir, le chantier de la révision totale du plan directeur ainsi que les travaux du groupe de contact Aménagement qui visent la simplification et l'accélération des procédures communales d'aménagement. En fait aussi partie le déploiement du nouveau système de gestion des cas (système NFFS), dont la responsabilité est partagée avec la DSSI.

Un suivi sera assuré dans d'autres projets législatifs également, comme dans les domaines de la réduction des primes (mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes) et de l'impôt sur les mutations, mais aussi en matière d'AVS (révision de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants) en vue d'une concentration des compétences des agences communales, en matière civile concernant les terrains sans maître (modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse) et en matière de protection des données (mise en œuvre).

La numérisation de différents services se poursuivra de manière ciblée, conformément à la devise de la Direction – « Agir à l'ère numérique, tout simplement ».

L'organisation du Service des finances et du controlling fait l'objet d'un examen devant assurer une gestion financière efficace et conforme au droit, qui réponde aux objectifs visés, pour toute la Direction.

Chances et risques

Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les prestations attrayantes pour les citoyennes et les citoyens qui en découlent, constituent des chances.

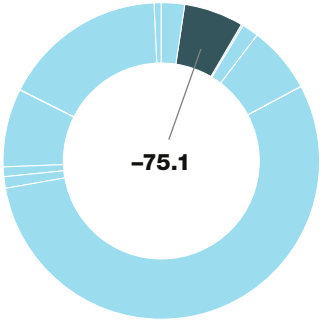
L'introduction de processus numériques nécessite des ressources suffisantes et les gains d'efficience surviennent seulement lorsque les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solutions numériques. Souvent, les projets de numérisation sont en outre liés à une augmentation du recours aux prestations de l'administration, ce qui renverse régulièrement l'équilibre trouvé grâce aux gains d'efficience. Il en va de même du développement de la plateforme de communication électronique dans le cadre des rapports juridiques dont l'utilisation s'étend à l'ensemble des autorités administratives et de justice administrative du canton et des communes.

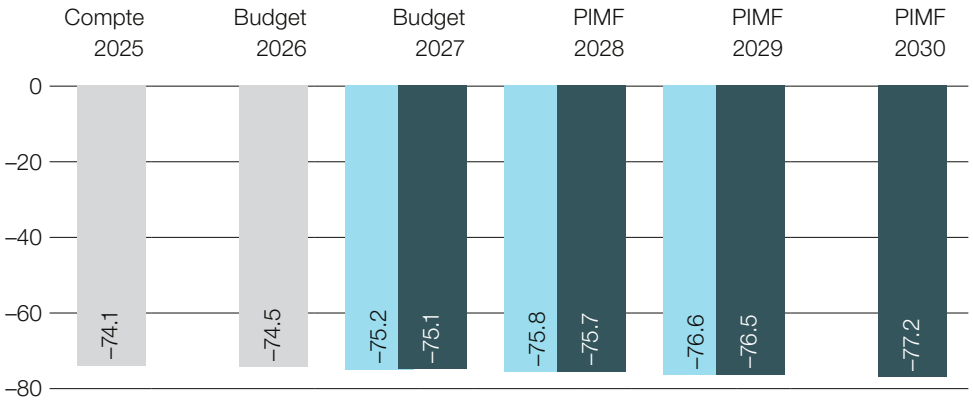
La réorganisation du service des finances garantit des processus d'une meilleure efficacité, malgré des ressources limitées et des exigences accrues par l'introduction de SAP, une diminution des charges et une hausse de la qualité. Compte tenu des ressources limitées, il n'est pas exclu que le personnel soit surchargé, que les dossiers accusent un retard dans leur traitement et que les affaires courantes d'ordre opérationnel perdent provisoirement en qualité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	156	168	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	17	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	36	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	158	180	chancelant

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ ;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
- négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
- fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale ;
- est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration ;
- traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–74 133 646**	**–74 489 625**	**–75 143 974**	**–75 723 275**	**–76 476 779**	**–77 242 242**
30 Charges de personnel	–850 706	–1 009 325	–1 050 674	–1 051 392	–1 058 957	–1 071 052
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–209 381	–347 300	–229 000	–69 000	–69 000	–69 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–73 072 858	–73 133 000	–73 864 300	–74 602 883	–75 348 822	–76 102 190
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–700	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**27 575**	**18 400**	**18 400**	**18 400**	**18 400**	**18 400**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
42 Contributions	27 575	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–74 106 071**	**–74 471 225**	**–75 125 574**	**–75 704 875**	**–76 458 379**	**–77 223 842**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–74 106 071**	**–74 471 225**	**–75 125 574**	**–75 704 875**	**–76 458 379**	**–77 223 842**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–74 106 071**	**–74 471 225**	**–75 125 574**	**–75 704 875**	**–76 458 379**	**–77 223 842**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	–74 106 071	–74 471 225	**–75 125 574**	–75 704 875	–76 458 379	–77 223 842

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de personnel sont légèrement supérieurs aux prévisions précédentes. L'écart s'explique par la création d'un poste, destiné aux stagiaires des hautes écoles.

Il n'y a pas de modifications concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Priorités de développement

En 2027, le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) analysera les résultats de l'évaluation des processus liés au compte rendu des prestations d'intérêt général fournies par les Églises nationales et à leur subventionnement. Les développements envisageables feront l'objet de propositions.

Selon l'issue des débats parlementaires entourant le rapport sur la motion 128–2023 Reinhard (Thoune, PLR) « Des impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales » qui a été adoptée sous la forme d'un postulat, des préparatifs seront entamés en vue d'une révision de la loi sur les impôts paroissiaux.

Le projet pilote concernant l'accompagnement spirituel multireligieux se poursuivra. De nouvelles formes de collaboration entre les aumônières et aumôniers employés par les hôpitaux et les prisons d'une part et les accompagnantes et accompagnants religieux de différentes communautés religieuses d'autre part doivent être consolidées.

Le BAER soutiendra également les Églises nationales et les autres communautés religieuses ainsi que les autorités et les institutions cantonales dans toutes les questions d'actualité qui s'inscrivent à l'intersection entre la religion et l'État, par exemple pour ce qui concerne les funérailles ou la sécurité.

Chances et risques

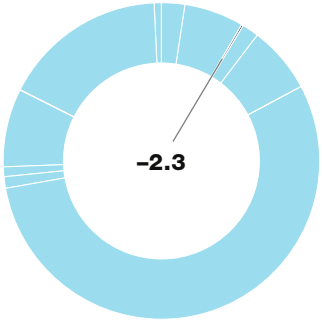
Les bases de travail décrites offrent une chance au canton de tisser davantage de liens avec les Églises nationales et avec des communautés religieuses avec leur accord tout en permettant de tenir compte de l'évolution des besoins de la société.

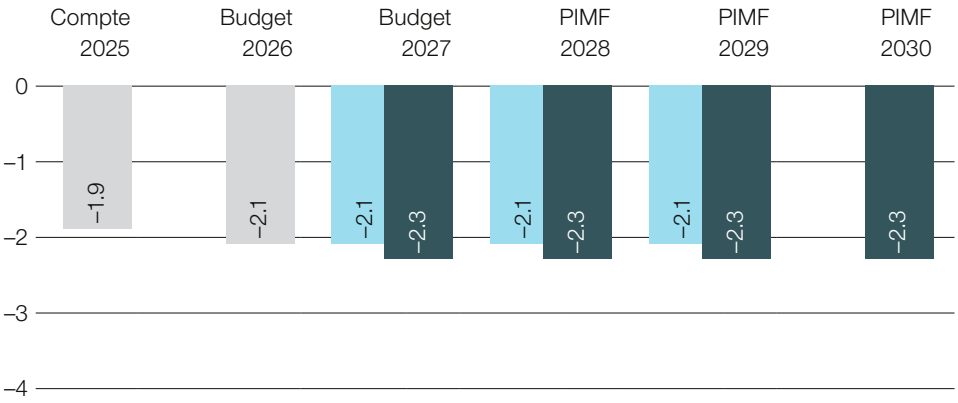
Des journées de perfectionnement intercantonales seront lancées en 2027. Elles renforceront la cohésion sociale. Les personnes dirigeant bénévolement les communautés religieuses organisées selon le droit privé recevront un appui compétent pour les tâches en lien avec l'opinion publique, comme le travail avec les médias, la vie associative et l'activité de conseil.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	450	430	constant
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	440	440	constant
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	16	20	chancelant
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	150	116	chancelant

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justiceadministrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–2 001 054**	**–2 166 601**	**–2 358 654**	**–2 367 406**	**–2 387 710**	**–2 398 053**
30 Charges de personnel	–1 948 402	–2 076 941	–2 266 754	–2 275 506	–2 295 810	–2 306 153
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–32 358	–82 160	–84 400	–84 400	–84 400	–84 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–20 293	–7 500	–7 500	–7 500	–7 500	–7 500
Revenus d'exploitation	**64 121**	**65 000**	**65 000**	**65 000**	**65 000**	**65 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	64 121	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–1 936 933**	**–2 101 601**	**–2 293 654**	**–2 302 406**	**–2 322 710**	**–2 333 053**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 936 933**	**–2 101 601**	**–2 293 654**	**–2 302 406**	**–2 322 710**	**–2 333 053**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 936 933**	**–2 101 601**	**–2 293 654**	**–2 302 406**	**–2 322 710**	**–2 333 053**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Justice administrative interne à l'administration	–1 391 242	–1 299 958	**–1 420 952**	–1 426 466	–1 439 258	–1 445 774
Soutien juridique	–545 691	–801 642	**–872 702**	–875 940	–883 453	–887 280

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 0,2 million par rapport à la planification précédente. L'augmentation des charges de personnel, qui résulte de l'autorisation de 1,4 pourcentage de poste à plein temps pour le projet de numérisation de la justice administrative (NJA), en est la cause principale.

Priorités de développement

Des procédures nombreuses et de grande ampleur à traiter dans le domaine de l'aménagement local resteront d'actualité. Ces procédures sont souvent très complexes et demandent beaucoup de travail. Le nombre de recours déposés dans ce domaine a constamment augmenté au cours des dernières années. Cette situation est liée à la hausse du nombre de cas traités par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), rendue possible par les postes supplémentaires autorisés par le Grand Conseil.

Les procédures de recours contre des décisions rendues par l'Office des mineurs (OM) se sont stabilisées à un niveau élevé. La nouvelle compétence de l'OM dans le domaine de la surveillance du placement d'enfants est en partie à l'origine de cette situation.

De nombreuses autres tâches devront continuer d'être assumées dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et de l'OM (notamment actions en responsabilité dans le cadre de procédures civiles ou recouvrement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant).

Dans le domaine de la législation, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (associée au projet de numérisation de la justice administrative, NJA) ainsi que la révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations (LIMu) constitueront des priorités ces prochaines années. Viendra s'y ajouter la révision de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS) au sujet des terrains sans maître. Enfin, l'OJ assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

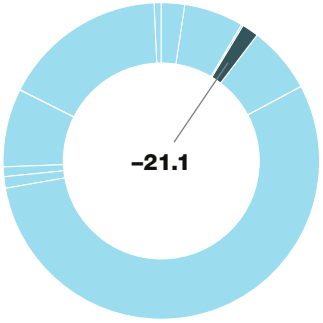
Chances et risques

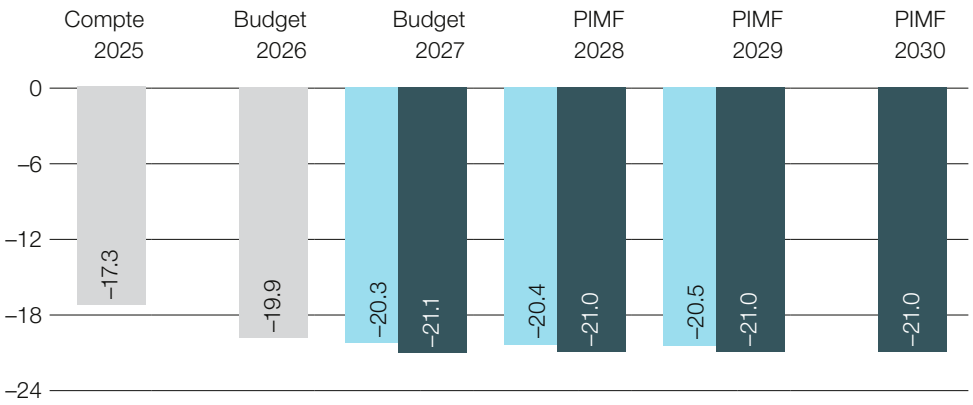
Le risque d'allongement des procédures reste élevé en raison du nombre important de nouvelles affaires reçues (procédures administratives et de justice administrative ainsi que procédures civiles). Les procédures sont, pour certaines, très complexes et demandent un travail considérable. À cela s'ajoutent de nombreux projets législatifs, qui constituent une charge importante. Les postes que le Grand Conseil a accordés à titre supplémentaire ont permis de décharger l'office. En raison de l'augmentation constante du nombre d'affaires en suspens au cours des dernières années, ils n'ont toutefois pas encore eu d'effet positif sur la durée des procédures.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	94	125	constant
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	93	109	chancelant
Durée moyenne (en jours) des procédures de recours et des procédures en responsabilité de l'État clôturées au cours de l'exercice	240	446	chancelant
Nombre de projets législatifs	17	17	constant

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–22 402 492**	**–24 848 828**	**–26 042 908**	**–25 906 778**	**–25 931 346**	**–25 964 240**
30 Charges de personnel	–12 289 182	–12 524 774	–13 716 557	–13 576 428	–13 600 996	–13 633 890
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 465 322	–1 148 380	–1 481 700	–1 485 700	–1 485 700	–1 485 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 186	–864	–541	–541	–541	–541
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–902 827	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000
36 Charges de transfert	–4 699 597	–7 605 500	–7 305 500	–7 305 500	–7 305 500	–7 305 500
37 Subventions redistribuées	–2 937 412	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480	–2 673 480
39 Imputations internes	–106 966	–95 830	–65 130	–65 130	–65 130	–65 130
Revenus d'exploitation	**5 133 610**	**4 922 480**	**4 918 480**	**4 918 480**	**4 918 480**	**4 918 480**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	956 021	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	902 827	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
47 Subventions à redistribuer	2 937 412	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480
49 Imputations internes	337 350	324 000	320 000	320 000	320 000	320 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–17 268 882**	**–19 926 348**	**–21 124 428**	**–20 988 298**	**–21 012 866**	**–21 045 760**
34 Charges financières	–10	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–10**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–17 268 892**	**–19 926 348**	**–21 124 428**	**–20 988 298**	**–21 012 866**	**–21 045 760**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–17 268 892**	**–19 926 348**	**–21 124 428**	**–20 988 298**	**–21 012 866**	**–21 045 760**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Communes, Coordination canton – communes	–2 680 033	–4 267 449	**–4 517 611**	–4 490 386	–4 495 299	–4 501 878
Soutien et surveillance en matière de finances communes	–2 485 118	–2 528 749	**–2 778 911**	–2 751 686	–2 756 599	–2 763 178
Développement territorial cantonal	–7 486 464	–6 616 579	**–6 400 111**	–6 372 886	–6 377 799	–6 384 378
Aménagement local et régional	–2 952 243	–4 696 479	**–5 136 541**	–5 109 316	–5 114 229	–5 120 808
Construction	–1 665 033	–1 817 090	**–2 291 252**	–2 264 025	–2 268 939	–2 275 518

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 0,8 million par rapport à la planification précédente.

La hausse des charges de personnel résulte de l'autorisation de postes à plein temps supplémentaires par le Conseil-exécutif. 3,0 pourcentages de poste à plein temps ont en effet été alloués à l'office pour lui permettre d'accomplir les tâches découlant de la mise en œuvre de la LAT 2 et 6,0, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail au sein du Service de l'aménagement local et régional.

Le secrétariat de la Commission cantonale de protection des sites et du paysage (CPS) sera à l'avenir assumé par un organe externe, comme le souhaite le Grand Conseil (motion 190–2021). L'augmentation des charges de biens, services et marchandises qui en découle est estimée à CHF 0,2 million.

S'agissant des charges de transfert, le soutien apporté aux communes pour la création de services spécialisés locaux performants entraîne des frais supplémentaires à hauteur de CHF 0,2 million. Une réduction des coûts de CHF 0,5 million découlant de l'ACE 648/2026 est toutefois attendue dans ce domaine par rapport aux valeurs de l'année précédente.

Priorités de développement

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la révision totale du plan directeur cantonal doit être achevée en 2028, conformément au droit fédéral (réexamen intégral tous les dix ans environ). Il conviendra également, dans ce contexte, de mettre en œuvre le transfert de compétence du Conseil-exécutif au Grand Conseil, en réponse à la motion 026–2024, ce qui requiert une adaptation de la législation sur les constructions. Par ailleurs, la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2), adoptée par les Chambres fédérales en 2023, qui concerne la construction hors de la zone à bâtir et est entrée en vigueur à la mi-2026, doit elle aussi être mise en œuvre. Quant à la révision lancée en 2026 du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), elle doit s'achever d'ici 2028. Une autre priorité concerne le renforcement, par des mesures d'aménagement du territoire, du développement des énergies renouvelables. Le développement des périmètres propices aux centrales photovoltaïques, délimités pour la première fois dans le cadre du controlling du plan directeur de 2026, et la planification en matière d'énergie éolienne déjà inscrite dans le plan directeur doivent se poursuivre de manière ciblée. Il conviendra aussi de s'atteler à l'élaboration d'un plan global pour les lacs du canton de Berne, telle que demandée par le Grand Conseil avec l'adoption de la motion 118–2024. S'agissant de la numérisation, la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) doit continuer d'être développée ; quant à la procédure électronique d'édiction des plans, le déploiement au sein des communes prend de la vitesse. Enfin, les tâches relatives à l'exécution en cours dans les domaines de l'aménagement local et régional ainsi que de la construction hors de la

zone à bâtir en vue de favoriser un esprit de partenariat dans les procédures tout en respectant le plus possible les délais fixés doivent aussi continuer d'être considérées comme des priorités.

Dans le domaine communal, il convient en premier lieu de faire avancer les travaux relatifs à la révision totale de la loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo ; consolidation de la pratique de conseil, finalisation des nouvelles aides à l'exécution et des modèles de document). En parallèle, il s'agira de poursuivre les démarches visant à améliorer la collaboration intercommunale par un meilleur soutien et des conseils ciblés en ce qui concerne les administrations (régionales) des constructions – un mandat qui découle des débats parlementaires relatifs à la révision de la LFCo. Les comptes annuels des communes devront à l'avenir pouvoir être vérifiés sous la forme numérique par les organes de révision. L'application eREV (formulaires électroniques de révision des comptes) doit être mise à la disposition des communes d'ici la fin de 2027.

Chances et risques

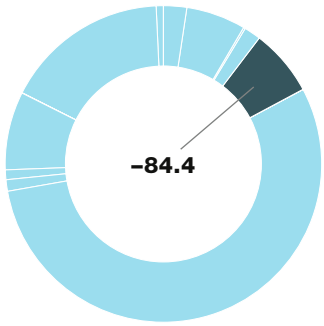
Les nombreux projets de révision et de réforme constituent une chance de moderniser l'aménagement du territoire de manière globale et de lui donner les moyens de relever les défis qui s'annoncent. Si les attentes à l'égard des politiques et de l'administration sont trop grandes, il existe toutefois un risque de blocage. Le transfert de compétence du Conseil-exécutif au Grand Conseil, s'agissant du plan directeur cantonal, pourrait avoir pour répercussion positive une meilleure acceptation politique de cet instrument d'aménagement central ; il se peut toutefois qu'il s'accompagne d'un allongement de la procédure relative à son adaptation, avec à la clé des retards dans d'importants projets.

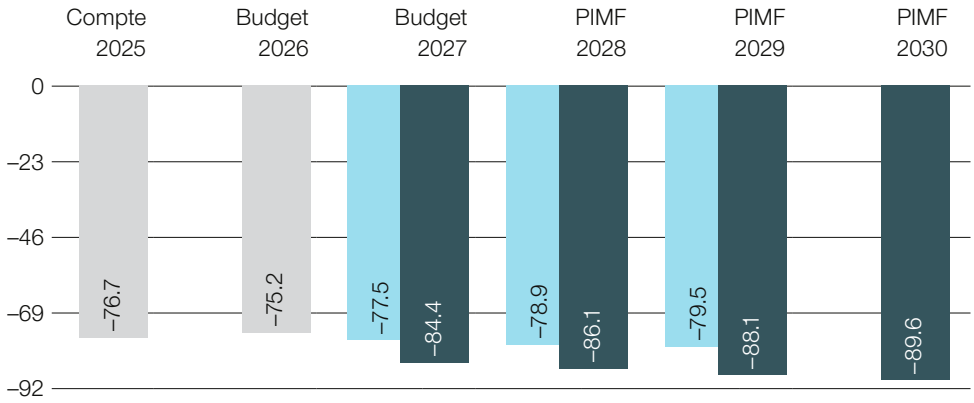
Les documents actualisés, l'établissement de la pratique de conseil en matière de fusions impliquant une commune centre et les nouveaux principes devant soutenir la collaboration intercommunale dans le domaine de l'administration des constructions devraient permettre de soutenir les communes de manière optimale dans leurs projets de réforme. La numérisation des formulaires de révision des comptes va aussi dans ce sens. Si ces projets n'aboutissent pas ou s'ils prennent du retard, les communes pourraient se montrer plus méfiantes vis-à-vis des nouveautés voire, dans le pire des cas, les rejeter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale)	1 084	1 073	baisser
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	0	1	croissant
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	1 015	994	constant
Nombre de communes (communes politiques, communes bourgeoises, paroisses) impliquées dans des projets de fusion	5	3	croissant
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	41	46	chancelant
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	–3	1	chancelant
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 116	1 094	chancelant
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	10	6	chancelant
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	266	304	croissant
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 811	3 518	chancelant

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–158 001 065**	**–153 113 200**	**–171 498 507**	**–174 981 546**	**–179 021 734**	**–181 952 416**
30 Charges de personnel	–3 897 854	–4 030 300	–3 988 628	–4 087 167	–4 102 875	–4 139 557
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–652 034	–805 120	–938 020	–796 520	–743 000	–743 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–138 488 238	–131 836 960	–148 377 960	–151 903 960	–155 981 960	–158 875 960
37 Subventions redistribuées	–5 252 214	–5 300 000	–5 300 000	–5 300 000	–5 300 000	–5 300 000
39 Imputations internes	–9 710 726	–11 140 820	–12 893 899	–12 893 899	–12 893 899	–12 893 899
Revenus d'exploitation	**81 304 941**	**77 926 830**	**87 094 775**	**88 853 926**	**90 902 426**	**92 349 426**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 364 830	918 840	731 156	743 959	743 959	743 959
43 Revenus divers	15	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	71 449 445	69 441 391	78 556 112	80 302 460	82 350 960	83 797 960
47 Subventions à redistribuer	5 252 214	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
49 Imputations internes	2 238 436	2 266 599	2 507 507	2 507 507	2 507 507	2 507 507
Résultat des activités d'exploitation	**–76 696 125**	**–75 186 370**	**–84 403 732**	**–86 127 620**	**–88 119 308**	**–89 602 990**
34 Charges financières	0	–1 500	–1 500	–1 500	–1 500	–1 500
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**–1 500**	**–1 500**	**–1 500**	**–1 500**	**–1 500**
Résultat opérationnel	**–76 696 125**	**–75 187 870**	**–84 405 232**	**–86 129 120**	**–88 120 808**	**–89 604 490**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–76 696 125**	**–75 187 870**	**–84 405 232**	**–86 129 120**	**–88 120 808**	**–89 604 490**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pilotage des autorisations et de la surveillance	–76 237 321	–74 149 640	**–83 194 195**	–84 928 824	–86 929 964	–88 404 476
Financement des prestations décidées d'un commun accord	–458 803	–1 038 230	**–1 211 037**	–1 200 297	–1 190 843	–1 200 014

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le domaine des mesures décidées d'un commun accord, les services communaux (services sociaux) et le Service psychologique pour enfants et adolescents ou l'inspection scolaire décident de l'indication et, sur cette base, déterminent les prestations particulières d'encouragement et de protection qui sont nécessaires. Le besoin individuel d'encouragement et de protection des jeunes personnes est au cœur du processus. Des évolutions telle que l'augmentation des souffrances psychiques des jeunes ont notamment des effets sur la manière dont ce besoin se développe. De ce fait, seule une influence limitée peut être exercée sur le recours aux prestations et sur l'évolution des coûts.

En 2024 et 2025, le nombre des enfants et des jeunes très vulnérables qui avaient besoin d'une prise en charge importante avait augmenté. L'augmentation en termes quantitatifs s'accompagnait en outre de dépenses supplémentaires dans les domaines des prestations ambulatoires et des placements en famille d'accueil. Cette augmentation ne correspondait pas à la croissance démographique dont il avait été tenu compte jusque-là dans le budget. Par ailleurs, l'intensification du recours à l'offre ambulatoire a vraisemblablement permis de contenir l'augmentation des coûts relevant des institutions résidentielles. Au vu de ce qui précède, l'évolution de l'offre établie au moment de la planification 2026 tient pour la première fois compte d'un ensemble de facteurs : un accès à l'offre corrélé aux besoins, des effets sociétaux, l'extension du droit de bénéficier de prestations ainsi que la pratique en matière d'indication.

Priorités de développement

En décembre 2025, le Conseil-exécutif a adopté le premier rapport sur la planification de l'offre et des coûts au sens de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Ce rapport expose les objectifs et mesures pour le cycle de planification 2026 à 2029. L'Office des mineurs (OM) se chargera de leur mise en œuvre dans les années à venir. Font partie des priorités le renforcement du système d'aide à l'enfance et à la jeunesse pour les enfants très vulnérables, l'élaboration d'une stratégie globale sur les encadrements familiaux et le développement de l'offre adaptée aux « care leavers » (jeunes adultes bénéficiaires de l'aide à la jeunesse). La LPEP sera en outre évaluée en 2027 avec le concours des différents groupes concernés. Une réorganisation des tâches cantonales, qui supposerait un suivi, n'est pas exclue au vu des différentes affaires traitées aux niveaux fédéral, intercantonal et cantonal dans les domaines de l'adoption internationale, de la recherche des origines et de l'aide en matière de pensions alimentaires. L'OM entend toujours exploiter les chances offertes par la transition numérique. Ses applications spécialisées seront développées en vue d'assurer efficience et efficacité à l'accomplissement des tâches et afin d'améliorer le pilotage sur la base de données empiriques. Le nouveau système de gestion des cas (NFFS) servira à la surveillance du placement d'enfants.

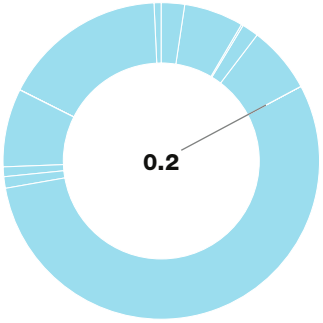
Chances et risques

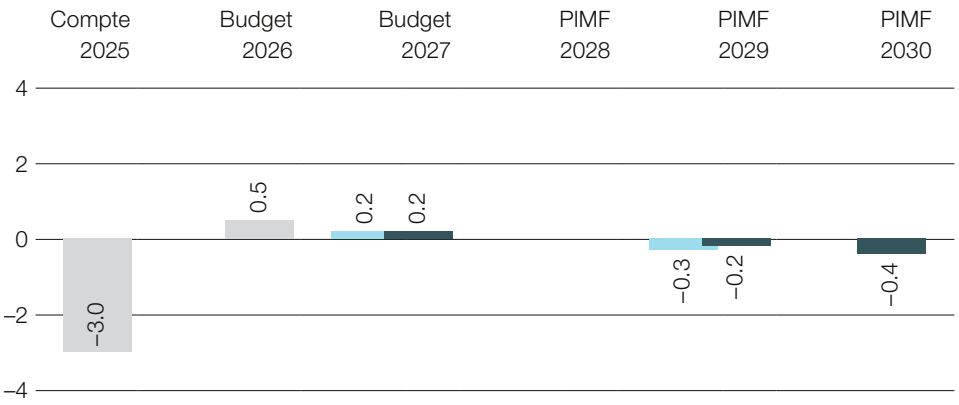
Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures. L'application de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) pose un important défi pour toutes les personnes et milieux concernés, et donc également pour l'administration, et implique le recours à davantage de ressources humaines que ce qui avait été envisagé avant son entrée en vigueur. Il est donc essentiel de viser des mesures d'amélioration des processus et de leur traitement informatisé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	84	89	constant
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	159	167	croissant
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	11	23	chancelant

6.7.6 Institutions cantonales





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–40 910 721**	**–43 153 819**	**–45 778 983**	**–45 955 886**	**–46 176 818**	**–46 433 310**
30 Charges de personnel	–32 937 100	–34 657 981	–36 641 104	–36 778 532	–36 969 332	–37 218 225
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 517 813	–6 245 890	–6 636 420	–6 654 420	–6 654 420	–6 654 420
33 Amortissements du patrimoine administratif	–51 447	–77 148	–57 751	–79 227	–109 358	–116 958
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–99 105	–1 200	–1 200	–1 200	–1 200	–1 200
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 305 256	–2 171 599	–2 442 507	–2 442 507	–2 442 507	–2 442 507
Revenus d'exploitation	**37 871 583**	**43 630 291**	**45 964 406**	**45 964 406**	**45 964 406**	**45 971 906**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 393 860	9 434 689	7 983 641	7 983 641	7 983 641	7 991 141
43 Revenus divers	9	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 569 289	935 115	1 323 955	1 323 955	1 323 955	1 323 955
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	27 908 424	33 260 487	36 656 810	36 656 810	36 656 810	36 656 810
Résultat des activités d'exploitation	**–3 039 138**	**476 473**	**185 423**	**8 520**	**–212 412**	**–461 404**
34 Charges financières	–2 887	–4 210	–7 060	–7 060	–7 060	–7 060
44 Revenus financiers	47 146	38 000	39 400	39 400	39 400	39 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**44 259**	**33 790**	**32 340**	**32 340**	**32 340**	**32 340**
Résultat opérationnel	**–2 994 879**	**510 263**	**217 763**	**40 860**	**–180 072**	**–429 064**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–2 994 879**	**510 263**	**217 763**	**40 860**	**–180 072**	**–429 064**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Station d'observation pour adolescents de Bolligen	–164 447	76 904	**–13 360**	–51 414	–83 780	–135 686
Foyer scolaire du Château de Cerlier	–418 694	959	**–29 601**	–27 582	–81 532	–143 039
Foyer d'éducation Lory	–2 491 495	218 868	**210 753**	166 300	113 108	50 214
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz KK	79 757	213 531	**49 972**	–46 444	–127 867	–200 553

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produit réunit quatre institutions, à savoir le Foyer d'éducation Lory (FEL), le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC), le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz (CPSKK) ainsi que la Station d'observation de Bolligen (BeoB).

Le budget des institutions cantonales présente un résultat équilibré grâce à la rétribution des prestations particulières d'encouragement et de protection ainsi qu'aux montants versés par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) au titre de remboursement pour les charges que représente la formation. L'augmentation des charges de personnel résulte en particulier d'un besoin accru en termes de prise en charge extrascolaire au sein de l'école à journée continue de Bienne. Il a été procédé à d'autres adaptations budgétaires dans les charges de biens, services et marchandises s'agissant du transport d'élèves ainsi que dans les charges de personnel du CPSKK. Ces coûts peuvent être facturés dans leur intégralité à l'Office des mineurs (OM) et à l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO).

Priorités de développement

Vu l'évolution des besoins parmi les enfants et les jeunes et compte tenu des exigences croissantes auxquelles est soumis le personnel, les premières priorités des institutions cantonales vont toujours vers un renforcement et un développement constant de leurs tâches principales. Les directions et les commissions font ainsi face à un défi au moment d'assurer une offre de prestations efficace en cas de forte occupation, tout en veillant à leur économicité. En parallèle, les projets visant l'infrastructure de la Station d'observation de Bolligen et du Foyer d'éducation Lory se poursuivront activement. Sous l'angle administratif, des travaux continueront d'être réalisés, en étroite collaboration avec les services compétents de l'administration centrale, en vue du développement et de la standardisation des processus d'assistance.

Chances et risques

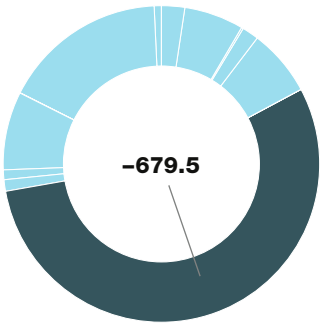
Les institutions affinent leur profil et continuent de développer leurs infrastructures, leur organisation et leurs bases conceptuelles, ce qui leur permet de se positionner de manière claire en fonction de leur offre et de s'engager en faveur d'un développement durable.

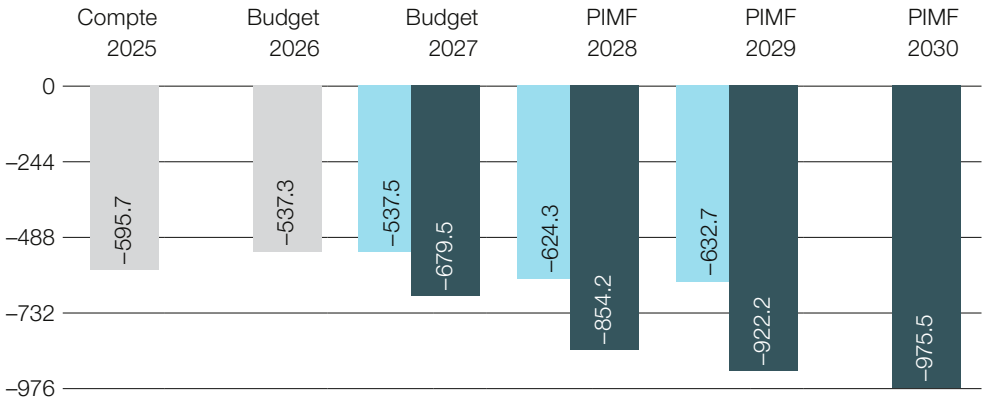
Les processus et les décisions doivent s'inscrire dans le cadre fixé pour l'administration cantonale et se dérouler selon sa temporalité et ses exigences, ce qui implique une planification à long terme ainsi qu'une limitation de la marge de manœuvre des institutions. Cela vaut en particulier pour les infrastructures (rénovation de bâtiments/projets de construction). En raison de la complexité des cas et de la situation tendue en matière de couverture de soins, les institutions offrant des prestations aux enfants et aux jeunes très vulnérables sont confrontées à d'importants défis et à des risques élevés relatifs au personnel en termes d'absentéisme, d'incidents individuels et de réputation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	35 095	35 518	constant
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	11 110	6 988	baisser
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	66	72	constant
Nombre de mandats (ambulatoire)	54	42	baisser
Nombre de classes	22	23	croissant
Nombre de places d'école	166	157	constant

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–1 558 517 104**	**–1 489 693 697**	**–1 700 458 768**	**–1 920 254 426**	**–2 041 375 457**	**–2 144 995 580**
30 Charges de personnel	–4 471 390	–4 721 376	–4 753 947	–4 783 598	–4 787 556	–4 807 934
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 421 357	–1 421 300	–1 383 800	–1 387 500	–1 562 500	–1 562 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 021	–1 021	–1 021	–163 328	–1 105 401	–1 105 146
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 552 615 546	–1 483 505 000	–1 694 320 000	–1 913 920 000	–2 033 920 000	–2 137 520 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–7 790	–45 000	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**962 760 354**	**952 358 000**	**1 020 958 000**	**1 066 058 000**	**1 119 158 000**	**1 169 458 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 406 847	4 008 000	4 508 000	4 508 000	4 508 000	4 508 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	959 348 632	948 350 000	1 016 450 000	1 061 550 000	1 114 650 000	1 164 950 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 875	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–595 756 750**	**–537 335 697**	**–679 500 768**	**–854 196 426**	**–922 217 457**	**–975 537 580**
34 Charges financières	–10	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	16 792	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**16 782**	**10 000**	**10 000**	**10 000**	**10 000**	**10 000**
Résultat opérationnel	**–595 739 968**	**–537 325 697**	**–679 490 768**	**–854 186 426**	**–922 207 457**	**–975 527 580**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–595 739 968**	**–537 325 697**	**–679 490 768**	**–854 186 426**	**–922 207 457**	**–975 527 580**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contributions dans le domaine des assurances sociales	–549 826 959	–510 876 609	**–642 576 630**	–700 635 328	–763 371 637	–813 177 674
Réduction des primes d'assurance-maladie	–45 970 234	–26 452 088	**–36 917 137**	–153 554 098	–158 838 820	–162 352 906
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	57 225	3 000	**3 000**	3 000	3 000	3 000

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat opérationnel figurant au budget présente une péjoration de quelque CHF 142 millions par rapport à la planification précédente.

Les coûts des prestations complémentaires (PC) augmentent significativement de CHF 155,1 millions. L'augmentation s'explique par la correction découlant des coupes prévisionnelles de l'année précédente et par le nombre de cas, poursuivant une ascension marquée, ainsi que par les coûts croissants qui touchent en particulier le domaine de l'assurance-invalidité (AI). Du côté des revenus, les contributions de la Confédération et des communes sont revues à la hausse, de CHF 37 millions.

Les charges sont alourdies de CHF 30 millions compte tenu de la modification de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie en 2027 et de la quote-part minimale de la réduction des primes prescrite par la loi, ainsi que de la forte augmentation des coûts liés aux actes de défaut de biens des caisses-maladie. Le montant correspondant aux subventions fédérales pour la réduction des primes est relevé, de CHF 11 millions.

Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne s'accroissent à raison de CHF 5,5 millions en raison d'une augmentation des coûts concernant les projets, le personnel et l'informatique.

Les dépenses devraient continuer à progresser au cours des prochaines années pour ce qui touche à la mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales.

Priorités de développement

Le remplacement de l'application spécialisée utilisée pour la mise en œuvre de la réduction des primes permet de poser des bases importantes en vue de la poursuite de la numérisation des processus de l'office. La convivialité des services numériques est améliorée en faveur de la population et l'administration de ceux-ci gagne aussi en performance du côté des collaboratrices et collaborateurs.

Le Conseil-exécutif a lancé en mai 2026 une procédure de consultation sur la révision totale de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS). Le but est de concentrer les compétences des agences AVS des communes et, grâce à l'instauration d'une taille critique, d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations. Les agences sont conçues pour rester les premières interlocutrices de proximité en matière de conseil personnalisé. Une modification est apportée à leur financement : les communes ne supporteront plus les mêmes charges, vu la numérisation et la disparition des tâches fédérales en matière d'AVS. Un terme sera donc mis au remboursement des coûts qui continuent de leur incomber en lien avec l'AVS. Selon le calendrier actuel, le projet entrera en vigueur le 1er janvier 2029, avec un délai transitoire de trois ans. La procédure de consultation aura pris fin au 21 août 2026.

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes ont débuté. Le cadre légal et les conditions techniques doivent être adaptés afin que 7,5 % des coûts bruts cantonaux de l'assurance obligatoire des soins puissent être consacrés à la réduction des primes et financés grâce aux ressources cantonales à compter de 2028. De plus, un but social doit être défini d'ici 2030. Il s'agit de fixer de manière

contraignante la charge maximale que peuvent constituer les primes par rapport au revenu disponible.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »
Le Conseil fédéral a arrêté l'entrée en vigueur du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes au 1er janvier 2028. La hausse des coûts de la santé se poursuivant à un niveau élevé, les coûts supplémentaires de la réduction des primes risquent de connaître une nette augmentation.

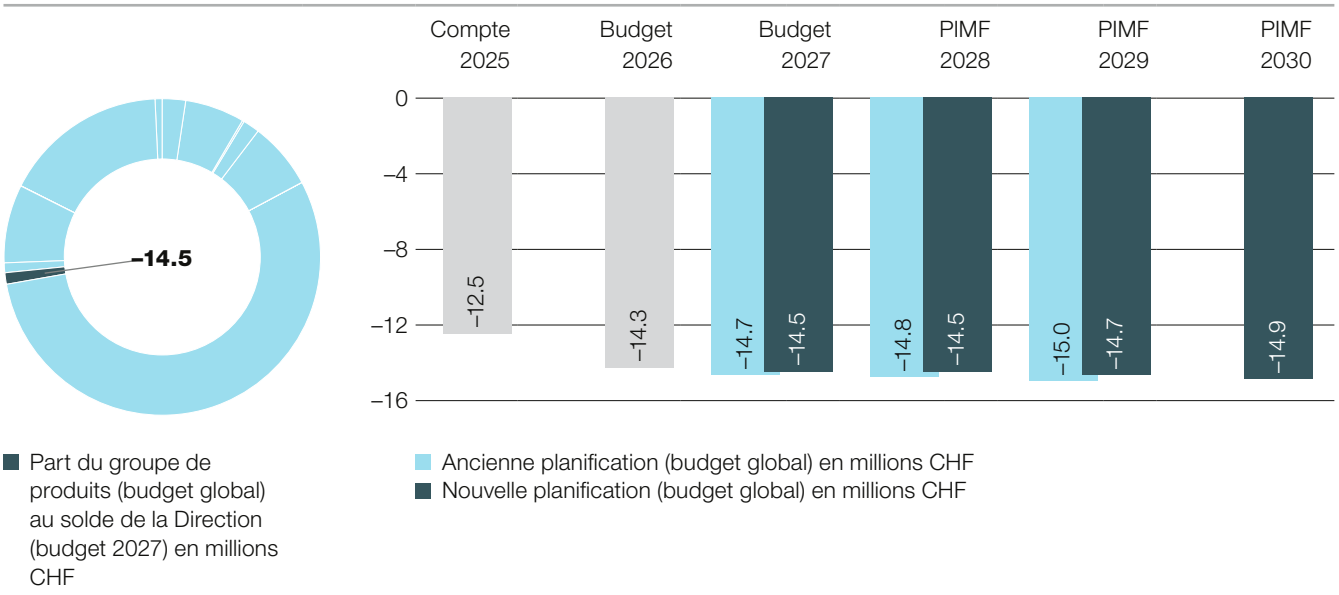
Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »
Les modifications de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) concernant les logements protégés entreront probablement en vigueur le 1er janvier 2028. Les cantons doivent définir différentes indemnisations forfaitaires pour le logement protégé. Les répercussions sur les dépenses en matière de PC ne peuvent pas encore être établies, mais d'importants frais supplémentaires pour les cantons sont prévus.

Une augmentation considérable des charges des cantons est aussi susceptible de découler du projet « Désenchevêtrement 2027 », qui vise à renforcer le fédéralisme en répartissant clairement les responsabilités entre la Confédération et les cantons pour ce qui est de l'accomplissement et du financement des tâches publiques. La décision politique est attendue à fin 2027 ; l'entrée en vigueur, quant à elle, à 2030 au plus tôt. Les répercussions exactes en matière de coûts sont encore difficiles à évaluer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	17 100	20 400	croissant
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	18 800	20 600	croissant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	3 400	3 500	constant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	4 200	3 800	constant
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	47 900	48 500	croissant
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 600	2 600	constant
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	18 100	20 600	croissant
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	202 000	198 000	constant
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	88 000	87 000	constant
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	13	13	constant
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	52	constant
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 600	1 300	chancelant
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 700	2 700	constant
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	500	700	chancelant

6.7.8 Préfectures



Description

Les préfectures sont l'autorité de surveillance des corporations de droit public. À ce titre, elles examinent les recours contre des décisions rendues par les autorités communales et les demandes de permis de construire complexes. Elles accordent des autorisations relatives à l'hôtellerie et à la restauration, en vue de manifestations, en matière de droit foncier rural et de successions, mais aussi en lien avec l'industrie de la prostitution et concernant des personnes provenant de l'étranger qui veulent acheter un immeuble dans le canton de Berne. La préfète ou le préfet a par ailleurs des tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–28 200 329**	**–28 564 708**	**–29 290 028**	**–29 364 434**	**–29 516 123**	**–29 682 694**
30 Charges de personnel	–18 802 493	–18 940 438	–19 542 088	–19 609 194	–19 762 153	–19 928 724
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 310 282	–2 552 630	–2 696 800	–2 704 100	–2 704 100	–2 704 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 490	–1 270	–1 270	–1 270	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–5 325 488	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500	–5 699 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 759 576	–1 370 870	–1 350 370	–1 350 370	–1 350 370	–1 350 370
Revenus d'exploitation	**15 866 098**	**14 427 800**	**14 985 300**	**14 985 300**	**14 985 300**	**14 985 300**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	12 987 616	10 863 500	11 363 500	11 363 500	11 363 500	11 363 500
43 Revenus divers	1 950	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 755 953	3 491 000	3 491 000	3 491 000	3 491 000	3 491 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	120 580	61 800	119 300	119 300	119 300	119 300
Résultat des activités d'exploitation	**–12 334 231**	**–14 136 908**	**–14 304 728**	**–14 379 134**	**–14 530 823**	**–14 697 394**
34 Charges financières	–161 819	–160 000	–160 000	–160 000	–160 000	–160 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	3 240	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat des activités de financement	**–158 579**	**–158 000**	**–158 000**	**–158 000**	**–158 000**	**–158 000**
Résultat opérationnel	**–12 492 810**	**–14 294 908**	**–14 462 728**	**–14 537 134**	**–14 688 823**	**–14 855 394**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–12 492 810**	**–14 294 908**	**–14 462 728**	**–14 537 134**	**–14 688 823**	**–14 855 394**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Justice administrative	–4 810 593	–6 018 692	**–6 189 537**	–6 211 859	–6 257 366	–6 307 338
Surveillance	–1 674 422	–2 007 564	**–2 063 846**	–2 071 287	–2 086 456	–2 103 113
Exécution d'autres tâches légales	–6 007 795	–6 268 652	**–6 209 344**	–6 253 988	–6 345 001	–6 444 944

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des charges de personnel s'explique par l'octroi d'équivalents plein temps (EPT) supplémentaires qu'a approuvé le Conseil-exécutif. D'une part, 3,0 EPT ont été accordés pour faire face à l'augmentation des cas d'expulsion. D'autre part, deux fois 0,5 EPT sont attribués au domaine de l'application spécialisée « evidence » et aux projets liés à eBau ou à la numérisation.

En application de l'ACE 648/2026, une augmentation des revenus, de CHF 0,5 million, a été prévue sur le compte de revenus 421000000 (émoluments administratifs).

Priorités de développement

La numérisation des affaires suit son cours. Après la mise en œuvre réussie des projets, l'accent est mis sur le développement et l'optimisation des processus liés aux autorisations d'exploiter en matière d'hôtellerie et de restauration. Une simplification accrue de ces derniers est visée, de même qu'une accélération du traitement des affaires et une augmentation de la convivialité des services tant pour les personnes requérantes que pour les membres de l'administration.

En parallèle, les prochaines étapes de la numérisation feront l'objet d'un examen minutieux. Il s'agit de déceler les enjeux des années à venir (p. ex. concernant l'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural). Les préfectures se serviront des résultats de l'analyse afin de déterminer les domaines dans lesquels la poursuite de la numérisation des procédures et des prestations serait judicieuse. L'ensemble de la réflexion jette les bases du développement graduel d'une offre numérique en adéquation avec les besoins.

Chances et risques

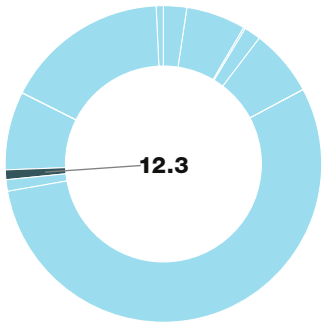
La progression numérique continue d'offrir aux préfectures des chances significatives. Le traitement électronique et l'optimisation des autorisations d'exploiter pour les établissements d'hôtellerie et de restauration rendent possibles des gains d'efficience, une réduction de la discontinuité entre les supports ainsi qu'une amélioration de la qualité des services dont bénéficient tant les personnes à l'origine des demandes que celles qui en assurent le traitement en interne. Un potentiel réside aussi dans le fait de se servir des acquis lors d'autres projets de numérisation et de moderniser peu à peu un nombre croissant de procédures.

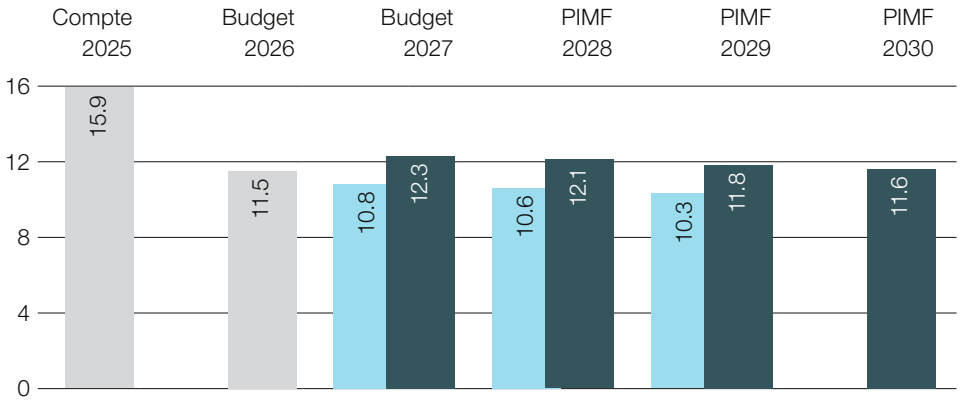
De plus, des conditions exigeantes influencent certains domaines de tâches. Les expulsions, en particulier, sont un domaine qui continue d'enregistrer une hausse dans la complexité des cas, aussi bien sous l'angle juridique qu'en ce qui concerne leur réalisation concrète. La charge nécessaire pour la coordination pèse alors plus lourd, ce qui peut engendrer des délais de traitement plus longs. Actuellement, il y a peu à attendre des avancées numériques sur ce point. D'autres domaines spécialisés connaissent une augmentation des exigences en termes d'examen, de documentation et de mise au net, alourdissant d'autant la charge de travail qui pèse sur les collaboratrices et collaborateurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	609	625	constant
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	665	576	constant
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	265	203	constant
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 484	2 552	croissant
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 364	2 461	croissant
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 992	19 169	croissant
Nombre d'expulsions effectuées	277	333	croissant

6.7.9 Poursuites et faillites





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
- Traitement des procédures de faillite ;
- Octroi de renseignements sur la base des registres ;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
- Tenue du registre des réserves de propriété ;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–44 034 021**	**–43 717 890**	**–45 140 298**	**–45 369 191**	**–45 581 908**	**–45 843 362**
30 Charges de personnel	–30 403 197	–31 698 593	–31 573 006	–31 747 037	–31 941 293	–32 184 285
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–13 596 969	–11 961 500	–13 511 600	–13 548 000	–13 548 000	–13 548 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 296	–29 797	–27 692	–46 154	–64 615	–83 077
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–31 560	–28 000	–28 000	–28 000	–28 000	–28 000
Revenus d'exploitation	**60 057 440**	**55 250 700**	**57 503 800**	**57 503 800**	**57 503 800**	**57 503 800**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	58 346 426	54 801 800	57 073 800	57 073 800	57 073 800	57 073 800
43 Revenus divers	1 708 240	400 000	430 000	430 000	430 000	430 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 774	48 900	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**16 023 419**	**11 532 810**	**12 363 502**	**12 134 609**	**11 921 892**	**11 660 438**
34 Charges financières	–115 921	–105 000	–116 000	–116 000	–116 000	–116 000
44 Revenus financiers	11 386	32 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Résultat des activités de financement	**–104 535**	**–73 000**	**–76 000**	**–76 000**	**–76 000**	**–76 000**
Résultat opérationnel	**15 918 884**	**11 459 810**	**12 287 502**	**12 058 609**	**11 845 892**	**11 584 438**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**15 918 884**	**11 459 810**	**12 287 502**	**12 058 609**	**11 845 892**	**11 584 438**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exécution des procédures de poursuite	15 634 183	13 176 827	**13 052 281**	12 869 167	12 698 993	12 489 831
Exécution des procédures de faillite	284 701	–1 717 017	**–764 780**	–810 558	–853 102	–905 392

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total s'améliore de CHF 1,5 million par rapport à la planification précédente.

La baisse des charges de personnel résulte du transfert de quatre équivalents plein temps, qui passent des OPF au Secrétariat général de la Direction.

L'augmentation du montant inscrit dans les charges, notamment dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, découle des frais de port, dont la valeur s'accroît en fonction du volume des affaires. Ces dépenses, remboursées, se retrouvent dans les comptes du canton (GM 42, contributions).

De plus, le produit des émoluments est accru de CHF 1 million en raison du dernier résultat annuel (conformément à l'ACE 648/2026).

Priorités de développement

L'accent est mis sur un déroulement des procédures conforme au droit et respectant les délais.

En outre, les procédures encore pendantes concernant la commune de Moutier seront transférées définitivement au canton du Jura au 1er mars 2027.

L'optimisation des services et des processus numériques reste une priorité.

Chances et risques

En 2025, le nombre de procédures de faillite était si élevé qu'il a atteint un niveau record. La modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) entrée en vigueur le 1er janvier 2025 y est pour beaucoup. Depuis lors, des poursuites par voie de faillite sont aussi possibles pour des créances de droit public (abrogation des ch. 1 et 1bis de l'art. 43 LP) si ce type de poursuite est applicable à la débitrice ou au débiteur. Il faut s'attendre à une augmentation des procédures. Les offices des faillites exploitent leur état de postes actuel jusqu'à la limite. Ainsi, le risque de voir

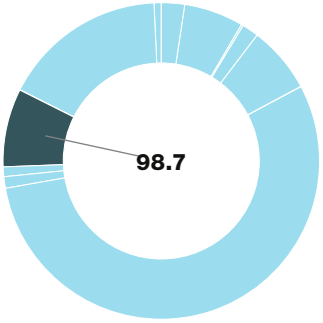
les procédures s'étendre dans la durée et le nombre de cas où la responsabilité de l'État est engagée augmenter s'accroît.

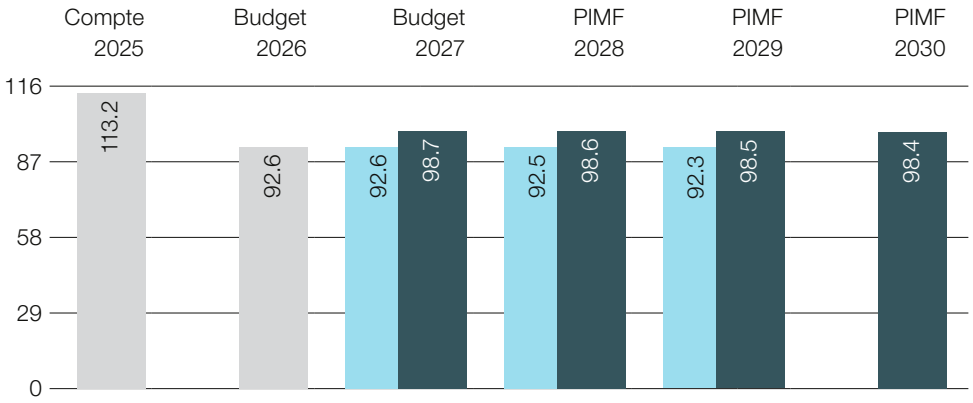
Une motion fédérale est encore pendante. Elle demande la réduction des émoluments en matière de poursuite, prévus dans l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP), et l'examen du montant des émoluments dans le domaine des faillites. La diminution des recettes, le cas échéant, pourrait empêcher que la couverture des coûts soit garantie dans le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	351 337	309 749	croissant
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	261 075	231 550	croissant
Nombre de recours formés	233	324	croissant
Nombre de recours admis (procédure de poursuite)	10	16	constant
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 956	2 246	croissant
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 246	1 196	croissant
Nombre de recours admis (procédure de faillite)	0	0	constant

6.7.10 Tenue du registre foncier





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–17 072 457**	**–17 809 541**	**–18 025 013**	**–18 093 970**	**–18 195 034**	**–18 303 323**
30 Charges de personnel	–16 703 113	–17 289 214	–17 467 997	–17 520 554	–17 636 618	–17 744 907
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–321 025	–474 327	–511 016	–527 416	–512 416	–512 416
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–48 319	–46 000	–46 000	–46 000	–46 000	–46 000
Revenus d'exploitation	**129 916 334**	**110 289 023**	**116 581 608**	**116 581 608**	**116 581 608**	**116 581 608**
40 Revenus fiscaux	116 045 773	96 707 415	103 000 000	103 000 000	103 000 000	103 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 765 941	13 479 508	13 479 508	13 479 508	13 479 508	13 479 508
43 Revenus divers	314	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	104 306	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat des activités d'exploitation	**112 843 877**	**92 479 482**	**98 556 595**	**98 487 637**	**98 386 574**	**98 278 285**
34 Charges financières	–332	–38 300	–38 300	–38 300	–38 300	–38 300
44 Revenus financiers	347 686	185 300	185 300	185 300	185 300	185 300
Résultat des activités de financement	**347 354**	**147 000**	**147 000**	**147 000**	**147 000**	**147 000**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat opérationnel	**113 191 231**	**92 626 482**	**98 703 594**	**98 634 637**	**98 533 574**	**98 425 285**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**113 191 231**	**92 626 482**	**98 703 594**	**98 634 637**	**98 533 574**	**98 425 285**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tenue du registre foncier	514 038	–452 678	**–762 121**	–819 033	–894 831	–976 048
Taxation et perception des impôts sur les mutation	113 872 028	94 190 533	**100 457 804**	100 457 847	100 442 688	100 426 444
Renseignements	–1 194 835	–1 111 373	**–1 117 798**	–1 129 887	–1 139 993	–1 150 822
Surveillance du notariat	0	0	**125 710**	125 710	125 710	125 710

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel sont accrues, puisque le Conseil-exécutif a approuvé l'octroi de 3,0 équivalents plein temps supplémentaires pour renforcer le domaine juridique et mettre en œuvre différents projets de la numérisation. En outre, le montant consacré aux formations et aux perfectionnements est revu à la hausse et adapté à la moyenne de la Direction.

Les honoraires de conseillers externes ont été réduits en application de l'ACE 79/2026.

Les revenus de l'impôt sur les mutations budgétés ont été augmentés de CHF 6,3 millions, le marché de l'immobilier ayant connu ces dernières années une évolution supérieure à la moyenne.

Un nouveau produit est créé. Il se limite à la surveillance du notariat, dont les revenus et les dépenses seront présentés séparément à l'avenir.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie numérique du Bureau cantonal du registre foncier pour les années 2025 à 2028 se poursuivra, tout comme celle du projet visant l'optimisation des processus dont l'aboutissement est estimé pour fin septembre 2027. De plus, l'OIO prêtera son aide dans le développement du raccordement direct de l'application spécialisée Capitastra et de SAP. L'outil à la charnière entre les systèmes fait l'objet d'un mandat et sera disponible en 2027. En outre, la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle (IA) comme appui dans le traitement des affaires continuera d'être étayée. 2027 sera surtout l'année de la conception du projet et de la préparation de la procédure d'adjudication. Le Bureau cantonal du registre foncier s'occupera aussi de la révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations, qui jouera un rôle déterminant en ce qui concerne l'usage personnel du logement par la ou le propriétaire.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie numérique pour les années 2025 à 2028 ainsi que le projet d'optimisation des processus offrent un potentiel considérable d'optimisation des procédés de travail, de réduction des délais de traitement et d'amélioration de la qualité des données.

Grâce à la connexion directe, les émoluments et les impôts sur les mutations peuvent être facturés à partir de Capitastra par l'intermédiaire de SAP, ce qui promet des gains d'efficacité opérationnelle et des avantages de gestion stratégique.

Les travaux d'analyse en cours concernant l'utilisation de l'IA doivent, à moyen terme, offrir de nouvelles possibilités pour augmenter l'efficacité des tâches routinières et des examens complexes dans le cadre de processus centraux de grande envergure.

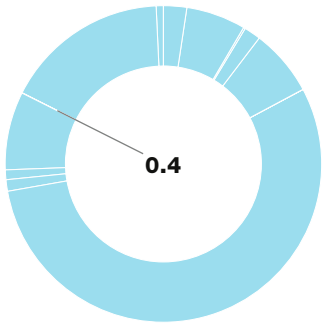
La révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations permet une simplification du droit, qui améliorera les processus et réduira la durée des procédures. La volonté politique sera elle aussi mieux mise en œuvre et la sécurité du droit s'en verra accrue.

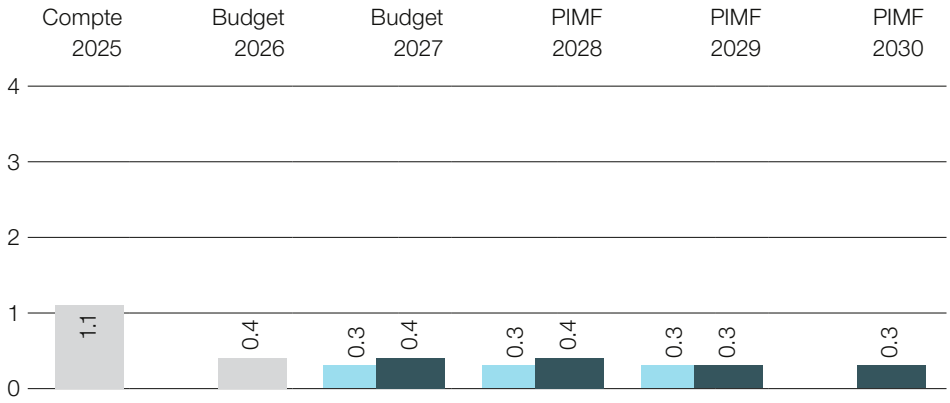
Dans le domaine du registre foncier, qui représente une activité de niche, le manque de personnel qualifié est particulièrement marqué. Il pourra être surmonté après actualisation des stratégies en matière de ressources humaines et de développement du personnel ainsi qu'après adaptation des profils d'exigence, taillés pour répondre aux défis de demain.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	68 351	64 039	chancelant
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	69 727	64 288	chancelant
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	10	5	baisser

6.7.11 Registre du commerce





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–3 490 262**	**–3 657 522**	**–3 665 236**	**–3 667 116**	**–3 688 928**	**–3 710 627**
30 Charges de personnel	–3 039 183	–3 181 622	–3 183 236	–3 185 116	–3 206 928	–3 228 627
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–84 961	–125 900	–132 000	–132 000	–132 000	–132 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–351 118	–350 000	–350 000	–350 000	–350 000	–350 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–15 000	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**4 541 741**	**4 033 000**	**4 033 000**	**4 033 000**	**4 033 000**	**4 033 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 541 207	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000
43 Revenus divers	534	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**1 051 478**	**375 478**	**367 764**	**365 884**	**344 072**	**322 373**
34 Charges financières	–911	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**–911**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**1 050 567**	**375 478**	**367 764**	**365 884**	**344 072**	**322 373**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**1 050 567**	**375 478**	**367 764**	**365 884**	**344 072**	**322 373**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Inscription au registre	1 098 070	344 930	**337 678**	335 911	315 408	295 010
Procédure d'examen préalable	–47 504	30 549	**30 086**	29 973	28 664	27 362

Modifications par rapport à la planification précédente

Il n'y a pas de grands changements par rapport à la précédente planification. Au premier trimestre, le nombre de réquisitions d'inscription a toutefois dépassé celui enregistré en 2025, année record. On ne peut donc exclure que les émoluments excèdent les recettes inscrites au budget 2027. Il est toutefois impossible d'émettre un pronostic fiable au vu de la situation économique mondiale et de la croissance atone. Le niveau des entreprises déclarées en faillite est accru de plus de 100 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Priorités de développement

Des ressources humaines et financières supplémentaires seront nécessaires pour l'introduction du registre de transparence suisse (registre BO) durant l'automne 2026. La nouvelle structure selon l'organigramme au 1er janvier 2027 constituera une autre priorité de l'office, de même que le lancement d'un guichet en ligne et la mise en service d'un dialogueur.

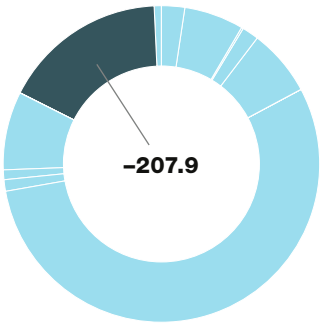
Chances et risques

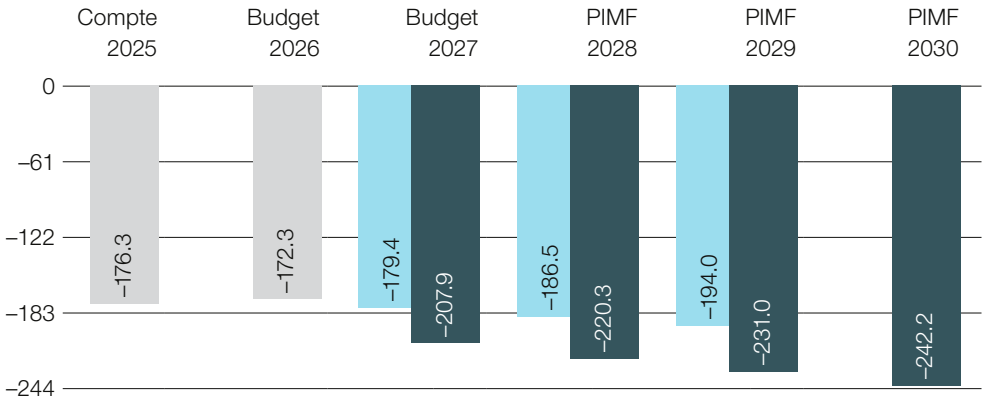
La mise en œuvre du registre BO présente un risque : le traitement des affaires pourrait accuser davantage de retard. La perte de savoir découlant des divers départs à la retraite parmi les cadres doit être peu à peu comblée par le personnel nouvellement engagé. L'office s'emploie à contrer le risque d'incertitude et de retard dans le traitement des affaires. Grâce à une planification prévoyante, il entend familiariser peu à peu ses collaboratrices et collaborateurs avec les nouvelles tâches.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2024**	**Compte 2025**	**Évolution attendue**
Nombre d'enregistrements	22 808	23 258	croissant
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	23 787	24 350	croissant
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	675	549	constant

6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)





- Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF
- Ancienne planification (budget global) en millions CHF
- Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) assure une protection efficace et conforme au droit civil des enfants et des adultes vulnérables. Elle évalue les situations de danger, prend les mesures de protection nécessaires, y compris le placement à des fins d'assistance, et en surveille la mise en œuvre.

Elle assume en outre des tâches qui lui sont confiées par la loi, notamment dans les domaines de la prévoyance privée, de l'exécution de tâches indépendantes de toute mesure, de l'intervention et de la surveillance en matière de prévoyance privée et de mesures légales, du traitement d'affaires nécessitant un consentement, ainsi que de la surveillance et de l'assurance qualité des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–200 528 754**	**–202 143 350**	**–231 510 924**	**–243 932 828**	**–254 612 969**	**–265 834 451**
30 Charges de personnel	–28 232 385	–29 110 285	–29 372 341	–29 517 444	–29 720 376	–29 903 918
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–94 310 496	–86 295 826	–111 704 346	–119 805 483	–125 897 350	–132 345 097
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 358	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–72 746 528	–74 735 844	–84 038 659	–88 210 688	–92 592 377	–97 178 898
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–5 237 987	–12 001 394	–6 395 578	–6 399 213	–6 402 866	–6 406 538
Revenus d'exploitation	**24 240 659**	**29 846 246**	**23 600 000**	**23 600 000**	**23 600 000**	**23 600 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	23 337 201	23 453 000	23 100 000	23 100 000	23 100 000	23 100 000
43 Revenus divers	489	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	687 812	400 000	500 000	500 000	500 000	500 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	215 157	5 993 246	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–176 288 095**	**–172 297 103**	**–207 910 924**	**–220 332 828**	**–231 012 969**	**–242 234 451**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
34 Charges financières	5	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**5**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–176 288 090**	**–172 297 103**	**–207 910 924**	**–220 332 828**	**–231 012 969**	**–242 234 451**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–176 288 090**	**–172 297 103**	**–207 910 924**	**–220 332 828**	**–231 012 969**	**–242 234 451**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–117 976 460	–117 561 930	**–143 204 774**	–152 400 644	–160 293 956	–168 584 113
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–55 161 747	–47 562 212	**–56 432 509**	–59 429 171	–62 036 244	–64 775 471
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	–1 435 228	–3 119 652	**–3 587 842**	–3 653 779	–3 705 458	–3 761 208
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	–1 714 654	–4 053 310	**–4 685 800**	–4 849 235	–4 977 312	–5 113 659

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation correspondent aux coûts de mesures, sur lesquels les APEA n'ont que très peu d'influence. Des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte doivent être ordonnées lorsque le bien-être d'une ou un enfant est menacé ou qu'une personne adulte a besoin de soutien. La réduction des coûts dans ce domaine a été mise en œuvre telle que prévue par l'arrêt du Conseil-exécutif 648/2026.

Les charges de transfert – indemnités dues aux communes en vertu de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd) – connaissent une hausse notamment liée à l'évolution du nombre de cas et à la progression de la masse salariale déterminante.

Les charges supplémentaires du groupe de matière des imputations internes s'expliquent par l'augmentation des tarifs des institutions cantonales. Étant donné que le système de facturation au prorata des coûts aux onze autorités deviendra caduc à partir de 2027, cet écart ne sera plus visible.

Actuellement, un amoindrissement des recettes est attendu vu les modalités de participation aux coûts au sens de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Ainsi, les contributions doivent être légèrement revues à la baisse par rapport à la planification précédente.

Les revenus de transfert ont été adaptés car les remboursements des communes découlant d'une curatelle professionnelle et les versements à la personne concernée en cas de dommage sont équivalents.

Priorités de développement

Aussi bien dans le budget 2027 que dans le plan intégré mission-financement 2028 à 2030, le développement et l'optimisation des processus, des structures et des instruments de travail au sein des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont toujours la priorité. Sont ici visées la transparence, l'uniformité et l'efficacité de l'administration.

Une importance primordiale sera aussi accordée au nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS), dont la mise en œuvre aura lieu au cours des prochaines années. Il est prévu que ce système remplace les applications spécialisées CMI PEA et Optimo fin 2027. Divers développements et travaux préparatoires sont encore à venir. Le système implique l'attribution nou-

velle de rôles et de tâches organisationnelles en matière d'exploitation et d'assistance, qui se traduira par une augmentation des charges de personnel des APEA. Des améliorations supplémentaires sont en particulier attendues dans l'harmonisation des méthodes de travail entre les différents sites, dans l'efficacité du traitement des cas et dans la fiabilité des processus financiers ainsi que dans la collaboration avec les services sociaux, qui utiliseront également NFFS.

Chances et risques

Le fait que la coopération avec les institutions et les services sociaux reste constructive et que le personnel dispose d'un vaste savoir-faire et de compétences spécialisées doit être considéré comme une chance importante. De plus, l'accroissement des ressources humaines permet d'atténuer avec d'autant plus d'efficacité la surcharge réelle du personnel des APEA.

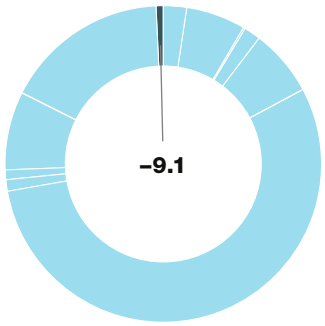
La hausse continue du nombre de cas et les incertitudes quant à l'évolution de la situation relative aux personnes mineures non accompagnées en quête de protection ou requérant l'asile constituent toujours des risques. La hausse mentionnée entraîne l'accroissement des charges nécessaires à la mise en œuvre des mesures ordonnées par l'autorité, sur lesquelles les APEA n'ont qu'une influence limitée pour ce qui relève tant de leur ampleur que de leurs tarifs.

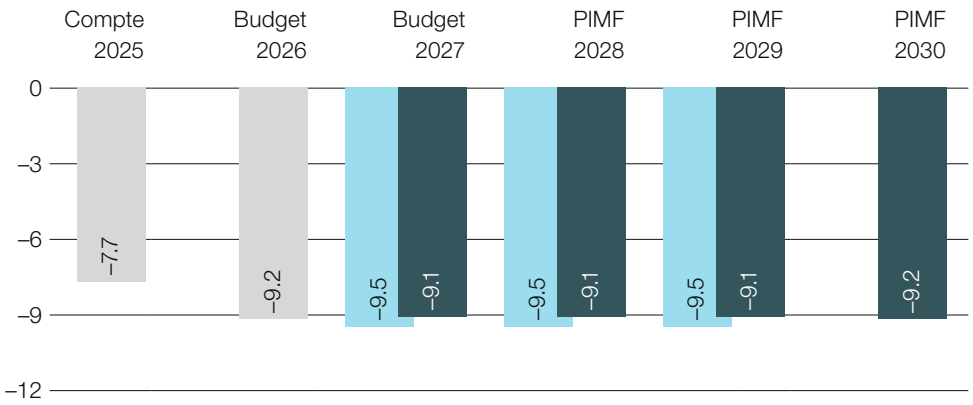
D'autres risques découlent de potentielles situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que de possibles restrictions touchant à l'organisation ou aux ressources de certains services sociaux. Enfin, la surcharge considérable et continue de travail qui pèse sur le personnel reste une gageure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	8 819	8 914	croissant
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 613	4 688	croissant
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	210	245	croissant
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	187	244	croissant

6.7.13 Information géographique





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–14 493 361**	**–15 661 977**	**–15 584 343**	**–15 587 053**	**–15 631 802**	**–15 689 729**
30 Charges de personnel	–5 433 475	–5 569 713	–5 793 033	–5 781 844	–5 824 792	–5 881 420
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–1 293 827	–1 836 550	–2 032 335	–2 037 835	–2 037 835	–2 037 835
33 Amortissements du patrimoine administratif	–965	–25 714	–28 975	–37 375	–39 175	–40 474
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–3 981 558	–4 530 000	–4 030 000	–4 030 000	–4 030 000	–4 030 000
37 Subventions redistribuées	–3 773 551	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000
39 Imputations internes	–9 984	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**6 788 925**	**6 491 500**	**6 491 500**	**6 491 500**	**6 491 500**	**6 491 500**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 533 726	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	481 647	490 500	490 500	490 500	490 500	490 500
47 Subventions à redistribuer	3 773 551	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–7 704 437**	**–9 170 477**	**–9 092 843**	**–9 095 553**	**–9 140 302**	**–9 198 229**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 546	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**1 546**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–7 702 891**	**–9 170 477**	**–9 092 843**	**–9 095 553**	**–9 140 302**	**–9 198 229**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–7 702 891**	**–9 170 477**	**–9 092 843**	**–9 095 553**	**–9 140 302**	**–9 198 229**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Information géographique	–7 702 891	–9 170 477	**–9 092 843**	–9 095 553	–9 140 302	–9 198 229

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats s'améliore de quelque CHF 0,4 million par rapport à la planification précédente. La différence s'explique par des charges de personnel accrues à la suite de pertes de rotation ainsi que par une coupe budgétaire dans les charges de transfert en application de l'ACE 648/2026, de CHF 0,5 million.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle, ou, en d'autres termes, de présenter les données de la mensuration officielle sous forme numérique dans le standard de qualité exigé par la Confédération ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). En outre, l'élaboration d'une plateforme pour la mise à l'enquête publique sous forme dématérialisée est en cours. Celle-ci pourra également être connectée lors de la numérisation d'autres procédures de mise à l'enquête. Par ailleurs, le géocoaching est une offre de conseil destinée à l'ensemble des services spécialisés du canton qui porte sur différents thèmes de l'information géographique. Enfin, le data coaching,

prévu pour proposer dans le cadre de la DIJ une assistance en matière de gestion des données, de données publiques en libre accès (OGD) et d'analyse des données est en cours de développement.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	377	391	croissant
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	2 059	2 350	croissant
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	16	15	baisser
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	67	74	croissant

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Description

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédéral du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–902 827**	**–800 000**	**–800 000**	**–800 000**	**–800 000**	**–800 000**
Écart		11.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**902 827**	**800 000**	**800 000**	**800 000**	**800 000**	**800 000**
Écart		–11.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–902 827	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000	–800 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	902 827	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–4 248 460	–5 151 287	–5 951 287	–6 751 287	–7 551 287	–8 351 287
Etat au 31.12.	–5 151 287	–5 951 287	–6 751 287	–7 551 287	–8 351 287	–9 151 287
Évolution	–902 827	–800 000	**–800 000**	–800 000	–800 000	–800 000

Commentaire

Il n'est pas possible de se prononcer concrètement sur le montant de la taxe sur la plus-value, ni sur le moment de son exigibilité. La réalisation relève des communes et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune possibilité d'exercer une quelconque influence en la matière. Compte tenu des affaires susceptibles d'être enregistrées ainsi que de valeurs empiriques, une valeur moyenne de CHF 0,8 million est inscrite au budget. Il convient de noter qu'à partir de 2027 la prime de démolition de bâtiments et d'installations, déjà présentée comme un risque, devra être financée à hauteur annuelle nette de CHF 2,0 millions. Le financement proviendra en premier lieu du produit de la taxe sur la plus-value.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–98.6	72.3
Police	–518.4	127.8
Circulation routière et navigation	–54.5	350.1
Exécution judiciaire	–227.4	68.3
Population	–55.4	36.4
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–30.1	18.1

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–9.8	–16.1	–26.4	–26.3	–26.0	–26.4
Police	–358.1	–369.9	–390.6	–402.0	–419.4	–428.8
Circulation routière et navigation	297.8	292.7	295.7	295.8	294.1	292.8
Exécution judiciaire	–135.1	–148.8	–159.1	–165.3	–169.5	–174.2
Population	–18.6	–16.3	–19.0	–18.6	–19.1	–19.6
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–10.8	–9.7	–12.0	–12.3	–12.6	–12.7
Total	**–234.6**	**–268.1**	**–311.4**	**–328.6**	**–352.4**	**–368.9**

7.3 Priorités de développement de la Direction

Les trois domaines de ressources que sont les finances et le controlling (FI/CO), les ressources humaines (RH) et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été tour à tour regroupés au sein du nouveau Centre de prestations, qui centralise les ressources de la DSE (hors Police cantonale) depuis 2026. Le Service de lutte contre la violence domestique axe le développement de son organisation en particulier sur son infrastructure de conseil, ce afin de mieux répondre à la forte demande de formations continues spécifiques à certaines professions et de mesures d'information et de prévention. Dans le domaine des fonds et autorisations, le service compétent (FOBE) applique les nouvelles bases légales et adapte la pratique du Fonds de loterie et du Fonds du sport. Il s'attend à de nombreuses nouvelles demandes, qui viendront s'ajouter à la masse de celles en cours de traitement. Pour ce faire, il s'apprête à augmenter ses effectifs.

Dans le cadre des mesures de mise en œuvre du projet d'évaluation de l'organisation de la Police cantonale (POCA), les gestionnaires de police issus de la première volée de la nouvelle formation ont commencé à travailler. La POCA est aussi en train d'adapter l'organisation des services de police de base assurés par la police mobile et la police territoriale.

En collaboration avec la Police judiciaire et la Prévention, les quatre polices régionales poursuivront leurs efforts dans le thème prioritaire de la violence chez les jeunes en 2027. L'objectif des mesures correspondantes est notamment de permettre d'identifier rapidement les jeunes auteurs et d'éventuelles radicalisations, et de prendre des mesures appropriées en collaboration avec les institutions compétentes.

Dans le domaine de la prévention en milieu scolaire, depuis l'année 2025/2026, la POCA mène des campagnes de sensibilisation sur des thématiques la concernant, telles que les crimes de haine, la radicalisation et la désinformation, en plus de nouvelles offres facultatives. Les cours de prévention qu'elle dispense dans les écoles s'échelonnent de la 1H à la 11H, si bien qu'au terme de la scolarité obligatoire, chaque enfant a suivi 27 leçons.

Dans le domaine de la sécurité routière, le nombre d'accidents liés à la mobilité douce continue d'augmenter. La priorité est accordée aux accidents impliquant des vélos et des vélos électriques, au trafic mixte dans les centres urbains et aux défis de la gestion des nouveaux moyens de transport tels que les nouveaux véhicules électriques individuels.

Par ailleurs, la cybercriminalité occupe une place toujours plus importante, aussi bien au niveau cantonal que national et mondial. La brigade Cybercriminalité de la POCA a reçu 7990 signalements en ce sens en 2025, soit une baisse de 2 %. Malgré cette quasi-stagnation, les cas signalés restent nombreux et sont de plus en plus complexes. Dans le canton de Berne comme partout en Suisse, le nombre de cyberinfractions économiques continue de représenter la majeure partie des cyberinfractions dénoncées.

La construction du nouveau centre de police de Berne va bon train et le calendrier est généralement tenu. Des obstacles survenant çà et là dans le cadre du projet peuvent toutefois engendrer certains délais. La suite du projet sera retardée.

Dans le cadre du projet Sirius 3, le Conseil-exécutif et l'Assurance immobilière Berne prévoient de créer une infrastructure de formation et de perfectionnement commune pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la POCA à Utzenstorf. Le projet sera débattu par le Grand Conseil à la session d'automne 2026. La nouvelle infrastructure pourra être inaugurée au plus tôt au début des années 2030.

L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) continue d'augmenter graduellement ses effectifs d'experts de la circulation routière afin de rattraper le retard considérable accumulé dans l'expertise des véhicules et de faire face à l'expansion constante du parc automobile. Désormais, les détenteurs de véhicules peuvent faire expertiser leur véhicule auprès du TCS même sans en être membres ou avoir reçu de convocation. Cela permet à l'OCRN d'étendre ses capacités d'expertises là où nécessaire et, ainsi, de rattraper progressivement le retard.

Par ailleurs, l'OCRN a introduit un système de portes ouvertes pour simplifier et optimiser l'accès à l'examen théorique : les candidats peuvent s'y présenter sans rendez-vous à des plages horaires définies.

En outre, l'OCRN continue de développer ses services numériques en permanence. Il prévoit notamment d'introduire un agent conversationnel oral (voicebot), en complément à l'agent conversationnel écrit (chatbot) déjà disponible, afin de simplifier et d'optimiser les possibilités générales d'interaction de la clientèle avec l'office.

Le projet de nouveau centre à Münchenbuchsee avance dans le respect du calendrier. Le déménagement est prévu pour le début de l'année 2031. De plus, les centres d'expertises et d'examens et la Division de l'admission à la circulation routière ont été réorganisés dans le cadre d'un projet visant à instaurer de meilleures conditions de collaboration, à étendre les possibilités de développement et à créer une structure de conduite durable.

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la mise en œuvre du plan directeur se poursuit concernant les infrastructures. De nouvelles étapes seront franchies en 2027 dans les procédures de mise au concours pour une nouvelle construction et le remplacement de bâtiments existants sur le site de Witzwil, et pour la rénovation complète de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank. L'Établissement pénitentiaire de Thorberg, quant à lui, doit être progressivement transformé en vue de sa réaffectation une fois qu'un nouvel établissement aura vu le jour à Witzwil. Dans cette optique, des travaux d'entretien majeurs sont prévus pour 2027. Au surplus, différents travaux stratégiques visant à préparer la mise en œuvre du plan directeur se poursuivent dans les autres établissements. Il s'agit par exemple de déterminer les besoins de rénovation futurs de l'Établissement de St-Jean et des prisons régionales.

Il faut s'attendre à ce que le taux d'occupation des établissements reste à un niveau élevé en 2027. Le canton de Berne voit ses efforts récompensés puisqu'il figure toujours dans le peloton de tête en matière de formes d'exécution particulières, telles que la surveillance électronique ou le travail d'intérêt général. Cela n'empêchera pas une nouvelle augmentation du nombre de jours de détention dans les années à venir.

Le Monitorage de la privation de liberté en Suisse montre que d'une façon générale, les cliniques de psychiatrie légale sont très fortement sollicitées et que les placements dans ce type d'établissements sont en hausse. Cette tendance se maintiendra en 2027. L'Office de l'exécution judiciaire approfondira cette problématique

avec le Centre psychiatrique universitaire de Berne afin de développer la prise en charge continue dans ce domaine.

Chez les femmes, la demande surpasse l'offre pour l'exécution de mesures et la section d'intégration. C'est la raison pour laquelle l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank s'apprête à créer de nouvelles places, en concertation avec les deux concordats alémaniques. Une seconde section d'intégration (comptant onze places) sera créée afin d'accueillir des détenues qui ne sont pas encore aptes à séjourner dans une section fermée ordinaire. Elle leur permettra de se stabiliser et de s'adapter progressivement aux conditions de l'exécution des peines grâce à un encadrement rapproché, à des structures claires et à un soutien thérapeutique. La nouvelle section n'aura pas d'incidence sur les capacités totales de l'établissement, puisque des places seront supprimées en compensation dans les sections ordinaires, qui ne totaliseront plus que 50 détenues, contre 63 actuellement.

La Stratégie en matière d'asile 2027 est un projet de réforme conçu conjointement par la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Elle vise à poursuivre le développement du système suisse d'asile dans la continuité de la réforme de 2019. Ses principaux objectifs sont l'accélération des procédures d'asile, l'amélioration de la gestion des crises et des afflux de réfugiés et la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité, mais aussi l'instauration de nouvelles règles pour le statut de protection S et le renforcement de l'intégration. Dans le domaine de l'asile, la DSE a pour seules tâches de verser l'aide d'urgence, de gérer les centres de retour et de garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. Le domaine de l'asile se caractérise par une forte volatilité, ce qui le rend très imprévisible. La Confédération a beau augmenter progressivement les indemnités forfaitaires versées aux cantons, cela ne suffira toujours pas à améliorer significativement le taux de couverture des coûts de l'aide d'urgence, qui reste faible.

En 2027, de nombreux ressortissants ukrainiens titulaires du statut de protection S auront séjourné cinq ans en Suisse et pourront donc prétendre à une autorisation de séjour (permis B) liée à leur statut de protection. Un séjour de cinq ans constitue également l'une des conditions pour le dépôt d'une demande d'autorisation de séjour pour cas de rigueur. La charge administrative engendrée par cette nouvelle donne devrait nécessiter plusieurs postes à plein temps pour une durée déterminée.

En conséquence de l'introduction de la nouvelle identité électronique délivrée par l'État (e-ID), les centres de documents d'identité seront chargés de vérifier les identités, selon toute prévision à partir du printemps 2027.

Dans le domaine du sport, la mise en œuvre des mesures prévues par la stratégie sportive du canton de Berne se poursuit. La stratégie sera en outre revue et remaniée. La protection civile continuera de se développer dans le canton, qui doit appliquer les changements décidés par la Confédération. Une attention particulière sera apportée à l'instruction de la protection civile, dans l'optique du transfert de la compétence en la matière des communes au canton à partir de 2030. Dans le domaine de la protection de la population, des planifications et des stratégies supplémentaires seront élaborées et mises en œuvre, telles que la réorganisation de l'organe de conduite cantonal en fonction des dispositions de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, entrée en vigueur en 2026. L'accent sera aussi maintenu sur la reprise des nouvelles tâches en lien avec les ouvrages de protection et sur le contrôle périodique des abris. Au niveau des affaires militaires et de l'infrastructure, la priorité sera mise sur les tâches d'administration militaire confiées au canton par la Confédération, parmi lesquelles la perception de la taxe d'exemption.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–925 861 438**	**–927 721 009**	**–984 425 492**	**–1 001 218 160**	**–1 025 249 245**	**–1 041 560 594**
Écart		–0.2 %	–6.1 %	–1.7 %	–2.4 %	–1.6 %
Revenus	**691 304 544**	**659 664 578**	**673 008 234**	**672 579 295**	**672 859 727**	**672 653 076**
Écart		–4.6 %	2.0 %	–0.1 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–234 556 894**	**–268 056 431**	**–311 417 258**	**–328 638 865**	**–352 389 518**	**–368 907 518**
Écart		–14.3 %	–16.2 %	–5.5 %	–7.2 %	–4.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–584 812 191	–599 185 654	–621 842 929	–630 308 538	–639 171 251	–647 405 716
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–188 448 354	–191 353 093	–207 699 696	–214 376 786	–226 556 338	–231 814 583
33 Amortissements du patrimoine administratif	–20 802 029	–22 582 001	–22 135 526	–23 259 499	–25 743 318	–28 116 853
34 Charges financières	–682 875	–398 000	–656 000	–661 001	–666 001	–671 001
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–69 529 173	–54 500 000	–71 750 000	–71 750 000	–71 750 000	–71 750 000
36 Charges de transfert	–52 330 636	–51 519 943	–52 023 330	–52 553 330	–53 053 330	–53 493 430
37 Subventions redistribuées	–1 158 794	–1 225 000	–1 270 340	–1 270 340	–1 270 340	–1 270 340
38 Charges extraordinaires	–119 028	0	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
39 Imputations internes	–7 978 352	–6 957 315	–6 947 669	–6 938 669	–6 938 669	–6 938 669
Revenus						
40 Revenus fiscaux	289 994 177	287 240 000	290 070 000	290 000 000	289 430 000	288 360 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	189 952 390	180 328 482	175 578 719	174 779 944	175 490 544	175 914 092
43 Revenus divers	524 951	50 000	470 000	410 000	50 000	50 000
44 Revenus financiers	2 406 762	1 480 000	1 780 000	1 780 000	1 780 000	1 780 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	70 087 638	56 341 666	72 340 000	72 340 000	72 340 000	72 340 000
46 Revenus de transfert	130 041 768	127 073 183	125 652 153	126 151 990	126 651 822	127 091 623
47 Subventions à redistribuer	1 158 794	1 225 000	1 270 340	1 270 340	1 270 340	1 270 340
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 138 064	5 926 248	5 847 022	5 847 022	5 847 022	5 847 022

Evolution du compte de résultats

Dans le compte de résultats, le budget 2027 présente un excédent de charges de CHF 311,4 millions. Cela constitue une péjoration d'environ CHF 19,2 millions par rapport au budget de l'année précédente.

Les charges de personnel (GM 30) augmentent de CHF 10,9 millions. Un peu moins de la moitié de ce montant (CHF 5,0 mio) est dévolu à la Police cantonale (POCA) dans le cadre de la planification des frais de personnel sur la base d'un effectif complet. Au surplus, l'augmentation est due à des reclassements en lien avec l'évolution des carrières, à l'exécution de mesures institutionnelles, à l'engagement d'experts de la circulation en renfort, à des ressources supplémentaires, à une hausse des frais de formation et de perfectionnement et à des mesures salariales.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) augmentent de CHF 4,1 millions, en raison principalement d'une hausse de la demande dans l'exécution judiciaire, de mesures prises par le Service de lutte contre la violence domestique, du contrôle périodique des abris et de coûts supplémentaires liés à l'informatique (CHF 9,6 mio). En revanche, les charges de la POCA sont en baisse en raison du report du projet de système mobile de communication sécurisée (CHF –5,5 mio).

Quant aux attributions/prélèvements sur les fonds (GM 35/45), le budget prévoit une hausse de la part du bénéfice net de Swisslos à hauteur de CHF 16,0 millions. Par ailleurs, le surcroît de revenus fiscaux généré par les véhicules à moteur (GM 40, CHF 4,1 mio) est contrebalancé par une baisse des revenus de CHF 3,1 millions liée à la stratégie de l'exécution judiciaire et à une augmentation moins élevée que prévu des émoluments de l'Office de la population.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–23 124 808**	**–30 039 826**	**–50 174 463**	**–28 313 234**	**–21 841 546**	**–45 783 428**
Écart		–29.9 %	–67.0 %	43.6 %	22.9 %	–109.6 %
Recettes	**933 832**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–22 190 977**	**–30 039 826**	**–50 174 463**	**–28 313 234**	**–21 841 546**	**–45 783 428**
Écart		–35.4 %	–67.0 %	43.6 %	22.9 %	–109.6 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–20 236 498	–25 786 211	–43 343 694	–23 636 311	–16 933 854	–40 529 582
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–2 888 311	–4 253 615	–6 830 769	–4 676 923	–4 907 692	–5 253 846
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	32 396	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	897 436	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	4 000	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Dans le compte des investissements, le budget 2027 présente un excédent de dépenses de CHF 50,2 millions. Cela constitue une péjoration d'environ CHF 0,9 million par rapport au budget de l'année précédente.

Dans les immobilisations corporelles (GM 50), les investissements sont en recul de CHF 1,6 million, tandis qu'ils augmentent d'environ CHF 2,5 millions dans les immobilisations incorporelles (GM 52).

Dans le plan intégré mission-financement, la part imputable aux investissements est fixée à CHF 28,3 millions pour 2028, CHF 21,8 millions pour 2029 et CHF 45,8 millions pour 2030. Le report du projet de système mobile de communication sécurisée, qui dépend de la Confédération, se répercute sur la planification des investissements. Le plan intégré mission-financement prévoit en outre des investissements à réaliser en 2030 dans le nouveau bâtiment de l'Office de la circulation routière et de la navigation à Münchenbuchsee (équipement des utilisateurs et équipement d'exploitation).

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
4 038.7	4 035.9	4 046.5	4 178.3	4 208.4	4 260.4

Commentaire

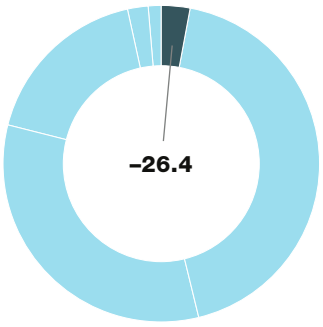
Les effectifs de la DSE augmenteront de 52,0 équivalents plein temps (EPT) au 1er janvier 2027 pour atteindre 4260,4 EPT.

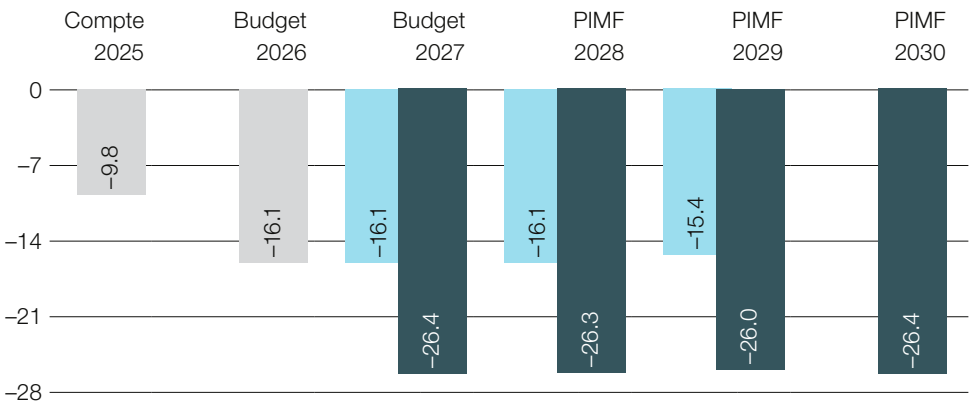
Cette augmentation résulte de la création de 62,1 EPT ; ces derniers reviennent dans une large mesure à la Police cantonale, afin de lui permettre d'accroître l'effectif de son corps à hauteur de 35,0 EPT (ACE 188/2019) et d'assurer le fonctionnement continu de l'infrastructure du nouveau centre de police de Berne (5,0 EPT). 9,0 autres EPT, refinancés, seront affectés à l'ajout de places en section d'intégration à l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank, pour faire suite à la hausse du nombre de personnes détenues psychiquement fortement affectées ou malades. 4,0 EPT supplémentaires, également refinancés, sont prévus pour l'Office de la circulation routière et de la navigation en raison de l'expansion du parc de véhicules. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires recevra également 4,0 nouveaux EPT pour l'accomplissement des tâches découlant de la loi cantonale sur la protection de la population.

À l'inverse, 10,1 EPT sont supprimés en conséquence du changement d'appartenance cantonale de Moutier (6,0 EPT), de la diminution des prestations demandées par la Ville de Bienne (2,0 EPT) et de la mise en œuvre de la charge ordonnée par le Grand Conseil concernant la troisième étape du projet ERP (2,1 EPT).

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la Direction de la sécurité dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–80 299 167**	**–72 510 215**	**–98 647 355**	**–98 524 206**	**–98 201 887**	**–98 672 417**
30 Charges de personnel	–9 635 300	–15 871 360	–20 070 344	–20 110 544	–19 363 017	–19 478 273
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 578 761	–2 502 800	–8 483 085	–8 313 070	–8 756 955	–9 115 455
33 Amortissements du patrimoine administratif	–140 358	–110 390	–96 426	–103 093	–84 415	–81 190
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–66 173 498	–52 000 000	–68 000 000	–68 000 000	–68 000 000	–68 000 000
36 Charges de transfert	–556 781	–699 000	–674 000	–674 000	–674 000	–674 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 214 469	–1 326 666	–1 323 500	–1 323 500	–1 323 500	–1 323 500
Revenus d'exploitation	**70 515 950**	**56 407 195**	**72 261 130**	**72 256 130**	**72 251 130**	**72 251 130**
40 Revenus fiscaux	1 365 839	1 500 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	265 001	189 500	253 000	248 000	243 000	243 000
43 Revenus divers	320 951	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	67 313 238	53 251 666	69 250 000	69 250 000	69 250 000	69 250 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 250 921	1 466 029	1 458 130	1 458 130	1 458 130	1 458 130
Résultat des activités d'exploitation	**–9 783 217**	**–16 103 020**	**–26 386 225**	**–26 268 076**	**–25 950 757**	**–26 421 287**
34 Charges financières	–9 412	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	8 936	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–476**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–9 783 693**	**–16 103 020**	**–26 386 225**	**–26 268 076**	**–25 950 757**	**–26 421 287**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–9 783 693**	**–16 103 020**	**–26 386 225**	**–26 268 076**	**–25 950 757**	**–26 421 287**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien à la direction	–9 685 617	–16 194 062	**–25 663 582**	–25 620 284	–25 315 477	–25 780 850
Service de lutte contre la violence domestique	–1 063 742	–1 073 365	**–1 758 643**	–1 682 792	–1 668 280	–1 673 437
Jeux d'argent	965 667	1 164 407	**1 036 000**	1 035 000	1 033 000	1 033 000
Fonds de loterie	0	0	**0**	0	0	0
Fonds du sport	0	0	**0**	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le compte de résultats (budget global) du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques affiche un résultat global de CHF 26,4 millions, soit une péjoration de CHF 10,3 millions par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour 2027.

Après le domaine des finances et du controlling, puis celui des ressources humaines, l'informatique a été centralisée à son tour au sein du Centre de prestations en 2026. Par conséquent, les frais de personnel et les frais matériels de ce domaine ont été transférés des offices au Secrétariat général (SG) dans le processus de planification 2026.

Les charges de personnel (GM 30) augmentent de CHF 4,0 millions par rapport à la planification précédente. La réaffectation de postes dans le cadre de la centralisation de l'informatique explique cette péjoration à hauteur de CHF 3,0 millions (sans effet sur le solde dans l'unité comptable 4600 DSE hors POCA). Viennent s'y ajouter 3,6 équivalents plein temps (EPT) créés dans le domaine de la communication, au Service de lutte contre la violence domestique, au Service des fonds et autorisations et dans le projet de numérisation de la justice administrative (CHF 0,5 million). En revanche, la suppression de postes dans le cadre de la troisième étape du projet ERP a des répercussions positives (1,1 EPT, CHF 0,2 million). Enfin, la centralisation du projet « Lehre@SID » et une augmentation des frais de formation et de perfectionnement contribuent à péjorer le résultat (de CHF 0,6 million au total).

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) augmentent de CHF 6,2 millions par rapport à la planification précédente. Les coûts transférés dans le cadre de la centralisation de l'informatique expliquent cette péjoration à hauteur de CHF 5,2 millions (sans effet sur le solde dans l'unité comptable 4600 DSE hors POCA). Le résultat est en outre grevé de CHF 0,5 million par le développement du Service de lutte contre la violence domestique, plus précisément les campagnes d'information prévues, le projet pilote « beforemore » et des groupes de parole supplémentaires. Pour le reste, les charges se sont alourdies notamment en raison d'une augmentation des coûts dans les domaines suivants : transition numérique du canton, renforcement de la résilience informatique et conseil en la matière, et divers changements informatiques (CHF 0,5 million au total).

Le budget prévoit une hausse de CHF 16,0 millions des parts du bénéfice net provenant de Swisslos dans les attributions aux fonds des capitaux de tiers (GM 35) et les prélèvements sur les fonds des capitaux de tiers (GM 45). Cette évolution s'explique par les chiffres des années précédentes et les résultats des comptes 2025.

Le PIMF pour les années 2028 à 2030 affiche également une hausse des frais de personnel et des frais matériels par rapport à la planification précédente en raison des transferts de charges dans le cadre de la centralisation de l'informatique.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 reflètent en particulier les priorités suivantes pour le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques.

Centre de prestations de la DSE
Les domaines des finances et du controlling, des ressources humaines et de l'informatique ayant été progressivement centralisés au SG DSE jusqu'en 2026, le nouveau Centre de prestations (CP) de la DSE (hors POCA), fort de quelque 90 collaboratrices et collaborateurs, se trouve désormais dans une phase de consolidation. Le processus de changement est en cours tant au CP que dans les offices et il fait l'objet d'un suivi actif. Les prestations de base de chacun des trois domaines sont assurées depuis leur transfert au CP. Toutefois, dans une Direction marquée par une forte tradition de décentralisation, la démarche de centralisation nécessite un changement de culture qui va prendre encore un certain temps. De plus, la centralisation des domaines des ressources requiert de nouveaux processus de conduite et de pilotage au sein de la Direction, dont les tests et la mise en place sont en cours et dureront jusqu'en 2027. C'est également dans ce cadre que sont définies les priorités stratégiques des trois services centraux qui constituent désormais le CP.

Au Service central des finances et du controlling, l'accent est mis sur l'introduction d'outils de pilotage et de systèmes de rapports. Quant aux services centraux des ressources humaines et de l'informatique, ils élaborent chacun une stratégie pour la DSE dans la continuité de la stratégie cantonale. En outre, dans le domaine informatique, les priorités demeurent le soutien à la transition numérique de la DSE et le renforcement de la résilience informatique.

Service de lutte contre la violence domestique
Le service se développe sur le plan organisationnel afin de répondre à la forte demande qui porte à la fois sur des formations continues adaptées aux professions concernées et sur des mesures d'information et de prévention destinées à lutter contre la violence domestique. Une réorganisation de la structure des consultations est notamment à l'étude, afin de garantir une offre de prestations facilement accessible sur l'ensemble du territoire cantonal, dans un contexte marqué par une forte augmentation du nombre de cas dans le domaine des consultations en matière de violence (groupes de parole et entretiens individuels).

Fonds et autorisations
Les nouvelles bases légales sont mises en œuvre, le Fonds de loterie et le Fonds du sport adaptent leur pratique en conséquence. Il en résultera une forte augmentation du nombre de demandes, qui ne pourra pas être absorbée avec les ressources actuelles. Parallèlement, le traitement ordinaire des demandes et la résorption de l'important volume de dossiers en suspens demeureront prioritaires. Enfin, le développement de l'application spécialisée et la poursuite de la numérisation figurent également parmi les objectifs prioritaires.

Service juridique
Le nombre de recours reçus a augmenté d'environ 14 % entre 2024 et 2025. Les efforts continueront de porter sur la réduction générale du nombre de dossiers en cours, en particulier des affaires pendantes depuis plus d'un an. L'absence durable, pour cause de maladie, de deux collaboratrices expérimentées a eu un impact sensible sur la charge de travail et nécessité le recrutement et l'initiation de personnel engagé pour une durée limitée. S'agissant des ressources humaines, la priorité est à la stabilisation.

Chances et risques

Dans les trois domaines des ressources (finances et controlling, ressources humaines et informatique), il est désormais possible, pour la première fois, de définir des priorités stratégiques coordonnées pour les prestations fournies aux offices de la DSE. Par contre, le risque existe que les offices sollicitent des prestations dont le nombre ou la nature dépassent le cadre défini par le catalogue des prestations et les ressources disponibles. La politique en la matière sera à préciser dans les nouveaux processus de conduite et de pilotage de la Direction.

Dans la troisième étape du projet ERP, des améliorations substantielles du système SAP sont attendues notamment dans les domaines des ressources humaines et des finances et du controlling, en particulier en ce qui concerne les processus de bout en bout et les possibilités d'analyse. Les gains d'efficacité escomptés ne se concrétiseront pas si de nouvelles répartitions des compétences se heurtent à un refus et si des ruptures de continuité supplémentaires compliquent le travail. Même au terme de cette troisième étape, le potentiel de SAP ne sera pas pleinement exploité : les Directions ne disposeront toujours pas d'un accès complet aux fonctionnalités RH et de nombreux systèmes périphériques resteront utilisés en parallèle.

Dans le domaine informatique, l'adaptation et l'optimisation d'applications spécialisées et d'applications de groupe permettront d'améliorer l'efficience et de mettre en œuvre efficacement la stratégie cantonale Administration numérique et TIC. De plus, les contrôles de sécurité systématiques des applications critiques permettront de réduire les risques, d'accroître la sécurité de l'exploitation et de renforcer la cyberrésilience de la DSE.

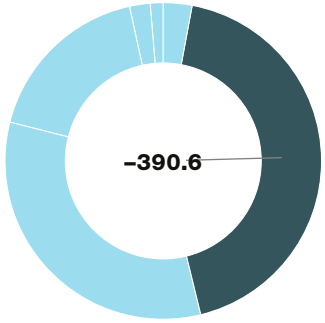
Dans le domaine des Fonds et autorisations, des moyens financiers supplémentaires pourront être alloués et permettront ainsi la réalisation d'un plus grand nombre de projets au bénéfice d'un large public. Sur le plan des ressources humaines, par contre, la situation reste tendue et le risque d'absences subsiste.

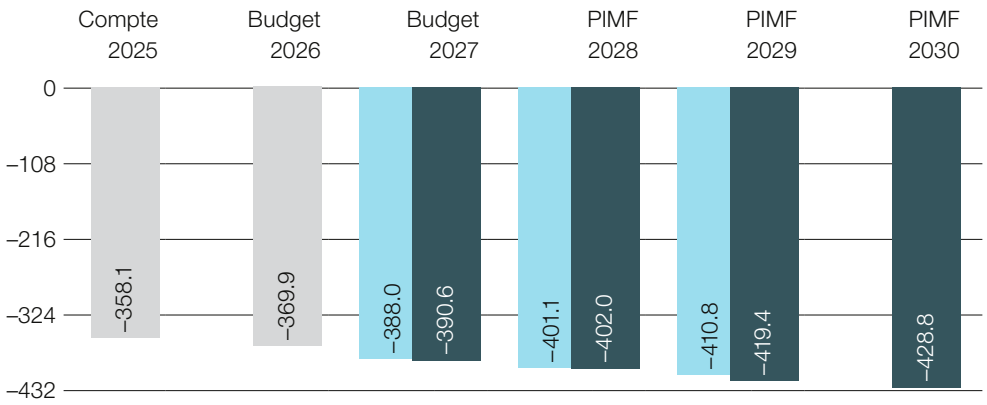
Au Service juridique, la nouvelle composition de l'équipe doit permettre de stabiliser la situation et, si possible, de réduire le volume des dossiers en suspens. Le nombre de nouveaux recours demeure toutefois volatil et imprévisible, ce qui constitue un facteur de risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	141	158	croissant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	18	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	49	croissant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	195	220	croissant
Nombre de recours déposés à la DSE	367	414	croissant
Nombre de recours traités de la DSE	384	365	croissant

7.7.2 Police





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres:

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier:

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–486 136 366**	**–497 650 863**	**–518 253 130**	**–529 649 815**	**–547 017 802**	**–556 422 702**
30 Charges de personnel	–378 298 493	–389 918 582	–404 866 382	–412 758 500	–420 678 254	–428 350 876
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–81 856 089	–79 212 993	–85 137 762	–88 270 262	–95 719 762	–96 719 762
33 Amortissements du patrimoine administratif	–17 098 764	–18 290 973	–17 220 604	–17 592 671	–19 591 404	–20 323 582
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–8 523 952	–9 785 815	–10 685 265	–10 685 265	–10 685 265	–10 685 365
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–359 068	–442 500	–343 117	–343 117	–343 117	–343 117
Revenus d'exploitation	**127 775 276**	**127 741 515**	**127 489 968**	**127 489 805**	**127 489 637**	**127 489 438**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 940 564	41 000 430	41 000 430	41 000 430	41 000 430	41 000 430
43 Revenus divers	149 374	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
46 Revenus de transfert	86 742 036	86 385 185	86 124 838	86 124 675	86 124 507	86 124 308
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	943 302	355 900	364 700	364 700	364 700	364 700
Résultat des activités d'exploitation	**–358 361 089**	**–369 909 348**	**–390 763 162**	**–402 160 010**	**–419 528 165**	**–428 933 264**
34 Charges financières	–131 000	0	–180 000	–180 000	–180 000	–180 000
44 Revenus financiers	438 458	0	300 000	300 000	300 000	300 000
Résultat des activités de financement	**307 458**	**0**	**120 000**	**120 000**	**120 000**	**120 000**
Résultat opérationnel	**–358 053 631**	**–369 909 348**	**–390 643 162**	**–402 040 010**	**–419 408 165**	**–428 813 264**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–358 053 631**	**–369 909 348**	**–390 643 162**	**–402 040 010**	**–419 408 165**	**–428 813 264**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	–108 704 057	–112 903 890	**–123 940 718**	–128 602 235	–135 706 022	–139 552 938
Gestion de la centrale d'engagement	–28 461 389	–29 783 413	**–30 776 843**	–31 483 437	–32 560 253	–33 143 357
Police judiciaire	–222 722 768	–224 345 615	**–234 215 595**	–240 130 481	–249 144 471	–254 025 621
Gestion de la centrale d'engagement	1 834 583	–2 876 430	**–1 710 006**	–1 823 858	–1 997 418	–2 091 348

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le compte de résultats (budget global) du groupe de produits Police affiche un résultat global de CHF 390,6 millions, soit une péjoration de CHF 2,7 millions par rapport au montant inscrit au plan intégré mission-financement (PIMF) pour 2027 lors du processus de planification 2025.

Les charges de personnel augmentent de CHF 5,0 millions par rapport à la planification précédente. La planification des frais de personnel repose sur des effectifs complets et comprend les charges liées à la formation. À l'instar du précédent processus de planification, une économie forfaitaire de CHF 10,0 millions est escomptée sur les charges de personnel de la Police cantonale (POCA). Si les effectifs complets sont atteints, les montants budgétés ne suffiront pas à couvrir les charges de personnel.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (groupe de matières 31) diminuent de CHF 5,5 millions. Ce recul s'explique principalement par le report du projet de système de communication mobile de sécurité, qui dépend de la Confédération. Par contre, des coûts supplémentaires sont attendus pour répondre à de nouvelles exigences en matière de sécurité informatique et pour la reprise des licences Microsoft, gérées jusqu'ici par l'Office d'informatique et d'organisation. Les amortissements augmentent de CHF 2,3 millions par rapport à la planification précédente. Des contributions supplémentaires liées à la coopération intercantonale entraînent une hausse des charges de transfert de CHF 0,9 million.

Les revenus d'exploitation diminuent de CHF 0,3 million par rapport à la planification précédente. Ce recul est dû à une baisse des revenus issus des contrats sur les ressources conclus avec les communes. En revanche, des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 0,3 million pourront être générées par la vente d'immobilisations devenues inutiles.

Les dépenses prévues dans le compte des investissements ont été réduites de CHF 0,5 millions par rapport à la planification précédente. La planification des investissements est en effet influencée par le report du projet de système de communication mobile de sécurité.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 reflètent en particulier les priorités suivantes pour le groupe de produits Police.

Projet d'examen de l'organisation
Le projet d'examen de l'organisation est entré dans sa phase de mise en œuvre dès 2026. Ainsi, les premiers gestionnaires de police ont terminé leur formation et pris leurs fonctions. Une deuxième volée est en préparation. La POCA est également en train de mettre en place la nouvelle organisation des prestations de base assurées par la police mobile et la police territoriale. Les premiers résultats sont encourageants. Toutefois, comme les effectifs nécessaires ne sont pas encore tous atteints, les mesures de mise en œuvre devraient se poursuivre au moins jusqu'en 2027.

Violence juvénile
En collaboration avec la Police judiciaire et la Prévention, les quatre polices régionales poursuivront leurs efforts dans le domaine de la violence juvénile en 2027. L'objectif est notamment de reconnaître rapidement les jeunes auteurs d'actes punissables et les éventuelles radicalisations, puis de prendre des mesures appropriées en collaboration avec les institutions compétentes. Une attention particulière restera accordée à la détection du port de couteaux. Les « patrouilles jeunesse », principalement en civil, sont notamment compétentes en la matière.

Prévention policière dans les écoles
Depuis l'année scolaire 2025/2026, des campagnes de prévention et des offres complémentaires facultatives sont proposées aux écoles sur des thématiques présentant un intérêt particulier pour la police, telles que les crimes de haine, la radicalisation ou la désinformation. L'enseignement de prévention dispensé par la police dans les écoles obligatoires comprend au total 27 leçons par élève, de l'école enfantine à la 11H. Il a fait l'objet d'une évaluation sur mandat de la Haute École pédagogique de Berne dans le cadre d'un sondage de classes d'école, du corps enseignant et du travail social en milieu scolaire. Les personnes interrogées ont toutes donné des retours positifs. Trois recommandations seront concrétisées à partir de 2027, notamment l'adaptation ciblée de certains modules et une implication accrue du corps enseignant dans la préparation et le suivi des interventions.

Sécurité routière
Le nombre d'accidents continue d'augmenter dans la mobilité douce et les défis en matière de sécurité routière se multiplient. La priorité est accordée aux accidents impliquant des vélos et des vélos électriques, au trafic mixte dans les centres urbains et aux défis de la gestion des nouveaux moyens de transport tels que les nouveaux véhicules électriques individuels. Les mesures préventives, répressives et d'accompagnement des années précédentes sont par conséquent maintenues sous une forme appropriée.

Cybercriminalité
Le problème de la cybercriminalité (criminalité numérique et cybercriminalité au sens strict) continue d'évoluer très rapidement à tous les échelons : cantonal, national et mondial. La POCA a reçu 7990 signalements en 2025, soit un recul de 2 %. Si le nombre de cas reste stable à un niveau élevé, leur complexité augmente sur le plan tant du mode opératoire que de la poursuite pénale. Dans le canton de Berne comme partout en Suisse, le nombre de cyberinfractions économiques continue de représenter la majeure partie des cyberinfractions dénoncées. Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir. En tant que point de contact central en matière de cybercriminalité, les spécialistes de la brigade Cybercriminalité de la POCA se chargent des cas complexes de cybercriminalité, mais aussi des autres enquêtes dans le domaine de la criminalité numérique. La brigade Cybercriminalité est soutenue dans son travail par les collègues du domaine spécialisé Traces numériques et du domaine Prévention et se tient à disposition de l'ensemble du corps de police pour prêter assistance et prodiguer des conseils. La mise en réseau à l'échelle nationale dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité est assurée par la représentation au sein du réseau de soutien aux enquêtes dans la lutte contre criminalité informatique.

Violence fondée sur le genre
La violence fondée sur le genre reste un thème prioritaire. L'accent est mis sur les infractions sexuelles commises à l'encontre de femmes et de filles et sur les féminicides. Il s'agit notamment de créer des moyens de lutte contre la violence fondée sur le genre. L'objectif supérieur est de rendre visible la violence envers les femmes et les filles, de la prévenir et de la combattre systématiquement. La POCA poursuit la mise en œuvre de nombreuses mesures d'information et de sensibilisation de la population, de formation et de perfectionnement des membres de la police, de prévention et de lutte ciblée. Toutes les mesures reposent sur un travail de fond et un suivi uniforme, pour lesquels les adaptations nécessaires des processus ont été effectuées en interne.

Chances et risques

Rialto
Le fournisseur SAP cessera de développer la base technique du système de gestion des dossiers Rialto. Le contrat de développement a donc été résilié. Le canton de Berne se voit rembourser près de CHF 10 millions sur les CHF 23 millions qu'il a payés pour cette application spécialisée. L'exploitation du système est assurée jusqu'en 2031. La POCA étudie actuellement différentes solutions de remplacement.

Centre de police Berne
L'avancement des travaux sur le chantier du Centre de police Berne est de plus en plus visible. Toutefois, un projet de cette ampleur rencontre régulièrement des difficultés susceptibles d'entraîner des retards. En 2026, ce fut notamment le cas au niveau de l'isolation périphérique et des palplanches, d'une part, et du raccordement au réseau de chauffage à distance, d'autre part. Il faudra donc revoir le calendrier du projet et reporter la date de mise en service. Cette dernière est en cours de redéfinition.

Sirius 3
Dans le cadre du projet intitulé Sirius 3, le Conseil-exécutif entend réaliser un centre de formation commun pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la POCA à Utzenstorf, en collaboration avec l'Assurance immobilière Berne. Le Grand Conseil en débattra en automne 2026. Le centre de formation sera réalisé au plus tôt au début des années 2030.

École de police bernoise
En collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions, la POCA a établi la faisabilité de la construction et le plan d'exploita-

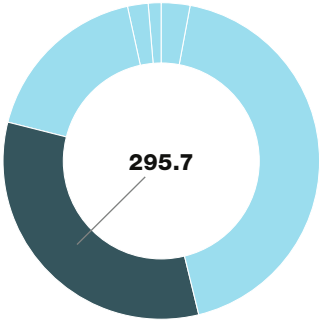
tion de l'infrastructure pour l'École de police bernoise. Par ailleurs, elle connaît désormais également les conditions dans lesquelles se déroulera la sortie du concordat sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch.

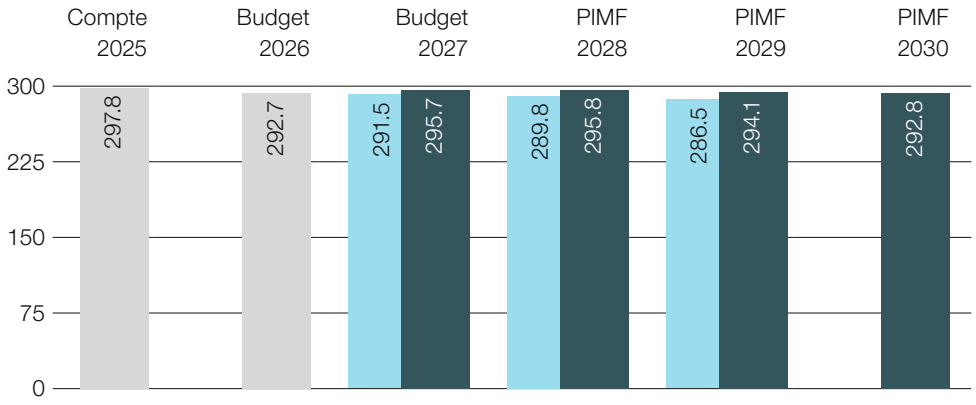
Augmentation de l'attractivité employeur
L'augmentation de l'attractivité employeur demeure une tâche primordiale pour la POCA. D'importants efforts restent à fournir pour pouvoir recruter suffisamment de personnel qualifié dans les années à venir. Dans le domaine de la promotion des femmes au sein de la POCA, les travaux en cours, dont le recrutement ciblé et le réseau interne de femmes, seront également poursuivis.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 963	1 988	croissant
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	542	539	baisser
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 497 912	3 505 846	croissant
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	55	constant
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	202 743	201 110	constant

7.7.3 Circulation routière et navigation





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–54 202 295**	**–53 773 517**	**–53 948 382**	**–54 899 521**	**–56 217 881**	**–56 861 839**
30 Charges de personnel	–39 492 976	–39 111 507	–39 931 672	–40 507 643	–41 450 112	–41 717 323
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–12 605 092	–12 576 839	–11 586 637	–11 803 636	–12 018 075	–12 188 074
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 719 978	–1 778 670	–1 997 073	–2 135 242	–2 296 693	–2 503 441
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–384 246	–306 500	–433 000	–453 000	–453 000	–453 000
Revenus d'exploitation	**351 009 697**	**345 355 000**	**348 647 000**	**349 753 000**	**349 384 000**	**348 738 000**
40 Revenus fiscaux	288 628 338	285 740 000	288 770 000	288 700 000	288 130 000	287 060 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	62 214 062	59 521 000	59 783 000	60 959 000	61 160 000	61 584 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
43 Revenus divers	84 504	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	82 793	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000
Résultat des activités d'exploitation	**296 807 402**	**291 581 483**	**294 698 618**	**294 853 479**	**293 166 119**	**291 876 161**
34 Charges financières	–322 989	–347 000	–425 000	–430 001	–435 001	–440 001
44 Revenus financiers	1 483 476	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
Résultat des activités de financement	**1 160 487**	**1 133 000**	**1 055 000**	**1 049 999**	**1 044 999**	**1 039 999**
Résultat opérationnel	**297 967 889**	**292 714 482**	**295 753 617**	**295 903 479**	**294 211 119**	**292 916 161**
38 Charges extraordinaires	–119 028	0	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**–119 028**	**0**	**–100 000**	**–100 000**	**–100 000**	**–100 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**297 848 861**	**292 714 482**	**295 653 617**	**295 803 479**	**294 111 119**	**292 816 161**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Admission des véhicules	9 849 011	11 486 458	**10 859 835**	11 327 232	10 700 581	10 589 833
Admission des conducteurs de véhicules	919 253	–1 272 430	**–958 114**	–1 090 498	–1 290 420	–1 363 652
Mesures administratives	–1 141 513	–1 396 017	**–1 219 176**	–1 183 816	–1 253 743	–1 323 960
Navigation	–33 341	–69 945	**–295 628**	–312 701	–336 029	–351 524
Redevances cantonales sur le trafic	285 893 302	282 458 057	**285 891 267**	285 745 167	285 068 003	284 047 483
Redevances fédérales sur le trafic	1 542 390	601 932	**578 779**	573 112	485 281	485 849
Places de stationnement	65 070	102 723	**66 567**	66 544	66 528	66 521
Places d'amarrage	754 689	803 704	**730 086**	678 437	670 918	665 611

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Circulation routière et navigation s'élève à CHF 295,7 millions et s'améliore de CHF 4,2 millions par rapport au montant inscrit, dans le processus de planification 2025, au plan intégré mission-financement (PIMF) 2027.

Avec CHF 59,8 millions, les revenus des contributions sont inférieurs à ceux de la planification précédente (CHF 60,5 mio). Cela s'explique par le recul attendu du nombre d'expertises de véhicules en raison du manque de ressources humaines.

Les frais de personnel affichent un montant de CHF 39,9 millions, soit CHF 0,2 million de plus que dans la planification précédente. Le budget 2027 comprend quatre nouveaux postes d'experte ou expert de la circulation routière. La centralisation des ressources de la Direction de la sécurité (DSE) au sein du Secrétariat général (projet de centralisation des processus de soutien, WeSuPro) a entraîné une réduction des frais de personnel de CHF 0,5 million dans le domaine des TIC par rapport à l'année précédente. Ce changement est sans incidence sur le solde de la DSE. Cependant, la planification de postes vacants, tout comme des mesures salariales et le renchérissement, viennent à nouveau contrebalancer la réduction des frais de personnel.

Dans le budget 2027, les biens, services et marchandises s'élèvent à environ CHF 11,6 millions (PIMF 2027 : CHF 12,6 mio). Ce recul s'explique par le transfert de différentes dépenses TIC à hauteur de CHF 0,6 million, en raison de la centralisation du domaine TIC au Centre de prestations de la DSE (projet WeSuPro). De plus, des économies d'un montant de CHF 220 000 ont dû être réalisées dans les biens, services et marchandises. Compte tenu des résultats d'exercices précédents, les pertes sur débiteurs ont augmenté de CHF 175 000.

Il est difficile d'estimer l'évolution du parc automobile et les futures rentrées financières de l'impôt sur les véhicules à moteur. Le parc automobile bernois se fait de plus en plus vieux. Cela laisse supposer qu'au cours des prochaines années, de nombreux véhicules

équipés d'un moteur à combustion seront remplacés par des véhicules électriques. Or, ces derniers bénéficient d'un barème d'imposition plus bas. Par conséquent, les rentrées financières de l'impôt sur les véhicules à moteur inscrites au budget 2027, d'environ CHF 286,0 millions, reculent sur le long terme à CHF 284,3 millions dans le PIMF 2030, malgré une hausse du nombre de véhicules (planification de l'année précédente : CHF 277,5–281,6 mio).

Les rentrées financières liées à l'impôt sur les bateaux s'élèvent à CHF 2,8 millions par an. Elles restent constantes, l'effectif des bateaux ne variant guère en raison du nombre limité de places d'amarrage.

Des investissements de CHF 7,5 millions sont budgétés dans le PIMF 2030 pour l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs et pour l'équipement d'exploitation du nouveau bâtiment de l'OCRN à Münchenbuchsee (voir le rapport relatif au crédit de réalisation dans cette affaire). Des investissements de l'ordre de CHF 2,1 à 2,6 millions sont prévus pour les années de planification 2027-2030. Ils comprennent l'entretien planifié des infrastructures en matière d'informatique, d'expertises et de places d'amarrage, ainsi que le remplacement de véhicules de service par des modèles électriques.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028 à 2030 du groupe de produits Circulation routière et navigation reflètent en particulier les priorités suivantes.

Réduction du retard dans les expertises de véhicules
En raison du retard accumulé dans les expertises et de l'augmentation constante du parc automobile, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de moins en moins en mesure, avec les ressources en personnel dont il dispose, de remplir intégralement son mandat légal. Afin de réduire les retards accumulés et de respecter durablement les intervalles, il est nécessaire d'augmenter graduellement les ressources en personnel de 20 expertes ou experts de la circulation routière. Les frais de personnel supplémentaires sont couverts, car les prestations des experts sont entièrement financées par les recettes des émoluments. Les charges et revenus supplémentaires sont inscrits dans le présent budget.

Numérisation
Dans son plan stratégique pour la numérisation, l'OCRN s'est donné pour objectif de développer les prestations en ligne (services numériques), à l'instar du canton dans sa stratégie pour une administration numérique. De nombreux services numériques sont déjà disponibles et d'autres sont en préparation. Par ailleurs, l'OCRN dispose désormais d'un agent conversationnel écrit (chatbot), qui sera complété dans un avenir proche par un agent conversationnel oral (voicebot). L'objectif est de simplifier et d'optimiser les rapports avec la clientèle.

Nouveau bâtiment à Münchenbuchsee
Le siège de l'OCRN et le Centre d'expertises et d'examens de Berne se trouvent actuellement au Schermenweg 5 et 9 à Berne. Les examens et expertises pour poids lourds sont effectués au Centre de compétences pour poids lourds, qui se situe à proximité, à la Milchstrasse 10 à Ostermundigen. Ces trois sites et leurs quelque 275 collaboratrices et collaborateurs seront regroupés dans un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee. Le déménagement est prévu début 2031. Les travaux du projet se déroulent selon le calendrier.

Collaboration avec le TCS/organisations partenaires
Les détentrices et détenteurs de véhicules peuvent faire expertiser leur véhicule auprès du Touring Club Suisse (TCS), même sans en être membres. Grâce à l'extension de la convention de délégation conclue avec le TCS, l'OCRN renforce de manière ciblée ses capacités en matière d'expertises et contribue à la réduction progressive des retards accumulés. Malgré cette extension, le rattrapage de ces retards prendra encore du temps et nécessitera, comme déjà mentionné, un renforcement ciblé des effectifs.

Centres d'expertises et d'examens et admission à la circulation routière : développements organisationnels
Les centres d'expertises et d'examens de Berne, de Thoune-Allmendingen, d'Orpond et de Bützberg constituaient jusqu'à présent des divisions indépendantes les unes des autres et placées sous la responsabilité d'une cheffe ou d'un chef. La division Admission à la circulation routière, qui se trouve au siège à Berne, était quant à elle divisée en plusieurs secteurs. La nouvelle organisation repose sur des bases plus solides et sur des rôles et responsabilités clairement définis. Chaque site conserve néanmoins ses points forts. Dans le même temps, l'OCRN crée de meilleures conditions pour la collaboration, des possibilités de développement et une structure de conduite durable.

Modernisation de la gestion des débiteurs
La modernisation de l'application spécialisée dédiée à la gestion des débiteurs permet à l'OCRN de mettre en place une base pérenne pour soutenir les processus et les améliorer encore davantage. Les travaux se déroulent selon le calendrier. La fin du projet est prévue pour la fin 2027.

Portes ouvertes pour les examens théoriques
Afin de simplifier et d'optimiser l'accès à l'examen théorique, l'OCRN entend mettre en place un système de portes ouvertes. Les candidates et candidats auront ainsi la possibilité de se présenter sans rendez-vous à l'examen théorique pendant des horaires d'ouverture définis. L'objectif est de mieux répondre aux besoins de la clientèle et de lui offrir plus de flexibilité, de simplifier les processus administratifs et d'optimiser l'utilisation des infrastructures.

HelloDATA
Grâce à HelloDATA, la plateforme open source du canton de Berne, l'OCRN dispose de différents tableaux de bord permettant d'analyser les processus opérationnels et les indicateurs statistiques. Cet outil facilite la gestion des processus opérationnels et fournit des éléments précieux pour la prise de décision. Afin de répondre aux exigences actuelles et d'améliorer en permanence la pertinence des analyses, les tableaux de bord font l'objet d'un développement continu et sont adaptés aux nouveaux besoins.

Chances et risques

Environnement de travail
L'OCRN répond activement aux nouvelles attentes d'un environnement de travail moderne. Il a défini différentes mesures en vue de relever les défis liés à la numérisation, et de répondre aux nouvelles exigences de la clientèle et à la pénurie de personnel qualifié. Afin de garantir les prestations à long terme et de renforcer son attractivité en tant qu'employeur, l'OCRN développe ses structures organisationnelles et ses compétences, et adapte ses formes de collaboration. Des équipes interdisciplinaires élaborent à cet effet des solutions concrètes à mettre en œuvre et testent des mesures « New Work » dans le but de promouvoir des méthodes de travail modernes et durables à l'OCRN.

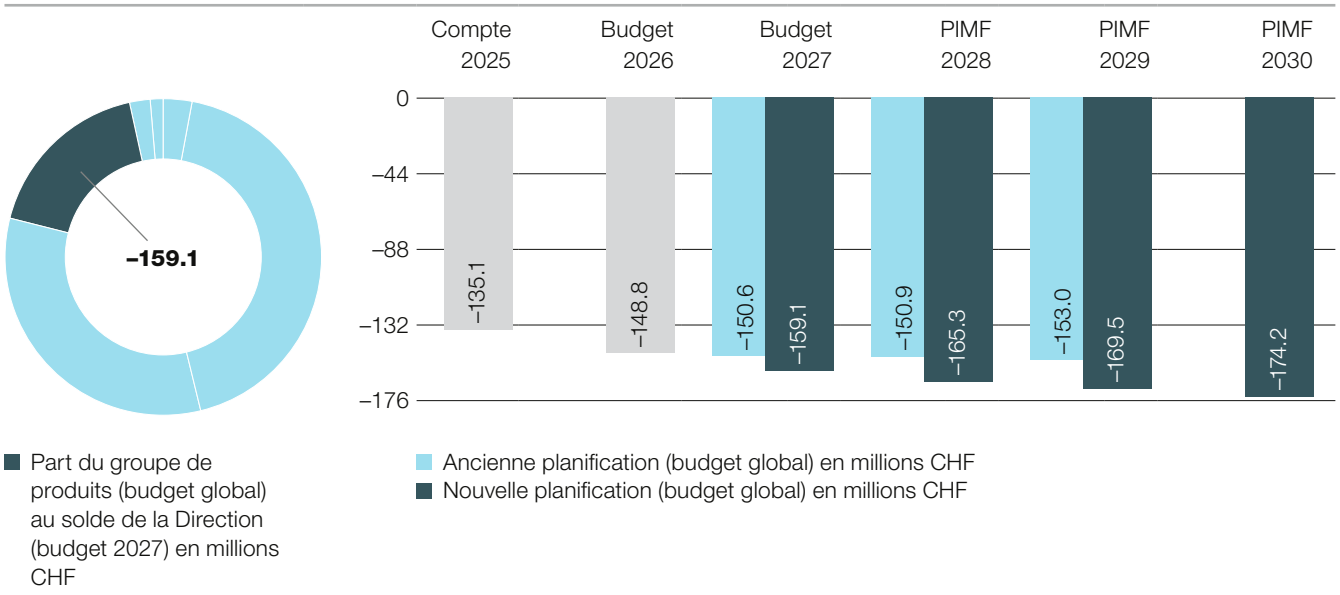
Ordonnance sur la conduite automatisée (OCAut)
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la conduite automatisée. Celle-ci est entrée en vigueur le 1er mars 2025. Elle autorise l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique sur autoroute, la circulation de véhicules complètement autonomes sur des tronçons admis par les autorités compétentes et le parcage automatisé dans des zones spécialement prévues à cet effet. L'OCRN assumera vraisemblablement les tâches du service de coordination cantonal ; il est en outre représenté au sein du groupe de suivi de l'Office fédéral des routes. À moyen terme, l'octroi d'autorisations pour l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique pourrait devenir un nouveau domaine d'activité.

Formation des expertes et experts de la circulation routière
On ignore si les recettes budgétisées dans le domaine des expertises de véhicules et des examens de conduite seront réalisées. Compte tenu de l'augmentation des coûts de formation et du nombre élevé de nouvelles formations prévues dans les années à venir (environ 10 à 15 expertes et experts par an), parallèlement à une hausse des départs à la retraite, il faut s'attendre à une baisse temporaire de la productivité. Les besoins accrus en formation découlant des nombreux départs à la retraite mobilisent des ressources et retardent le moment où les nouveaux membres du personnel sont pleinement productifs. Il en résulte un risque que les résultats des prochaines années soient inférieurs aux prévisions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	846 033	845 020	croissant
Effectif des bateaux	11 223	11 227	constant
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	264 774	258 723	constant
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	132 204	80 931	constant
Nombre d'expertises	226 626	220 646	constant
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	40 034	41 747	constant
Nombre de mesures administratives notifiées	19 940	18 909	constant
Nombre de consultations téléphoniques	472 283	460 398	baisser

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–215 001 585**	**–219 117 393**	**–227 353 630**	**–232 176 810**	**–237 067 761**	**–242 159 377**
30 Charges de personnel	–115 705 986	–112 969 486	–114 578 999	–114 599 400	–114 922 736	–114 742 234
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–80 663 460	–86 655 048	–91 956 842	–95 696 948	–99 459 675	–102 881 172
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 446 094	–1 993 857	–2 485 788	–3 077 464	–3 382 351	–4 792 969
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–15 718 139	–16 179 501	–16 884 500	–17 384 500	–17 884 500	–18 324 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 467 902	–1 319 500	–1 447 500	–1 418 500	–1 418 500	–1 418 500
Revenus d'exploitation	**79 773 151**	**70 354 714**	**68 286 838**	**66 920 700**	**67 575 299**	**68 014 847**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	58 543 339	50 039 465	47 087 186	45 281 048	45 795 648	45 795 196
43 Revenus divers	–37 167	0	420 000	360 000	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16 558 002	16 465 100	16 965 100	17 465 100	17 965 100	18 405 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 708 977	3 850 149	3 814 552	3 814 552	3 814 552	3 814 552
Résultat des activités d'exploitation	**–135 228 433**	**–148 762 680**	**–159 066 792**	**–165 256 111**	**–169 492 462**	**–174 144 530**
34 Charges financières	–23 246	–11 000	–11 000	–11 000	–11 000	–11 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	119 549	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**96 303**	**–11 000**	**–11 000**	**–11 000**	**–11 000**	**–11 000**
Résultat opérationnel	**–135 132 130**	**–148 773 680**	**–159 077 792**	**–165 267 111**	**–169 503 462**	**–174 155 530**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–135 132 130**	**–148 773 680**	**–159 077 792**	**–165 267 111**	**–169 503 462**	**–174 155 530**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Détention	–41 305 505	–46 234 523	**–44 911 058**	–44 859 643	–45 396 360	–46 422 057
Exécution de mesures	–93 826 625	–102 539 156	**–114 166 734**	–120 407 468	–124 107 102	–127 733 472

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Exécution judiciaire s'élève à CHF 159 millions, soit CHF 8,4 million de moins par rapport au plan intégré mission-financement 2027 du processus de planification 2025. En termes relatifs, cela représente une variation du solde de 5,2 %. Les circonstances qui ont contribué de manière déterminante à ce changement sont exposées ci-après.

Les placements de détenus bernois en dehors du canton augmentent en raison de la croissance continuelle, depuis 2023, des cas cantonaux de peines et mesures à exécuter. Ces placements impliquent le paiement d'indemnités aux cantons d'accueil, lesquelles ont été inscrites au budget 2027. Cette évolution s'observe plus particulièrement dans le domaine de l'exécution de mesures. Alors que quelque 13 500 jours de détention ont été exécutés hors du canton en 2022, ce chiffre est passé à 19 400 en 2023, à 24 750 en 2024 et à 27 270 en 2025. Aucune inversion de tendance n'est en vue à l'heure actuelle. Dans le domaine de l'exécution des mesures, l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) n'a guère de marge de manœuvre et doit s'en tenir aux mesures prononcées par les tribunaux. Les dépenses supplémentaires dues à ces placements s'élèvent à CHF 4.8 millions, tous types de détention confondus.

Depuis plusieurs années, l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank, seule institution accueillant des femmes, ne parvient pas à répondre à la demande en matière d'exécution de mesures et d'exécution de peines en section d'intégration. En accord avec les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures, il prévoit par conséquent de passer de 17 à 19 places pour l'exécution de mesures. Cela permettra de mieux couvrir les besoins actuels au niveau suisse. En effet, les délais d'attente sont longs : huit à douze mois en règle générale (pour une durée totale de la mesure de cinq ans). Or, le démarrage tardif d'une thérapie entraîne immanquablement une prolongation coûteuse de la mesure prononcée par le tribunal. En outre, de plus en plus de personnes détenues doivent recourir à des offres de soins, psychiatriques ou somatiques. Au budget 2027, un montant de CHF 1,6 million avait été pris en compte mais a dû être réduit de moitié, soit de CHF 0,8 million, par ACE no 648/2026.

Le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit des dépenses au cours des années à venir pour des travaux d'assainissement et de rénovation des établissements, afin que ces derniers respectent durablement les normes de sécurité. En outre, il faut tenir compte de la charge importante que les coûts de l'énergie continueront à représenter à l'OEJ en raison de contrats de fourniture conclus sur le long terme. Ces coûts sont inscrits au budget 2027 à hauteur de CHF 1,0 million. En outre, les travaux de numérisation doivent être poursuivis dans l'exécution judiciaire et des systèmes de sécurité obsolètes doivent être remplacés.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028-2030 du groupe de produits Exécution judiciaire tiennent compte en particulier des priorités suivantes.

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire
Concernant les bâtiments de l'exécution des peines et mesures, la nécessité de travaux d'assainissement et de construction a été mise en évidence dans la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 et concrétisée dans le plan directeur en mai 2019. Ce dernier a été contrôlé et affiné en plusieurs fois dans le cadre des travaux de développement. Les étapes définies ont été prises en compte dans le plan d'investissement intégré et/ou dans le compte de résultats en fonction de l'état d'avancement du projet. De nouvelles étapes dans les procédures de concours sont prévues en 2027 pour les projets suivants : nouvelle construction à Witzwil, bâtiments de remplacement à Witzwil, rénovation complète de l'Établissement péni-

tentiaire de Hindelbank. Pour pouvoir accompagner ces procédures et préciser les exigences liées aux utilisateurs des bâtiments, des moyens financiers ont été introduits dans la planification à long terme. D'importants travaux d'entretien sont prévus en 2027 dans le cadre de la rénovation par étapes de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg), en vue de sa réaffectation après l'ouverture de la nouvelle construction à Witzwil. L'EP Thorberg continuera de fonctionner pendant les travaux, mais ces derniers engendreront une réduction temporaire de la capacité d'accueil, et donc également une diminution des recettes liées aux indemnités. Par ailleurs, différents travaux stratégiques visant à préparer la mise en œuvre du plan directeur se poursuivent sur les autres sites. Il s'agit notamment de travaux de clarification en vue des futures rénovations de l'Établissement de St-Jean et des prisons régionales.

Augmentation générale des placements
En 2027, les établissements d'exécution seront toujours sous forte pression en raison des taux d'occupation. Cette situation s'observe désormais aussi dans les autres cantons. Par conséquent, il y a lieu de penser que le nombre de jours de détention à exécuter augmentera également. Sur la base des données de 2025 et 2026, l'OEJ a établi une projection des besoins. Celle-ci montre qu'il faut s'attendre à un besoin accru de placements dans les établissements bernois et dans les établissements extracantonaux. Le canton de Berne reste dans le peloton de tête en matière de formes particulières d'exécution judiciaire telles que la surveillance électronique et le travail d'intérêt général. Malgré ces efforts incontestables, le nombre de jours d'exécution devrait continuer à augmenter durant les prochaines années, ce qui a été pris en compte dans la planification financière.

Prestations de psychiatrie légale
Dans l'ensemble, le Monitorage de la privation de liberté montre une très forte occupation des places en clinique de psychiatrie légale en Suisse, la demande restant toujours très élevée. Au 1er mai 2025, 281 des 288 places disponibles étaient occupées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 98 %. Au vu des chiffres de 2026, l'OEJ estime que les admissions en clinique de psychiatrie légale continueront à augmenter en 2027, dans la continuité des années précédentes. Les admissions en clinique sont souvent nécessaires car ordonnées par un tribunal ou reposant sur des décisions médicales, ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux autorités d'exécution bernoises pour mettre en place d'autres types de placement. Le budget a été élaboré sur la base d'une augmentation des admissions en clinique comparable aux années précédentes. Par ailleurs, l'OEJ et le Centre psychiatrique universitaire de Berne (Universitäres Psychiatrisches Zentrum Bern [UPZ]) ont prévu, en 2027, d'approfondir le développement de la prise en charge psychiatrique continue. Leurs travaux se basent sur les conclusions des documents de référence élaborés en 2025 et 2026 et sur la convention passée avec l'UPZ pour les prestations de soins médicaux de base.

Exécution de mesures en section d'intégration pour les femmes détenues
Depuis plusieurs années, l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank, seule institution accueillant des femmes, ne parvient pas à répondre à la demande en matière d'exécution de mesures et d'exécution de peines en section d'intégration. En accord avec les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures, il prévoit par conséquent de passer de 17 à 19 places pour l'exécution de mesures. Cela permettra de mieux couvrir les besoins actuels au niveau suisse. En effet, les délais d'attente sont longs : huit à douze mois en règle générale (pour une durée totale de la mesure de cinq ans). Or, le démarrage tardif d'une thérapie entraîne immanquablement une prolongation coûteuse de la mesure prononcée par le tribunal.

Une deuxième Section d'intégration (comptant onze places) sera créée pour accueillir des détenues qui ne sont pas prêtes à répondre aux exigences d'une exécution de peine en milieu fermé et ont un besoin élevé d'encadrement, souvent pour des raisons somatiques, psychiatriques ou sociales. L'objectif, à travers un encadrement rapproché, des structures claires et un soutien thérapeutique, est de permettre aux détenues de se stabiliser et d'être capables d'intégrer un régime ordinaire d'exécution de peines. Cet accroissement de l'offre permettra de mieux répondre à la demande existante. Il n'aura aucune incidence sur le nombre total de places de l'établissement, puisque le nombre de places en régime ordinaire passera de 63 à 50. Les recettes supplémentaires couvriront, voire dépasseront, les coûts engendrés. Cette adaptation de repose aussi sur les données fournies par le Rapport de référence national pour la planification des établissements pénitentiaires de 2025 à 2050, qui montrent que la part de femmes augmente dans les longues peines privatives de liberté et dans les mesures institutionnelles.

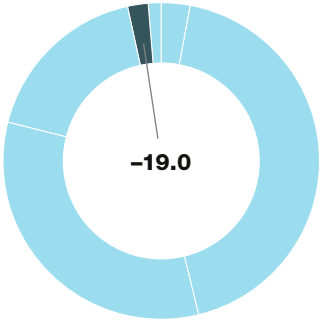
Chances et risques

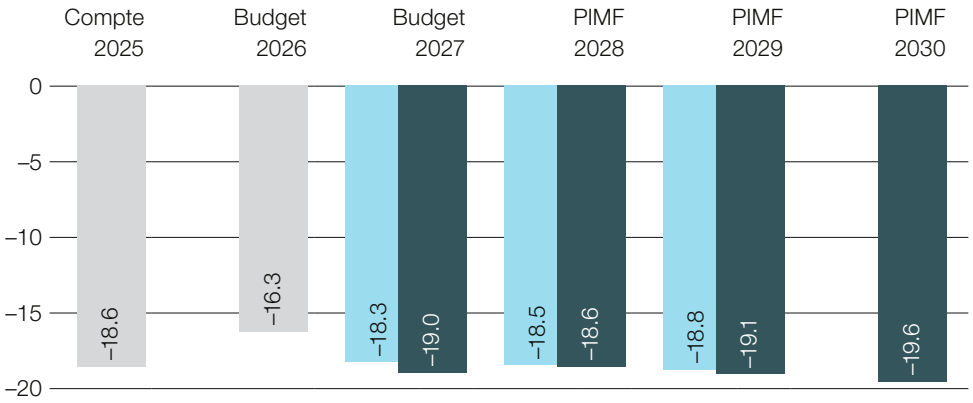
L'analyse des données relatives à l'exécution judiciaire pour les années 2023 à 2025 montre une nette augmentation du nombre de jours de détention à exécuter dans pratiquement tous les types de détention. C'est un phénomène observé partout en Suisse, et la surpopulation carcérale est particulièrement marquée dans les prisons bernoises. Afin d'augmenter les capacités des infrastructures existantes, l'OEJ a densifié les places de détention. Les mesures engagées permettent d'apporter une réponse à court terme, mais cette situation entraîne une baisse des admissions de détenus d'autres cantons et donc une diminution des recettes liées aux indemnités. Il faut en outre s'attendre à ce que le besoin accru de places de détention ne puisse, au-delà d'une certaine mesure, être comblé que par des placements dans des institutions externes au canton, ce qui impliquera davantage d'indemnités à payer pour l'OEJ. Si cette évolution n'est pas prise en compte dans le budget, il est très probable que des crédits supplémentaires soient nécessaires. Étant donné qu'il faudra attendre le quatrième trimestre pour estimer précisément les montants nécessaires en fonction de la dynamique du moment, ces crédits ne pourront être soumis au Grand Conseil pour décision qu'à la clôture annuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	353 978	379 433	croissant
Nombre de journées de travail d'intérêt général	10 173	10 984	chancelant
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	965	993	constant
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	100	105	croissant
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	211	237	chancelant
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	1	0	constant

7.7.5 Population





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, déclaration concernant le changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'inaptitude, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes étrangers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité). Établissement d'actes d'état civil (notamment acte de naissance, de décès ou de mariage, confirmation de reconnaissance d'enfant ou de déclaration concernant le nom, certificat individuel d'état civil, acte ou certificat de famille, certificat de partenariat, acte d'origine, certificat relatif à l'état de famille enregistré), confirmations, attestations et renseignements en matière d'état civil et de droit de cité, octroi d'autorisations de consulter le registre de l'état civil (recherche, etc.).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–61 121 738**	**–57 940 361**	**–55 394 403**	**–54 840 193**	**–55 340 345**	**–55 859 646**
30 Charges de personnel	–27 645 815	–27 431 597	–27 790 944	–27 226 112	–27 420 529	–27 683 113
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 768 131	–5 585 275	–4 159 750	–4 201 750	–4 471 350	–4 692 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	–271 256	–272 117	–155 315	–123 938	–160 072	–196 039
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–23 660 860	–21 522 513	–20 361 131	–20 361 131	–20 361 131	–20 361 131
37 Subventions redistribuées	–1 234	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 774 444	–3 128 860	–2 927 262	–2 927 262	–2 927 262	–2 927 262
Revenus d'exploitation	**42 677 082**	**41 655 567**	**36 436 182**	**36 301 182**	**36 301 182**	**36 301 182**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	20 610 925	22 362 669	18 697 467	18 562 467	18 562 467	18 562 467
43 Revenus divers	102	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	22 062 887	19 292 898	17 738 715	17 738 715	17 738 715	17 738 715
47 Subventions à redistribuer	1 234	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 934	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–18 444 656**	**–16 284 794**	**–18 958 221**	**–18 539 011**	**–19 039 163**	**–19 558 464**
34 Charges financières	–151 587	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–151 587**	**–40 000**	**–40 000**	**–40 000**	**–40 000**	**–40 000**
Résultat opérationnel	**–18 596 243**	**–16 324 794**	**–18 998 221**	**–18 579 011**	**–19 079 163**	**–19 598 464**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–18 596 243**	**–16 324 794**	**–18 998 221**	**–18 579 011**	**–19 079 163**	**–19 598 464**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Aide d'urgence et exécution des renvois	–7 518 058	–8 218 459	**–7 969 110**	–7 943 231	–7 987 772	–8 031 085
Loi sur les étrangers et l'intégration	–8 252 061	–5 338 768	**–5 456 377**	–5 055 892	–5 202 219	–5 380 600
Demandes relevant de l'état civil	–5 995 065	–6 237 689	**–6 623 942**	–6 652 093	–6 831 051	–6 994 994
Communication de données	72 129	–113 032	**–9 054**	–18 946	–81 823	–139 424
Documents d'identité des citoyens suisses	3 096 812	3 583 154	**1 060 262**	1 091 150	1 023 701	947 638

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Population atteint CHF 19,0 millions pour le budget 2027, soit CHF 0,7 million de moins par rapport au plan intégré mission-financement 2027 du processus de planification 2025. Les raisons principales de ce changement sont exposées ci-après.

L'augmentation du produit des émoluments escomptée dans la planification de l'an dernier n'apparaît pas réaliste au vu des prévisions actuelles. Cela est dû notamment à l'abandon progressif de l'acte d'origine, au nombre réduit des renouvellements du permis B du fait de l'allongement de sa durée de validité ainsi qu'à l'espacement dans le temps du renouvellement des passeports et des cartes d'identité. En conséquence, l'augmentation prévue est en partie réduite, ce qui conduit à une diminution de CHF 2,1 millions.

Le domaine de l'aide d'urgence devrait d'une part enregistrer des revenus de transfert plus élevés de CHF 0,7 million, issus du forfait alloué par la Confédération au titre de l'aide d'urgence et de la compensation des charges. D'autre part, les charges de transfert devraient elles aussi être plus élevées, notamment en raison du plus grand nombre de personnes hébergées dans les centres de retour, du renchérissement des coûts de la santé et des coûts plus élevés liés aux mineurs non accompagnés et aux personnes bénéficiant d'un hébergement particulier du fait des évolutions récentes. Il en résulte au total un besoin supplémentaire net de CHF 0,3 million.

En outre, les conséquences financières des cinq ans d'existence du statut de protection S sont prises en considération pour l'année 2027. La suppression du statut de protection S et sa conversion en autorisation de séjour, ou l'octroi d'autorisations de séjour pour cas de rigueur étaient considérés jusqu'à présent comme un risque, à défaut de bases suffisantes pour les quantifier. Dans l'intervalle, le Secrétariat d'État aux migrations et l'Association des services cantonaux de migration ont élaboré un document-cadre décrivant deux scénarios. L'OPOP a calculé les répercussions sur les finances dans l'hypothèse où le statut de protection S perdure en 2027 et que les deux scénarios soient appliqués par étapes. Des ressources en personnel supplémentaires sont nécessaires pour le traitement des demandes d'autorisation de séjour pour cas de rigueur, ce qui fait grimper les charges de personnel de CHF 0,8 million. De l'autre côté de la balance, les produits des émoluments affichent un supplément de CHF 0,1 million.

En revanche, la centralisation des domaines des ressources de la Direction de la sécurité au Secrétariat général (projet de développement des processus de soutien à la DSE, WeSuPro) se traduit par un allégement substantiel. Une dernière étape prévoit en ce sens que CHF 2,2 millions de moyens budgétés pour les charges de personnel et de biens, services et marchandises du domaine informatique seront transférés au Secrétariat général.

Enfin, les réductions décidées par le Conseil-exécutif dans la compensation du renchérissement et la progression individuelle des traitements du personnel cantonal et dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation contribuent aussi à améliorer le budget de CHF 0,2 million.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028 à 2030 reflètent en particulier les priorités suivantes pour le groupe de produits Population.

Stratégie en matière d'asile 2027
La Stratégie en matière d'asile 2027 est un projet de réforme conçu conjointement par la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Elle vise à poursuivre le développement du système suisse d'asile dans la continuité de la réforme de 2019. Ses principaux objectifs sont l'accélération des procédures d'asile, l'amélioration de la gestion des crises et des afflux de réfugiés et la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité, mais aussi l'instauration de nouvelles règles pour le statut de protection S et le renforcement de l'intégration. Des collaboratrices et collaborateurs de l'OPOP participent à divers groupes de travail de la Confédération. Les premières mesures d'application dans les cantons seront probablement déjà prises avant 2027.

Statut de protection S – conversion en autorisation de séjour
En 2027, de nombreuses Ukrainiennes et Ukrainiens auront séjourné cinq ans en Suisse et pourront, de ce fait, prétendre à une autorisation de séjour (permis B) liée à leur statut de protection. Dans le canton de Berne, environ 5300 personnes se trouveront dans cette situation en 2027. Elles atteindront alors également la durée minimale exigée, entre autres conditions, pour le dépôt d'une demande d'autorisation de séjour pour cas de rigueur.

Aide d'urgence et retour
Dans le domaine de l'asile, la DSE a pour seules tâches de verser l'aide d'urgence, de gérer les centres de retour (CR) et de garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. L'OPOP est responsable de la gestion des CR de Büren an der Aare, de Champion, de Konolfingen et de trois autres CR accueillant exclusivement des familles et des femmes seules, à Aarwangen, à Bienne et Enggistein. À l'heure actuelle, le CR installé dans l'abri souterrain de Berne-Brünnen n'est pas en exploitation, mais il reste disponible comme hébergement de réserve.

Numérisation
L'OPOP continue de mettre en œuvre sa stratégie interne de numérisation. Cette stratégie vise essentiellement à poursuivre la création de portails clientèle et à limiter les redondances et les ruptures de continuité dans différents processus, ce qui permet notamment d'améliorer l'expérience des personnes faisant appel aux prestations de l'office.

Chances et risques

En raison de facteurs majeurs, le domaine de l'asile, des réfugiés et de l'aide d'urgence fluctue toujours fortement. L'évolution des charges reste très difficile à prévoir, puisqu'elle dépend du nombre d'attributions, de la durée moyenne d'octroi de l'aide d'urgence, du nombre de personnes déboutées hébergées chez des particuliers et du nombre de personnes accueillies dans des hébergements spéciaux. De même, des obstacles à l'exécution du renvoi vers certains pays peuvent se traduire par une forte augmentation du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence. S'agissant des revenus, la Confédération augmente certes peu à peu son indemnité forfaitaire dans le cadre de son adaptation annuelle, mais cela n'influence guère le faible degré de couverture des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence.

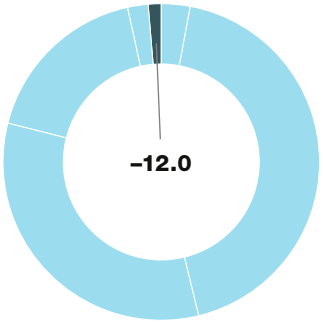
Du fait que les Ukrainiennes et Ukrainiens disposant du statut S atteindront en 2027 la durée de séjour minimale de cinq ans qui permet de déposer une demande d'autorisation de séjour pour cas de rigueur, il faut s'attendre, pour cette année-là, à un nombre accru de telles demandes, en plus de la délivrance des permis S associés au statut de protection. Comme les conditions et les processus seront d'abord élaborés au sein de groupes de travail, la charge effective pour les cantons n'est pas encore connue à l'heure où le rapport est établi. Il faut toutefois s'attendre à ce que plusieurs postes de travail à temps plein supplémentaires soient nécessaires.

Après l'introduction de la nouvelle identité électronique de la Confédération (e-ID), les contrôles d'identité deviendront une tâche incombant aux centres de documents d'identité de l'OPOP, et ce probablement à partir du printemps 2027. Les utilisatrices et utilisateurs pourront également effectuer ces contrôles de manière autonome grâce à un service numérique. Pour l'instant, le besoin réel et le temps requis par demande ne peuvent pas être chiffrés avec précision.

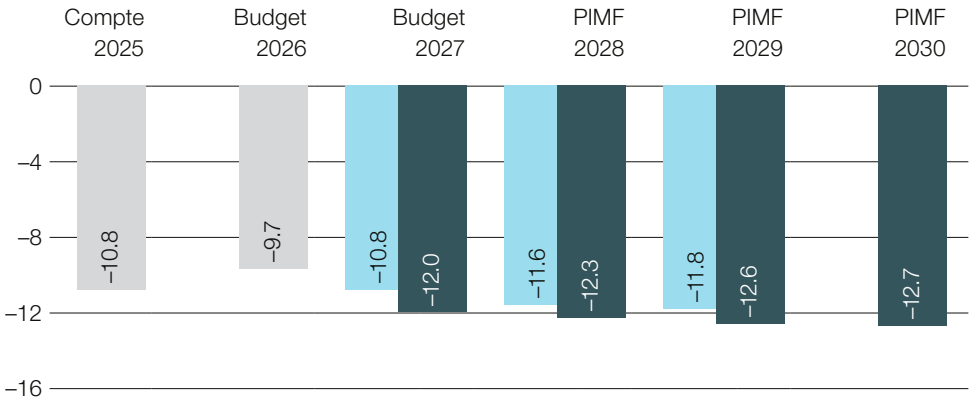
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	583	722	chancelant
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	1 448	1 421	chancelant
Naturalisations ordinaires	2 589	3 004	chancelant
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	3 583 000	3 627 000	constant
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	257 698	234 134	chancelant
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	78	78	croissant

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF



Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La protection de la population a pour but de sauvegarder la population et ses bases d'existence en cas d'événement majeur, de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé. Si des dommages se produisent, elle contribue à limiter les dégâts et à maîtriser l'événement. Pour ce faire, elle établit des planifications relatives à la préparation et aux mesures d'urgence, prend en charge les tâches de coordination entre ses différents partenaires et assure l'instruction et le perfectionnement des organes de conduite civils, entre autres attributions. L'organe de conduite cantonal (OCCant) assiste le Conseil-exécutif dans la gestion des événements dommageables tout en participant au système de protection de la population.

Dans le canton de Berne, la protection civile est avant tout l'affaire des communes. Cependant, face à la Confédération, le canton répond de la bonne application des prescriptions du droit fédéral et de la conformité des organisations de protection civile aux standards d'instruction et d'organisation. Il veille aussi à l'uniformité de l'instruction et du perfectionnement des personnes astreintes à la protection civile et coordonne l'instruction avec les services impliqués à la Confédération et dans les communes. Il conseille, assiste, accompagne et contrôle les organisations communales de protection civile et assume des tâches de coordination pendant certaines interventions de la protection civile. Enfin, il est responsable des abris et des constructions protégées, mais aussi des sirènes.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les installations militaires cantonales bernoises sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la sécurité dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–28 298 385**	**–26 330 659**	**–30 072 592**	**–30 366 614**	**–30 637 569**	**–30 813 612**
30 Charges de personnel	–14 033 621	–13 883 123	–14 604 588	–15 106 339	–15 336 603	–15 433 897

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–4 976 822	–4 820 138	–6 375 620	–6 091 120	–6 130 520	–6 218 020
33 Amortissements du patrimoine administratif	–125 579	–135 995	–180 320	–227 092	–228 384	–219 633
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–3 355 675	–2 500 000	–3 750 000	–3 750 000	–3 750 000	–3 750 000
36 Charges de transfert	–3 870 905	–3 333 114	–3 418 434	–3 448 434	–3 448 434	–3 448 434
37 Subventions redistribuées	–1 157 560	–1 225 000	–1 270 340	–1 270 340	–1 270 340	–1 270 340
39 Imputations internes	–778 223	–433 289	–473 289	–473 289	–473 289	–473 289
Revenus d'exploitation	**17 146 626**	**16 670 588**	**18 107 116**	**18 078 479**	**18 078 479**	**18 078 479**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 378 499	7 215 418	8 757 636	8 728 999	8 728 999	8 728 999
43 Revenus divers	7 187	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	2 774 400	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000
46 Revenus de transfert	4 678 844	4 930 000	4 823 500	4 823 500	4 823 500	4 823 500
47 Subventions à redistribuer	1 157 560	1 225 000	1 270 340	1 270 340	1 270 340	1 270 340
49 Imputations internes	150 137	210 170	165 640	165 640	165 640	165 640
Résultat des activités d'exploitation	**–11 151 759**	**–9 660 071**	**–11 965 476**	**–12 288 135**	**–12 559 090**	**–12 735 133**
34 Charges financières	–44 641	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	356 342	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**311 701**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–10 840 057**	**–9 660 071**	**–11 965 476**	**–12 288 135**	**–12 559 090**	**–12 735 133**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–10 840 057**	**–9 660 071**	**–11 965 476**	**–12 288 135**	**–12 559 090**	**–12 735 133**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Coordination de la protection de la population	–6 384 706	–6 156 490	**–3 220 626**	–3 215 199	–3 254 811	–3 299 958
Sport	–3 956 233	–2 878 872	**–3 166 501**	–3 223 027	–3 256 109	–3 293 936
Affaires militaires	601 091	1 102 515	**944 172**	932 159	884 187	848 469
Infrastructure	–1 100 209	–1 727 224	**–1 561 054**	–1 626 067	–1 665 008	–1 695 446
Protection civile	0	0	**–4 961 466**	–5 156 000	–5 267 350	–5 294 262

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires » s'élève à CHF 12,0 millions, soit CHF 1,2 million de moins par rapport au plan intégré mission-financement 2027 du processus de planification 2025.

Le domaine informatique a été centralisé et installé au Centre de prestations de la Direction de la sécurité, rattaché à au Secrétariat général. Par conséquent, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) peut, à partir du budget 2027, diminuer ses frais de personnel de CHF 0,3 million et ses frais d'exploitation et de licence de CHF 0,5 million à CHF 0,8 million dans sa planification annuelle. Cela n'a aucune incidence au niveau de la Direction, ces mêmes coûts étant désormais portés au budget du Secrétariat général.

La nouvelle loi cantonale du 11 septembre 2024 sur la protection civile (LCPCi ; RSB 522.1) prévoit que la compétence en matière d'instruction dans la protection civile soit transférée des communes au canton en 2030. Les dépenses supplémentaires seront com-

pensées conformément à la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1). Dans la planification de l'année dernière, tous les moyens destinés à la reprise des tâches correspondantes avaient déjà été pris en compte à partir du budget 2028, y compris les recettes issues de la facturation de prestations que le canton fournit aux communes pendant la période transitoire allant jusqu'en 2030. Il apparaît toutefois comme irréaliste d'établir une offre d'instruction structurée et de constituer un corps d'instruction en deux ans. Par conséquent, trois personnes seront employées à plein temps dès 2027, pour un total de CHF 0,4 million de francs, afin de mettre la nouvelle organisation en place : la cheffe ou le chef de la nouvelle section d'instruction de la protection civile et deux instructrices ou instructeurs. Si nécessaire, les instructrices et instructeurs devront aussi suivre la formation d'instructrice/instructeur dispensée par la Confédération, afin de pouvoir prendre leur fonction à partir de 2030.

Depuis 2026, ce ne sont plus les communes mais le canton qui assume la responsabilité du contrôle périodique des abris (CPA). Indépendamment des questions de compétence, le CPA peut être financé par le Fonds des contributions de remplacement dans la mesure où des moyens sont encore disponibles après que les rénovations prioritaires des abris ont été effectuées. Or, lors de la révision de l'ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection civile (OPCi ; RS 520.11), la Confédération a introduit l'obligation de remplacer tous les composants ayant de plus 40 ans. Le fonds a ainsi dû assumer des dépenses considérables et ne peut plus financer entièrement le CPA. L'OSSM doit donc assumer ces coûts et les porter au budget ordinaire à partir de 2027, à hauteur de CHF 1,0 million par an.

Dans les charges de biens et services, les coûts informatiques (TIC) sont également élevés. Ils ont été recalculés à la lumière du nouveau crédit-cadre TIC pour les années 2027 à 2029 et sont notamment engendrés par de nouveaux projets et compétences présentés ci-après.

- À partir de 2026, les frais de développement et d'exploitation de la nouvelle application fédérale s'inscrivant dans le cadre du projet de numérisation de la protection civile (DIZIS) seront facturés aux cantons par la Confédération au prorata. La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) a approuvé début 2026 la prise en charge de ces frais, étant donné la compétence des cantons en matière de protection civile. Cela engendrera des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne, qui a pu budgéter CHF 0,3 million en 2027 et près de CHF 0,1 million les années suivantes.

- En outre, l'Office fédéral de la protection de la population a informé la CG MPS qu'il allait poursuivre le développement du Système d'information sur le personnel de l'armée et de la protection civile (SIPA). Les dépenses concernant la partie sur la protection civile devront au moins partiellement être assumées par les cantons. Pour le canton de Berne, cela engendrera des coûts supplémentaires totaux d'environ CHF 0,5 million à partir de 2027. La planification tient compte d'un montant de CHF 0,1 million à CHF 0,2 million.

- Le projet de numérisation de la justice administrative au niveau cantonal sera mis en œuvre sous la conduite de la Direction de l'intérieur et de la justice. La partie des coûts informatiques et des coûts de conseil revenant à l'OSSM s'élève CHF 0,2 million en 2029 et à CHF 0,4 million en 2030.

Dans les revenus de transfert, les recettes provenant de la commission de perception de la taxe d'exemption, qui subissent depuis longtemps une baisse structurelle sur laquelle le canton n'a aucune influence, seront encore réduites de CHF 0,1 million.

Priorités de développement

Dans le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028-2030, les priorités du groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires sont notamment les suivantes.

Sport
La mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie sportive du canton de Berne se poursuit. La stratégie sera en outre revue et remaniée.

Protection civile
La protection civile dans le canton de Berne sera développée et les changements prescrits par la Confédération seront appliqués. Une attention particulière sera apportée à l'instruction de la protection civile, compte tenu du transfert de la compétence en la matière des communes au canton à partir de 2030.

Protection de la population
Dans le domaine de la protection de la population, des planifications et des stratégies supplémentaires seront élaborées et mises en œuvre, telles que la réorganisation de l'organe de conduite cantonal conformément aux dispositions de la nouvelle loi cantonale du 11 septembre 2024 sur la protection de la population (LCPP ; RSB 521.1), entrée en vigueur en 2026. L'OSSM met aussi l'accent sur la reprise de tâches dans le domaine des ouvrages de protection et sur la réalisation du contrôle périodique des abris.

Affaires et infrastructure militaires
Une attention particulière est accordée à la mise en œuvre des tâches attribuées au canton par la Confédération dans le domaine de l'administration militaire, notamment la perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. En outre, l'OSSM continue de gérer le site des installations militaires cantonales.

Chances et risques

Il est impossible d'évaluer de façon définitive les effets à long terme des nouvelles étapes du développement de l'armée et de la modification du système de l'obligation de servir sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption et des amendes. Le résultat pourrait être déficitaire (tendance observée dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir) comme bénéficiaire (tendance observée dans le domaine des amendes).

De même, on ignore quels seront les effets sur les activités de l'OSSM de la baisse tendancielle des effectifs de la protection civile, d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir

au niveau fédéral et de l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les femmes.

En adoptant la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, le Grand Conseil a décidé, le 11 septembre 2024, que les Suissesses et les personnes étrangères titulaires d'un permis d'établissement auraient l'obligation, dans le canton de Berne, de participer à une séance d'information sur la sécurité à l'âge de 23 ans. Bien qu'une procédure de recours soit pendante devant le Tribunal fédéral, on table sur une introduction en 2027. En cas d'admission du recours, les dépenses supplémentaires prévues pour ces séances dans le budget 2027 n'auront pas lieu.

Également adoptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2024, la nouvelle loi cantonale sur la protection civile prévoit le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton à compter de 2030. Les dépenses supplémentaires nécessaires seront compensées par la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges à partir de 2030.

Il n'est actuellement pas possible de prévoir de manière fiable dans quelle mesure l'évolution de la situation sécuritaire et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques affecteront les activités de l'OSSM.

Les conséquences possibles du projet « Désenchevêtrement 27 », qui vise à réorganiser les compétences entre la Confédération et les cantons, n'ont pas encore pu être prises en compte dans la planification : pour l'instant, l'OSSM ne dispose d'aucune information concrète à ce sujet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Affaires militaires : Nombre de participantes et participants aux journées d'orientation	4 545	4 530	chancelant
Affaires militaires : Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	42 108	39 045	baisser
Domaine sportif : Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	10 323	10 742	croissant
Domaine sportif : Nombre de moniteurs J+S actifs	24 963	26 076	croissant
Protection civile : Nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 190	6 818	baisser
Protection civile : Nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 926	45 136	chancelant
Protection de la population : Nombre de formations et d'exercices réalisés avec des organes de conduite civils	0	0	constant
Infrastructure : Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	214 233	213 714	croissant

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

Description

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–6 143 675**	**–5 590 000**	**–6 840 000**	**–6 840 000**	**–6 840 000**	**–6 840 000**
Écart		9.0 %	–22.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 143 675**	**5 590 000**	**6 840 000**	**6 840 000**	**6 840 000**	**6 840 000**
Écart		–9.0 %	22.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–13 600	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–3 355 675	–2 500 000	–3 750 000	–3 750 000	–3 750 000	–3 750 000
36 Charges de transfert	–2 684 400	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000	–3 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 369 275	2 500 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	2 774 400	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– *Patrimoine net positif*	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ *Patrimoine net négatif*	2025	2026[1)]	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–72 398 763	–72 484 913	–71 894 913	–72 554 913	–73 214 913	–73 874 913
Etat au 31.12.	–72 980 038	–71 894 913	–72 554 913	–73 214 913	–73 874 913	–74 534 913
Évolution	–581 275	590 000	**–660 000**	–660 000	–660 000	–660 000

Commentaire

La loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) prévoit depuis 2012 que les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Ce fonds fait l'objet de prélèvements pour des mesures exécutées dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris, pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile et pour la couverture des frais administratifs du fonds.

Les recettes dépendent directement de l'activité de construction dans le canton et les dépenses sont influencées par le nombre de demandes de prélèvement reçues et par les prescriptions relevant du droit fédéral (maintien de la valeur des abris). Les moyens issus du fonds ne peuvent être affectés qu'aux buts fixés par la Confédération en matière d'abris et de mesures de protection civile.

La Confédération a décidé, par la modification de la LPPCi (état au 1er janvier 2026) et de l'ordonnance du 11 novembre 2020 sur la protection civile (OPCi ; RS 520.11 ; état au 1er janvier 2026), de fixer à CHF 1 400 la contribution de remplacement à verser pour chaque place protégée non construite (exemption de l'obligation de construire un abri) à compter de 2026, au lieu des CHF 400 à CHF 800 valables auparavant. Compte tenu de cette modification, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) prévoit à compter de l'année budgétaire 2027 des recettes de CHF 3,75 millions, un montant intégralement injecté dans le Fonds des contributions de remplacement.

Le Fonds des contributions de remplacement constitue un financement spécial soumis à la législation fédérale et ne fait pas partie des comptes annuels du canton. Les dépenses et les recettes n'ont donc aucun lien avec les autres activités et flux financiers de l'OSSM et n'ont pas d'incidence sur le solde des comptes annuels du canton. La législation ne prévoit pas une alimentation du fonds par des moyens budgétaires ordinaires.

[1)] En conséquence du changement d'appartenance cantonale de Moutier au 1er janvier 2026, une part du Fonds des contributions de remplacement doit être transférée au canton du Jura au prorata de la population de la commune.

Les statistiques concernant la population au 31 décembre 2025 n'étant pas encore connues, le montant à transférer est provisoirement arrêté à 0,7% (soit la part de la population de Moutier dans le canton de Berne) et déduit du solde du fonds attendu au 1er janvier 2026.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.8	0.3
Prestations de services finances du groupe	–80.9	320.9
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	–356.5	2 061.8
Impôts et prestations de services	–294.5	6 974.1
Personnel	–18.1	4.7
Informatique et organisation	–141.5	0.3

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.0	–4.5	–4.6	–4.6	–4.6	–4.9
Prestations de services finances du groupe	425.3	150.0	240.0	244.4	233.3	221.3
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	1 447.9	1 560.7	1 705.3	1 847.3	1 910.0	1 959.2
Impôts et prestations de services	6 346.7	6 534.7	6 679.7	6 635.2	6 616.8	6 701.0
Personnel	110.1	–11.5	–13.4	–12.5	–11.4	–11.4
Informatique et organisation	–140.4	–138.4	–141.2	–136.8	–137.1	–137.9
Total	**8 185.7**	**8 091.0**	**8 465.8**	**8 573.1**	**8 607.0**	**8 727.2**

8.3 Priorités de développement de la Direction

Évolutions de la politique financière : nous renvoyons aux explications fournies dans le rapport.

Politique fiscale : la mise en œuvre de la stratégie fiscale des années 2023 et suivantes se poursuit.

En outre, les travaux en vue d'une révision 2029 de la loi sur les impôts incluant une modification de la Constitution s'intensifient. Il s'agit en particulier de mettre en place le nouveau système d'évaluation officiel dans le cadre du projet NewEO et de préparer le changement du système d'imposition de la propriété du logement et l'introduction de l'imposition individuelle.

Technologies de l'information et de la communication : les travaux portent en priorité sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'administration numérique et des TIC adoptée l'an dernier pour la période de 2026 à 2030.

Projet ERP : la numérisation, l'interconnexion et la professionnalisation des processus de gestion des finances et du personnel se poursuivent dans le cadre de la réalisation de l'étape 3 du projet. Cette étape vise également à déployer les processus d'achat et de commande dans les DIR/CHA/JUS et à mettre en place un controlling cantonal des marchés publics. Ainsi débute la phase suivant la clôture du projet ERP ; la gestion du système et le développement du paysage SAP par le CCoE SAP CTBE vont maintenant s'intensifier.

Changement complet de technologie pour les applications de l'Intendance des impôts (remplacement de l'ordinateur central IBM) : les travaux s'achèveront fin 2026. Les besoins continuels de modernisation technique et la mise en œuvre prochaine de modifications législatives de grande ampleur nécessitent d'autres investissements TIC considérables. Parallèlement, les travaux de modernisation de la solution de déclaration d'impôt TaxMe 4.0 se poursuivent.

Domaine du personnel : la priorité reste la mise en œuvre de la stratégie relative au personnel 2024 à 2027.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–750 822 293**	**–916 387 108**	**–896 276 806**	**–893 882 346**	**–905 749 082**	**–915 857 765**
Écart		–22.1 %	2.2 %	0.3 %	–1.3 %	–1.1 %
Revenus	**8 936 506 496**	**9 007 415 382**	**9 362 027 194**	**9 466 954 267**	**9 512 769 540**	**9 643 058 925**
Écart		0.8 %	3.9 %	1.1 %	0.5 %	1.4 %
Solde	**8 185 684 203**	**8 091 028 274**	**8 465 750 388**	**8 573 071 921**	**8 607 020 458**	**8 727 201 160**
Écart		1.2 %	–4.6 %	–1.3 %	–0.4 %	–1.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	–35 238 318	–158 708 275	–160 365 481	–159 044 302	–160 014 157	–161 012 303
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–231 173 457	–235 652 996	–244 056 927	–236 212 936	–235 560 762	–236 557 786
33 Amortissements du patrimoine administratif	–11 845 099	–14 117 978	–14 647 070	–9 241 105	–8 332 361	–7 763 672
34 Charges financières	–48 800 665	–53 061 270	–48 977 700	–55 277 700	–67 892 700	–82 007 700
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–370 717 616	–382 067 300	–427 726 325	–433 603 500	–433 334 300	–427 559 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–53 047 136	–72 779 289	–503 300	–502 800	–614 800	–956 800
Revenus						
40 Revenus fiscaux	6 059 428 012	6 121 300 000	6 235 700 000	6 178 400 000	6 159 900 000	6 238 000 000
41 Régales et concessions	294 551 982	100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
42 Contributions	56 600 979	47 515 000	50 581 464	51 096 848	51 165 859	51 236 403
43 Revenus divers	385 055	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	185 260 187	187 655 000	190 826 800	192 635 800	193 600 200	194 559 200
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	500	500	500	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 241 108 067	2 369 821 400	2 590 348 200	2 750 246 100	2 813 522 000	2 864 445 700
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	49 312 569	208 433 991	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 230 000
49 Imputations internes	49 859 145	72 489 491	370 230	375 519	381 481	387 622

Evolution du compte de résultats

Le budget 2027 de la FIN présente un excédent de revenus de quelque CHF 8,5 milliards, soit une amélioration de solde de CHF 156,5 millions par rapport à la précédente planification. Cela s'explique principalement par les améliorations enregistrées par les impôts cantonaux, à savoir les revenus fiscaux, en vertu des derniers pronostics (CHF +120,1 mio), la hausse des entrées de fonds nettes liées à la RPT (CHF +23,3 mio) et un supplément de revenus sur les parts aux impôts fédéraux (CHF +22,0 mio). Par contre, des charges supplémentaires sont attendues dans le domaine des TIC, principalement du fait de l'augmentation des coûts d'exploitation des plateformes d'applications par Bedag et de la hausse des dépenses liées au fonctionnement et à la protection du poste de travail cantonal (CHF +8,7 mio), mais aussi en raison de l'actualisation des coûts d'exploitation et d'entretien de SAP et des coûts de l'étape 3 du projet ERP ainsi que de nouveaux moyens budgétés pour le remplacement de Time (CHF +3,5 mio). Enfin, il faut s'attendre à une baisse des charges financières (CHF -6,8 mio).

Les versements RPT restent élevés à l'horizon de planification 2030. Les revenus fiscaux tiennent compte non seulement de la réalisation de mesures de politique fiscale dans le cadre de la stratégie en la matière, à partir de 2029, mais aussi du changement du système d'imposition de la propriété du logement (suppression de la valeur locative propre). Une distribution de bénéfice de la BNS d'un montant analogue à celui inscrit au budget 2027 est prévue pour toutes les années de la période de planification.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–7 225 819**	**–8 769 077**	**–7 142 198**	**–7 960 385**	**–6 577 308**	**–4 614 846**
Écart		–21.4 %	18.6 %	–11.5 %	17.4 %	29.8 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–7 225 819**	**–8 769 077**	**–7 142 198**	**–7 960 385**	**–6 577 308**	**–4 614 846**
Écart		–21.4 %	18.6 %	–11.5 %	17.4 %	29.8 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–11 286	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–7 214 533	–8 769 077	–7 142 198	–7 960 385	–6 577 308	–4 614 846
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget des investissements de la FIN pour 2027 indique des dépenses de CHF 7,1 millions. Ce montant recouvre notamment la réalisation et l'optimisation du progiciel de gestion intégré dans le cadre de l'étape 3 du projet ERP (CHF 3,4, mio) ainsi que la modernisation des applications fiscales spécialisées (CHF 3,7 mio).

À l'horizon de planification 2030, les investissements comprennent essentiellement des moyens destinés à la modernisation des applications fiscales spécialisées et, après l'achèvement du projet ERP, des ressources affectées au cycle de vie et au développement de SAP CTBE.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
1 004.3	1 031.9	1 042.7	1 055.4	1 056.3	1 059.7

Commentaire

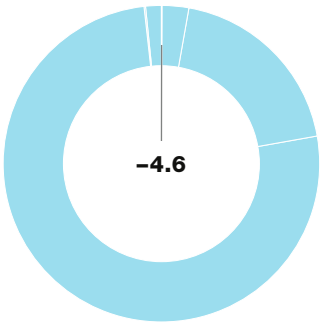
L'effectif du personnel de la FIN exprimé en nombre de postes à plein temps, ou équivalents plein temps (EPT), a augmenté en 2025. Cette évolution est liée à plusieurs facteurs : complétion de l'organisation d'exploitation du CCoE CTBE (centre d'expertise client), mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE et nouvelle tranche d'internalisations de postes d'estimateurs et estimatrices cantonaux de l'évaluation officielle.

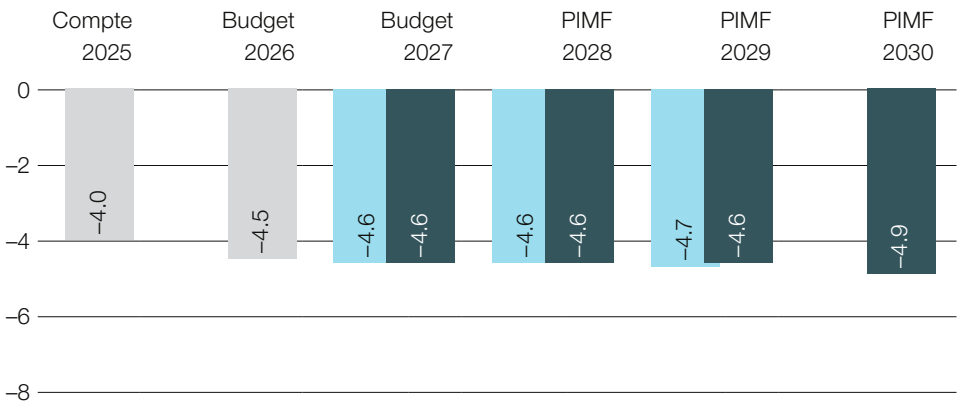
L'augmentation de 5,0 EPT de l'effectif cible sur 2026 résulte de l'internalisation – sans incidence sur les coûts – d'expertes et experts agricoles cantonaux de l'évaluation officielle (2,0 EPT) et du renforcement des postes du CCoE (3,0 EPT) financé par UniBE dans le cadre de la mise en place de SAP à l'Université de Berne (tranche 1).

L'effectif cible augmente au total de 3,4 EPT en 2027. D'une part, 8,0 EPT supplémentaires sont nécessaires pour assister le fonctionnement courant et la poursuite du développement du CCoE CTBE, selon le modèle d'organisation du projet ERP pour l'étape 3 et SAP@UniBE. Trois de ces 8,0 EPT concernent le renforcement des effectifs financé par UniBE dans le cadre de la mise en place de SAP à l'Université de Berne (tranche 2). D'autre part, 4,6 EPT sont supprimés pour les raisons suivantes : mise en œuvre du mandat du Grand Conseil relatif à l'étape 3 du projet ERP selon l'ACE 79/2026, réalisation du mandat du Conseil-exécutif lié au changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier et intégration de l'Agence du personnel de l'État dans la Centrale de compensation du canton de Berne (CCB) au 1er juillet 2027.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»:

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–4 298 222**	**–4 754 097**	**–4 832 658**	**–4 850 278**	**–4 893 907**	**–5 183 115**
30 Charges de personnel	–4 040 633	–4 134 097	–4 187 658	–4 190 278	–4 233 907	–4 273 115
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–192 654	–550 000	–575 000	–590 000	–590 000	–840 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–60 646	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000	–70 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–4 289	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**302 585**	**280 000**	**280 000**	**280 000**	**280 000**	**280 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	110 495	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
42 Contributions	192 090	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–3 995 637**	**–4 474 097**	**–4 552 658**	**–4 570 278**	**–4 613 907**	**–4 903 115**
34 Charges financières	4	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–3 995 633**	**–4 474 097**	**–4 552 658**	**–4 570 278**	**–4 613 907**	**–4 903 115**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–3 995 633**	**–4 474 097**	**–4 552 658**	**–4 570 278**	**–4 613 907**	**–4 903 115**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–3 995 633	–4 474 097	**–4 552 658**	–4 570 278	–4 613 907	–4 903 115

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat du groupe de produits sur la période de planification ne présente pas d'écart significatif par rapport aux chiffres du plan intégré mission-financement 2027 à 2029. Les charges de biens, services et marchandises sont réduites de 12 pour cent par rapport aux montants prévus pour l'exercice budgétaire, conformément aux consignes du Conseil-exécutif, ce qui entraîne une diminution annuelle des charges de CHF 60 000. De plus, le plan intégré mission-financement prévoit pour 2030 des coûts à hauteur de CHF 250 000 au titre du projet cantonal d'introduction de la numérisation de la justice administrative.

Priorités de développement

Les priorités de 2027 seront notamment :

- le pilotage du processus de planification cantonal qui sous-tend les débats du Conseil-exécutif sur le budget et le plan intégré mission-financement ainsi que la poursuite de la politique financière,
- la préparation de trois annonces de tendances concernant le résultat des comptes de 2027,
- le compte rendu de l'exercice 2026 des autres organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public,
- la rédaction du rapport cantonal 2027 sur les risques,
- l'élaboration d'une loi sur la gouvernance des entreprises publiques (poursuite des travaux commencés l'année précédente),
- la poursuite de la politique fiscale (mise en œuvre de la stratégie fiscale des années 2023 et suivantes),
- la révision 2029 de la loi sur les impôts incluant une modification de la Constitution (mise en œuvre du projet NewEo et changement du système d'imposition de la propriété du logement),
- les travaux préparatoires à l'instauration de l'imposition individuelle,
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2026-2030 en matière d'administration numérique (AN) et de TIC.

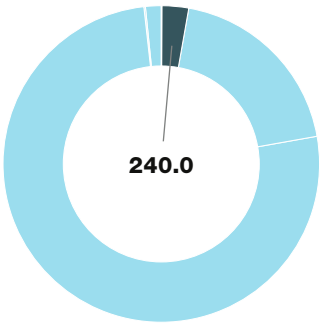
Chances et risques

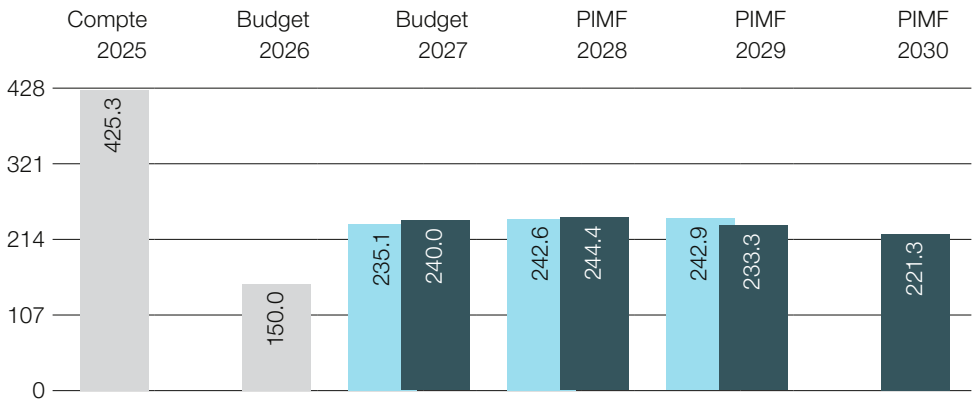
Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	185	166	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	14	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	23	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	485	578	constant
Nombre de recours déposés à la FIN	38	44	constant
Nombre de recours réglés de la FIN	29	31	constant

8.7.2 Prestations de services finances du groupe





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe : elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–34 645 195**	**–38 877 405**	**–44 198 268**	**–35 476 124**	**–35 025 186**	**–33 899 928**
30 Charges de personnel	–9 456 996	–9 741 095	–11 150 219	–11 106 695	–11 172 168	–11 240 238
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–12 333 902	–18 047 188	–21 179 787	–18 657 943	–18 717 487	–18 692 333
33 Amortissements du patrimoine administratif	–9 469 036	–10 821 122	–11 588 262	–5 431 486	–4 743 531	–3 463 357
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 385 262	–268 000	–280 000	–280 000	–392 000	–504 000
Revenus d'exploitation	**344 515 921**	**73 184 491**	**161 701 694**	**162 212 367**	**162 277 340**	**162 344 025**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	294 441 487	0	158 000 000	158 000 000	158 000 000	158 000 000
42 Contributions	451 216	750 000	3 386 464	3 891 848	3 950 859	4 011 403
43 Revenus divers	12 045	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	298 103	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	49 313 069	72 434 491	315 230	320 519	326 481	332 622
Résultat des activités d'exploitation	**309 870 725**	**34 307 086**	**117 503 426**	**126 736 243**	**127 252 154**	**128 444 097**
34 Charges financières	–39 896 238	–40 856 370	–36 674 300	–42 974 300	–55 589 300	–69 704 300
44 Revenus financiers	155 362 894	156 555 000	159 176 800	160 635 800	161 600 200	162 559 200

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**115 466 656**	**115 698 630**	**122 502 500**	**117 661 500**	**106 010 900**	**92 854 900**
Résultat opérationnel	**425 337 381**	**150 005 716**	**240 005 926**	**244 397 743**	**233 263 054**	**221 298 997**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**425 337 381**	**150 005 716**	**240 005 926**	**244 397 743**	**233 263 054**	**221 298 997**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Comptabilité du groupe	48 210 021	70 778 185	**–1 225 078**	–1 231 174	–1 244 597	–1 254 378
Trésorerie	409 352 908	115 209 825	**279 896 090**	275 051 567	263 284 904	250 013 926
ERP et support de processus	–24 962 989	–31 004 185	**–32 838 363**	–23 581 114	–22 903 981	–21 564 241
Gestion des assurances	–5 302 072	–3 006 477	**–3 549 766**	–3 553 545	–3 558 445	–3 561 879
Centre de services Finances et controlling	–1 960 486	–1 971 632	**–2 276 958**	–2 287 990	–2 314 826	–2 334 432

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » s'élève à CHF 240,0 millions au budget de 2027, soit une amélioration de CHF 4,9 millions par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour cet exercice.

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 prévoient une double distribution de bénéfice de la BNS, tout comme la planification de l'an dernier. La part revenant au canton de Berne est chiffrée à CHF 158,0 millions par an dans le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030, contre CHF 160,0 millions dans la planification précédente : une baisse imputable à la croissance démographique inférieure à la moyenne suisse dans notre canton.

Partant de l'hypothèse que le taux directeur de la BNS sera nul jusqu'à fin 2027, les charges d'intérêts diminuent dans le budget, qui prévoit des recettes supplémentaires au titre des dividendes perçus. Globalement, la situation s'améliore donc par rapport à la planification de l'année précédente. À long terme, il faut s'attendre à une augmentation des intérêts.

La réalisation de la troisième étape du projet ERP, jusqu'en 2027, poursuit la numérisation des processus de gestion des finances et du personnel, qu'elle interconnecte et professionnalise. Elle vise également à déployer les processus d'achat et de commande dans les DIR/CHA/JUS et à mettre en place un controlling cantonal des marchés publics. En conséquence, la gestion du système et le développement du paysage SAP par le CCoE SAP CTBE vont s'intensifier et les coûts d'exploitation et de maintenance vont continuellement augmenter.

Priorités de développement

Le budget 2027 et le PIMF 2028 à 2030 reflètent en particulier les priorités suivantes :

Comptabilité de groupe
La priorité est donnée aux travaux visant à garantir et à contrôler que la gestion financière cantonale est réalisée dans la qualité requise. Les processus, le système et l'organisation relatifs à la comptabilité de groupe sont constamment contrôlés en vue de leur amélioration continue, afin d'assurer une totale conformité aux principes de régularité.

Trésorerie
Le coût d'acquisition de capitaux est calculé en tablant sur l'hypothèse que les échéances à moyen et long termes seront en principe converties. L'amortissement et le service des intérêts des reconnaissances de dettes envers les deux caisses de pension, ainsi que l'amortissement des emprunts, sont budgétés sur cette base. Le solde de financement (nouvel endettement ou réduction de la dette) attendu selon la planification financière est dûment pris en compte. Les taux d'intérêt sont fixés en fonction du marché selon le principe de précaution. Une estimation prudente est réalisée. En ce qui concerne les plus importantes participations, le produit des dividendes correspond à un potentiel de distribution estimé solide.

La convention concernant la distribution de bénéfice de la BNS ayant expiré, les expertes et experts, dont l'Observatoire de la BNS, réclament une adaptation du modèle pour l'avenir. Des négociations sur une nouvelle convention relative à la distribution de bénéfice sont en cours entre le Département fédéral des finances (DFF) et

la BNS. La nouvelle réglementation vise une distribution des fonds plus stable.

En application d'un arrêté du Conseil-exécutif, une « double part » de bénéfice est prévue au budget 2027 et au PIMF 2028 à 2030.
PGI et support des processus
La phase suivant la clôture du projet ERP débutera au cours de l'exercice budgétaire 2027. Elle doit permettre aux organes d'exploitation d'intégrer, d'évaluer et le cas échéant de mettre en œuvre toutes les exigences, ce qui entraînera une hausse des charges d'exploitation.

Gestion des assurances
Ce produit est le moyen de mettre en œuvre la stratégie de la Direction des finances en matière d'assurance et d'appel d'offres ainsi que le plan pool dommages du Conseil-exécutif (ACE 1404/2012). Le coût des assurances relevant de ce champ d'application contractées pour l'ensemble du canton est budgété et financé de manière centralisée via ce produit.
Centre de services Finances et controlling
Ce service est le centre de prestations et de compétences chargé de la gestion opération-nelle des finances et de la comptabilité. Il veille à ce que les dispositions réglementaires régissant les finances et la comptabilité soient appliquées de manière uniforme dans toute l'administration cantonale et fournit des prestations comptables à l'ensemble de la FIN. En outre, il dirige l'exécution des paiements et conseille les services financiers des DIR/CHA/JUS sur les questions opérationnelles de gestion financière et de comptabilité. Il assure également le décompte de la TVA avec la Confédération pour l'ensemble du groupe canton de Berne.

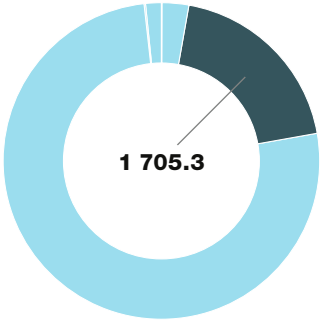
Chances et risques

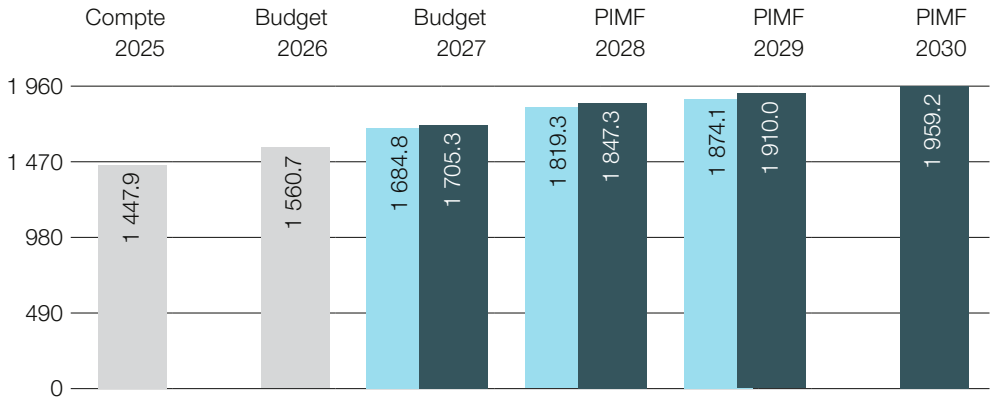
Les perspectives économiques pour 2026 sont incertaines en ce qui concerne la Suisse. À court terme la croissance pourrait être plutôt modérée, mais on peut s'attendre à une certaine reprise à moyen terme. Actuellement, la BNS table sur une croissance d'environ 1 pour cent pour 2026 puis d'environ 1,5 pour cent en 2027. Le principal risque pesant sur les perspectives économiques de la Suisse réside dans l'évolution de l'économie mondiale. La situation au Proche-Orient, en particulier, pourrait freiner l'activité économique mondiale.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55	constant
Nombre d'utilisateurs du SAP CTBE	29 000	55 000	croissant
Nombre de versements traités	1 124 799	1 157 452	croissant
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	84	47	constant
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	54	27	constant
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3	constant
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	575	573	constant

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–310 779 703**	**–331 595 711**	**–356 527 885**	**–356 089 789**	**–355 840 827**	**–349 457 340**
30 Charges de personnel	–833 460	–918 900	–773 144	–767 312	–771 950	–776 763
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–111 479	–67 111	–62 141	–109 377	–183 977	–185 377
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–309 833 760	–330 609 200	–355 692 100	–355 213 100	–354 884 900	–348 495 200
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 004	–500	–500	0	0	0
Revenus d'exploitation	**1 758 633 727**	**1 892 263 200**	**2 061 794 700**	**2 203 383 100**	**2 265 877 000**	**2 308 653 700**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	25	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	500	500	500	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 758 633 202	1 892 262 700	2 061 794 200	2 203 383 100	2 265 877 000	2 308 653 700
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**1 447 854 024**	**1 560 667 489**	**1 705 266 815**	**1 847 293 311**	**1 910 036 173**	**1 959 196 360**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	8 030	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**8 030**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**1 447 862 054**	**1 560 667 489**	**1 705 266 815**	**1 847 293 311**	**1 910 036 173**	**1 959 196 360**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**1 447 862 054**	**1 560 667 489**	**1 705 266 815**	**1 847 293 311**	**1 910 036 173**	**1 959 196 360**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	14 552 999	11 566 284	**8 435 305**	8 438 665	8 362 572	8 358 766
Fonds pour les cas spéciaux	0	0	**0**	0	0	0
Péréquation fin. confédération – canton	1 433 566 741	1 549 632 144	**1 697 095 523**	1 839 117 186	1 901 939 224	1 951 105 564
Coordination statistique et statistique financière	–257 686	–530 939	**–264 013**	–262 539	–265 623	–267 970

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

BAK Economics AG (BAK) table encore sur une baisse du potentiel de ressources du canton de Berne pour le budget 2027 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2028 à 2030. L'indice des ressources est de 72,4 points en 2026, contre un indice de 70,1 prévu pour 2030.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 697,1 millions au budget 2027 et de montants situés entre CHF 1 839,1 et CHF 1 951,1 millions dans le PIMF 2028 à 2030. En raison du changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, la part annuelle du canton du Jura aux sommes que le canton de Berne reçoit de la Confédération et d'autres cantons au titre de la péréquation financière est chiffrée à CHF 16,9 millions dans le budget 2027, à CHF 17,5 millions en moyenne dans le PIMF pour 2028 et 2029, et à 12,1 millions pour 2030. Ces fonds sont versés au canton du Jura de manière échelonnée, à raison de 100 pour cent de 2026 à 2029, puis des deux tiers en 2030 et enfin d'un tiers en 2031.

Priorités de développement

La baisse du potentiel de ressources du canton de Berne se répercute dans le budget 2027 et sur la période de planification financière 2028 à 2030. Elle s'explique d'abord par le fait que le potentiel de ressources du canton de Berne croît moins vite que le potentiel de ressources moyen des autres cantons. Par ailleurs, la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) produisent progressivement leurs effets depuis 2024. La part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises qui étaient auparavant imposés de manière ordinaire est supérieure à la moyenne. Comme ces bénéfices sont de plus en plus faiblement pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources depuis 2024, le potentiel de ressources du canton de Berne diminue. Par ailleurs, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés qui bénéficiaient auparavant du statut particulier est inférieure à la moyenne. Cela favorise le canton de Berne en matière de prestations compensatoires, car ces bénéfices sont davantage pris en compte avec la RFFA.

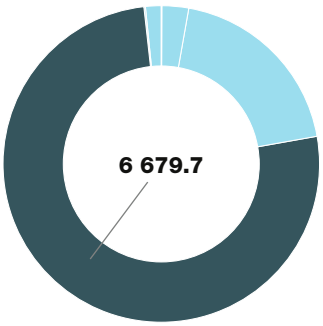
Chances et risques

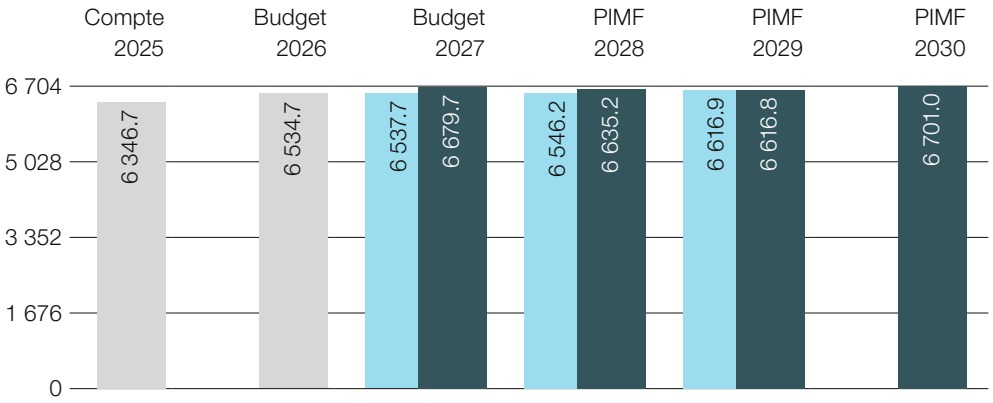
Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	292	302	croissant
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	140	142	constant
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	224	224	constant
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 371	1 373	constant
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 248	1 369	croissant
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	125	125	constant

8.7.4 Impôts et prestations de services





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–268 060 084**	**–260 328 609**	**–282 268 590**	**–288 054 498**	**–288 733 676**	**–290 866 440**
30 Charges de personnel	–110 734 124	–111 805 914	–112 254 030	–110 709 747	–111 485 804	–112 271 340
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–95 560 157	–95 213 956	–96 206 975	–96 425 731	–96 485 485	–96 505 485
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 364 846	–3 285 639	–3 048 360	–3 803 620	–3 587 988	–4 300 315
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–59 111 747	–49 988 100	–70 564 225	–76 920 400	–76 979 400	–77 594 300
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–289 209	–35 000	–195 000	–195 000	–195 000	–195 000
Revenus d'exploitation	**6 593 609 940**	**6 640 090 700**	**6 806 496 000**	**6 767 505 000**	**6 749 787 000**	**6 836 034 000**
40 Revenus fiscaux	6 059 428 012	6 121 300 000	6 235 700 000	6 178 400 000	6 159 900 000	6 238 000 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	51 593 160	42 977 000	43 987 000	43 987 000	43 987 000	43 987 000
43 Revenus divers	373 006	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	482 160 762	475 658 700	526 654 000	544 963 000	545 745 000	553 892 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Résultat des activités d'exploitation	**6 325 549 856**	**6 379 762 091**	**6 524 227 410**	**6 479 450 502**	**6 461 053 324**	**6 545 167 560**
34 Charges financières	–8 717 737	–12 116 400	–12 216 400	–12 216 400	–12 216 400	–12 216 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	29 889 250	31 100 000	31 650 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Résultat des activités de financement	**21 171 513**	**18 983 600**	**19 433 600**	**19 783 600**	**19 783 600**	**19 783 600**
Résultat opérationnel	**6 346 721 370**	**6 398 745 691**	**6 543 661 010**	**6 499 234 102**	**6 480 836 924**	**6 564 951 160**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat extraordinaire	**0**	**136 000 000**	**136 000 000**	**136 000 000**	**136 000 000**	**136 000 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**6 346 721 370**	**6 534 745 691**	**6 679 661 010**	**6 635 234 102**	**6 616 836 924**	**6 700 951 160**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Impôts	5 975 905 187	6 166 093 277	**6 288 133 690**	6 231 653 626	6 212 618 791	6 289 475 166
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	370 816 183	368 652 414	**391 527 320**	403 580 476	404 218 133	411 475 994

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2027, le solde du compte de résultat s'améliore d'environ CHF 142 millions (+2,1 %) par rapport à la planification précédente. Les coûts de personnel diminuent de CHF 0,3 million (-0,3 %). La différence des coûts de personnel par rapport au budget s'explique par des gains liés à l'engagement de collaboratrices et de collaborateurs plus jeunes. Les charges de biens augmentent de CHF 0,6 million. Cette variation est due à un transfert budgétaire sans incidence sur le solde provenant de l'Office cantonal d'informatique et d'organisation et destiné à l'exploitation du service de numérisation à hauteur de CHF 1,2 million. Parallèlement, une amélioration du solde de CHF 0,6 million résulte de la déclaration de planification du Grand Conseil visant à réduire les charges matérielles et autres charges d'exploitation.

Impôts
Les rentrées fiscales sont estimées, d'une part, par projection de la première tranche d'impôt 2026 et des acomptes des personnes morales, et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques. En complément, les évolutions des recettes enregistrées à ce jour depuis le début de l'année sont analysées et intégrées dans les prévisions. Ensuite, ce sont les révisions législatives et les influences extraordinaires connues qui sont prises en compte.

Pour le budget 2027, le produit des impôts sur les personnes physiques devrait connaître une augmentation d'environ 1,1 pour cent par rapport à la planification précédente. Pour l'année de planification financière 2028, une croissance de 0,1 pour cent est attendue, tandis qu'un recul de 1,5 pour cent est prévu pour 2029. Une croissance d'environ 2,6 pour cent est anticipée pour 2030. Cette évolution relativement modérée s'explique, d'une part, par des estimations conjoncturelles et inflationnistes plus prudentes que celles retenues dans la planification de l'année précédente. D'autre part, elle tient compte des abaisse-ments de la quotité de l'impôt prévus en 2027 et en 2028, pour un montant total de CHF 120 millions, ainsi que des pertes fiscales de CHF 143,7 millions à la suite de la révision 2027 de la loi sur les impôts.

S'agissant des personnes morales, on prévoit une augmentation des recettes de 6,3 pour cent, tant pour l'exercice budgétaire 2027 que pour l'année de planification financière 2028. Pour 2029, on table sur une croissance de 6,9 pour cent, contre seulement 3,5 pour cent pour 2030. Les ajustements par rapport à la planification précédente sont principalement dus à la mise à jour de la base de départ en fonction des derniers résultats comptables. Pour 2029, on anticipe un abaissement de la quotité de l'impôt à hauteur de CHF 60 millions.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2025 et de l'évolution actuelle des affaires, on s'attend à une croissance de 7 pour cent du produit de l'impôt sur les gains immobiliers pour 2027. Pour les années de planification 2028 à 2030, les produits correspondants ont été extrapolés en conséquence.

Les produits de l'impôt sur les successions et donations ont été relevés de 6,3 pour cent en fonction des résultats de l'année précédente et de l'évolution observée. Toutefois, comme ils dépendent fortement des situations individuelles, ils sont soumis à des risques de fluctuation conséquents.

Ces deux dernières années, les retards pris dans le traitement des décomptes de l'impôt à la source ont pu être résorbés avec succès. Les taxations sont désormais à nouveau effectuées dans les délais. Les recettes fiscales devraient ainsi se stabiliser à leur niveau ordinaire.

Priorités de développement

La prochaine révision de la loi cantonale sur les impôts va entrer en vigueur en 2027. Elle porte en particulier sur la mise en œuvre de la stratégie fiscale cantonale et sur le transfert de dispositions fédérales dans le droit cantonal.

Le changement du système d'imposition de la propriété du logement a été approuvé par le peuple suisse. Il consiste principalement en la suppression de la valeur locative ainsi qu'en des modifications fondamentales concernant les déductions pour l'entretien des immeubles, les dettes et les intérêts passifs. Il nécessite, avec effet au 1er janvier 2029, une nouvelle révision de la loi sur les impôts ainsi qu'une révision de la Constitution en vue de l'introduction prévue d'un impôt immobilier sur les résidences secondaires à usage principalement personnel.

La digitalisation des processus relatifs au traitement de l'impôt sur les gains immobiliers, sollicitée par le Grand Conseil, devrait également être introduite en 2029. Le projet a été initialisé en 2026, tandis que sa mise en œuvre est prévue pour les années 2027 et 2028.
Les bases légales d'un nouveau système plus simple d'évaluation des immeubles, demandé via des interventions politiques, pourraient également entrer en vigueur en 2029. Dans une étude conceptuelle, l'Intendance des impôts a montré qu'une méthodologie d'évaluation fondée sur les valeurs des terrains et les valeurs d'assurance des bâtiments serait techniquement réalisable.

Dans les années à venir, les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'imposition individuelle, approuvée par le peuple suisse, constitueront un axe prioritaire. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2032 et exigera également une révision complète de la loi cantonale sur les impôts. Le résultat de la votation concernant l'initiative populaire fédérale «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!», visant à ce que, pour l'impôt fédéral direct, les revenus des couples mariés continuent d'être additionnés dans la déclaration d'impôt et que ceux-ci ne soient pas désavantagés fiscalement par rapport aux personnes non mariées, n'est pas encore connu.

Le vaste changement de technologie des applications de l'ICI (remplacement de l'ordinateur central IBM) sera achevé fin 2026. D'importants investissements en TIC supplémentaires seront nécessaires en raison, d'une part, du besoin constant de renouvellement technologique, notamment le remplacement de la comptabilité NESKO et celui de la rubrique Impôts de BE-Login par un nouveau portail, ainsi que, d'autre part, de la mise en œuvre des prochaines révisions législatives de grande ampleur. Parallèlement, les travaux de renouvellement de la solution de déclaration TaxMe se poursuivent.

Du côté des impôts périodiques (impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice et le capital), le nombre de cas continue d'augmenter de manière constante. En outre, les exigences techniques se ren-forcent en raison d'une complexité croissante. Le volume de travail se situe à la limite supérieure de la capacité de charge. La poursuite des efforts de digitalisation visant à améliorer l'efficience demeure un objectif central de l'Intendance des impôts, mais sa mise en œuvre s'avère toutefois difficile au regard de l'ensemble des investissements TIC indispensables.

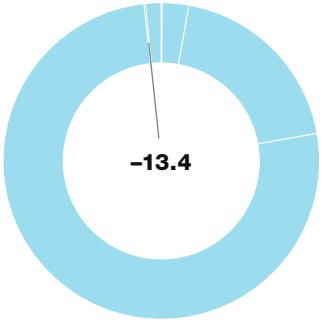
Chances et risques

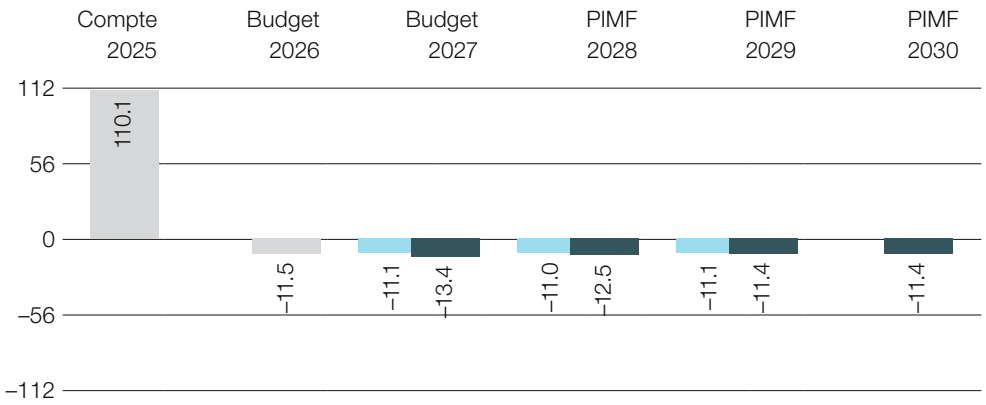
Les révisions législatives fondamentales à venir ainsi que le besoin élevé de renouvellement et d'adaptation des systèmes TIC pèsent fortement sur l'Intendance des impôts et mobilisent d'importantes ressources humaines et financières, ce qui comporte des risques et complique, voire retarde, l'indispensable amélioration de l'efficience du processus de taxation. Avec l'introduction de l'imposition individuelle, le nombre de dossiers fiscaux augmentera en outre d'un tiers à partir de 2032 et ne pourra être géré sans mesures d'accompagnement. Une planification précoce devrait permettre de réduire les risques. L'imposition individuelle, et en particulier aussi le nouveau système d'évaluation des immeubles, offrent également de grandes opportunités de simplification, qu'il convient impérativement de saisir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	666 029	669 581	croissant
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	55 232	56 787	croissant
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	593	593	constant
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	12	13	croissant
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	80 700	78 655	constant
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	768 488	703 441	constant
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	9 060	9 289	constant
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	569 972	573 425	croissant

8.7.5 Personnel





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**105 648 525**	**–16 671 875**	**–17 973 793**	**–17 027 254**	**–16 008 586**	**–15 962 705**
30 Charges de personnel	109 494 665	–11 635 298	–11 549 797	–11 613 938	–11 540 426	–11 475 388
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 097 629	–3 591 898	–4 991 314	–3 984 315	–3 044 315	–3 064 315
33 Amortissements du patrimoine administratif	–9 679	–9 679	–9 679	–5 999	–843	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 711 463	–1 400 000	–1 400 000	–1 400 000	–1 400 000	–1 400 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–27 365	–34 998	–23 000	–23 000	–23 000	–23 000
Revenus d'exploitation	**4 542 207**	**5 250 000**	**4 650 000**	**4 650 000**	**4 650 000**	**4 650 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 051 926	3 350 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
43 Revenus divers	4	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	474 276	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**110 190 732**	**–11 421 875**	**–13 323 793**	**–12 377 254**	**–11 358 586**	**–11 312 705**
34 Charges financières	–68 457	–85 000	–87 000	–87 000	–87 000	–87 000
44 Revenus financiers	13	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–68 444**	**–85 000**	**–87 000**	**–87 000**	**–87 000**	**–87 000**
Résultat opérationnel	**110 122 288**	**–11 506 875**	**–13 410 793**	**–12 464 255**	**–11 445 586**	**–11 399 706**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**110 122 288**	**–11 506 875**	**–13 410 793**	**–12 464 255**	**–11 445 586**	**–11 399 706**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Politique du personnel et traitements	113 752 671	–6 761 313	**–8 863 695**	–7 834 406	–6 945 541	–6 912 068
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–3 630 384	–4 745 563	**–4 547 098**	–4 629 849	–4 500 045	–4 487 638

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2027 se dégrade d'environ CHF 2,3 millions par rapport à la planification précédente.

Les charges de personnel augmentent de quelque CHF 0,1 million au total en 2027, du fait notamment des coûts supplémentaires liés aux augmentations des effectifs pour une durée limitée à 3 ans, à l'évolution attendue de la structure des âges (CHF 0,5 mio) et à des corrections budgétaires ponctuelles (CHF 0,2 mio). En revanche, le rattachement de l'Agence du personnel de l'État (APE) à la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB) réduit les coûts de CHF 0,6 million.

Les charges de biens et services progressent au total de CHF 1,6 million. Les coûts du projet de remplacement de l'outil d'enregistrement du temps de travail Time sont budgétés à hauteur de CHF 2,0 millions. Mais les diminutions de coûts prévues à long terme et les corrections budgétaires mentionnées plus haut permettent d'économiser CHF 0,4 million.

Du côté des revenus, l'intégration de l'APE entraîne la suppression de l'indemnisation annuelle des frais administratifs de la CCB, ce qui représente un manque à gagner de CHF 0,6 million.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2027 et au plan intégré mission-financement 2028 à 2030 pour ce groupe de produits :

- Quelque 59 000 traitements, représentant environ CHF 278 millions, sont versés chaque mois au moyen du module SAP HCM.
- Le développement de l'utilisation de SAP (3e étape) devrait encore nécessiter des travaux complexes sollicitant beaucoup de ressources.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) s'est stabilisé. L'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle devrait se traduire à long terme par une augmentation des contrats d'apprentissage (mesure prévue dans la stratégie relative au personnel 2024-2027).
- Le catalogue de perfectionnements de l'administration cantonale est continuellement adapté aux besoins actuels, notamment dans les domaines de la de transformation numérique et de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).
- À l'Office du personnel, un service spécialisé est chargé de conseiller les agentes et agents rencontrant des situations difficiles dans leur travail. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps. Selon les estimations, la demande de consultation devrait se maintenir à un niveau constant.
- La mise en œuvre de la stratégie relative au personnel pour 2024 à 2027 constitue également une priorité, pour la dernière fois en 2027.

Chances et risques

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée continue de s'atténuer en raison des perspectives de ralentissement économique. Elle concerne seulement quelques catégories professionnelles. Si la pénurie se ressent encore fortement pour les professions de santé, de nombreuses catégories professionnelles enregistrent à l'inverse un excédent de l'offre de main d'œuvre spécialisée – notamment les professions de bureau, administratives et commerciales ainsi que le secteur de l'informatique et des TIC (source : indice de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse 2025).

Diverses évolutions du marché et des technologies (p. ex. la numérisation croissante) imposent de nouvelles exigences aux collaboratrices et collaborateurs. Le risque est que le personnel en place ou potentiel ne possède pas les compétences nécessaires pour accomplir les tâches qui lui seront confiées à l'avenir. À cela s'ajoute le facteur démographique : dans l'administration cantonale, une personne sur dix partira à la retraite d'ici 2030 (environ 1 400 postes) et quelque 1 900 supplémentaires d'ici 2035. Autrement dit, un quart du personnel prendra sa retraite et devra être remplacé dans les dix prochaines années – d'où un risque accru que les postes vacants ne puissent pas être pourvus par des personnes possédant les compétences requises, ou qu'ils ne le soient que tardivement. Le canton de Berne offre d'excellentes conditions de travail permettant notamment de concilier avec souplesse vie professionnelle et vie privée – aspect particulièrement important pour le personnel. Cependant, le système de rémunération se heurte parfois à ses limites pour certaines fonctions (p. ex. spécialistes SAP).

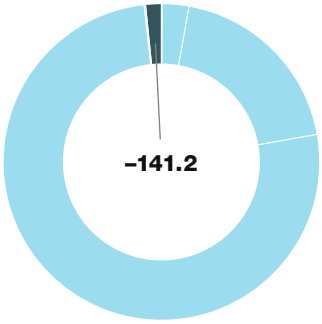
Aux termes de la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41), les engagements contractés par la CPB et la CACEB en vertu du droit de la prévoyance doivent être partiellement couverts par la fortune de prévoyance (système de capitalisation partielle ; art. 11, al. 1 LCPC). La CPB et la CACEB ont élaboré un plan de financement garantissant qu'elles atteindront le degré de couverture cible de 100 pour cent d'ici fin 2034 (art. 11, al. 2 et 3 LCPC). Fin 2025, ayant atteint cet objectif, la CPB est passée au système de capitalisation complète. La CACEB est restée pour sa part légèrement en-deçà des 100 % de couverture et a donc conservé le système de capitalisation partielle, auquel s'appliquent les principes suivants : Si le degré de couverture prévu dans le plan de financement n'est pas atteint, il convient d'élaborer des mesures d'assainissement (art. 24 LCPC). Si le degré de couverture est inférieur de plus de 20 points à cet objectif, il est possible de prélever auprès des employeurs des cotisations d'assainissement pouvant aller jusqu'à 10 pour cent du salaire assuré (art. 24, al. 3, lit. a LCPC). Sur toute la durée de l'assainissement, ce plan représenterait chaque année pour le canton de Berne un surcoût d'environ CHF 110 millions du côté de la CACEB.

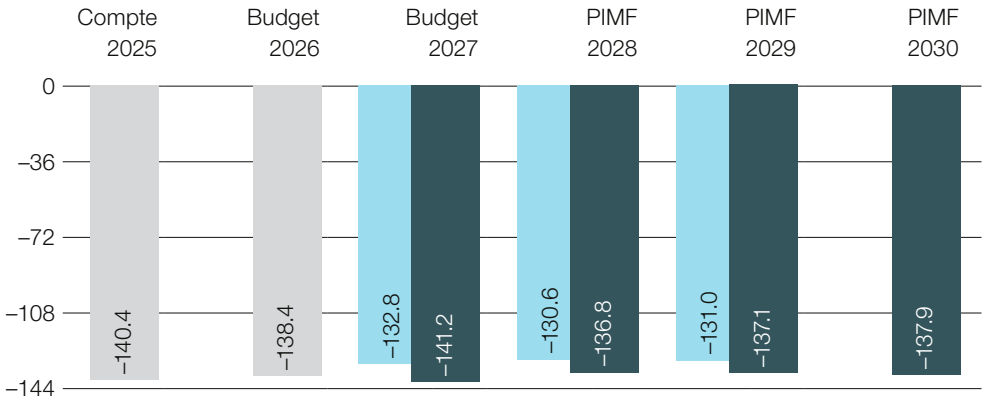
Suite au passage à la capitalisation complète, ce risque reste négligeable en ce qui concerne la CPB. Le nouvel article 25a LCPC, entré en vigueur le 1er juin 2026, prévoit que les articles 24 et 25 s'appliquent par analogie pour les mesures visant à combler un déficit de couverture dans le système de capitalisation complète. De plus, concernant la CPB à laquelle sont affiliés par contrat près de 140 employeurs, la garantie de l'État expose le canton de Berne à un autre risque : ces employeurs affiliés pourraient quitter la CPB pour ne pas avoir à payer les cotisations d'assainissement. Dans cette éventualité, le canton devra couvrir l'intégralité des capitaux de prévoyance si le degré de couverture est compris entre 80 et 100 pour cent. Dans le cas extrême (improbable) où tous les employeurs affiliés par contrat à la CPB la quitteraient en 2034, le préjudice financier pourrait s'élever à plus de CHF 2 milliards pour le canton (s'il ne peut plus se retourner contre les employeurs au sens de l'art. 42 LCPC).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 325	10 592	croissant
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	57 400	59 100	croissant
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	267	278	croissant
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	255	223	constant
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	125	130	constant
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	194	283	constant

8.7.6 Informatique et organisation





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–140 574 381**	**–138 664 150**	**–141 497 912**	**–137 106 703**	**–137 354 200**	**–138 250 535**
30 Charges de personnel	–19 667 770	–20 472 972	–20 450 633	–20 656 332	–20 809 902	–20 975 459
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–120 877 635	–118 182 841	–121 041 710	–116 445 571	–116 539 498	–117 270 277
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 538	–1 538	–769	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–27 438	–6 800	–4 800	–4 800	–4 800	–4 800
Revenus d'exploitation	**329 361**	**258 000**	**278 000**	**288 000**	**298 000**	**308 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	312 561	258 000	278 000	288 000	298 000	308 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	16 800	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–140 245 020**	**–138 406 150**	**–141 219 912**	**–136 818 703**	**–137 056 200**	**–137 942 535**

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
34 Charges financières	–118 236	–3 500	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–118 236**	**–3 500**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–140 363 256**	**–138 409 650**	**–141 219 912**	**–136 818 703**	**–137 056 200**	**–137 942 535**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–140 363 256**	**–138 409 650**	**–141 219 912**	**–136 818 703**	**–137 056 200**	**–137 942 535**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Applications	–9 918 662	–13 313 831	**–12 941 460**	–13 161 167	–13 383 500	–13 201 368
Poste de travail	–47 148 245	–42 448 291	**–45 990 188**	–45 024 699	–44 986 720	–45 298 982
Infrastructure	–78 883 248	–77 903 250	**–75 292 431**	–72 417 339	–72 621 290	–73 113 283
Organisation	–4 296 006	–4 326 526	**–6 578 475**	–5 794 796	–5 643 572	–5 907 718
Sécurité	–117 095	–417 752	**–417 358**	–420 703	–421 117	–421 185

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les coûts de fourniture des services TIC de base sont enregistrés dans les charges de biens et services (groupe de matières 31). Ils varient en fonction de la quantité et du niveau de service commandé par les DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais de biens, services et marchandises de l'OIO.

Le résultat global de ce groupe de produits inscrit au budget 2027 (CHF -141,2 mio) est supérieur de CHF 2,8 millions à celui de la planification de l'an dernier (CHF -138,4 mio). Entre 2028 et 2030, le résultat global oscille entre CHF -136,8 et -137,9 millions.

Les charges supplémentaires résultent d'une hausse des coûts liés d'une part à l'exploitation des plateformes d'applications par Bedag Informatique SA (développement d'applications existantes et projets planifiés des DIR/CHA/JUS), d'autre part au fonctionnement et à la protection du poste de travail cantonal.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- StDM@BE : ce projet porte sur la réalisation d'une étude (situation initiale, variantes de solutions techniques et organisationnelles, proposition de marche à suivre) sur la gestion des données de base (des personnes) dans l'ensemble de l'administration cantonale, qui servira à mettre en œuvre le principe de la saisie unique (« Once-only ») inscrit dans la législation. Il devrait s'achever fin 2027.

- StDM-SYS@BE : ce projet crée les conditions techniques qui permettront l'utilisation commune des données personnelles dans l'ensemble de l'administration. Il devrait prendre fin au milieu de l'année 2028.

- OGD@BE : ce projet vise à mettre en œuvre les mesures définies dans la stratégie 2024-2028 du canton de Berne relative aux données gouvernementales ouvertes (DGO). L'objectif principal : instaurer à l'échelle de l'administration une organisation, des normes et une infrastructure de base DGO. Ce projet devrait s'achever fin 2027.

- IDSV@BE : ce projet d'organisation, consacré à la mise en œuvre de l'ordonnance sur la sécurité de l'information et des données (OSID) auprès des autorités cantonales et communales, devrait s'achever fin 2027.

- Contracts@BE : la mise en place d'une solution cantonale de gestion des contrats permet de créer une base de données centralisée offrant une vue d'ensemble de tous les contrats du canton, ainsi que des créances et des obligations correspondantes. Grâce à cette base de données unique et consolidée des contrats et des commandes qui en découlent, il sera possible de réaliser un controlling détaillé des achats aux niveaux des offices, des Directions et du canton.

- Développement du pilotage de l'administration numérique (AN) et des TIC dans toutes les unités administratives : dans le cadre d'un projet, les instruments existants pour le pilotage de l'AN et

des TIC à l'échelle de l'administration sont vérifiés et, si nécessaire, précisés ou élargis de manière à garantir un pilotage commun de la transformation numérique du canton de Berne. La composition des organes (CNT et ses groupes spécialisés) est réexaminée afin d'assurer une représentation équilibrée de l'AN et des TIC. De plus, les exemptions de l'obligation d'utiliser les services TIC de base et le champ d'application de la gouvernance AN et TIC font l'objet d'un nouvel examen en ce qui concerne la Police cantonale et les écoles du degré secondaire II. Ce projet devrait s'achever fin 2028.

– Développement de l'organisation et des processus de l'administration numérique (AN) et des TIC dans toutes les unités administratives : les possibilités de développer l'organisation actuelle ainsi que les processus AN et TIC à l'échelle de l'administration sont réexaminées dans le cadre d'un projet. Sur la base de l'examen réalisé, le Conseil-exécutif donne mandat pour adapter l'organisation et les processus AN et TIC, que ce soit de façon ponctuelle ou à l'échelle de l'administration et d'autre part pour poursuivre le développement de l'organisation en matière de données. Ce projet devrait s'achever fin 2031.

Projets relatifs au cycle de vie

– Réévaluation de BE-GEVER : le contrat-cadre portant sur l'application de groupe CMI actuelle expirera le 31 décembre 2029, de même que les contrats de licences, d'entretien et d'assistance qui en découlent. Ce projet devrait s'achever fin 2029.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie AN et TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre est assuré au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	15 033	15 889	constant
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	3	constant
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	208	226	croissant
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	21	13	croissant
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	40 266	44 131	constant
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 398	612	baisser

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

Description

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–500**	**–500**	**–500**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**500**	**500**	**500**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	–100.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–500	–500	–500	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	500	500	500	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–3 587 906	–3 587 406	–3 586 906	–3 586 406	–3 586 406	–3 586 406
Etat au 31.12.	–3 587 406	–3 586 906	–3 586 406	–3 586 406	–3 586 406	–3 586 406
Évolution	500	500	**500**	0	0	0

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Description

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**–230 000**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**230 000**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	–230 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	230 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
+ Patrimoine net négatif	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000
Etat au 31.12.	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	–282 261 000
Évolution	0	0	**0**	0	0	230 000

Commentaire

Évolution du solde du Fonds selon les prélèvements inscrits au plan intégré mission-financement 2030 de CHF 0,23 million.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Description

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–49 312 569**	**–72 433 991**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–46.9 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**49 312 569**	**72 433 991**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		46.9 %	–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–49 312 569	–72 433 991	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	49 312 569	72 433 991	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif / *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–206 746 281	–157 433 712	0	0	0	0
Etat au 31.12.	–157 433 712	0	0	0	0	0
Évolution	49 312 569	157 433 712	**0**	0	0	0

Commentaire

La loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3) est entrée en vigueur le 31 décembre 2015. Depuis fin 2020, il y a environ CHF 250 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, qui ne sont plus nécessaires.

Suite à la modification de la loi adoptée le 8 mars 2022 par le Grand Conseil, il faut que la dissolution du Fonds se fasse par étapes au bénéfice du compte de résultats à partir du 1er janvier 2023.

Si le volume d'investissements de ces prochaines années dépasse les besoins annuels fixés à CHF 450 millions parce que les projets sont nombreux, l'écart doit être financé par des ressources provenant du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui n'est plus nécessaire lui non plus.

Le volume d'investissement des comptes de 2023, 2024 et 2025 dépasse le plafond fixé à CHF 450 millions, tout comme celui qui est inscrit au budget 2026. Les sommes prélevées sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS sur les exercices 2023, 2024 et 2025 s'élèvent respectivement à CHF 20 millions, CHF 23,2 millions et CHF 49,8 millions. Il est prévu de prélever les CHF 157,0 millions restants sur ce Fonds sur 2026, de sorte qu'aucun autre prélèvement n'est inscrit au budget 2027.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–20.0	0.3
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–2 191.7	736.6
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–939.5	191.6
Enseignement supérieur	–745.5	0.1
Culture	–95.6	19.9
Service centralisés	–54.7	11.1



9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–16.9	–19.3	–19.6	–20.3	–20.4	–20.4
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 377.7	–1 380.7	–1 455.1	–1 459.4	–1 458.0	–1 460.4
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–680.9	–699.3	–747.8	–753.2	–761.2	–770.2
Enseignement supérieur	–665.8	–712.1	–745.5	–772.1	–755.4	–745.7
Culture	–72.3	–73.0	–75.7	–77.6	–78.0	–79.4
Service centralisés	–41.8	–41.3	–43.7	–45.3	–46.4	–46.9
Total	**–2 855.3**	**–2 925.6**	**–3 087.4**	**–3 127.9**	**–3 119.4**	**–3 123.0**

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, l'évolution de l'offre spécialisée de l'école obligatoire et la pénurie d'enseignantes et d'enseignants restent des défis majeurs. En raison du nombre croissant d'élèves et du nombre élevé de départs à la retraite, les enseignantes et enseignants seront encore très demandés ces prochaines années.

Dans le domaine de la migration, l'objectif est de soutenir les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'elles acquièrent rapidement une indépendance. Cette approche peut représenter un défi dans le domaine de la formation. Les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents, mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue sont fortement sollicités, ce qui nécessite une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi que le soutien du monde du travail.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est au moins de maintenir, par des mesures adaptées, le fort taux de personnes diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, l'accent est mis sur le passage à l'enseignement supérieur.

L'évolution démographique montre que la pénurie d'enseignantes et d'enseignants s'atténuera à l'école enfantine et au degré primaire. Au degré secondaire I, par contre, la hausse du nombre d'élèves attendue ces prochaines années entraînera une augmentation du besoin en personnel. Au degré secondaire II, cette évolution est décalée dans le temps et sera visible plutôt à partir de 2030.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles pédagogiques contribuent à la lutte contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants par de nombreuses mesures. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation important et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Le Service archéologique est encore fortement sollicité compte tenu de l'activité toujours très intense dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Köniz-Kleinwabern (boucle de rebroussement du tram), à Ipsach Römermatte et à Münsingen Hinterdorf. Le travail du Service des monuments historiques reste, lui aussi, influencé par l'activité de construction.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–3 795 594 653**	**–3 833 551 716**	**–4 046 970 776**	**–4 088 571 980**	**–4 077 838 114**	**–4 084 697 278**
Écart		–1.0 %	–5.6 %	–1.0 %	0.3 %	–0.2 %
Revenus	**940 319 190**	**907 934 316**	**959 590 499**	**960 712 135**	**958 455 561**	**961 681 862**
Écart		–3.4 %	5.7 %	0.1 %	–0.2 %	0.3 %
Solde	**–2 855 275 464**	**–2 925 617 400**	**–3 087 380 277**	**–3 127 859 845**	**–3 119 382 553**	**–3 123 015 415**
Écart		–2.5 %	–5.5 %	–1.3 %	0.3 %	–0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–2 187 937 869	–2 241 029 149	–2 303 661 245	–2 318 870 926	–2 319 649 383	–2 330 274 947
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–109 230 009	–115 076 371	–125 738 186	–121 719 645	–123 304 645	–121 413 645
33 Amortissements du patrimoine administratif	–6 819 413	–5 304 609	–4 894 506	–5 091 825	–5 145 342	–5 500 714
34 Charges financières	–704 982	–731 489	–735 489	–735 489	–735 489	–735 489
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–2 016 269	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 424 219 768	–1 406 968 606	–1 542 650 695	–1 573 206 935	–1 559 930 899	–1 557 433 727
37 Subventions redistribuées	–12 096 757	–10 909 650	–10 909 650	–10 909 650	–10 909 650	–10 909 650
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–52 569 588	–53 531 843	–58 381 006	–58 037 509	–58 162 706	–58 429 106
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	51 844 139	47 390 185	47 726 649	47 741 784	47 759 848	47 804 780
43 Revenus divers	483 435	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 208 594	1 104 799	1 104 799	1 104 799	1 104 799	1 104 799
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	16 663 370	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
46 Revenus de transfert	833 524 256	811 405 817	861 942 336	863 457 637	861 201 799	864 275 669
47 Subventions à redistribuer	12 096 757	10 909 650	10 909 650	10 909 650	10 909 650	10 909 650
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	24 498 639	25 123 865	25 907 065	25 498 265	25 479 465	25 586 965

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de près de CHF 162 millions (+5,5 %) au cours de l'exercice budgétaire 2027 par rapport au budget 2026. Cette progression est en partie due aux mesures salariales accordées. En outre, des ressources supplémentaires sont nécessaires en raison de l'évolution démographique en particulier au degré secondaire II et pour le développement de l'offre spécialisée de l'école obligatoire, afin que chaque enfant ait accès à une formation adaptée à ses besoins. Conformément aux consignes applicables à l'ensemble du canton, les fonds budgétés en 2027 pour les biens matériels et l'exploitation ont été planifiés de manière restrictive.

D'ici à l'exercice 2030, le solde va augmenter d'environ CHF 35,6 millions par rapport au budget 2027, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,4 %. Cette croissance reste, durant cette période, en dessous de la progression de la masse salariale prévue.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–6 237 495**	**–17 480 308**	**–14 346 173**	**–23 020 695**	**–22 757 633**	**–15 581 402**
Écart		–180.2 %	17.9 %	–60.5 %	1.1 %	31.5 %
Recettes	**47 869**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–6 189 626**	**–17 480 308**	**–14 346 173**	**–23 020 695**	**–22 757 633**	**–15 581 402**
Écart		–182.4 %	17.9 %	–60.5 %	1.1 %	31.5 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–3 443 759	–6 652 231	–6 896 558	–3 855 080	–3 900 018	–7 208 787
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	–53 077	–19 615	–19 615	–19 615	–19 615
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–2 793 736	–10 775 000	–7 430 000	–19 146 000	–18 838 000	–8 353 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	27 869	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	20 000	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Au cours de l'exercice 2027, les investissements nets baissent d'environ CHF 3,1 millions (-17,9 %) par rapport au budget 2026 pour atteindre CHF 14,3 millions. Durant les années de planification financière, ils progresseront dans un premier temps (+ CHF 8,7 en 2028), puis reculeront à partir de 2029 (CHF -0,3 million en 2029 et CHF -7,2 millions en 2030), selon la planification actuelle. Les investissements à venir portent en grande partie sur des subventions accordées pour la rénovation prévue d'institutions culturelles, des projets de construction dans le domaine culturel et des projets de construction prévus pour la remise en état et la rénovation d'écoles moyennes et d'écoles professionnelles.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

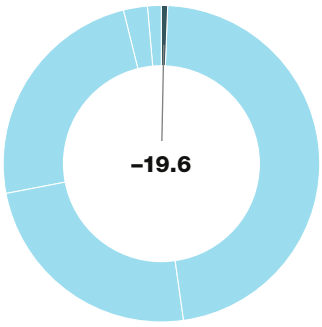
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
1 104.0	1 132.7	1 153.9	1 165.5	1 120.2	1 130.3

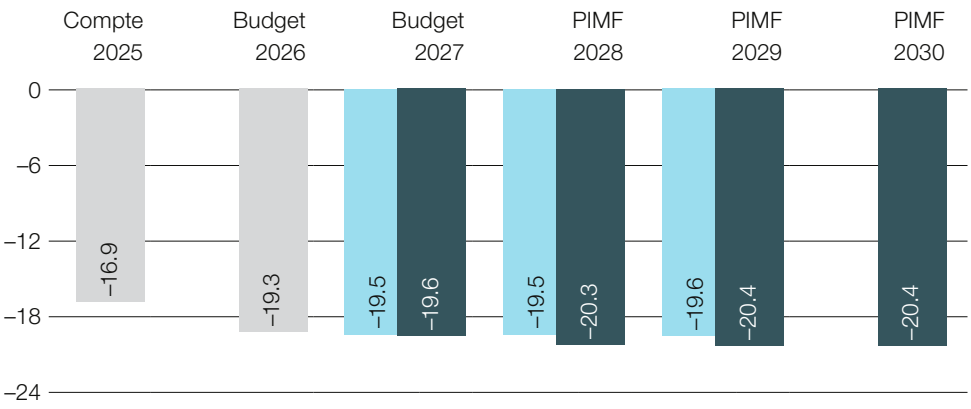
Commentaire

Les effectifs 2027 progressent de 10,1 EPT par rapport à 2026. La Section du personnel (SPe) de l'Office des services centralisés (OSC) de l'INC est le service central de gestion des traitements pour le corps enseignant et les directions d'école du canton de Berne. Suite à la forte augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants, des postes jusqu'à présent temporaires sont transformés en postes à durée indéterminée, ce qui augmente le nombre de postes de 7,0 EPT. En outre, 5,1 postes seront créés à l'OSC pour les services TIC d'EDUBERN en faveur de l'école professionnelle bernoise spécialisée dans l'assistance médicale (Berufsfachschule für medizinische Assistenzberufe be-med), de l'Inforama et d'autres écoles. La création de ces nouveaux postes n'a aucune répercussion sur le solde budgétaire, puisque les prestations concernées sont rémunérées conformément aux conventions de prestations conclues avec les écoles. En contrepartie, une réduction de 2,0 EPT est opérée en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura (1,4 EPT) et de la part de compensation de l'INC liée à l'étape 3 du projet ERP (0,6 EPT).

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil à la directrice ou au directeur dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la statistique de la formation, à la planification et coordination des constructions et à la coordination francophone ainsi qu'à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–17 219 047**	**–19 570 076**	**–19 958 333**	**–20 573 533**	**–20 679 680**	**–20 737 399**
30 Charges de personnel	–9 326 178	–11 168 244	–11 395 525	–12 009 233	–12 105 380	–12 153 099
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–761 543	–971 032	–1 194 808	–1 179 300	–1 171 300	–1 181 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 896 199	–7 230 800	–7 168 000	–7 185 000	–7 203 000	–7 203 000
37 Subventions redistribuées	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
39 Imputations internes	–35 127	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**326 324**	**320 000**	**320 000**	**320 000**	**320 000**	**320 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	109 448	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
43 Revenus divers	16 876	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–16 892 723**	**–19 250 076**	**–19 638 333**	**–20 253 533**	**–20 359 680**	**–20 417 399**
34 Charges financières	170	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**171**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–16 892 552**	**–19 250 076**	**–19 638 333**	**–20 253 533**	**–20 359 680**	**–20 417 399**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–16 892 552**	**–19 250 076**	**–19 638 333**	**–20 253 533**	**–20 359 680**	**–20 417 399**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction	–15 458 819	–18 100 077	**–18 473 528**	–19 042 545	–19 139 557	–19 191 416
Prestations juridiques	–1 433 733	–1 149 999	**–1 164 805**	–1 210 988	–1 220 123	–1 225 983

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification, le budget pour l'exercice 2027 augmente d'environ CHF 163 000. La raison principale expliquant cette hausse est le regroupement des services chargés de la gestion du personnel (RH) au Secrétariat général prévue pour le 1er août 2027, pour l'ensemble de la Direction. Il s'agit là d'un transfert budgétaire interne à la Direction.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

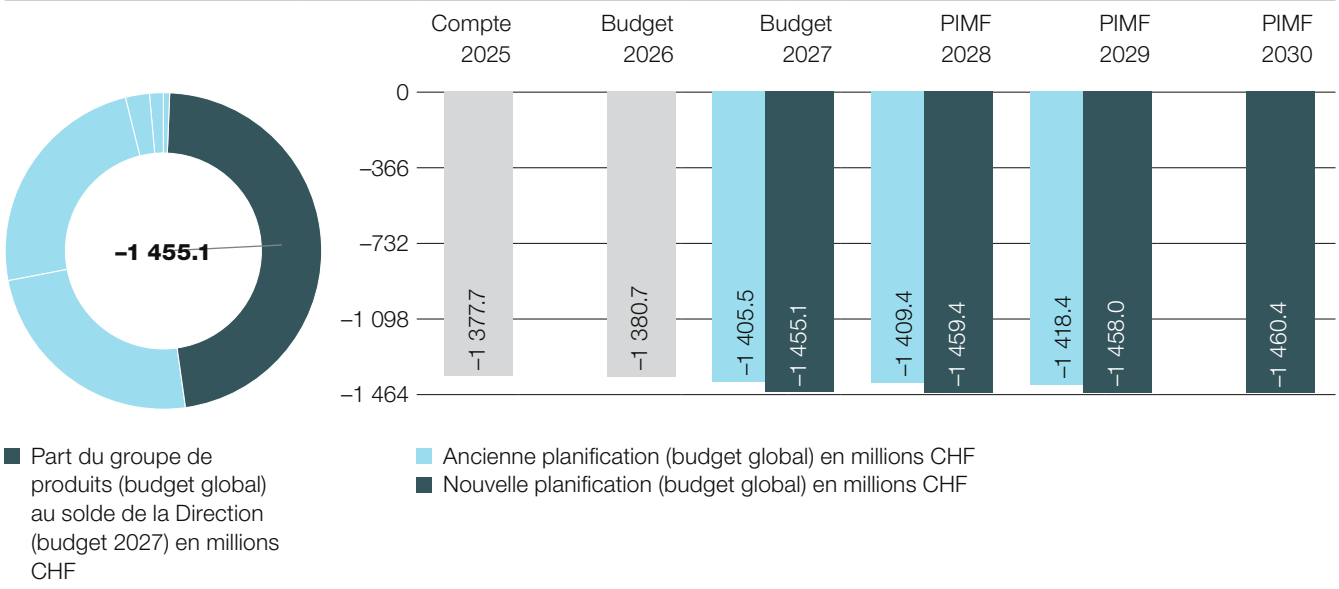
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2027 et les années de planification financière 2028 à 2030.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2024**	**Compte 2025**	**Évolution attendue**
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	100	91	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	19	baisser
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	51	baisser
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	159	201	chancelant
Nombre de recours déposés à la INC	410	425	constant
Nombre de recours réglés de la INC	378	385	constant

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–2 082 745 294**	**–2 063 555 683**	**–2 191 682 868**	**–2 196 479 564**	**–2 192 863 268**	**–2 198 295 040**
30 Charges de personnel	–1 608 501 125	–1 655 435 907	–1 690 700 617	–1 698 079 867	–1 694 915 512	–1 697 199 512
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–11 333 051	–10 912 038	–9 342 142	–9 050 642	–9 253 142	–8 858 142
33 Amortissements du patrimoine administratif	–43 423	–25 177	–32 753	–24 076	–19 512	–14 499
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–444 458 933	–376 962 826	–469 306 015	–467 023 638	–466 373 760	–469 921 546
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–18 408 761	–20 219 736	–22 301 341	–22 301 341	–22 301 341	–22 301 341
Revenus d'exploitation	**705 029 063**	**682 884 746**	**736 552 311**	**737 067 614**	**734 811 776**	**737 885 646**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	948 063	777 026	777 026	777 026	777 026	777 026
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	702 135 054	679 967 315	733 693 785	734 209 088	731 953 250	735 027 120
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 945 945	2 140 405	2 081 500	2 081 500	2 081 500	2 081 500

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–1 377 716 230**	**–1 380 670 937**	**–1 455 130 557**	**–1 459 411 950**	**–1 458 051 492**	**–1 460 409 394**
34 Charges financières	–6 410	–21 400	–21 400	–21 400	–21 400	–21 400
44 Revenus financiers	29 330	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Résultat des activités de financement	**22 920**	**4 600**	**4 600**	**4 600**	**4 600**	**4 600**
Résultat opérationnel	**–1 377 693 310**	**–1 380 666 337**	**–1 455 125 957**	**–1 459 407 350**	**–1 458 046 892**	**–1 460 404 795**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 377 693 310**	**–1 380 666 337**	**–1 455 125 957**	**–1 459 407 350**	**–1 458 046 892**	**–1 460 404 795**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ecole obligatoire	–1 288 051 705	–1 287 151 726	**–1 354 351 608**	–1 355 481 218	–1 354 056 810	–1 356 121 725
Offres périscolaire	–89 641 605	–93 514 612	**–100 774 349**	–103 926 132	–103 990 082	–104 283 070

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification, le budget pour l'exercice 2027 augmente d'environ CHF 49,6 millions (+3,5 %). Cette hausse est principalement due à la croissance démographique au sein de l'école obligatoire et à la demande plus importante pour les offres périscolaires.

Priorités de développement

La viabilité de l'ensemble du système de l'école obligatoire (écoles ordinaires et établissements particuliers de la scolarité obligatoire) est renforcée. Dans le cadre de l'offre spécialisée de l'école obligatoire, l'objectif est de maintenir la stabilité des coûts.

On constate toujours des lacunes dans le domaine de la prise en charge des enfants et des jeunes souffrant de troubles psychiques.

Par ailleurs, les écoles enregistrent depuis des années une croissance du nombre d'élèves.

Une hausse du nombre d'heures de prise en charge est toujours attendue en ce qui concerne les écoles à journée continue.

La transformation numérique dans les écoles est un thème qui gagne en importance.

Chances et risques

La situation géopolitique et l'utilisation des médias numériques par les enfants et les jeunes sont considérées comme des risques. Rien ne laisse présager un recul du nombre d'enfants et de jeunes qui souffrent de troubles psychiques.

La croissance démographique et notamment la hausse de la demande pour l'accueil périscolaire posent de grands défis aux communes en termes d'infrastructure et d'administration.

On peut toutefois partir du principe que l'utilisation et donc la hausse de la demande pour les offres d'école à journée continue permettent aux parents de travailler davantage et donc d'augmenter les recettes fiscales.

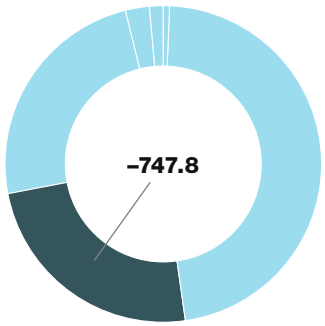
Le soutien apporté aux parties prenantes dans le domaine de la transformation numérique entraîne certes des coûts, mais permettra en fin de compte d'augmenter l'efficacité.

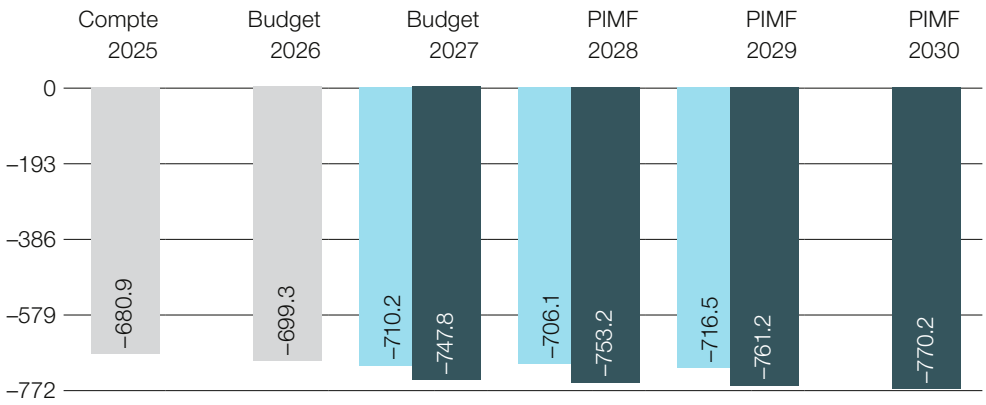
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	111 605	111 625[1]	croissant
Nombre de classes (classes régulières)	5 693	5 724[1]	croissant
Nombre d'élèves (Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée)	3 752	3 972[1]	croissant
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	8 643 723	9 117 289[1]	croissant
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	11 260	11 489	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 500	19 400	chancelant

1 Le nombre d'élèves et le nombre de classes peuvent encore varier au cours de l'année sous revue, car les chiffres des statistiques de la formation du canton de Berne ne sont publiés officiellement qu'en septembre de l'année suivante. Le nombre d'heures d'encadrement peut également varier selon que l'on prend en compte l'année scolaire ou l'année civile.

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–882 433 827**	**–893 358 141**	**–939 093 689**	**–945 452 313**	**–953 444 169**	**–962 489 096**
30 Charges de personnel	–527 044 277	–530 557 399	–556 298 275	–563 186 908	–566 778 447	–574 697 433
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–84 789 452	–90 539 192	–100 669 458	–96 762 922	–98 234 922	–96 094 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	–6 489 366	–4 931 267	–4 501 022	–4 708 446	–4 792 566	–5 171 207
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–224 272 844	–229 817 316	–237 357 769	–240 870 369	–243 589 369	–246 210 269
37 Subventions redistribuées	–9 981 238	–9 065 000	–9 065 000	–9 065 000	–9 065 000	–9 065 000
39 Imputations internes	–29 856 650	–28 447 967	–31 202 165	–30 858 668	–30 983 865	–31 250 265
Revenus d'exploitation	**201 011 133**	**193 355 727**	**190 560 589**	**191 560 587**	**191 560 587**	**191 560 587**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	46 524 649	41 369 565	41 369 565	41 369 565	41 369 565	41 369 565
43 Revenus divers	466 545	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	131 075 228	131 138 502	127 938 759	128 938 757	128 938 757	128 938 757
47 Subventions à redistribuer	9 981 238	9 065 000	9 065 000	9 065 000	9 065 000	9 065 000
49 Imputations internes	12 963 473	11 782 660	12 187 265	12 187 265	12 187 265	12 187 265
Résultat des activités d'exploitation	**–681 422 695**	**–700 002 414**	**–748 533 100**	**–753 891 726**	**–761 883 582**	**–770 928 509**
34 Charges financières	–618 379	–377 089	–377 089	–377 089	–377 089	–377 089

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	1 179 263	1 078 799	1 078 799	1 078 799	1 078 799	1 078 799
Résultat des activités de financement	**560 884**	**701 710**	**701 710**	**701 710**	**701 710**	**701 710**
Résultat opérationnel	**–680 861 811**	**–699 300 704**	**–747 831 390**	**–753 190 016**	**–761 181 872**	**–770 226 799**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–680 861 811**	**–699 300 704**	**–747 831 390**	**–753 190 016**	**–761 181 872**	**–770 226 799**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ecoles moyennes	–194 223 780	–204 484 280	**–210 276 255**	–213 151 821	–212 353 565	–214 267 123
Formation professionnelle	–462 548 965	–468 727 827	**–511 074 069**	–513 502 912	–522 149 536	–529 130 378
Orientation professionnelle	–24 089 066	–26 088 597	**–26 481 065**	–26 535 283	–26 678 770	–26 829 298

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits Écoles moyennes et formation professionnelle s'élève à environ CHF 747,8 millions pour 2027, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 37,7 millions par rapport à la planification réalisée pour 2027.

Cette augmentation est principalement due à l'évolution démographie prévue, qui se manifestera par des classes supplémentaires dans les écoles moyennes, les écoles professionnelles et en année scolaire de préparation professionnelle. D'autres facteurs peuvent expliquer cette augmentation : coûts liés à la planification, à l'équipement des locaux scolaires et aux déménagements suite à des projets de construction (p. ex. Gymnasium Hofwil, ceff Bienne, école professionnelle de Langenthal), augmentation des contributions de financement cantonales versées aux écoles supérieures ainsi que dépenses supplémentaires à l'Inforama.

Priorités de développement

La transition numérique dans les écoles du degré secondaire II restera un défi majeur dans les années à venir.

En raison de l'évolution démographique (augmentation du nombre d'élèves jusqu'en 2040 env.), des locaux scolaires supplémentaires sont nécessaires. La planification et la mise à disposition de locaux supplémentaires ainsi que l'équipement de ceux-ci et la logistique liée aux déménagements restent des priorités.

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire, le marketing des places d'apprentissage gagne en importance. En outre, les réformes en cours de certains métiers exigent une étroite collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra) et les écoles professionnelles.

La prolongation de la formation gymnasiale quatre ans aussi dans la partie francophone du canton, élément du projet « Évolution de la maturité gymnasiale », permettra de mieux harmoniser les filières de formation en école moyenne dans les deux régions linguistiques du canton.

Les Centres d'orientation professionnelle (centres OP) remanient leur offre de prestations en perspective du gain d'efficacité rendu possible par l'IA et du développement des compétences en matière de gestion de carrière.

Chances et risques

L'évolution démographique (augmentation du nombre d'élèves jusqu'en 2040 env.) constitue un défi majeur en matière de locaux scolaires, de nombre de classes et de ressources humaines pour les écoles professionnelles et les écoles moyennes.

Le stress et les maladies psychiques sont de plus en plus présents chez les apprenties et apprentis, les élèves et les formatrices et formateurs en entreprise. La demande en matière de soutien facilement accessible et de compensation des désavantages augmente. Cela exige la mise en place de davantage de ressources dans les domaines de la prévention, du conseil et de l'accompagnement.

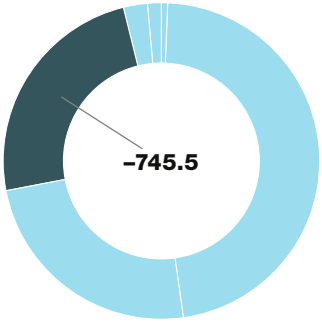
La pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste une thématique centrale au niveau des écoles (enseignant-e-s, administration) et des entreprises formatrices (formateurs-trices). Dans le même temps, les réformes de certains métiers et la création de nouvelles filières de formation représentent une opportunité pour renforcer l'attrait de la formation professionnelle.

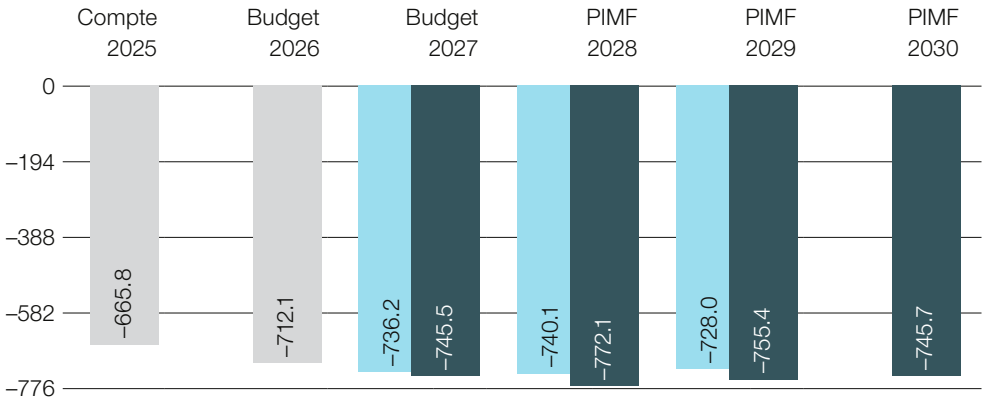
Le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération (mesure 29 : Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue/Compétences de base) réduira les revenus d'environ CHF 0,5 million par an. Les effets de cette mesure sur l'offre de formation continue subventionnée (compétences de bases) restent à clarifier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 907	25 429	croissant
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 552	1 633	croissant
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 825	4 724	chancelant
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	110 044	113 863	chancelant
Nombre d'élèves dans les gymnases	7 050	7 281	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 598	1 617	croissant
Nombre de consultations des centres OP	13 712	14 094	chancelant

9.7.4 Enseignement supérieur





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles, est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE et est le mandant d'un institut de droit privé pour les hautes écoles pédagogiques. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles cantonales au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage des hautes écoles gérées conjointement avec le Jura et Neuchâtel par le biais d'une collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Tout aussi essentiels sont la mise en œuvre des accords intercantonaux sur les hautes écoles ainsi que le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles. En outre, l'Office de l'enseignement supérieur gère un service de conseil pour les employés et les étudiants des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–665 814 140**	**–712 229 969**	**–745 537 944**	**–772 217 879**	**–755 439 861**	**–745 754 713**
30 Charges de personnel	–3 819 985	–3 887 989	–3 889 034	–3 897 969	–3 934 951	–3 963 803
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–92 538	–127 980	–133 910	–158 910	–168 910	–138 910
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–661 510 518	–707 824 000	–741 125 000	–767 771 000	–750 946 000	–741 262 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–391 100	–390 000	–390 000	–390 000	–390 000	–390 000
Revenus d'exploitation	**44 169**	**84 200**	**84 200**	**84 200**	**84 200**	**84 200**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	44 166	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
43 Revenus divers	3	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–665 769 971**	**–712 145 769**	**–745 453 744**	**–772 133 679**	**–755 355 661**	**–745 670 513**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–665 769 971**	**–712 145 769**	**–745 453 744**	**–772 133 679**	**–755 355 661**	**–745 670 513**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–665 769 971**	**–712 145 769**	**–745 453 744**	**–772 133 679**	**–755 355 661**	**–745 670 513**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Formation universitaire	–385 710 503	–412 235 665	**–420 647 103**	–430 187 904	–426 481 188	–429 916 250
Formation en haute école spécialisée	–192 536 628	–197 651 020	**–220 482 627**	–235 915 371	–231 407 325	–217 459 029
Formation du corps enseignant	–87 522 840	–102 259 083	**–104 324 014**	–106 030 403	–97 467 147	–98 295 234

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation adéquate de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement pour qu'elles conservent leur capacité à trouver d'autres sources de financement (notamment les contributions intercantonales, les contributions de base de la Confédération et les fonds de tiers à des fins de recherche).

L'évolution des coûts, sur laquelle les hautes écoles n'ont aucune influence (notamment la hausse du renchérissement en 2022-2023 et les mesures salariales arrêtées en conséquence par le canton, que les hautes écoles doivent appliquer à l'ensemble de leur masse salariale), a entraîné un sous-financement structurel par le canton responsable pour les hautes écoles. Afin de compenser ce sous-financement, le plafond des subventions a été relevé pour la Haute école spécialisée bernoise (BFH,) la PHBern et l'Université de Berne. Cette mesure s'applique désormais aux trois institutions.

Les coûts de premier équipement du Campus Berne de la BFH sont reportés d'un an, sur la période 2028-2030. Le report de la mise en exploitation prévue et donc du lancement du premier équipement s'est avéré nécessaire parce que la construction du nouveau bâtiment a été retardée en raison de la pollution du sol du site par des PFAS.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes considérables en matière de locaux dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires déjà existants. La construction d'un nouveau bâtiment pour la recherche médicale (BB07) sur le campus de l'Île est désormais en cours. En revanche, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt devrait être reportée jusque dans les années 2030, en raison de la priorisation des moyens d'investissement qui a eu lieu en 2022. En outre, un projet est en cours pour l'hôpital vétérinaire de la Faculté Vetsuisse : il vise à trouver un nouveau site pour après 2040 et à analyser les mesures indispensables pour poursuivre l'exploitation du site actuel jusque-là. De plus, des solutions temporaires sont requises pour des projets de longue durée afin d'éviter des limitations importantes des activités de recherche et la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Concernant les perspectives à moyen et à long termes pour le développement en matière de locaux de l'Université de Berne, l'INC, la DTT et l'université lancent en 2026 un projet de mise à jour de la stratégie de développement.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne (CBE), la situation de la BFH en matière de locaux

reste tendue et constitue un handicap par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Les travaux de construction de la CBB avancent comme prévu : la mise en exploitation est prévue pour 2028. La concentration de la plupart des autres sites de la BFH sur le CBE (Weyermannshaus) connaîtra des retards importants en raison des travaux de décontamination nécessaires que les CFF, propriétaires du terrain, doivent mener suite à la découverte de PFAS dans le sol. Grâce à la concentration anticipée d'une filière d'études proposée jusqu'ici par la BFH à Berthoud et à Bienne sur un site en location à Bienne, le projet de rénovation du site restant de la BFH à Berthoud (Jlcoweg) et de son extension finale pour le TecLab a été lancé.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles peuvent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques. Il convient en revanche d'éviter de recourir aux réserves pour couvrir des coûts structurels à long terme des hautes écoles, car cela n'est pas durable. Ces prochaines années, l'Université de Berne et la BFH prévoient d'utiliser leurs réserves pour mettre en œuvre leurs projets de développement. Cependant, en raison de l'augmentation des coûts qui ne peut pas être entièrement couverte (renchérissement, mesures salariales du canton), les réserves de fonds principaux de l'université et de la BFH sont déjà épuisées.

La situation de l'université en matière de locaux toujours tendue dans le domaine des laboratoires augmente le risque que des projets de recherche censés être attribués à Berne ne puissent pas l'être ou que des chercheuses et chercheurs embauchés ne puissent finalement pas venir en raison du manque d'infrastructures.

En raison de la pénurie de personnel enseignant, nombre d'étudiantes et d'étudiants de la PHBern enseignent déjà pendant leurs études et ont donc besoin de plus de temps pour obtenir leur diplôme. Cela a aussi un impact sur le flux des financements vers la PHBern qui découlent de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), étant donné que les études sont également devenues moins intenses pour nombre d'étudiantes et d'étudiants extracantonaux. En effet, l'indemnisation selon l'AHES se fonde sur le nombre de crédits ECTS obtenus par les étudiantes et étudiants. Ainsi, plus les études sont longues, plus les recettes issues de l'AHES s'étalent dans le temps. Étant donné que la PHBern a affiché un capital propre négatif depuis l'introduction d'une comptabilité propre, elle ne disposait pas de réserves de liquidités pour compenser cet effet. À compter de 2026, ce capital propre négatif est progressivement compensé et ce processus devrait durer jusqu'en 2028. Combinée à une discipline budgétaire rigoureuse de la part de la PHBern, cette mesure devrait permettre à la haute école de ne plus avoir à recourir à la garantie de liquidités accordée par le canton conformément à l'article 71 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

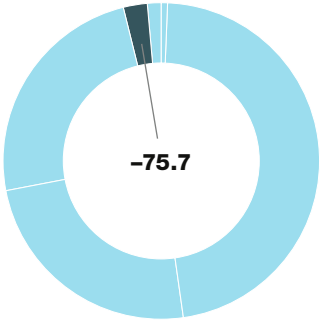
Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents majeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus continue d'affaiblir sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position relative sur le marché ces dernières années, grâce aux efforts particuliers consentis au niveau de l'offre de formation, et a réussi à regagner des parts de marché. De plus, l'évolution positive des effectifs estudiantins à la BFH accroît la pénurie en matière de locaux jusqu'à ce que les bâtiments des nouveaux campus puissent être occupés.

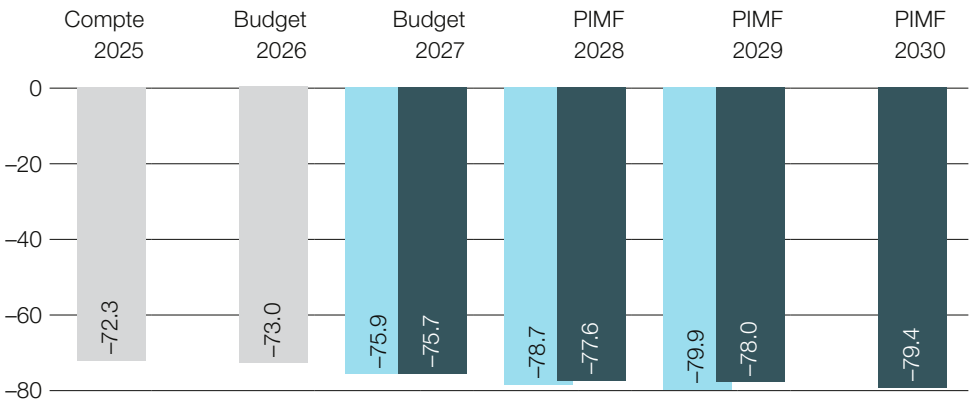
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 608	16 815[2]	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	34	39	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 925	7 959	constant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	45	43	constant
Nombre d'étudiant·e·s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 296	3 358	croissant
Part des étudiant·e·s bernois·e·s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	701	675	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	142	149	constant

2 Depuis le semestre d'automne 2025-2026, seul le nombre d'étudiantes et d'étudiants ne suivant pas de formation continue (MAS, DAS, CAS) est encore pris en compte (à l'instar de la BFH/PHBern, y c. institut NMS).

9.7.5 Culture





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–95 825 920**	**–92 798 348**	**–95 491 755**	**–97 431 294**	**–97 849 787**	**–99 213 873**
30 Charges de personnel	–20 992 608	–20 825 143	–20 942 767	–21 082 178	–21 230 669	–21 448 464
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–2 876 095	–3 772 895	–3 780 306	–3 878 309	–4 038 809	–4 188 309
33 Amortissements du patrimoine administratif	–170 782	–165 496	–173 621	–170 728	–160 389	–139 039
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–2 016 269	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–64 222 461	–62 132 664	–64 692 911	–66 397 928	–66 517 769	–67 535 911
37 Subventions redistribuées	–1 915 519	–1 644 650	–1 644 650	–1 644 650	–1 644 650	–1 644 650
39 Imputations internes	–3 632 186	–4 257 500	–4 257 500	–4 257 500	–4 257 500	–4 257 500
Revenus d'exploitation	**23 641 752**	**19 917 244**	**19 917 244**	**19 917 244**	**19 917 244**	**19 917 244**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 043 155	1 772 594	1 772 594	1 772 594	1 772 594	1 772 594
43 Revenus divers	2	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	16 663 370	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
46 Revenus de transfert	328 925	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	1 915 519	1 644 650	1 644 650	1 644 650	1 644 650	1 644 650
49 Imputations internes	3 690 781	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Résultat des activités d'exploitation	**–72 184 168**	**–72 881 104**	**–75 574 511**	**–77 514 050**	**–77 932 543**	**–79 296 629**
34 Charges financières	–72 548	–73 000	–77 000	–77 000	–77 000	–77 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–72 548**	**–73 000**	**–77 000**	**–77 000**	**–77 000**	**–77 000**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat opérationnel	**–72 256 716**	**–72 954 104**	**–75 651 511**	**–77 591 050**	**–78 009 543**	**–79 373 629**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–72 256 716**	**–72 954 104**	**–75 651 511**	**–77 591 050**	**–78 009 543**	**–79 373 629**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Encouragement des activités culturelles	–51 452 475	–52 427 991	**–55 023 586**	–56 785 490	–56 974 167	–58 076 673
Protection du patrimoine	–8 650 663	–8 423 994	**–8 537 128**	–8 567 261	–8 669 614	–8 785 152
Archéologie	–12 153 578	–12 102 118	**–12 090 796**	–12 238 298	–12 365 762	–12 511 804

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits Culture s'élève à environ CHF 75,7 millions en 2027, ce qui correspond à une baisse d'environ CHF 0,2 million par rapport à la planification réalisée pour 2027. Cette baisse est principalement due aux prescriptions cantonales pour les biens et services et pour les mesures salariale.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles dans les régions de Berne-Mittelland et de Bienne-Seeland-Jura bernois sont renouvelés, de même que ceux avec la fondation Ballenberg, la fondation alps – Musée Alpin Suisse et la Bourse Suisse aux Spectacles.

Les travaux liés au renouvellement des contrats de prestations avec les institutions culturelles dans les régions de la Haute-Argovie, de l'Emmental, de Thoune-Oberland occidental et de l'Oberland oriental vont commencer.

En outre, les besoins en matière de travaux de rénovation et d'investissements des institutions culturelles sont soutenus grâce à des contributions.

Archéologie
Le nombre de projets de construction auxquels le Service archéologique doit pouvoir réagir rapidement reste élevé et le nombre de personnes effectuant des recherches à l'aide d'un détecteur de métaux ne cesse d'augmenter. Ces deux facteurs entraînent des fouilles de sauvetage (p. ex. à Chlywabere, Ipsach et Münsingen) ainsi que des travaux de conservation, ce qui constitue le moteur de l'activité du Service archéologique, en sus des mesures de protection et du tournant numérique.

Service des monuments historiques
Le projet de définition des sites construits d'importance cantonale est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire de la Direction de l'intérieur et de la justice. Un aspect important du projet est l'implication et la communication avec les prestataires externes (avant tout les communes).

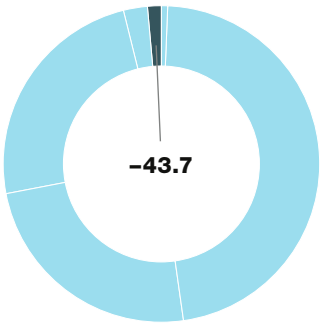
Chances et risques

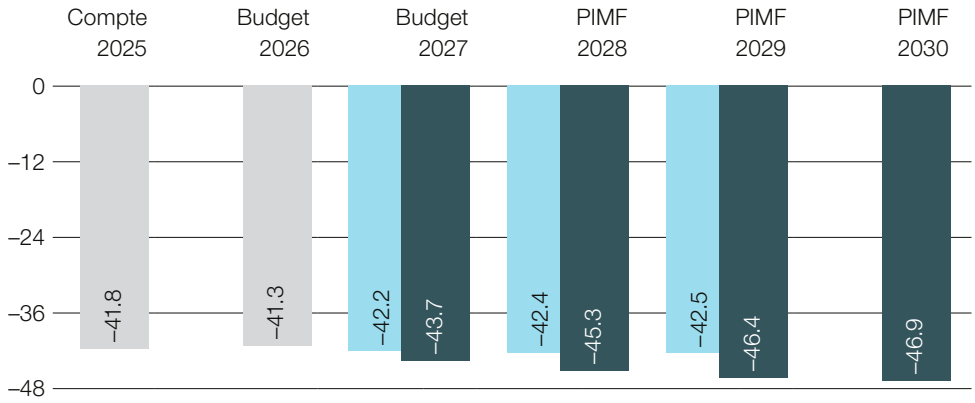
Le travail lié à la protection du patrimoine est fortement tributaire de l'activité de construction. Le volume de travail est toujours élevé, ce qui entraîne des temps de traitement plus longs. De plus, en raison de la numérisation généralisée, des problèmes informatiques peuvent avoir des effets critiques sur le fonctionnement de l'office.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 246	3 278	croissant
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	75	76	constant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par le Service archéologique dans le canton de Berne	8 243	9 013	croissant
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	2	3	croissant
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	102	105	croissant
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 292	4 357	croissant
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	10	11	chancelant
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	9 754 837	10 539 215	chancelant

9.7.6 Service centralisés





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Service centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsides de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que la gestion du versement des traitements à l'ensemble des enseignantes et enseignants des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OMP]) ;
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que la gestion des services concernant les applications spécialisées de l'INC ;
- la coordination des services informatiques de base de l'INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsides de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–50 851 444**	**–51 308 009**	**–54 470 698**	**–55 681 909**	**–56 825 861**	**–57 471 667**
30 Charges de personnel	–18 253 697	–19 154 467	–20 435 026	–20 614 771	–20 684 425	–20 812 636
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–9 377 329	–8 753 234	–10 617 562	–10 689 562	–10 437 562	–10 952 062
33 Amortissements du patrimoine administratif	–115 841	–182 668	–187 110	–188 576	–172 874	–175 970
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–22 858 813	–23 001 000	–23 001 000	–23 959 000	–25 301 000	–25 301 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–245 763	–216 640	–230 000	–230 000	–230 000	–230 000
Revenus d'exploitation	**9 058 156**	**10 267 600**	**11 051 356**	**10 657 691**	**10 656 955**	**10 809 387**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
42 Contributions	3 174 659	3 266 800	3 603 264	3 618 399	3 636 463	3 681 395
43 Revenus divers	7	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	–14 951	0	9 792	9 792	9 792	9 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 898 440	7 000 800	7 438 300	7 029 500	7 010 700	7 118 200
Résultat des activités d'exploitation	**–41 793 288**	**–41 040 409**	**–43 419 343**	**–45 024 217**	**–46 168 906**	**–46 662 281**
34 Charges financières	–7 815	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–7 815**	**–260 000**	**–260 000**	**–260 000**	**–260 000**	**–260 000**
Résultat opérationnel	**–41 801 103**	**–41 300 409**	**–43 679 343**	**–45 284 217**	**–46 428 906**	**–46 922 281**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–41 801 103**	**–41 300 409**	**–43 679 343**	**–45 284 217**	**–46 428 906**	**–46 922 281**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prestations internes de service	–18 735 181	–17 975 408	**–20 554 846**	–21 042 627	–20 879 844	–21 441 422
Subsides de formation	–23 065 922	–23 325 002	**–23 124 496**	–24 241 591	–25 549 062	–25 480 859

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le budget 2027 est supérieur d'environ 3,6 % et en moyenne de 8,7 % pour les années de planification financière 2028 à 2030.

Cela est dû à des dépenses supérieures liées aux charges de biens et services nécessaires (coûts d'exploitation plus élevés pour les applications spécialisées, frais plus élevés pour les supports de mémoire et les licences) ainsi qu'à des dépenses supplémentaires pour le versement des bourses en raison de la révision de la loi sur l'octroi de subsides de formation prévue pour 2028. La nouvelle loi prévoit l'élargissement du cercle des ayants droit aux subsides de formation aux personnes étrangères admises à titre provisoire et aux personnes bénéficiant du statut de protection S, ainsi que l'augmentation de l'âge limite de 35 à 50 ans.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2027 et les années de planification financière 2028 à 2030 :

- assurer une organisation opérationnelle durable en ce qui concerne la gestion des traitements des membres du corps enseignant et des directions d'école ;
- élaborer et réaliser un portail scolaire bernois avec IAM (Identity- und Access Management) intégré dans le but de mettre à la disposition des établissements scolaires du canton de Berne un portail d'accès centralisé aux solutions numériques de l'INC ;
- continuer à développer EDUBERN (offre de services informatiques pour les établissements de la scolarité obligatoire et pour les écoles du degré secondaire II).

Chances et risques

La forte augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants a entraîné une surcharge de travail importante au niveau de la gestion centralisée des traitements à la Section du personnel. Pour y faire face, les ressources humaines ont dû être renforcées rapidement et de manière ciblée et l'organisation opérationnelle a dû être adaptée. Il convient de garantir la durabilité de cette organisation.

Le portail scolaire bernois avec IAM intégré présente l'opportunité d'harmoniser et de simplifier l'accès aux prestations numériques dans le domaine de la formation.

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'Office des services centralisés propose aux établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent

- d'aider de façon efficace les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II durant la transition numérique ;
- de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc.
- de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et d'éviter l'augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	4 426	5 905	croissant
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	62	63	constant
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	20 724	21 224	croissant
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	31 283	31 749	croissant

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–17.9	0.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	–3.0	0.2
Infrastructures	–260.3	167.5
Transports publics et coordination des transports	–457.1	150.8
Gestion immobilière	–427.4	167.7
Eaux et déchets	–51.0	73.4



10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien aux fonctions de direction	–15.4	–16.0	–17.2	–17.2	–17.8	–18.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	–2.3	–2.5	–2.7	–2.7	–2.7	–2.6
Infrastructures	247.8	–81.7	–92.8	–96.8	–98.9	–100.7
Transports publics et coordination des transports	–295.9	–317.3	–306.3	–319.8	–320.5	–327.6
Gestion immobilière	–234.1	–273.3	–259.7	–265.1	–257.4	–272.8
Eaux et déchets	24.8	24.4	22.4	21.5	21.1	20.6
Total	**–275.2**	**–666.4**	**–656.2**	**–680.2**	**–676.2**	**–701.8**

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les ressources et moyens de financement disponibles. La planification inclut notamment les grands projets en cours suivants :

– Construction routière : réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud–Oberburg–Hasle.

– Transports publics : réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS, installations publiques CFF, y c. accès Bubenberg), tram Berne–Ostermundigen.

– Bâtiment : campus BFH de Bienne, construction du centre de police à Niederwangen, campus BFH de Berne, rénovation du bâtiment Tavannes Machines, mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, nouvelles constructions pour la recherche médicale et l'enseignement sur le site de l'Hôpital de l'Île, besoin en locaux scolaires au degré secondaire II « Wankdorfcity 3 », gymnase de Berne-Neufeld, salles de sport de Thoune et d'Interlaken et nouveau bâtiment de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et de formation ainsi que dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours et de la planification sectorielle, le besoin d'investissement s'élèvera pour atteindre CHF 740,4 millions d'ici à 2028.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–1 268 414 074**	**–1 253 301 179**	**–1 216 532 931**	**–1 253 394 227**	**–1 255 128 349**	**–1 283 842 747**
Écart		1.2 %	2.9 %	–3.0 %	–0.1 %	–2.3 %
Revenus	**993 241 314**	**586 856 757**	**560 361 019**	**573 195 192**	**578 884 692**	**582 057 008**
Écart		–40.9 %	–4.5 %	2.3 %	1.0 %	0.5 %
Solde	**–275 172 759**	**–666 444 422**	**–656 171 912**	**–680 199 035**	**–676 243 657**	**–701 785 738**
Écart		–142.2 %	1.5 %	–3.7 %	0.6 %	–3.8 %
Charges						
30 Charges de personnel	–122 736 659	–125 639 139	–127 813 969	–128 371 633	–129 141 893	–130 143 023
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–614 824 195	–197 519 074	–210 317 905	–213 848 405	–211 443 405	–212 213 405
33 Amortissements du patrimoine administratif	–219 157 918	–240 860 701	–218 086 703	–222 372 502	–217 945 852	–233 571 262
34 Charges financières	–9 013 465	–10 900 000	–10 802 500	–10 802 500	–10 802 500	–10 802 500
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–4 631 374	–4 646 288	–5 674 520	–5 718 520	–5 734 520	–5 750 520
36 Charges de transfert	–277 123 544	–638 874 000	–617 657 744	–645 595 288	–654 268 838	–665 334 555
37 Subventions redistribuées	–4 245 465	–5 500 000	–6 000 000	–6 300 000	–5 600 000	–5 600 000
38 Charges extraordinaires	–7 602 335	–20 510 000	–10 490 000	–10 590 000	–10 490 000	–10 720 000
39 Imputations internes	–9 079 120	–8 851 977	–9 689 590	–9 795 379	–9 701 341	–9 707 482
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	53 973 440	55 403 874	53 817 970	53 817 970	53 817 970	53 817 970
42 Contributions	48 203 843	32 665 900	32 919 400	32 919 400	32 919 400	32 919 400
43 Revenus divers	2 907 993	2 570 000	2 270 000	2 270 000	2 270 000	2 270 000
44 Revenus financiers	169 516 622	157 074 000	152 565 000	159 060 000	166 160 000	166 160 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	398 410 412	12 177 280	1 267 282	1 367 282	1 207 282	1 147 198
46 Revenus de transfert	301 737 494	308 327 267	297 733 087	303 081 260	302 054 760	306 001 160
47 Subventions à redistribuer	4 245 465	5 500 000	6 000 000	6 300 000	5 600 000	5 600 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	14 246 045	13 138 436	13 788 280	14 379 280	14 855 280	14 141 280

Evolution du compte de résultats

Dans le budget 2027, le solde du compte de résultats est inférieur de près de CHF 10,3 millions à celui de l'année précédente. Conformément aux consignes du Conseil-exécutif, la DTT a réduit les dépenses liées aux biens et services de CHF 3,8 millions pour 2027. Dans le domaine du bâtiment, les frais de location et les charges augmentent en raison d'adaptations conformes au droit du bail et de la poursuite de locations tandis qu'une réduction des amortissements entraîne une amélioration notable du solde. Ceci s'explique par une baisse des amortissements sur le patrimoine administratif, un nombre croissant d'installations existantes étant déjà intégralement amorties et les nouveaux investissements ayant pris du retard sur la planification initiale. À l'OPC, une baisse des recettes issues des droits de douane sur les carburants en raison des prévisions de la Confédération et des recettes tirées de la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est attendue. Le Conseil-exécutif a décidé une réduction annuelle du budget de l'Office des transports publics et de la coordination des transports à hauteur de CHF 10 millions, associée à une hausse des coûts supplémentaires autorisés pour des indemnités, le fonds d'infrastructure ferroviaire et des subventions consenties à fonds perdu.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–552 513 655**	**–667 952 245**	**–588 122 000**	**–655 618 000**	**–614 383 000**	**–593 296 000**
Écart		–20.9 %	12.0 %	–11.5 %	6.3 %	3.4 %
Recettes	**101 064 219**	**85 478 145**	**81 405 000**	**83 668 000**	**79 478 000**	**76 738 000**
Écart		–15.4 %	–4.8 %	2.8 %	–5.0 %	–3.4 %
Solde	**–451 449 436**	**–582 474 100**	**–506 717 000**	**–571 950 000**	**–534 905 000**	**–516 558 000**
Écart		–29.0 %	13.0 %	–12.9 %	6.5 %	3.4 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–424 022 912	–561 824 645	–485 482 000	–558 881 000	–521 955 000	–505 213 000
51 Investissements pour le compte de tiers	–955 659	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–2 446 166	–1 300 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 500 000	–1 140 000
54 Prêts	–7 104 628	–10 321 900	–8 470 000	–8 370 000	–2 650 000	–5 530 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–80 403 853	–84 505 700	–82 670 000	–76 867 000	–78 278 000	–71 413 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	–37 580 438	–10 000 000	–10 000 000	–10 000 000	–10 000 000	–10 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	621 213	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	4 615 760	2 637 000	7 737 000	7 637 000	7 737 000	7 737 000
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	1 599	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	49 353 862	64 138 845	55 928 000	58 431 000	56 161 000	52 991 000
64 Remboursement de prêts	8 891 347	8 602 300	7 640 000	7 500 000	5 480 000	5 910 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	37 580 438	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets se chiffrent à CHF 506,7 millions dans le budget 2027 pour atteindre un pic à CHF 572 millions en 2028. Le besoin élevé en investissement se maintiendra toutefois durant les années suivantes. Le besoin d'investissement 2027 baisse de CHF 75,8 millions par rapport au budget 2026. La baisse des dépenses d'investissement est principalement due aux grands projets dans le domaine du bâtiment, dont certains sont retardés. Sur la base de la priorisation annuelle, les investissements relevant des travaux publics restent de manière générale constants. Pour la période de planification considérée, des coûts supplémentaires de CHF 6 millions dans le domaine des transports publics sont enregistrés, dus en premier lieu aux projets de réaménagement de la gare de Berne (installations des CFF destinées au public, nouvelle gare souterraine RBS, accès Bubenberg).

En 2030, il est prévu de prélever CHF 0,2 million du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

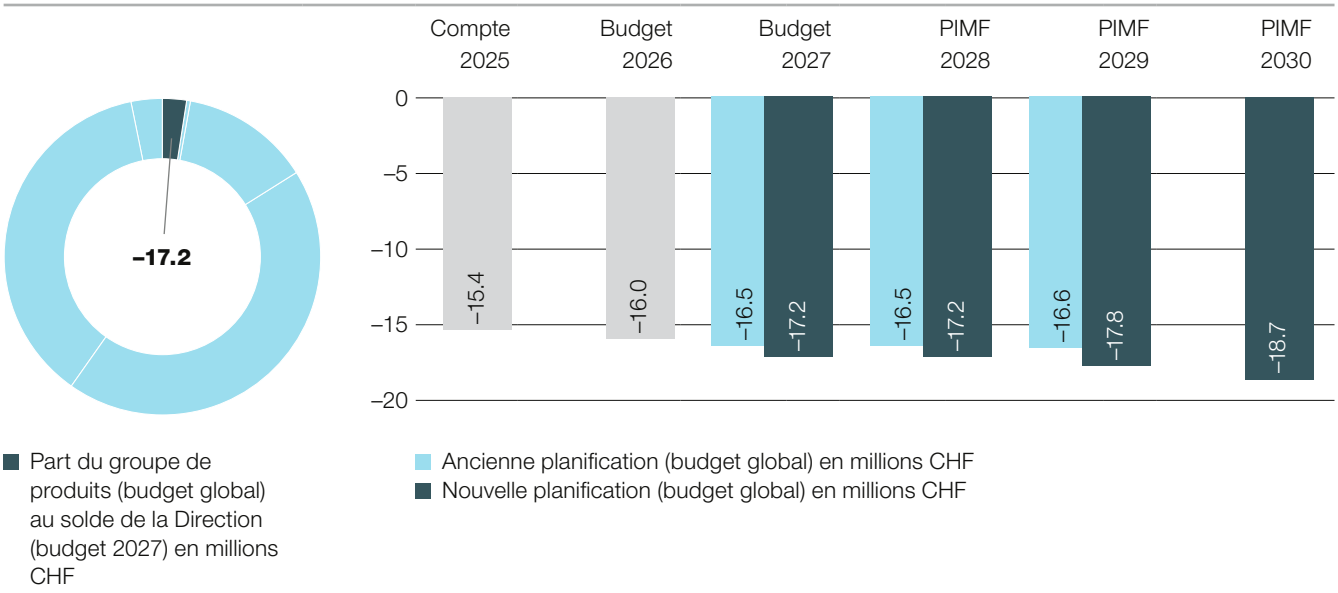
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
771.5	772.1	805.9	802.2	807.2	810.9

Commentaire

Les effectifs autorisés sont restés constants jusqu'en 2021. Ils ont augmenté de 15,7 en 2022, atteignant 774,76 ETP au total. Cette hausse est principalement due au besoin de rattrapage et au développement des ressources au sein de l'Office des immeubles et des constructions. La création de postes supplémentaires en 2023 et 2024 (principalement à l'OIC) a entraîné une nouvelle augmentation des effectifs, pour un total de 798,96 EPT. La réorganisation de l'OIC a pris fin en 2025. Si l'on tient compte des postes supplémentaires à l'OED, les effectifs autorisés pour 2025 s'élevaient à 806,56 EPT. En 2026, 1 EPT a été créé à l'OED. En parallèle, la DTT a dû céder 0,4 EPT à la FIN dans le cadre de la mise sur pied du CCoE SAP. Les effectifs autorisés s'élèvent donc à 807,16, soit une variation minime.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–16 219 920**	**–16 705 004**	**–17 885 511**	**–17 939 534**	**–18 542 168**	**–19 384 325**
30 Charges de personnel	–11 448 384	–11 486 935	–12 286 453	–12 295 749	–12 341 933	–12 418 113
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–3 588 437	–4 012 619	–4 202 900	–4 294 800	–4 854 800	–5 424 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	–901 687	–971 450	–863 946	–810 983	–801 470	–991 307
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–155 196	–135 000	–155 000	–155 000	–155 000	–155 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–126 217	–99 000	–377 213	–383 002	–388 964	–395 105
Revenus d'exploitation	**777 773**	**687 000**	**702 000**	**702 000**	**702 000**	**702 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	151 566	177 000	192 000	192 000	192 000	192 000
43 Revenus divers	7 303	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	15 182	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	603 722	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Résultat des activités d'exploitation	**–15 442 148**	**–16 018 004**	**–17 183 511**	**–17 237 534**	**–17 840 168**	**–18 682 325**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–15 442 148**	**–16 018 004**	**–17 183 511**	**–17 237 534**	**–17 840 168**	**–18 682 325**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–15 442 148**	**–16 018 004**	**–17 183 511**	**–17 237 534**	**–17 840 168**	**–18 682 325**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soutien à la direction	–15 442 148	–16 018 004	**–17 183 512**	–17 237 534	–17 840 168	–18 682 325

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Depuis 2027, 2,3 postes à durée indéterminée ont été budgétisés pour le controlling cantonal des marchés publics mandaté par la Commission de gestion (CGes). Des coûts supplémentaires de CHF 0,34 million sont ainsi prévus. La reprise de tâches comptables et financières a entraîné le transfert de deux postes de l'Office des ponts et chaussées au Secrétariat général. Cela entraîne une augmentation de CHF 0,23 million, qui n'a pas d'incidence sur les coûts. Concernant les prestations de tiers, la prescription du Conseil-exécutif sur la réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation est mise en œuvre, permettant une économie de CHF 0,16 million.

De 2027 à 2030, des frais informatiques d'un montant total de CHF 2,1 millions sont prévus pour la numérisation de la justice administrative (NJA).

Des coûts supplémentaires de CHF 0,09 million ont été planifiés pour la mise en œuvre de la loi et de l'ordonnance sur l'administration numérique (LAN et OAN).

En raison de retards dans les projets informatiques, les amortissements diminuent d'environ CHF 0,25 million de francs par an.
La FIN facture désormais à la DTT les frais d'exploitation et de licence du SAP DTT à la DTT, qui s'élèvent à environ CHF 0,3 million par an.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien à la direction. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, gestion numérique, finances, services centraux et service linguistique).

Chances et risques

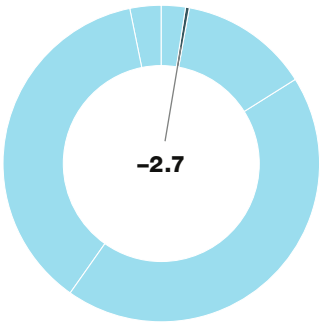
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité et la qualité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

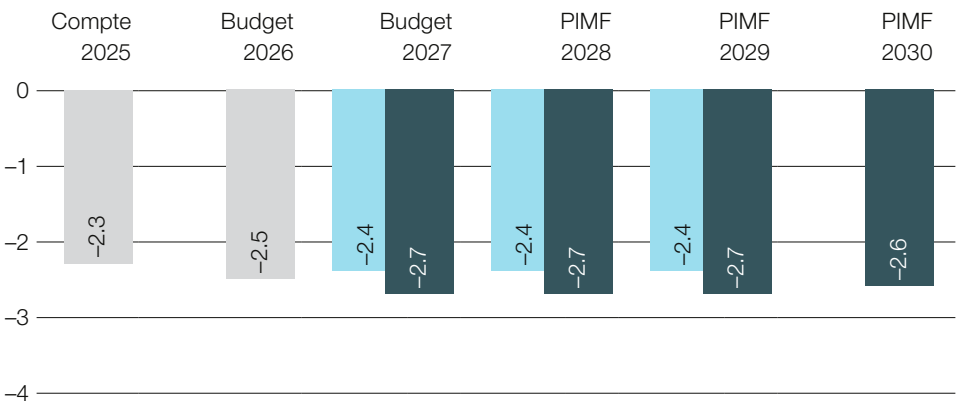
Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciennes et techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l' enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	8	7	constant
Nombre de projets menés à bien en proprotion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	83	73	constant
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	3	1	chancelant
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d' interventions et de rapports conjoints en un an	445	415	constant

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice. L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–2 712 183**	**–2 708 363**	**–2 959 299**	**–2 964 444**	**–2 942 062**	**–2 840 506**
30 Charges de personnel	–2 661 446	–2 656 663	–2 908 299	–2 913 444	–2 891 062	–2 789 506
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–45 047	–42 700	–46 000	–46 000	–46 000	–46 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–5 690	–9 000	–5 000	–5 000	–5 000	–5 000
Revenus d'exploitation	**376 959**	**247 700**	**247 700**	**247 700**	**247 700**	**247 700**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	376 589	247 700	247 700	247 700	247 700	247 700
43 Revenus divers	283	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	87	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–2 335 224**	**–2 460 663**	**–2 711 599**	**–2 716 744**	**–2 694 362**	**–2 592 806**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat opérationnel	**–2 335 224**	**–2 460 663**	**–2 711 599**	**–2 716 744**	**–2 694 362**	**–2 592 806**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–2 335 224**	**–2 460 663**	**–2 711 599**	**–2 716 744**	**–2 694 362**	**–2 592 806**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–2 149 742	0	**0**	0	0	0
Prestations juridiques	–185 481	0	**0**	0	0	0
Juridiction administrative et prestations juridiques	0	–2 460 663	**–2 711 599**	–2 716 744	–2 694 362	–2 592 806

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) a augmenté en raison de la création d'un poste à durée déterminée supplémentaire pour le projet de numérisation de la justice administrative (NJA) et de la prolongation d'un poste à durée déterminée.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des personnes impliquées dans les procédures et celles des instances supérieures ainsi que le nombre de projets législatifs ne cessent d'augmenter. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG.

Les priorités seront notamment les suivantes :
Travaux (préparatoires) pour la modification de la législation sur l'aménagement des eaux (mise en œuvre de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau et besoin révélé par la pratique), modifications de la loi sur les déchets (augmentation de la taxe sur les déchets destinée à alimenter le Fonds pour la gestion des déchets en faveur de la lutte contre les PFAS et autres modifications) et modification de la loi sur les transports publics (modification visant à intégrer les lignes de bus desservant des sites touristiques ou de loisirs à l'offre de base du canton et précisions à apporter à l'art. 9).

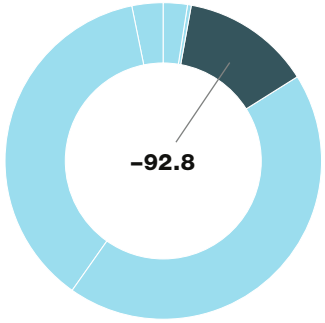
Chances et risques

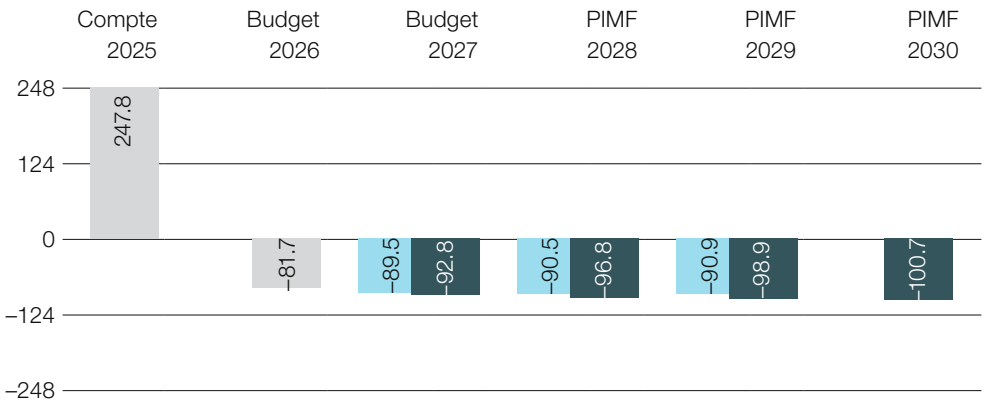
L'augmentation des ressources en personnel en 2024 a permis de mieux maîtriser le volume de travail en forte hausse. Cependant, le risque que les procédures de recours en matière de construction et que les projets législatifs durent plus longtemps demeure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2024**	**Compte 2025**	**Évolution attendue**
Nombre de recours déposés à la DTT	374	301	constant
Nombre de recours réglés de la DTT	380	309	constant
Nombre de projets législatifs réglés	3	2	constant

10.7.3 Infrastructures





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**72 979 754**	**–253 259 886**	**–259 054 321**	**–262 236 295**	**–262 559 824**	**–263 303 712**
30 Charges de personnel	–71 569 640	–74 013 560	–74 880 553	–75 220 527	–75 724 056	–76 467 944
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–60 878 155	–58 029 926	–62 373 568	–63 905 568	–63 905 568	–63 905 568
33 Amortissements du patrimoine administratif	–86 896 496	–90 600 000	–89 270 000	–89 250 000	–89 450 000	–89 450 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–427 448	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	300 001 156	–24 030 000	–25 030 000	–25 960 000	–26 380 000	–26 380 000
37 Subventions redistribuées	–4 758 861	–4 500 000	–5 000 000	–5 300 000	–4 600 000	–4 600 000
39 Imputations internes	–2 490 802	–2 086 400	–2 500 200	–2 600 200	–2 500 200	–2 500 200
Revenus d'exploitation	**172 072 531**	**171 222 330**	**166 148 000**	**165 408 000**	**163 518 000**	**162 748 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	1 869 157	1 690 000	1 690 000	1 690 000	1 690 000	1 690 000
42 Contributions	10 417 267	7 768 000	7 768 000	7 768 000	7 768 000	7 768 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
43 Revenus divers	2 045 372	2 300 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	370 000	570 000	670 000	570 000	570 000
46 Revenus de transfert	149 855 055	149 904 330	144 255 000	142 515 000	141 025 000	141 025 000
47 Subventions à redistribuer	4 758 861	4 500 000	5 000 000	5 300 000	4 600 000	4 600 000
49 Imputations internes	3 126 819	4 690 000	4 865 000	5 465 000	5 865 000	5 095 000
Résultat des activités d'exploitation	**245 052 285**	**–82 037 556**	**–92 906 321**	**–96 828 295**	**–99 041 824**	**–100 555 712**
34 Charges financières	–26 504	0	–2 500	–2 500	–2 500	–2 500
44 Revenus financiers	3 043 019	1 335 000	1 305 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités de financement	**3 016 515**	**1 335 000**	**1 302 500**	**1 297 500**	**1 297 500**	**1 297 500**
Résultat opérationnel	**248 068 800**	**–80 702 556**	**–91 603 821**	**–95 530 795**	**–97 744 324**	**–99 258 212**
38 Charges extraordinaires	–233 788	–1 000 000	–1 200 000	–1 300 000	–1 200 000	–1 430 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**–233 788**	**–1 000 000**	**–1 200 000**	**–1 300 000**	**–1 200 000**	**–1 430 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**247 835 012**	**–81 702 556**	**–92 803 821**	**–96 830 795**	**–98 944 324**	**–100 688 212**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Routes nationales Exploitation	511 199	564 423	**–2 105 156**	–2 200 455	–2 314 406	–2 436 108
Travaux publics	247 323 813	–82 266 979	**–90 968 665**	–95 000 340	–96 899 918	–98 522 104
Fonds des rives, lacs et des rivières	0	0	**270 000**	370 000	270 000	270 000

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget global du compte de résultat présente une augmentation de CHF 3,3 millions. En ce qui concerne les frais de matériel, les directives d'économie du Conseil-exécutif ont été appliquées ; les dépenses liées à l'achat de matériel et de prestations de tiers pour les routes cantonales ont été réduites. Les amortissements ont pu être légèrement réduits, également en raison de la baisse des investissements l'année précédente. Dans les revenus de transfert, les prestations facturées selon les frais effectifs prévues dans le domaine de l'entretien des routes nationales sont plus basses, car les mandats de la Confédération n'atteignent plus le niveau des années précédentes. La Confédération table sur une nouvelle baisse des contributions provenant du produit des droits d'entrée sur les carburants et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Priorités de développement

En 2027, la priorité continuera à être accordée aux investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts construits dans les années 1960 et 1970. Dans tout le canton, et en particulier dans l'Oberland, différents projets de réfection d'envergure sont en cours de réalisation ou planifiés pour les 15 années à venir. Ces projets portant sur des ouvrages d'art font systématiquement l'objet d'une priorisation en raison des moyens financiers limités.

La priorisation continue des investissements dans le domaine des ponts et chaussées permet de garantir que le plafond moyen de CHF 160 millions par an autorisé dans la planification sectorielle pour les investissements dans le génie civil est respecté malgré des investissements bien plus élevés dans le maintien de la substance des routes cantonales.

Projets de construction de routes majeurs : le prochain grand projet de construction de pont dans l'Oberland, à savoir la réfection du pont Alpbach à Hasliberg, a déjà démarré. Les activités d'investissement de l'AIC I se concentrent notamment sur la réfection de la place de la gare à Lauterbrunnen et l'aménagement d'une piste cyclable à Chirchet entre Schattenhalb et Innertkirchen. Les réaménagements routiers à Laupen et la réfection de la traversée de Frutigen sont sur la dernière ligne droite. Dans la région de Berne, l'année 2027 sera marquée par la réfection de la Freiburgstrasse à Oberwangen (optimisations pour les vélos) et la phase de travaux intensifs à la Guisanplatz (nouvel arrêt de tram). La réfection de la traversée de Stettlen (zone 30) sera terminée avant l'été.

La réfection de la route cantonale à Tramelan (Les Reussilles) se poursuivra en 2027 ; le réaménagement du giratoire « Bärenkreu-

zung » à Aarberg aura déjà bien avancé. L'AIC III terminera la réfection de la route cantonale à Gals en 2027. À l'AIC IV, l'aménagement de la piste cyclable Oberburg–Hasle débutera à l'automne 2027. À ce moment-là, les travaux d'optimisation du trafic à Langenthal Dreilinden (giratoire avec bypass) seront en phase intensive depuis presque un an.

Les deux projets de réaménagement routier à Aarwangen et Berthoud–Oberburg–Hasle n'avancent pas au même rythme : tandis que le plan de route « Emmentalwärts » est entré en force au premier semestre 2026 et que la réalisation est déjà en cours de préparation intensive, le Tribunal administratif doit décider de l'approbation du plan de route d'Aarwangen, ce qui entraîne des retards supplémentaires.

Les travaux de l'organisation faîtière de projet « Espace Biel/Bienne Nidau EBBN » sont terminés et l'organisation EBBN a été dissoute.

En ce qui concerne la protection contre les crues, l'accent continue à être mis sur l'Aar. Outre les mesures isolées prioritaires entre Thoune et Berne, d'autres projets situés sur le territoire de la ville de Berne, au niveau de l'Aarboden dans le Haslital et dans l'Oberhasli sont en cours de planification, d'étude de projet ou de construction. Dans les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude de projet ou de construction (p. ex. Lammbach et Schwanderbach à Schwanden bei Brienz, Richebach et Burstgräbli à Reichenbach im Kandertal, Chalberhönibach à Saanen, Zulg à Steffisburg, Chise à Kiesen, Aar à Berne, Lindentalbach à Vechigen, Dorfbach à Safnern, canal principal à Kallnach et Unter Frittebach à Lauperswil et Rüderswil.

Chances et risques

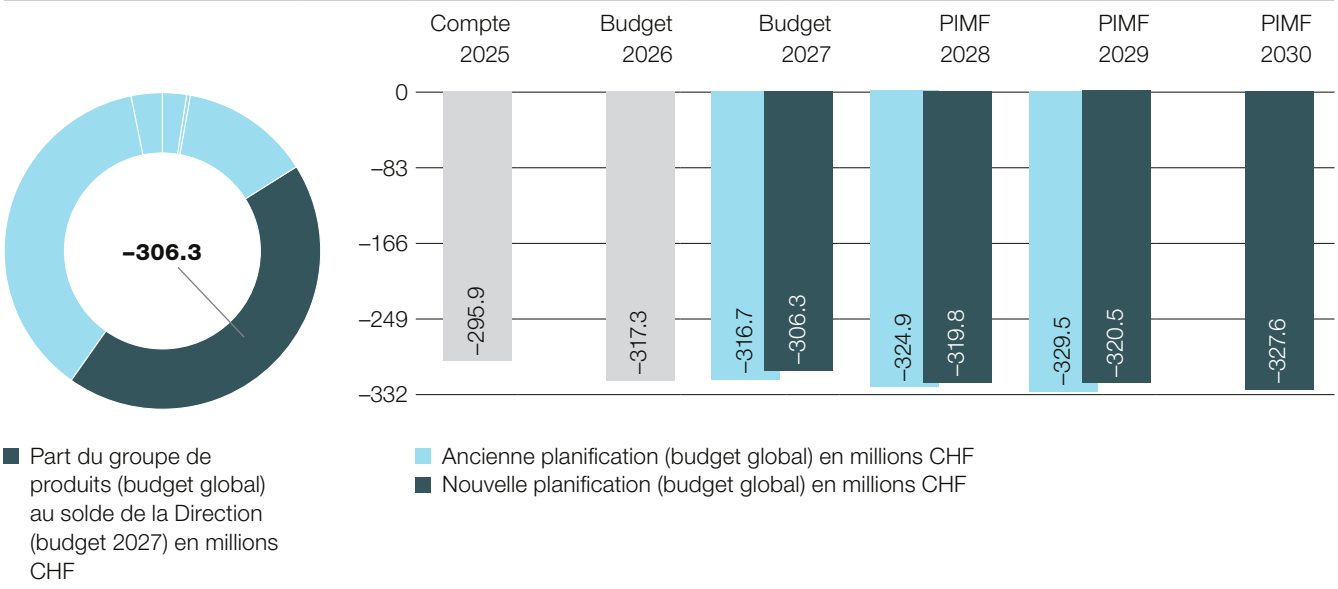
Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré les sous-effectifs, la pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée et des moyens financiers plafonnés constitue toujours un grand défi pour l'OPC.

L'inflation qui sévit dans le secteur de la construction continue de représenter un risque financier pour les projets de l'OPC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	640	630	constant
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	82	82	croissant
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	237	constant
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	265	292	constant
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 243	3 464	constant
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	constant

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L''Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–443 234 858**	**–472 945 251**	**–457 054 517**	**–477 644 805**	**–478 812 297**	**–489 895 695**
30 Charges de personnel	–2 731 135	–2 624 990	–2 671 272	–2 638 017	–2 651 958	–2 669 639
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–636 700	–559 571	–574 001	–590 001	–590 001	–590 001
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–439 668 896	–469 642 691	–453 710 244	–474 317 788	–475 471 338	–486 537 055
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
39 Imputations internes	–198 126	–118 000	–99 000	–99 000	–99 000	–99 000
Revenus d'exploitation	**146 638 525**	**155 510 759**	**150 659 409**	**157 747 582**	**158 211 082**	**162 157 482**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	505 134	391 500	430 000	430 000	430 000	430 000
43 Revenus divers	72 354	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	146 057 257	155 119 259	150 229 409	157 317 582	157 781 082	161 727 482
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 780	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–296 596 332**	**–317 434 492**	**–306 395 108**	**–319 897 223**	**–320 601 215**	**–327 738 213**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	679 900	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat des activités de financement	**679 900**	**140 000**	**140 000**	**140 000**	**140 000**	**140 000**
Résultat opérationnel	**–295 916 432**	**–317 294 492**	**–306 255 108**	**–319 757 223**	**–320 461 215**	**–327 598 213**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–295 916 432**	**–317 294 492**	**–306 255 108**	**–319 757 223**	**–320 461 215**	**–327 598 213**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Infrastructure et matériel roulant	–109 839 250	–165 344 014	**0**	0	0	0
Offre de transports	–186 077 182	–151 950 477	**0**	0	0	0
Transports publics et coordination des transports	0	0	**–306 255 108**	–319 757 223	–320 461 215	–327 598 213

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La baisse des dépenses nettes dans le budget actualisé 2027 par rapport à la planification de l'année précédente s'explique par le fait que le budget n'a pas été entièrement utilisé au cours des exercices précédents. En raison notamment d'une baisse des subventions d'investissement (retards dans la réalisation de projets de transports publics) et d'une hausse des cofinancements de la Confédération d'offres de transports publics, les dépenses ont à plusieurs reprises été inférieures à celles qui avaient été budgétées au cours des dernières années. Eu égard à cette situation, le budget a été réduit dans le cadre du processus budgétaire actuel.

Le Conseil-exécutif a décidé d'inclure dans la planification la hausse des coûts liée à des indemnités, au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et à des contributions à fonds perdu.

Dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 2027-2030, le Grand Conseil a pu prendre connaissance des moyens financiers qui devraient être requis. Malgré les augmentations tarifaires prévues pour décembre 2026, les entreprises de transport ne peuvent pas compenser entièrement la hausse des coûts par des recettes supplémentaires.

Pour faire face à la demande croissante en transports publics, il est nécessaire de procéder à des investissements dans le matériel roulant et les services en aval (dépôts et ateliers). En ce qui concerne les bus, l'électrification de la flotte de véhicules prévue dans les stratégies cantonales entraîne une hausse des coûts d'exploitation. La suppression du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales décidée par le Parlement, entraîne une hausse des coûts des transports publics.

Priorités de développement

La mobilité est en forte augmentation, notamment dans le trafic de loisirs. Plusieurs améliorations de l'offre sont prévues sur la base de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030, notamment en ce qui concerne le trafic de loisirs. Au niveau du RER bernois, la priorité actuelle est de garantir la meilleure offre possible malgré les restrictions liées aux nombreux chantiers en cours et à venir.

Les entreprises de bus sont en train de convertir leurs flottes de bus à des motorisations neutres en CO_2, conformément aux stratégies cantonales. Cela nécessite des adaptations des installations de dépôts et entraîne des coûts pour le canton en sa qualité de commanditaire.

Ces prochaines années, les grands projets du réaménagement de la gare de Berne, du tram Berne–Ostermundigen, du nœud de transports publics de la gare d'Ostermundigen et du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

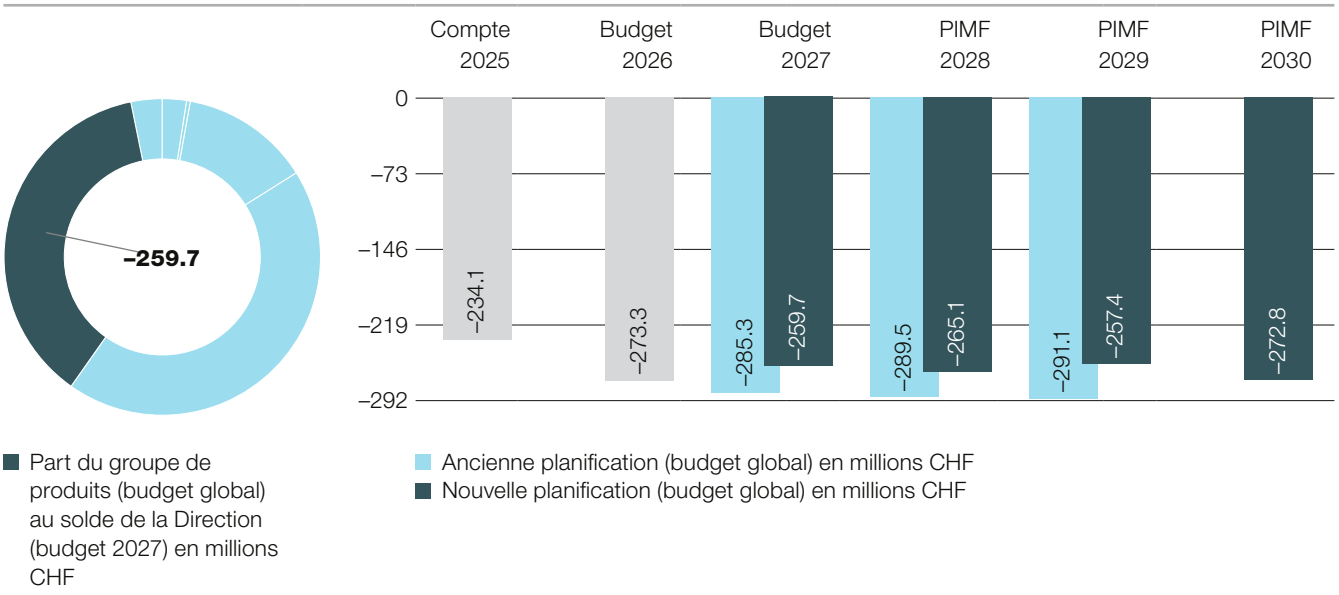
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'impact environnemental et d'utilisation du sol.

Dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 approuvé par le Grand Conseil en mars 2026, aucun aménagement significatif de l'offre n'est prévu d'ici à fin 2030.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23	constant
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	68 774 419	69 907 562	croissant
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	2 046 569 612	2 077 632 984	croissant
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	264 000 000	273 617 190	croissant
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	107 642 690	94 310 278	constant

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–420 370 121**	**–434 154 016**	**–416 588 009**	**–428 562 804**	**–427 899 633**	**–443 344 698**
30 Charges de personnel	–16 403 099	–16 718 435	–16 994 209	–17 094 004	–17 205 833	–17 350 898
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–138 217 422	–129 706 881	–137 275 000	–138 750 000	–135 875 000	–136 175 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	–129 277 845	–146 800 000	–125 800 000	–129 800 000	–124 800 000	–139 800 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–135 551 419	–140 515 000	–135 956 000	–142 356 000	–149 456 000	–149 456 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–920 336	–413 700	–562 800	–562 800	–562 800	–562 800
Revenus d'exploitation	**29 526 611**	**16 134 156**	**16 612 000**	**16 603 000**	**16 603 000**	**16 583 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	17 727 942	8 810 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000
43 Revenus divers	647 042	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 148 839	1 155 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 002 788	5 899 156	6 332 000	6 323 000	6 323 000	6 303 000
Résultat des activités d'exploitation	**–390 843 510**	**–418 019 860**	**–399 976 009**	**–411 959 804**	**–411 296 633**	**–426 761 698**
34 Charges financières	–8 986 270	–10 900 000	–10 800 000	–10 800 000	–10 800 000	–10 800 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44 Revenus financiers	165 726 642	155 599 000	151 120 000	157 620 000	164 720 000	164 720 000
Résultat des activités de financement	**156 740 373**	**144 699 000**	**140 320 000**	**146 820 000**	**153 920 000**	**153 920 000**
Résultat opérationnel	**–234 103 138**	**–273 320 860**	**–259 656 009**	**–265 139 804**	**–257 376 633**	**–272 841 698**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–234 103 138**	**–273 320 860**	**–259 656 009**	**–265 139 804**	**–257 376 633**	**–272 841 698**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Gestion des biens immobiliers	–234 103 138	–273 320 860	**–259 656 009**	–265 139 804	–257 376 633	–272 841 698

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2027 présente une amélioration d'environ CHF 26 millions par rapport au PIMF 2026, qui résulte essentiellement de l'ajustement des amortissements ordinaires prévus du patrimoine administratif. Les amortissements dans le domaine du bâtiment ont diminué de façon continue ces dernières années. En 2025, le besoin d'amortissement s'élevait encore à CHF 124 millions, raison pour laquelle les amortissements ont été réduits à CHF 120 millions dans le budget 2027. Les principales raisons sont les suivantes : de plus en plus d'installations ne sont plus amorties car elles sont arrivées au terme de la durée d'amortissement ; de gros investissements sont en cours de réalisation et ne seront mis en service que dans les années à venir.

La légère hausse des frais de location dans le budget 2027 est quasiment compensée par la réduction de CHF 1,2 million décidée par le Conseil-exécutif dans la catégorie des biens, services et marchandises.

À l'exception de l'année de planification 2028, durant laquelle les frais de location devraient augmenter de CHF 1,5 million, aucun changement notable n'est à relever.

Le solde du compte de résultats pour les années de planification diminue ainsi en fonction de la réduction des amortissements.

Priorités de développement

Les exigences posées aux locaux pour le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) mobilisent d'importantes ressources dans un contexte d'incertitude quant aux possibilités de financement.

Font également partie des priorités la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'Inforama, la stratégie d'utilisation de l'Office des ponts et chaussées, la planification des sites de la POCA, le regroupement des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne, ainsi que la construction du nouveau Centre de police Berne.

La planification du centre commun de formation et de perfectionnement pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la police en collaboration avec l'AIB constitue une autre priorité.

Concernant les gymnases de la région de Berne, la question d'un site supplémentaire va être examinée en raison de l'augmentation des besoins en surface. La forte hausse du nombre d'élèves dans le secondaire II génère un besoin important en locaux scolaires, qui peut être satisfait à court terme grâce à des locations dans les quartiers du Wankdorfcity 3 et du Businesspark. Les remises en état de grande envergure des installations scolaires cantonales nécessitent une planification globale des permutations pendant les travaux. L'élément principal à cet effet est la relocalisation de l'école d'arts visuels dans le Bernapark à Stettlen et la réaffectation provisoire dans le Businesspark ainsi que sur le site Seefeld à Thoune. Une fois le bâtiment de Tavannes Machines mis en service, les services de justice de Bienne, la police cantonale de Reconvilier et d'autres unités administratives seront regroupés à Tavannes. Le ceff ARTISANAT restera localisé à Bienne.

Le site du Schermenweg dans le PDE Wankdorf à Berne et la rue de l'Hôpital à Bienne comptent parmi les priorités de développement. Le site de Bienne, qui regroupe les bâtiments de la préfecture, de la prison régionale et de l'immeuble de la rue de l'Hôpital 20, présente un important potentiel de développement de par son emplacement central et attractif.

Les sites de Bellelay et de Prêles vont aussi être réaffectés à moyen terme. Dans les deux cas et selon les scénarios d'évolution, une adaptation de l'affectation de la zone affectée à des besoins publics (changement d'affectation ou augmentation du degré d'affectation) pourrait être nécessaire afin de donner une impulsion pour d'autres développements.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (R : réalisation, E : étude, P : planification) :
Berne, BFH, construction du campus (R) – Berne, gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (R) – Berne, Université, site de l'Hôpital de l'Île, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (R) – Berne, École d'arts visuels de Berne, Schänzlihalde, réfection complète (R) – Bienne, BFH, construction du campus (R) – Bienne, déménagement Ceff Moutier, aménagement locatif (R) – Achat et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, établissement des pôles de compétences dans le Jura bernois (R) – Langenthal, campus (R) – Liebefeld, gymnases, aménagement locatif Businesspark (R) – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) – Niederwangen, DSE-POCA, construction du centre de police (R) – Stettlen, déménagement du Laboratoire cantonal, aménagement locatif (R) – Berne, gymnases, Wankdorfcity 3, agrandissement des locaux scolaires et de la salle de sport (E) – Berne, Uni, réfection Salvisbergbau (E) – Bienne, BFH, réfection rue de la Source (E) – Bienne CFP, rénovation complète (E) – Bienne, affectations provisoires pendant la rénovation des sites de formation (E) – Berthoud, BFH, TecLab (E) – Münchenbuchsee, construction OCRN (E) – Berne, construction du site principal INC (P) – Hindelbank, remise en état complète de l'EP (P) – Witzwil, construction PR et EP région Jura bernois-Seeland (P).

Outre les priorités de développement énumérées, il convient de mentionner l'amélioration de la gestion économique des ressources en locaux du canton. Cela comprend par exemple le calcul du taux d'occupation des locaux, qui sert de base à la planification et à la gestion stratégiques des locaux. L'amélioration des bases de données et le développement de la gestion des données revêtent une importance centrale.

L'optimisation de la planification des investissements dans le bâtiment constitue une autre priorité. Les décisions stratégiques ayant des conséquences sur les investissements dans le domaine du bâtiment doivent être mieux coordonnées avec la planification des investissements, et ce suffisamment tôt.

Chances et risques

L'évolution des prix de la construction semble s'être quelque peu stabilisée. En raison de développements à l'échelle planétaire, le niveau des prix pour les matériaux de construction, les produits et l'énergie pourrait à nouveau augmenter. En outre, les capacités du secteur de la construction se sont réduites, notamment en raison de la pénurie croissante de personnel qualifié, ce qui peut occasionner des coûts supplémentaires et des difficultés d'approvisionnement pour les projets de construction.

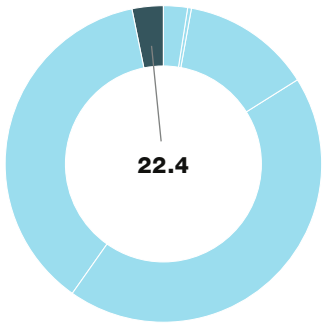
Le besoin de surfaces à court terme des écoles moyennes est très élevé. En raison de l'urgence, de l'ampleur et de la concentration régionale des besoins, il se peut que les coûts dépassent les valeurs prévues dans la planification.

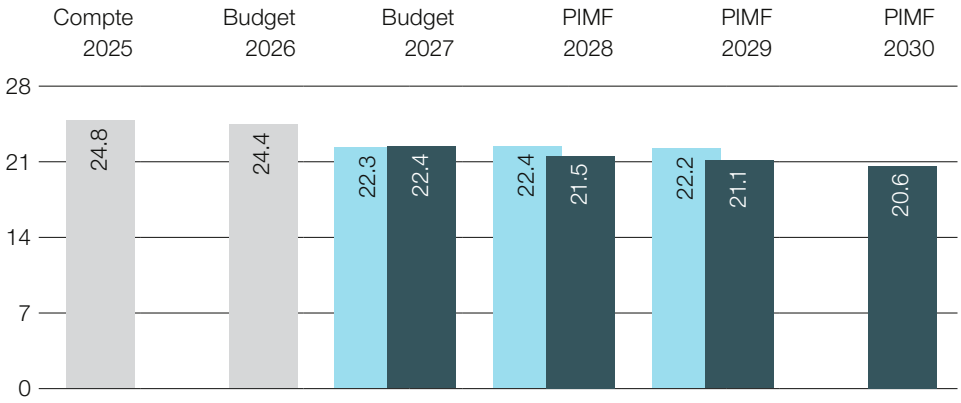
Le renforcement du personnel de l'OIC permet aussi de mieux profiter des opportunités qui se présentent tout en diminuant les risques. Ainsi, les priorités de construction et de planification à venir pourront être développées et mises en œuvre. Cela permettra d'investir plus de moyens que durant les exercices précédents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Surface de plancher nette (en m^2) pour les besoins du canton de Berne	1 971 973	1 971 482	croissant
Dont part de surface de plancher Minergie (en m^2)	304 268	308 164	croissant
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 394	1 384	constant

10.7.6 Eaux et déchets





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–442 240 946**	**–42 118 659**	**–41 698 774**	**–42 653 844**	**–43 079 866**	**–43 551 311**
30 Charges de personnel	–17 922 954	–18 138 555	–18 073 183	–18 209 892	–18 327 051	–18 446 923
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–411 458 434	–5 167 377	–5 846 436	–6 262 036	–6 172 036	–6 072 036
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 081 890	–2 489 251	–2 152 757	–2 511 519	–2 894 382	–3 329 955
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–4 203 925	–4 646 288	–5 674 520	–5 718 520	–5 734 520	–5 750 520
36 Charges de transfert	–1 749 189	–4 551 310	–2 806 500	–2 806 500	–2 806 500	–2 806 500
37 Subventions redistribuées	513 396	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000
39 Imputations internes	–5 337 949	–6 125 877	–6 145 377	–6 145 377	–6 145 377	–6 145 377
Revenus d'exploitation	**474 332 294**	**85 980 812**	**73 426 910**	**73 426 910**	**73 442 910**	**73 458 826**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	52 104 283	53 713 874	52 127 970	52 127 970	52 127 970	52 127 970
42 Contributions	19 025 346	15 271 700	15 471 700	15 471 700	15 471 700	15 471 700
43 Revenus divers	135 639	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	398 410 412	11 807 280	697 282	697 282	637 282	577 198
46 Revenus de transfert	3 661 161	2 138 678	2 038 678	2 038 678	2 038 678	2 038 678
47 Subventions à redistribuer	–513 396	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
49 Imputations internes	1 508 849	2 049 280	2 091 280	2 091 280	2 167 280	2 243 280
Résultat des activités d'exploitation	**32 091 348**	**43 862 153**	**31 728 136**	**30 773 066**	**30 363 044**	**29 907 515**
34 Charges financières	–692	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	67 061	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**66 368**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**32 157 717**	**43 862 153**	**31 728 136**	**30 773 066**	**30 363 044**	**29 907 515**
38 Charges extraordinaires	–7 368 547	–19 510 000	–9 290 000	–9 290 000	–9 290 000	–9 290 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**–7 368 547**	**–19 510 000**	**–9 290 000**	**–9 290 000**	**–9 290 000**	**–9 290 000**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**24 789 170**	**24 352 153**	**22 438 136**	**21 483 066**	**21 073 044**	**20 617 515**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Utilisation des eaux	39 726 042	40 835 633	**38 986 406**	38 892 588	38 987 736	38 963 983
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–5 461 213	–6 342 558	**–5 850 498**	–6 285 086	–6 647 152	–6 996 219
Protection des eaux	–5 022 340	–5 540 769	**–5 601 043**	–5 743 237	–5 845 415	–5 989 571
L'économie des déchets et des ressources	–4 453 319	–4 600 153	**–5 096 729**	–5 381 200	–5 422 125	–5 360 678
Fonds pour la gestion des déchets	0	0	**0**	0	0	0
Fonds pour l'assainissemen	0	0	**0**	0	0	0
Fonds des rives, lacs et des rivière	0	0	**0**	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits Eau et déchets présente une amélioration budgétaire de près de CHF 1,6 million par rapport au PIMF 2026. Cela s'explique principalement par la baisse des charges de transfert de CHF 1,7 million dans le Fonds pour l'assainissement en raison de l'adaptation de l'avancement de la planification des communes et donc de la diminution des subventions.

La baisse des charges de personnel est en grande partie imputable à la diminution de la compensation du renchérissement de 0,4 % à 0,2 % dans le budget 2026. Les charges de biens et services tiennent compte de la réduction de 12 % décidée par le Grand Conseil, de la réduction décidée par le Conseil-exécutif et de l'intégration de mesures issues de la stratégie Eau 2040.

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital à Brügg, l'OED, en tant qu'assujetti à l'obligation d'aménager les eaux du canal de Nidau-Büren, doit mettre en œuvre les revitalisations prévues sur les rives du canal. La réalisation de l'étude de projet aura lieu entre 2026 et 2027 et les travaux démarreront au plus tôt en 2028, ce qui entraîne à une baisse des investissements de CHF 1,8 million dans le budget 2027. L'éventuel cofinancement par la Confédération est en cours d'examen et sera fixé de manière définitive une fois les travaux terminés. C'est pourquoi les subventions fédérales ne sont pas prises en compte dans le budget 2027 ni dans le PIMF 2028-2030. Par ailleurs, la nouvelle inscription au budget du projet du Brästengraben dans le Grand Marais entraîne une hausse du volume d'investissement.

La baisse des subventions d'investissement et des subventions pour les communes due à la réévaluation de l'avancement de la planification pour le Fonds d'assainissement explique la diminution des charges extraordinaires. Cette diminution des charges, combinée aux recettes supplémentaires, entraîne une baisse des prélèvements sur les financements spéciaux. La réduction des subventions d'investissement pour le Fonds pour l'alimentation en eau entraîne une diminution des charges extraordinaires et donc des attributions au financement spécial.

Priorités de développement

Le développement de la force hydraulique suisse revêt la plus grande priorité dans l'agenda politique. Il constitue un pilier indispensable à la réalisation des objectifs visés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la stratégie énergétique cantonale.

Les mesures formulées dans la stratégie Concessions hydrauliques pour la suite de la procédure concernant la concession de force hydraulique de la société KWO, qui arrive à échéance, sont mises en œuvre.

En ce qui concerne l'assainissement des débits résiduels de la Simme/Kander, plusieurs variantes sont à l'étude ; dans l'idéal, les travaux seront combinés à d'autres assainissements afin d'optimiser le rapport coût/utilité.

La pollution des cours d'eau superficiels et souterrains par des composés traces organiques sera identifiée au moyen de différents programmes d'analyse. Les résultats serviront de base pour la mise en œuvre ciblée de mesures destinées à réduire les sources de composés traces organiques lors de l'évacuation des eaux urbaines, du traitement des eaux, dans l'industrie et l'artisanat ainsi que dans l'agriculture. Des analyses sont également menées sur l'impact des PFAS, surnommés les polluants éternels. Ce sujet restera une priorité dans les prochaines années, parallèlement aux autres analyses.

Il faut s'attendre à ce que le canton de Berne ait à faire face à des coûts très élevés pour l'assainissement de la pollution par les PFAS. Après 80 ans de service, le système de canaux d'irrigation et d'évacuation de la première correction des eaux du Jura pour le Grand Marais arrive à la fin de son cycle de vie. Des réfections seront inévitables sur de nombreux tronçons, la plus urgente étant la réfection du Brästengraben, notamment en raison d'une activité importante des castors.

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Bienne au Marais-de-Brügg, un parc sera aménagé sur les rives du canal de Nidau-Büren, qui fera l'objet d'une renaturation. L'OED, en tant qu'assujetti à l'obligation d'aménager les eaux, se charge de ces travaux.

L'OED est responsable de la régulation des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne. Bien qu'il soit redondant et indépendant, le système de commande des installations de régulation n'est pas suffisamment protégé contre les cyberattaques. La cyberprotection doit donc être optimisée sur la base d'une analyse de la situation. En outre, certains composants du système de commande devenus vétustes devront être remplacés ces prochaines années sur les sites de régulation des eaux.

La nouvelle stratégie Eau 2040 du canton de Berne a été adoptée par le Conseil-exécutif en mars 2026. Une fois que les différents remaniements demandés auront été réalisés, la stratégie Eau sera à nouveau portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de printemps 2027. Les 22 mesures prévues seront ensuite mises en œuvre.

Avec son plan sectoriel Déchets 2025, le canton met en œuvre des mesures concrètes pour maintenir les ressources plus longtemps dans le circuit, renforcer le recyclage et promouvoir des solutions circulaires, en particulier dans le secteur de la construction.

Chances et risques

Le nombre croissant de procédures de plus en plus complexes, les nouvelles tâches dues à des modifications de dispositions fédérales et à des arrêts du Tribunal fédéral occasionnent une charge de travail très importante pour le personnel. L'OED optimise les processus, notamment dans les domaines où la charge de travail est élevée, afin de produire le plus d'effets possibles avec les ressources à disposition. Pour ce faire, il s'appuie de plus en plus sur les outils numériques.

Le Grand Marais nécessite un système d'irrigation et d'évacuation fonctionnel. Un report supplémentaire de la réfection du Brästengraben entraînerait une charge supplémentaire et disproportionnée pour son entretien et à terme la lente destruction de l'ouvrage.

La renaturation du canal de Nidau-Büren s'effectuera dans le cadre de la réalisation du nouvel hôpital et du parc. En raison du calendrier serré, la renaturation doit être mise à l'étude en 2026 et 2027. Un retard aurait des conséquences négatives sur les nombreux autres projets qui en dépendent.

Un système de commande vétuste et une protection insuffisante du système de commande contre les cyberattaques créent une lacune de sécurité considérable qui pourrait, dans des cas extrêmes, mener à une situation incontrôlable en cas de crue. Sur le site de Thoune, le système de commande doit être renouvelé prochainement. L'affaire correspondante sera soumise au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2026.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	956	960	chancelant
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	389	382	baisser
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 374	3 357	constant
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	305	305	constant
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	329	329	constant
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	constant
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	866	758	chancelant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	318	316	baisser
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 692	3 773	croissant
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126	constant
Nombre de contrôles de citernes dans le cadre de la solution de branche Citec Suisse	–	11 049	baisser
Nombre de concessions d'eau d'usage accordées (octrois, renouvellements et modifications importantes de concessions d'eau potable, exploitation de la chaleur, élevages de poissons, irrigation agricole, enneigement technique, etc.)	–	314	constant
Nombre de concessions de force hydraulique accordées (octrois, renouvellements et modifications importantes)	–	3	constant
Nombre de décisions portant sur l'assainissement de débits résiduels et d'autres travaux d'assainissement d'installations hydroélectriques selon la législation sur la protection des eaux	–	10	constant

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

Description

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–409 520 663**	**–7 617 000**	**–7 627 000**	**–7 627 000**	**–7 643 000**	**–7 659 000**
Écart		98.1 %	–0.1 %	0.0 %	–0.2 %	–0.2 %
Revenus	**409 520 663**	**7 617 000**	**7 627 000**	**7 627 000**	**7 643 000**	**7 659 000**
Écart		–98.1 %	0.1 %	0.0 %	0.2 %	0.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–790 543	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–407 076 459	–681 432	–793 400	–793 400	–793 400	–793 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	–4 646 288	–4 544 320	–4 544 320	–4 560 320	–4 576 320
36 Charges de transfert	–26 710	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	–1 086 604	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–540 347	–1 288 280	–1 288 280	–1 288 280	–1 288 280	–1 288 280
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	7 835 463	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000
43 Revenus divers	112 084	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	11 534	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	398 410 412	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 026 871	582 000	582 000	582 000	582 000	582 000
47 Subventions à redistribuer	1 086 604	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	37 695	30 000	40 000	40 000	56 000	72 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	64 229 547	462 639 960	457 993 672	453 449 352	448 905 032	444 344 712
Etat au 31.12.	462 639 960	457 993 672	453 449 352	448 905 032	444 344 712	439 768 392
Évolution	398 410 413	–4 646 288	**–4 544 320**	–4 544 320	–4 560 320	–4 576 320

Commentaire

De coûteuses mesures d'assainissement de sites pollués restent prévues dans la planification. Elles concernent entre autres les sols contaminés à Reconvilier (fin des travaux prévue pour 2026/2027) ainsi que les assainissements des sites FRADEC à Moutier et Tavannes Machines SA à Tavannes, pour lesquels des provisions existent.

Il faut s'attendre à ce que le canton de Berne ait à faire face à des coûts très élevés pour l'assainissement de la pollution par les PFAS. En prévision, une provision de CHF 390 millions a été constituée en 2025 dans le Fonds pour la gestion des déchets. Cela a des conséquences négatives sur l'évolution de la fortune du fonds.

La Confédération table actuellement sur des coûts d'assainissement de la pollution par les PFAS en Suisse à hauteur de 3 à 4 milliards de francs. Au 1er avril 2025, les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement relatives aux indemnités octroyées par la Confédération aux cantons ont été adaptées. Parmi les principales nouveautés figurent notamment des indemnités forfaitaires versées aux autorités cantonales pour le travail qu'elles ont déjà réalisé et qu'elles réaliseront dans le futur. Un premier versement (env. CHF 2,8 millions) pour les dépenses engagées jusqu'ici a déjà été effectué en 2025.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

Description

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–9 125 105**	**–17 644 280**	**–8 447 282**	**–8 447 282**	**–8 447 282**	**–8 447 198**
Écart		–93.4 %	52.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**9 125 105**	**17 644 280**	**8 447 282**	**8 447 282**	**8 447 282**	**8 447 198**
Écart		93.4 %	–52.1 %	0.0 %	0.0 %	–0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–126 452	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–596 222	–655 280	–655 280	–655 280	–655 280	–655 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	–83	0	–1 002	–1 002	–1 002	–918
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–2 320 979	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 182 081	–3 325 000	–1 605 000	–1 605 000	–1 605 000	–1 605 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–4 777 418	–13 510 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000
39 Imputations internes	–121 870	–154 000	–186 000	–186 000	–186 000	–186 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 976 472	7 200 000	7 600 000	7 600 000	7 600 000	7 600 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	10 294 280	697 282	697 282	637 282	577 198
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	148 633	150 000	150 000	150 000	210 000	270 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–32 102 485**	**–13 510 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**
Écart		57.9 %	55.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**27 320 058**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		–100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–4 782 427**	**–13 510 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**	**–6 000 000**
Écart		–182.5 %	55.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–5 009	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–4 777 418	–13 510 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	–27 320 058	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	27 320 058	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

– Patrimoine net positif / *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–53 040 954	–55 361 933	–45 067 653	–44 370 371	–43 673 089	–43 035 807
Etat au 31.12.	–55 361 933	–45 067 653	–44 370 371	–43 673 089	–43 035 807	–42 458 609
Évolution	–2 320 979	10 294 280	**697 282**	697 282	637 282	577 198

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité est accordée à la mise en œuvre des mesures issues de la stratégie Eau 2040/VOKOS. Celles-ci comprennent notamment des regroupements ou des extensions de STEP ainsi que la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec des délais de mise en œuvre courant jusqu'à 2030. Par ailleurs, la stratégie Eau 2040 vise à ce que des mesures de gestion intégrée du système STEP/réseau de canalisations/milieu récepteur ainsi que des mesures « ville-éponge » puissent à l'avenir aussi bénéficier de contributions tirées du Fonds pour l'assainissement (nécessite une révision de la loi).

La nouvelle stratégie cantonale Eau 2040 a été adoptée par le Conseil-exécutif en mars 2026. Une fois que les différents remaniements demandés seront réalisés, la stratégie Eau sera à nouveau portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de printemps 2027.

L'entrée en force en 2019 de la révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux a entraîné une réduction de la redevance sur les eaux usées. Conjuguée aux subventions d'investissement attendues pour la réalisation des mesures, elle permettra de réduire de façon continue l'importante fortune du Fonds.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

Description

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–5 249 682**	**–6 913 000**	**–5 400 000**	**–5 400 000**	**–5 400 000**	**–5 400 000**
Écart		–31.7 %	21.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**5 249 682**	**6 913 000**	**5 400 000**	**5 400 000**	**5 400 000**	**5 400 000**
Écart		31.7 %	–21.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	–72 445	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–619 302	–684 000	–750 800	–706 800	–706 800	–706 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–1 882 947	0	–1 130 200	–1 174 200	–1 174 200	–1 174 200
36 Charges de transfert	–23 704	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–2 591 129	–6 000 000	–3 290 000	–3 290 000	–3 290 000	–3 290 000
39 Imputations internes	–60 155	–129 000	–129 000	–129 000	–129 000	–129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	5 249 557	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
42 Contributions	125	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	1 513 000	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–2 591 129**	**–6 000 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**
Écart		–131.6 %	45.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–2 591 129**	**–6 000 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**	**–3 290 000**
Écart		–131.6 %	45.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–2 591 129	–6 000 000	–3 290 000	–3 290 000	–3 290 000	–3 290 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	22 386 854	20 503 917	22 016 917	20 886 717	19 712 517	18 538 317
Etat au 31.12.	20 503 917	22 016 917	20 886 717	19 712 517	18 538 317	17 364 117
Évolution	–1 882 937	1 513 000	**–1 130 200**	–1 174 200	–1 174 200	–1 174 200

Commentaire

Les résidus de composés traces dans les nappes phréatiques ainsi que les conséquences du changement climatique placent l'alimentation en eau devant de nouveaux défis qui nécessitent en général des solutions régionales. En outre, il est nécessaire d'assurer à long terme l'existence des captages importants et d'examiner le potentiel de nouveaux lieux de prélèvement d'eau. Cela entraîne une augmentation des moyens destinés aux études régionales et hydrogéologiques, sans toutefois déclencher d'engagements excessifs.

La nouvelle stratégie Eau 2040 du canton de Berne a été adoptée par le Conseil-exécutif en mars 2026. Une fois que les différents remaniements demandés auront été réalisés, la stratégie Eau sera à nouveau portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de printemps 2027.

La révision de la loi sur l'alimentation en eau (LAEE) entrée en force au 1er janvier 2020 permet de garantir d'une part le règlement des subventions promises qui ont fortement augmenté ces dernières années et, d'autre part, l'adéquation future entre les recettes et les dépenses. L'assainissement visé du Fonds pour l'alimentation en eau est sur la bonne voie.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

Description

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–1 000 000**	**–1 370 000**	**–1 500 000**	**–1 600 000**	**–1 500 000**	**–1 500 000**
Écart		–37.0 %	–9.5 %	–6.7 %	6.3 %	0.0 %
Revenus	**1 000 000**	**1 370 000**	**1 770 000**	**1 970 000**	**1 770 000**	**1 770 000**
Écart		37.0 %	29.2 %	11.3 %	–10.2 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**270 000**	**370 000**	**270 000**	**270 000**
Écart		0.0 %	0.0 %	37.0 %	–27.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	–427 448	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–295 668	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000	–300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–233 771	–1 000 000	–1 200 000	–1 300 000	–1 200 000	–1 200 000
39 Imputations internes	–43 113	–70 000	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	370 000	570 000	670 000	570 000	570 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 300 000	1 200 000	1 200 000

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–233 771**	**–1 000 000**	**–1 200 000**	**–1 300 000**	**–1 200 000**	**–1 200 000**
Écart		–327.8 %	–20.0 %	–8.3 %	7.7 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–233 771**	**–1 000 000**	**–1 200 000**	**–1 300 000**	**–1 200 000**	**–1 200 000**
Écart		–327.8 %	–20.0 %	–8.3 %	7.7 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	–233 771	–1 000 000	–1 200 000	–1 300 000	–1 200 000	–1 200 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Etat au 01.01.	–4 178 621	–4 606 069	–4 236 069	–3 666 069	–2 996 069	–2 426 069
Etat au 31.12.	–4 606 069	–4 236 069	–3 666 069	–2 996 069	–2 426 069	–1 856 069
Évolution	–427 448	370 000	**570 000**	670 000	570 000	570 000

Commentaire

La mise en œuvre se poursuit conformément au programme d'exécution LRLR 2025-2028. Il est notamment prévu de verser des subventions cantonales prélevées sur le fonds de protection des rives à des projets situés à Oberried am Brienzersee (chemin de rive Toubech–Grytgraben), à Krattigen (espace d'utilité publique de la zone balnéaire) et à Brügg (chemin de rive et espace d'utilité publique Moosmatt).

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–4.8	0.6

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–3.9	–4.5	–4.2	–4.2	–4.3	–4.3
Total	**–3.9**	**–4.5**	**–4.2**	**–4.2**	**–4.3**	**–4.3**

11.3 Priorités de développement de la Direction

L'accent est mis sur la qualité des révisions et la satisfaction des différentes interlocutrices et différents interlocuteurs. Les collaboratrices et collaborateurs suivent donc régulièrement des formations continues afin de s'adapter aux exigences toujours plus nombreuses et complexes.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–4 967 569**	**–4 886 694**	**–4 849 433**	**–4 849 876**	**–4 882 142**	**–4 903 545**
Écart		1.6 %	0.8 %	–0.0 %	–0.7 %	–0.4 %
Revenus	**1 048 600**	**429 500**	**619 500**	**619 500**	**619 500**	**619 500**
Écart		–59.0 %	44.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–3 918 969**	**–4 457 194**	**–4 229 933**	**–4 230 376**	**–4 262 642**	**–4 284 045**
Écart		–13.7 %	5.1 %	–0.0 %	–0.8 %	–0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–3 813 740	–4 346 035	–4 120 863	–4 118 070	–4 148 190	–4 167 874
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–145 097	–183 600	–183 600	–183 600	–183 600	–183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 232	–22 060	–19 969	–23 206	–25 352	–27 072
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–979 500	–310 000	–500 000	–500 000	–500 000	–500 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 048 600	425 000	615 000	615 000	615 000	615 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent dans le commentaire relatif au groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**–17 800**	**–20 000**	**–20 000**	**–20 000**	**–20 000**
Écart		–100.0 %	–12.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**–17 800**	**–20 000**	**–20 000**	**–20 000**	**–20 000**
Écart		–100.0 %	–12.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	–17 800	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La contribution de base est maintenue sur le modèle des années précédentes et utilisée pour les acquisitions de remplacement nécessaires.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

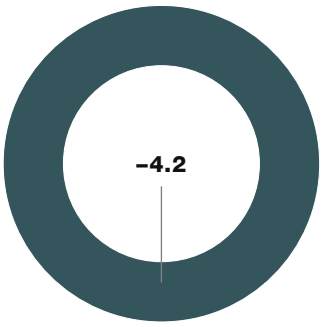
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
20.6	20.7	22.3	22.7	24.0	24.0

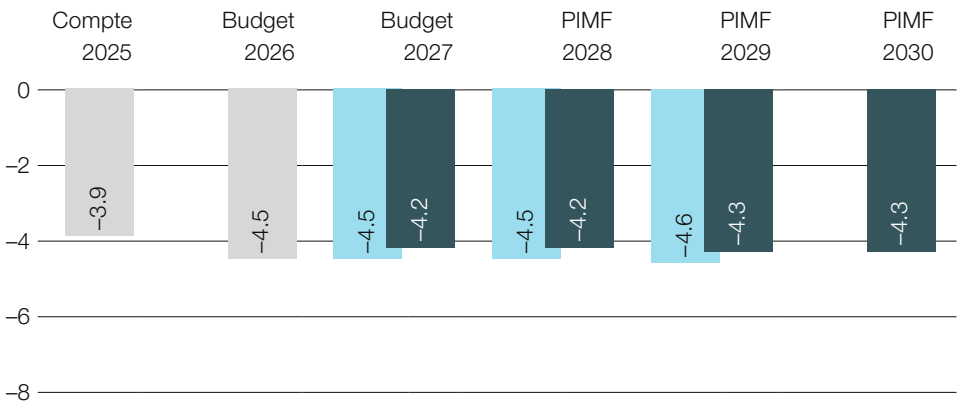
Commentaire

L'effectif des postes préconisé n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–4 967 569**	**–4 886 694**	**–4 849 433**	**–4 849 876**	**–4 882 142**	**–4 903 545**
30 Charges de personnel	–3 813 740	–4 346 035	–4 120 863	–4 118 070	–4 148 190	–4 167 874
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–145 097	–183 600	–183 600	–183 600	–183 600	–183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 232	–22 060	–19 969	–23 206	–25 352	–27 072
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–979 500	–310 000	–500 000	–500 000	–500 000	–500 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000
Revenus d'exploitation	**1 048 600**	**429 500**	**619 500**	**619 500**	**619 500**	**619 500**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 048 600	425 000	615 000	615 000	615 000	615 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Résultat des activités d'exploitation	**–3 918 969**	**–4 457 194**	**–4 229 933**	**–4 230 376**	**–4 262 642**	**–4 284 045**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–3 918 969**	**–4 457 194**	**–4 229 933**	**–4 230 376**	**–4 262 642**	**–4 284 045**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–3 918 969**	**–4 457 194**	**–4 229 933**	**–4 230 376**	**–4 262 642**	**–4 284 045**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–3 918 969	–4 457 194	**–4 229 933**	–4 230 376	–4 262 642	–4 284 045

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres présentés dans le budget 2027 et dans le plan intégré mission-financement 2028-2030 ont subi les modifications suivantes par rapport aux prévisions de l'année précédente :

- Ajustements concernant l'évolution des mesures salariales ainsi que les amortissements, compte tenu des dernières évolutions.
- Ajustement des rémunérations pour les prestations fournies à titre gracieux, doublé d'un ajustement d'un montant équivalent des charges de transfert.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec près de 90 %. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de ces charges.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2024**	**Compte 2025**	**Évolution attendue**
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1ere décembre 1999 sur le Contrôle des finances (CF) (LCCF ; RSB 622.1)	24	24	constant

12 Bureau cantonal pour la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Protection des données	–2.1	0.8

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Protection des données	–1.5	–1.5	–1.4	–1.4	–1.4	–1.4
Total	**–1.5**	**–1.5**	**–1.4**	**–1.4**	**–1.4**	**–1.4**

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2024 à 2027, l'autorité cantonale poursuit les objectifs supérieurs suivants : la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale ; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD) ; le renforcement de l'autorité cantonale dans sa position d'interlocutrice indépendante et spécialisée pour conseiller les autorités et collaborer avec elles de manière orientée vers les solutions ; l'introduction des activités de conseil relatif à la protection des données et de surveillance en la matière pour les communes des points de vue organisationnel et technique ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–1 496 130**	**–2 162 371**	**–2 109 730**	**–2 117 616**	**–2 125 673**	**–2 133 734**
Écart		–44.5 %	2.4 %	–0.4 %	–0.4 %	–0.4 %
Revenus	**30 240**	**615 970**	**750 000**	**750 000**	**750 000**	**750 000**
Écart		1 936.9 %	21.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–1 465 890**	**–1 546 401**	**–1 359 730**	**–1 367 616**	**–1 375 673**	**–1 383 734**
Écart		–5.5 %	12.1 %	–0.6 %	–0.6 %	–0.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 304 160	–1 941 071	–1 781 430	–1 789 316	–1 797 373	–1 805 434
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–191 470	–221 300	–328 300	–328 300	–328 300	–328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–500	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	30 240	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	585 970	740 000	740 000	740 000	740 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats ainsi que les modifications par rapport à la planification précédente sont expliquées dans le commentaire du groupe de produits.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements prévus ni au budget ni dans le plan financier.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
5.7	6.5	6.7	7.5	10.7	10.7

Commentaire

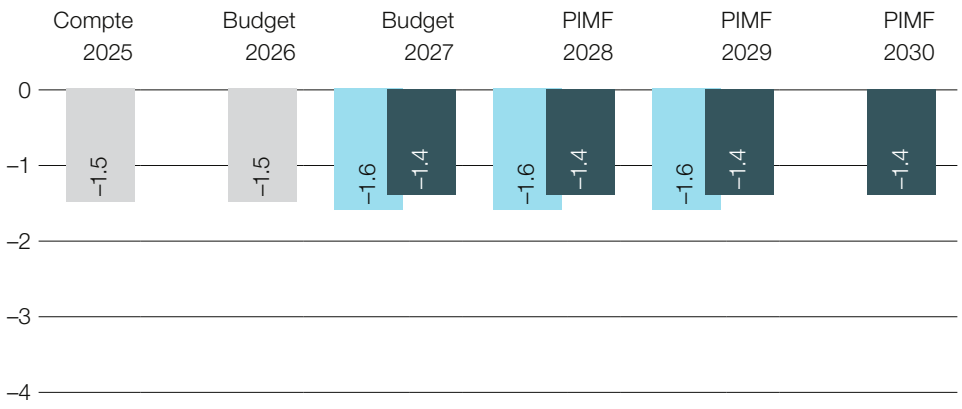
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection des données (LCPD) au 1er septembre 2026, l'autorité cantonale assumera désormais les tâches de conseil et de surveillance dans la plupart des communes. Alors que les besoins supplémentaires en personnel avaient été estimés à quatre équivalents plein temps, le Grand Conseil n'a autorisé que 3,2 pourcentages de poste à plein temps pour une durée indéterminée. Partant du principe que le bureau n'avait besoin d'une ou un spécialiste de la communication que pour expliquer les nouveautés apportées par la révision de la LCPD, il a limité la durée de ce poste à un an. Il n'a pas pris en compte le fait que conseiller 330 communes politiques et plus de 700 autres collectivités de droit communal (en particulier des communes bourgeoises, des paroisses et des syndicats de communes) demandait de passer à une autre échelle. En effet, le Bureau pour la protection des données va devoir proposer davantage d'offres de soutien et d'information qui répondent aux besoins des communes, lesquels doivent encore être recensés. Des outils devront être élaborés et tenus à jour, de même que la liste des questions fréquemment posées (FAQ) à disposition sur le site Internet. Proposer une communication adaptée aux destinataires sera donc une tâche permanente de l'autorité cantonale. C'est pourquoi le poste accepté pour une durée déterminée doit l'être pour une durée indéterminée.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF



Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–1 496 130**	**–2 162 371**	**–2 109 730**	**–2 117 616**	**–2 125 673**	**–2 133 734**
30 Charges de personnel	–1 304 160	–1 941 071	–1 781 430	–1 789 316	–1 797 373	–1 805 434
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–191 470	–221 300	–328 300	–328 300	–328 300	–328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–500	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**30 240**	**615 970**	**750 000**	**750 000**	**750 000**	**750 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	30 240	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	585 970	740 000	740 000	740 000	740 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–1 465 890**	**–1 546 401**	**–1 359 730**	**–1 367 616**	**–1 375 673**	**–1 383 734**
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat opérationnel	**–1 465 890**	**–1 546 401**	**–1 359 730**	**–1 367 616**	**–1 375 673**	**–1 383 734**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–1 465 890**	**–1 546 401**	**–1 359 730**	**–1 367 616**	**–1 375 673**	**–1 383 734**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Protection des données	–1 465 890	–1 546 401	**–1 359 730**	–1 367 616	–1 375 673	–1 383 734

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats s'améliore par rapport à la planification précédente. Les principales raisons en sont des gains de rotation, pour ce qui concerne les charges de personnel, ainsi que l'adaptation des recettes à la suite de la reprise des tâches de surveillance des communes.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du Bureau pour la protection des données (BPD).

Chances et risques

La révision totale adoptée par le Grand Conseil le 3 décembre 2025 de la loi sur la protection des données (LCPD) entrera en vigueur le 1er septembre 2026. Si les principes juridiques de la protection des données ne changent pas pour l'essentiel, la numérisation des activités des autorités – à savoir la virtualisation de l'infrastructure et la mise en réseau de ses éléments ainsi que l'externalisation du traitement des données – pose des exigences accrues en matière de sécurité des données auxquelles doivent satisfaire les autorités cantonales et communales. L'autorité cantonale de protection des données sera à l'avenir aussi compétente pour les tâches de conseil et de surveillance dans la plupart des communes. Ces dernières espèrent recevoir du soutien dans la mise en œuvre des nouvelles prescriptions. Désormais responsable de plus de 1000 collectivités de droit communal, le bureau doit repenser sa manière de conseiller les autorités, de réaliser le contrôle préalable de leurs projets de numérisation et d'examiner la sécurité des données dans le cadre des audits (renforcement de la communication ainsi que contrôles préalables et examens plus orientés sur les risques).

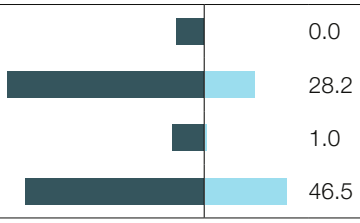
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	86	88	croissant
Nombre de contrôles préalables terminés	90	95	croissant
Nombre d'audits terminés	8	2	croissant
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	0	0	croissant
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	220	223	croissant
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	163	156	croissant
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)	0	0	constant

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2027)

en millions CHF	Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	–15.5	0.0
Juridictions civile et pénale	–111.5	28.2
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–17.6	1.0
Ministère public	–101.2	46.5



13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en millions CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Direction de la magistrature état-major	–18.6	–16.8	–15.5	–18.4	–18.9	–18.1
Juridictions civile et pénale	–71.6	–81.6	–83.3	–83.4	–83.9	–84.3
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–14.9	–16.5	–16.6	–16.6	–16.8	–16.9
Ministère public	–46.5	–49.8	–54.7	–54.8	–55.1	–55.5
Total	**–151.6**	**–164.7**	**–170.1**	**–173.3**	**–174.7**	**–174.8**

13.3 Priorités de développement de la Direction

La priorité est donnée à la mise en œuvre de la stratégie relative aux applications spécialisées élaborée en 2026 ainsi qu'à la numérisation de la justice (mise en œuvre du principe de la primauté numérique prévu par la loi/projet Justitia 4.0.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte de résultats						
Charges	**–233 619 954**	**–240 943 101**	**–245 801 100**	**–248 950 123**	**–250 325 601**	**–250 447 022**
Écart		–3.1 %	–2.0 %	–1.3 %	–0.6 %	–0.0 %
Revenus	**81 977 487**	**76 222 890**	**75 673 340**	**75 663 340**	**75 653 340**	**75 653 340**
Écart		–7.0 %	–0.7 %	–0.0 %	–0.0 %	0.0 %
Solde	**–151 642 467**	**–164 720 211**	**–170 127 760**	**–173 286 783**	**–174 672 261**	**–174 793 682**
Écart		–8.6 %	–3.3 %	–1.9 %	–0.8 %	–0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–144 934 902	–153 939 779	–156 643 435	–156 877 505	–157 851 963	–158 844 639
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–80 838 877	–84 401 111	–87 662 721	–90 524 221	–90 917 221	–90 056 691
33 Amortissements du patrimoine administratif	–6 966 713	–1 079 291	–235 493	–288 797	–296 967	–286 093
34 Charges financières	–100 412	–105 200	–116 850	–117 000	–116 850	–117 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–153 192	–152 000	–152 000	–152 000	–152 000	–152 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–625 858	–1 265 720	–990 600	–990 600	–990 600	–990 600
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	77 952 684	74 782 150	74 323 100	74 313 100	74 303 100	74 303 100
43 Revenus divers	3 992 248	1 281 000	1 267 000	1 267 000	1 267 000	1 267 000
44 Revenus financiers	4	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	19 484	112 740	79 740	79 740	79 740	79 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	13 067	47 000	3 500	3 500	3 500	3 500

Evolution du compte de résultats

Le budget 2027 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 170,1 millions. En comparaison avec les comptes annuels 2025, le solde subit une péjoration de CHF 18,5 millions. Les charges de personnel sont en augmentation et sont imputables à la hausse de la charge de travail. Les charges de matériel, amortissements compris, connaissent une péjoration de CHF 0,1 million par rapport aux comptes annuels 2025 et de CHF 2,4 millions par rapport au budget 2026. Cette évolution s'explique notamment par la décision du Conseil-exécutif d'augmenter les honoraires des avocats et avocates d'office pour l'assistance judiciaire. Les coûts de personnel supplémentaires par rapport au budget de l'année précédente sont dus à l'élargissement des tâches essentielles de la justice, au renforcement des exigences qualitatives posées à l'activité juridictionnelle, à l'augmentation de la durée des procédures et aux pertes d'efficacité encourues dans le cadre de l'introduction de SAP.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Compte des investissements						
Dépenses	**–92 800**	**–2 276 785**	**–410 846**	**–472 386**	**–733 846**	**–410 846**
Écart		–2 353.4 %	82.0 %	–15.0 %	–55.3 %	44.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–92 800**	**–2 276 785**	**–410 846**	**–472 386**	**–733 846**	**–410 846**
Écart		–2 353.4 %	82.0 %	–15.0 %	–55.3 %	44.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–51 246	–294 000	–257 000	–318 540	–580 000	–257 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–41 554	–1 982 785	–153 846	–153 846	–153 846	–153 846
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Actuellement, aucun investissement majeur n'est prévu dans le domaine de la justice.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

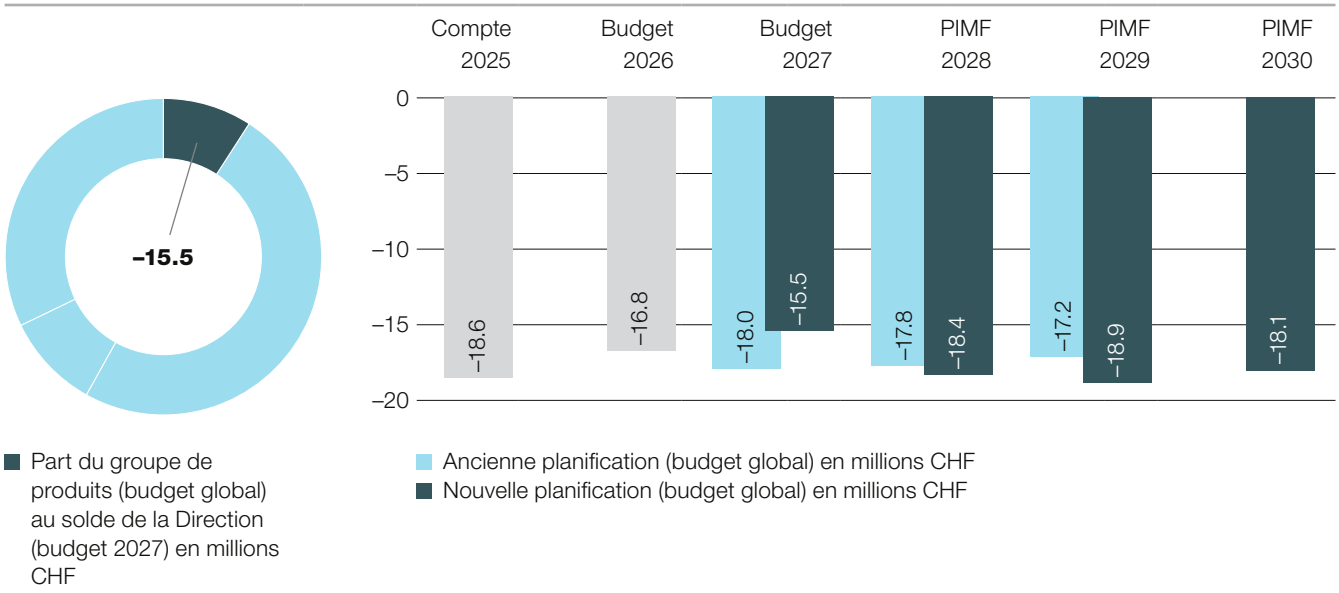
Effectif réel				Effectif cible	
2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
784.6	790.2	816.2	829.5	872.5	875.5

Commentaire

Pour le budget 2027/plan intégré mission-financement 2028-2030, il y a actuellement uniquement des demandes de postes émanant du Ministère public (5 EPT). Il s'agit de la troisième tranche de l'adaptation des effectifs à la charge de travail.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction administrative de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré «mission-financement» et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–18 550 240**	**–16 701 143**	**–15 380 856**	**–18 335 398**	**–18 804 810**	**–18 028 198**
30 Charges de personnel	–6 262 463	–7 610 915	–7 437 542	–7 461 339	–7 510 137	–7 567 074
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–5 441 217	–8 167 846	–7 873 846	–10 778 846	–11 174 346	–10 314 346
33 Amortissements du patrimoine administratif	–6 836 421	–922 382	–69 468	–95 214	–120 327	–146 778
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–10 138	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	**9 264**	**10 000**	**7 000**	**7 000**	**7 000**	**7 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 200	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
43 Revenus divers	4 064	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
46 Revenus de transfert	0	3 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–18 540 975**	**–16 691 143**	**–15 373 856**	**–18 328 398**	**–18 797 810**	**–18 021 198**
34 Charges financières	–77 545	–91 000	–91 000	–91 000	–91 000	–91 000
44 Revenus financiers	4	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–77 541**	**–91 000**	**–91 000**	**–91 000**	**–91 000**	**–91 000**
Résultat opérationnel	**–18 618 516**	**–16 782 143**	**–15 464 856**	**–18 419 398**	**–18 888 810**	**–18 112 198**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–18 618 516**	**–16 782 143**	**–15 464 856**	**–18 419 398**	**–18 888 810**	**–18 112 198**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Direction de la magistrature état-major	–18 618 516	–16 782 143	**–15 464 856**	–18 419 398	–18 888 810	–18 112 198

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2027 du groupe de produits clôture avec un solde de CHF 15,5 millions. Il en résulte ainsi une amélioration de CHF 2,6 millions par rapport au plan intégré mission-financement 2027.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 7,4 millions. Cela représente une amélioration de CHF 129 524 par rapport au plan intégré mission-financement 2027. Cette évolution positive est imputable aux motifs suivants :

La diminution des charges de CHF 29 000 au titre des frais de formation liés au projet de nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) résulte de la décision du Ministère public de mettre un terme à ce projet.

La prise en compte des mesures salariales entraîne une baisse des charges de CHF 36 679.

En outre, une diminution des charges de CHF 65 845 résulte de la planification des frais de personnel. L'année dernière, une part plus importante des frais de personnel avait été budgétée sur la base des postes prévus à l'état des postes que pour l'année 2026. Alors que les postes prévus à l'état des postes sont calculés sur un échelon de traitement moyen, les engagements effectivement pris en compte dans la planification correspondent à des échelons de traitement inférieurs.

Les charges de matériel et d'exploitation s'élèvent à CHF 7,9 millions. Il en résulte une amélioration de CHF 716 185 par rapport au plan intégré mission-financement 2027. L'évolution globalement positive est imputable aux motifs suivants :

En premier lieu, la diminution des charges de CHF 1,8 million résulte de la décision du Ministère public de ne pas poursuivre les projets de nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) et de migration sur SAP S/4 Hana.

Deuxièmement, les estimations des coûts pour le projet d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) et le projet Justitia 4.0 (introduction à l'échelle nationale de la gestion électronique des dossiers et de l'échange électronique des dossiers dans le domaine de la justice) conformément aux décisions du comité de pilotage sont affinées en permanence pendant toute la durée des projets. Il en résulte une péjoration de plus de CHF 929 000.
Troisièmement, une augmentation des charges d'environ CHF 101 500 est enregistrée dans le domaine du conseil, en lien avec le projet jusBEdigital et les mandats de la Direction administrative de la magistrature.

Quatrièmement, une augmentation des charges de CHF 80 000 est liée au changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier (futur site de Tavannes).

Les amortissements sur le patrimoine administratif inscrits au budget s'élèvent à CHF 69 468. Il en résulte une amélioration de 1,7 million par rapport au plan intégré mission-financement 2027. La charge d'amortissement plus faible s'explique principalement par l'abandon des projets de nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) et de migration sur SAP S/4HANA.

Priorités de développement

Le projet national de digitalisation de la justice (Justitia 4.0) est actuellement en phase de réalisation. L'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature est la plaque tournante pour sa mise en œuvre au sein des autorités judiciaires du canton de Berne. Les travaux sont répartis entre les trois domaines prioritaires « Dossiers électroniques », « Infrastructure » et « Transformation et communication ».

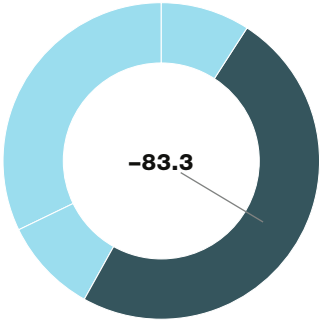
Chances et risques

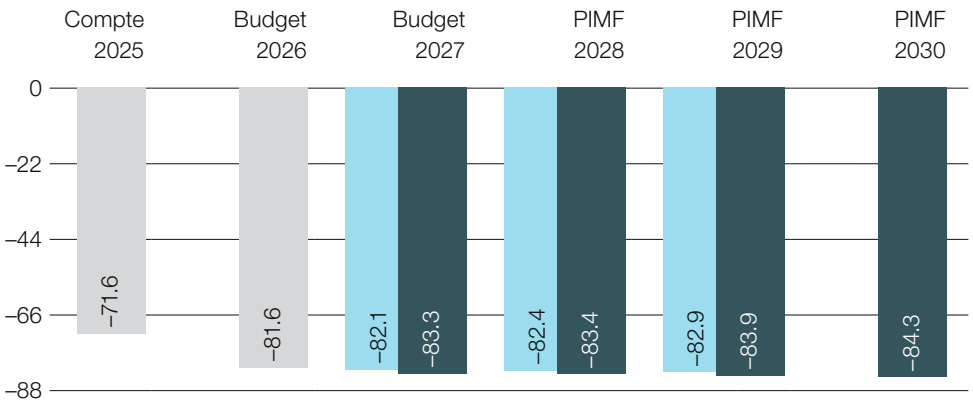
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail élevée avant et après l'introduction. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	40 855	56 036	croissant
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 403	7 292	constant
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	80 512	81 011	constant

13.7.2 Juridictions civile et pénale





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–104 628 131**	**–109 483 722**	**–111 497 545**	**–111 583 869**	**–112 051 178**	**–112 463 401**
30 Charges de personnel	–68 904 557	–74 288 828	–74 875 255	–74 961 720	–75 454 673	–75 910 422
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–35 170 832	–34 472 265	–36 094 765	–36 073 265	–36 070 765	–36 070 765
33 Amortissements du patrimoine administratif	–130 292	–156 909	–162 925	–184 284	–161 139	–117 614
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–105 724	–107 000	–107 000	–107 000	–107 000	–107 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–316 725	–458 720	–257 600	–257 600	–257 600	–257 600
Revenus d'exploitation	**33 028 591**	**27 920 500**	**28 167 700**	**28 157 700**	**28 147 700**	**28 147 700**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	29 477 987	27 119 500	27 377 200	27 367 200	27 357 200	27 357 200
43 Revenus divers	3 547 104	801 000	787 000	787 000	787 000	787 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 500	0	3 500	3 500	3 500	3 500
Résultat des activités d'exploitation	**–71 599 540**	**–81 563 222**	**–83 329 845**	**–83 426 169**	**–83 903 478**	**–84 315 701**
34 Charges financières	–4 597	–3 700	–3 350	–3 500	–3 350	–3 500
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**–4 597**	**–3 700**	**–3 350**	**–3 500**	**–3 350**	**–3 500**
Résultat opérationnel	**–71 604 137**	**–81 566 922**	**–83 333 195**	**–83 429 669**	**–83 906 828**	**–84 319 201**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–71 604 137**	**–81 566 922**	**–83 333 195**	**–83 429 669**	**–83 906 828**	**–84 319 201**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	–8 274 093	–9 915 374	**–10 106 462**	–10 087 931	–10 137 349	–10 184 218
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	–10 023 756	–10 280 372	**–10 917 460**	–10 898 930	–10 948 347	–10 995 216
Autres tâches Cour suprême	128 083	369 900	**400 800**	400 800	400 800	400 800
Décision judiciaire droit civil première instance	–19 569 812	–24 729 714	**–24 420 279**	–24 452 878	–24 616 585	–24 763 842
Décision judiciaire droit pénal première instance	–24 446 467	–27 247 678	**–28 323 074**	–28 351 694	–28 482 526	–28 595 050
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	–1 479 467	–1 593 602	**–1 615 668**	–1 620 441	–1 631 927	–1 643 553
Conciliation judiciaire, conseil juridique	–7 938 624	–8 170 082	**–8 351 051**	–8 418 596	–8 490 893	–8 538 122

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2027 des juridictions civile et pénale clôture avec un résultat total du compte de résultats (budget global) de CHF 83,3 millions. En comparaison avec la planification précédente, la perte augmente de CHF 1,2 million (1 %).

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 29 avril 2026 (RRB 0424/2026), le montant horaire pour la rémunération des avocats et avocates commis d'office est relevé de CHF 10.00 pour atteindre CHF 210.00. Cette adaptation, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2027, engendrera des coûts annuels d'environ CHF 0,9 million.

L'augmentation attendue du nombre d'affaires entraînera une hausse des frais de procédure et, conjuguée à l'accroissement des besoins en personnel, une augmentation des frais d'administration. Le budget est donc relevé de CHF 0,6 million.

Les recettes totales augmentent de CHF 0,3 million (+1 %) en comparaison avec la planification précédente, sur la base des expériences effectuées.

Seule une très petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

À tous les niveaux de la juridiction civile, une augmentation du nombre d'affaires et une charge de travail élevée sont constatées. Le nombre de procédures de faillites a ainsi triplé en 2025, à la suite d'une modification de la loi fédérale du 11 avril 1989 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1). Ces procédures génèrent une charge de travail considérable. Il faut en outre s'attendre à ce que leur nombre se stabilise durablement à un niveau élevé.

Dans la juridiction pénale, les analyses continuent de mettre en évidence une accumulation de retards et une augmentation de la durée des procédures. De plus, les exigences auxquelles est soumise l'activité juridictionnelle ne cessent de croître et les procédures deviennent de plus en plus complexes. Cette évolution est notamment due à la législation (fédérale), à la jurisprudence du Tribunal fédéral, aux attentes des parties à la procédure et des justiciables, ainsi qu'aux exigences accrues en matière de transparence et de communication publique.

Pour faire face à cette évolution, qui dure depuis plusieurs années et apparaît désormais irréversible, le Grand Conseil a approuvé,

avec effet au 1er janvier 2026, une augmentation de l'état des postes. Les effets positifs de cette mesure ne se feront toutefois sentir qu'après une période de mise en œuvre. Dans un premier temps, l'objectif principal sera d'éviter une nouvelle augmentation de la durée des procédures et des retards.

Chances et risques

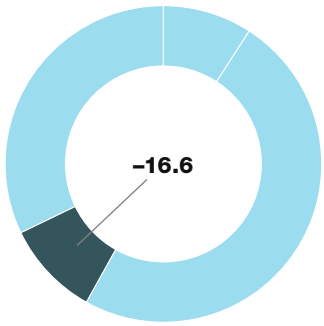
Si l'augmentation de la charge de travail ne peut être compensée par un état des postes adéquat, le risque de violation du principe de célérité s'accroît considérablement. Il en résulte également un risque accru de recours pour déni de justice ou pour retard injustifié à l'encontre de nos autorités. Les nouveaux postes autorisés devraient permettre de limiter ce risque.

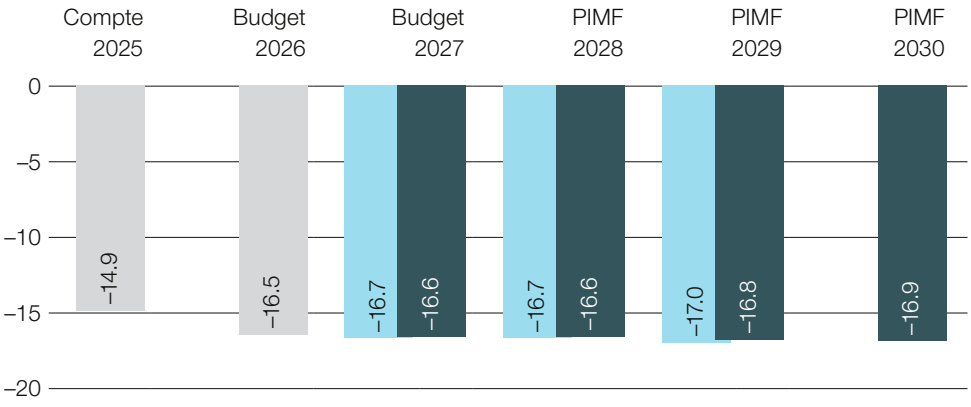
Jusqu'à fin 2024, le tribunal pouvait, en vertu du CPC, exiger de la partie demanderesse une avance à concurrence de la totalité des frais judiciaires présumés et, indépendamment de la partie qui obtient gain de cause, compenser les frais judiciaires avec les avances fournies. Après la révision du CPC entrée en vigueur le 1er janvier 2025, le tribunal ne peut plus exiger de la partie demanderesse qu'une avance de frais correspondant au maximum à la moitié des frais judiciaires présumés. En outre, il ne pourra compenser les frais judiciaires avec les avances fournies que si la partie demanderesse succombe. Ces modifications entraîneront, pour les juridictions civiles et pénales, une augmentation du risque de pertes sur créances estimée à plusieurs millions de francs suisses. Elles entraînent également une nette augmentation de la charge administrative des tribunaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 117	1 211	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	2 016	2 160	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	20 252	21 802	croissant
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 803	2 727	croissant
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 993	2 986	constant
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	6 243	5 513	constant
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	21 316	20 748	constant

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–15 915 698**	**–17 490 550**	**–17 588 039**	**–17 592 769**	**–17 719 258**	**–17 814 211**
30 Charges de personnel	–15 343 885	–16 450 550	–16 738 429	–16 745 159	–16 871 648	–16 967 131
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–570 163	–1 039 000	–848 610	–846 610	–846 610	–846 080
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 650	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
Revenus d'exploitation	**994 433**	**965 390**	**963 640**	**963 640**	**963 640**	**963 640**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	992 192	955 650	955 900	955 900	955 900	955 900
43 Revenus divers	791	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	7 740	7 740	7 740	7 740	7 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 450	2 000	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	**–14 921 265**	**–16 525 160**	**–16 624 399**	**–16 629 129**	**–16 755 618**	**–16 850 571**
34 Charges financières	–638	–1 500	–2 000	–2 000	–2 000	–2 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat des activités de financement	**–638**	**–1 500**	**–2 000**	**–2 000**	**–2 000**	**–2 000**
Résultat opérationnel	**–14 921 902**	**–16 526 660**	**–16 626 399**	**–16 631 129**	**–16 757 618**	**–16 852 571**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–14 921 902**	**–16 526 660**	**–16 626 399**	**–16 631 129**	**–16 757 618**	**–16 852 571**

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Jugement en droit administratif	–4 776 574	–4 943 452	**0**	0	0	0
Jugement en droit des assurances sociales	–6 212 212	–6 627 852	**0**	0	0	0
Décision sur recours de la Commission des recours	–3 324 501	–4 128 060	**–2 314 185**	–2 320 029	–2 339 474	–2 354 336
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	–61 289	–88 792	**–108 205**	–107 210	–108 213	–107 213
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–78 932	–76 751	**–95 760**	–95 812	–95 862	–95 862
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–468 394	–661 754	**–441 383**	–437 536	–443 415	–442 047
Jugement du Tribunal administratif	0	0	**–13 666 866**	–13 670 541	–13 770 654	–13 853 113

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les dépenses se situent dans le cadre des années précédentes.

Le budget 2027 de ce groupe de produits affiche un solde de CHF 16,6 millions. Il correspond ainsi approximativement au PIMF 2027.

En raison des mesures salariales individuelles et de la compensation du renchérissement, les dépenses de personnel augmentent de CHF 0,3 millions. En revanche, les dépenses de fonctionnement ont été réduites de CHF 0,2 millions.

Conformément à la décision du Conseil d'État du 29 avril 2026 (ACE 0424/2026), le taux horaire de rémunération des avocats commis d'office est majoré de CHF 10 pour passer à CHF 210. Cette adaptation, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027, entraînera des coûts annuels d'environ CHF 0,001 million.

La plus grande partie des charges relatives aux biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du genre et du nombre des cas traités. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus, ni influencés. Pour ces raisons, seule une partie insignifiante des charges relatives aux biens, services et marchandises peut être planifiée.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

La complexité croissante des cas à traiter dans tous les domaines juridiques a provoqué une légère augmentation des cas pendants au sein de la juridiction administrative. Ceux-ci sont passés de 1 442 à la fin de l'année 2024 à 1 499 à la fin de l'année 2025. Une augmentation de la durée moyenne des procédures s'en est également suivie. Cette tendance devrait se poursuivre aussi en 2027.

Pour ces raisons, la juridiction administrative s'efforcera également dans les années qui viennent à accorder une importance particulière à la diminution des cas pendants et de la durée des procédures.

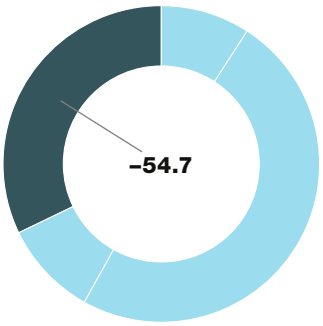
Chances et risques

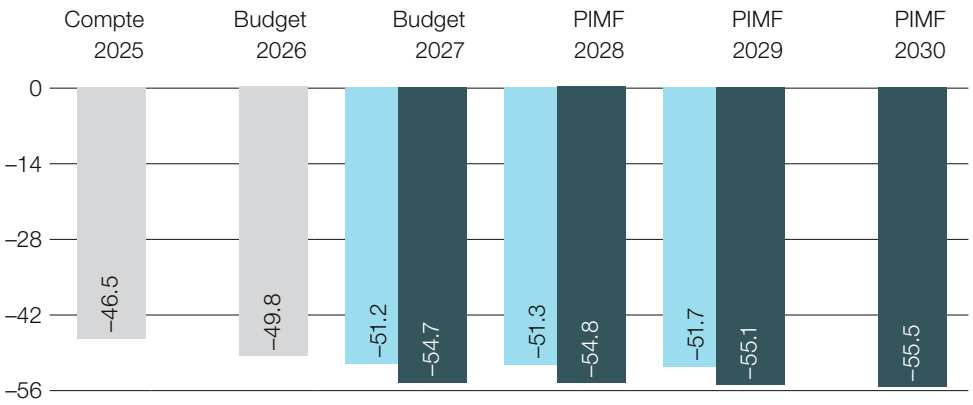
Pour l'exercice budgétaire, la juridiction administrative prévoit environ 2 500 nouvelles affaires. Afin de réduire l'arriéré, elle vise à traiter 2 600 affaires, ce qui permettrait, à la fin de l'année 2026, de ne reporter sur l'année 2027 qu'environ 1 300 affaires en attente. Atteindre cet objectif s'avérera difficile, notamment parce que, dans les années à venir, des juges expérimentés partiront à la retraite et devront être remplacés par de nouveaux membres, ce qui nécessitera une période d'adaptation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 330	2 360	constant
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 274	2 298	constant
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 442	1 499	constant

13.7.4 Ministère public





Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2027) en millions CHF

Ancienne planification (budget global) en millions CHF
Nouvelle planification (budget global) en millions CHF

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges d'exploitation	**–94 425 473**	**–97 162 486**	**–101 217 810**	**–101 321 087**	**–101 633 505**	**–102 024 212**
30 Charges de personnel	–54 423 996	–55 589 486	–57 592 210	–57 709 287	–58 015 505	–58 400 012
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	–39 656 665	–40 722 000	–42 845 500	–42 825 500	–42 825 500	–42 825 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	–3 100	–9 300	–15 500	–21 700
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–47 467	–45 000	–45 000	–45 000	–45 000	–45 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–297 345	–806 000	–732 000	–732 000	–732 000	–732 000
Revenus d'exploitation	**47 945 193**	**47 327 000**	**46 535 000**	**46 535 000**	**46 535 000**	**46 535 000**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	47 477 304	46 700 000	45 983 000	45 983 000	45 983 000	45 983 000
43 Revenus divers	440 288	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	19 484	102 000	72 000	72 000	72 000	72 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	8 117	45 000	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Résultat des activités d'exploitation	**–46 480 280**	**–49 835 486**	**–54 682 810**	**–54 786 087**	**–55 098 505**	**–55 489 212**
34 Charges financières	–17 632	–9 000	–20 500	–20 500	–20 500	–20 500
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	**–17 632**	**–9 000**	**–20 500**	**–20 500**	**–20 500**	**–20 500**
Résultat opérationnel	**–46 497 911**	**–49 844 486**	**–54 703 310**	**–54 806 587**	**–55 119 005**	**–55 509 712**
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat global compte de résultats (budg. global)	**–46 497 911**	**–49 844 486**	**–54 703 310**	**–54 806 587**	**–55 119 005**	**–55 509 712**

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2025	Budget 2026	Budget 2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029	2030
Instruction	–59 050 579	–6 879 912	**–45 284 525**	–45 387 316	–45 553 405	–45 758 544
Procédure d'ordonnance pénale	33 225 144	–11 592 346	**17 139 031**	17 084 673	16 994 822	16 891 385
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–15 564 926	–19 305 598	**–19 310 971**	–19 345 793	–19 389 943	–19 426 382
Diverses tâches du Ministère public	–5 107 551	–12 066 631	**–7 246 844**	–7 158 151	–7 170 478	–7 216 172

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits prévoit, pour l'exercice budgétaire 2027, une augmentation des charges d'environ CHF 2,7 millions (3 %) ainsi qu'une baisse des revenus d'environ CHF 0,8 million (2 %), ce qui conduit à un résultat total du compte de résultats (budget global) d'environ CHF 54,7 millions. Par rapport au plan intégré mission-financement initial, cela représente une péjoration du solde d'environ CHF 3,5 millions (7 %).

Pendant l'exercice budgétaire et les années de planification financière, les charges de personnel augmentent sur le plan de la gestion des postes, notamment en raison de divers effets tels que des différences dans les classements de postes et les dates d'entrée en fonction, avec des surcoûts compris entre CHF 0,7 et 1 million (1,6 %). Par ailleurs, la réduction de la compensation du renchérissement dans le budget 2026 de 0,3 pour cent entraîne, sur l'ensemble de la période planification, une légère diminution des charges d'environ CHF 0,2 million (0,3 %), tandis que l'introduction de mesures salariales pour l'année de planification financière 2030 génère des charges supplémentaires d'environ CHF 0,5 million (0,8 %).

Sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, une augmentation globale d'environ CHF 2 millions (5 %) est attendue.

Selon les estimations du Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication SCPT (DFJP), la participation des cantons aux coûts de ce service augmentera dès 2027 (OF-SCPT ; RS 780.115.1), ce qui représente pour le Ministère public des coûts d'environ CHF 1,1 million (7,7 %) dans le domaine des frais de procédure et d'instruction. Sur la base des valeurs des années précédentes ainsi que des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, il y a lieu de s'attendre à une augmentation des charges de près de CHF 0,2 million (9,6 %) dans le domaine des rémunérations au titre de la défense d'office et de l'assistance judiciaire pour partie plaignante (AJ). De plus, le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter la rémunération des avocats et avocates commis d'office, ce qui entraînera une hausse des montants budgétaires correspondants de CHF 0,1 million (5,3 %) à partir de 2027.

Dans le domaine des coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, une augmentation des charges d'environ CHF 1,1 million (10,2 %) est attendue, sur la base des valeurs des années précédentes, des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base. De même, sur la base des valeurs des années précédentes, des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, une augmentation des charges de près de CHF 0,6 million (5 %) est attendue concernant les pertes sur créances effectives (amortissements des créances issues de la vente de biens et de prestations de services, y compris l'exécution de peines privatives de liberté de substitution, le travail d'intérêt public, la prescription et les décès dans le cadre de la procédure d'ordonnance pénale). Par ailleurs, la FIN-AF prévoit, à partir de 2027, de comptabiliser les frais de rappel uniquement au moment de leur encaissement et non plus lors de la facturation, tout en continuant de les mentionner sur le formulaire de rappel. Les recettes effectives nettes issues des frais de rappel restent toutefois inchangées (frais effectivement encais-

sés, environ un quart). Cela entraîne une diminution des charges liées aux pertes effectives sur débiteurs d'environ CHF 1,4 million (11,7 %), compensée par une diminution équivalente des revenus liés aux frais de rappel. Après le départ de la Police cantonale du site de la Rue du Débarcadère à Bienne en 2027 (et l'intégration au site de la Rue de l'Hôpital), le Ministère public du Jura bernois-Seeland devra assumer lui-même, à partir de l'année budgétaire 2027, les tâches de conciergerie et de nettoyage pour ce site (ainsi que pour la Rue de l'Union) et en assurer le financement ; une augmentation des charges d'environ CHF 0,1 million est attendue.

Dans l'ensemble, les revenus aux contributions devraient enregistrer une baisse d'environ CHF 0,7 million (2 %). Sur la base des valeurs des années précédentes ainsi que des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, une augmentation des revenus d'environ CHF 0,7 million (8,4 %) est attendue dans le domaine des amendes pécuniaires. Par ailleurs, l'adaptation de la comptabilisation des frais de rappel, déjà mentionnée, entraîne une diminution des revenus issus de ces frais d'environ CHF 1,4 million (75,7 %). Au niveau du groupe de produits, cette modification n'a pas d'incidence sur le solde.

Priorités de développement

En raison de l'abandon de la réalisation de l'application spécialisée Rialto pour le Ministère public (projet NeVo – nouveau système de gestion des dossiers), le Ministère public continue d'utiliser Tribuna (V3) et Jugis pour la gestion des affaires. À moyen terme, il conviendra de déterminer quelle application sera utilisée à l'avenir pour la gestion des affaires. De plus, il s'agit de préparer l'introduction de la communication électronique dans le domaine judiciaire (projet Justitia 4.0/loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire [LPCJ]), de faire face à de nouveaux défis tels que l'utilisation de l'intelligence artificielle au service de l'activité essentielle, et de poursuivre la numérisation accrue des processus d'affaires.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, ainsi que revenus des émoluments, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

La dotation en personnel actuelle ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public). En particulier dans le domaine des instructions pénales régionales, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux, des procédures de recours et, pour le Ministère public des mineurs, par l'exécution des décisions.

Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, ayant épuisé les mesures internes et recouru à des renforts ponctuels temporaires, des postes supplémentaires sont nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation en personnel sur le long terme. Le Ministère public demande, pour l'année 2027, la troisième étape de l'augmentation des postes prévue sur trois ans.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2024	Compte 2025	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	119 855	126 868	croissant
Nombre d'instructions ouvertes	9 493	10 143	croissant
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 564	6 127	croissant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	84 045	85 839	constant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 341	21 866	croissant